



HAL
open science

Technologies mobiles et sécurité au Niger

Sillimana Maman

► **To cite this version:**

Sillimana Maman. Technologies mobiles et sécurité au Niger. Sciences de l'information et de la communication. Université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 2022. Français. NNT : 2022BOR30070 . tel-04074313

HAL Id: tel-04074313

<https://theses.hal.science/tel-04074313>

Submitted on 19 Apr 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

ÉCOLE DOCTORALE MONTAIGNE HUMANITÉS

**LABORATOIRE MICA (EA 4426) : MÉDIATIONS, INFORMATIONS,
COMMUNICATION, ARTS**

**THÈSE DE DOCTORAT EN SCIENCES DE L'INFORMATION
ET DE LA COMMUNICATION**

« Technologies mobiles et sécurité au Niger »

Présentée et soutenue publiquement le 06 Avril 2022 par

Maman SILLIMANA

Membres du jury

M. KIYINDOU Alain, Professeur des Universités, Université Bordeaux Montaigne, Directeur de thèse

Mme PINEDE Nathalie, Maître de Conférence – HDR, Université Bordeaux Montaigne, Examinatrice

M. MEITE Méké, Professeur des Universités, Université de San Pedro, Côte d'Ivoire, Examineur

M. ABBA Seidik, Journaliste, expert géopolitique africaine, Examineur

Mme LEHMANS Anne, Professeure des Universités, Université Bordeaux Montaigne, Rapporteur

Mme DAGNOGO BLAMA Gnéré, Professeure des Universités, Université Alassane O. de Bouaké,
Rapporteur

Dédicace

À mes enfants

Ayez le courage d'aller toujours au bout de vos projets

Remerciements

Sans la collaboration de plusieurs personnes, cette thèse aurait été difficile à finaliser. Nous tenons à remercier vivement ici toutes les personnes qui ont bien voulu nous apporter leurs concours précieux dans le cadre de sa réalisation.

Nous remercions particulièrement :

Notre Directeur de recherche, le Professeur KIYINDOU Alain pour sa disponibilité et ses encouragements, sans oublier les recommandations nécessaires à la présentation d'un travail de qualité dont nous avons pu bénéficier de sa part. Qu'il trouve ici l'expression de notre profonde gratitude.

Nos remerciements vont également à l'endroit de Monsieur Saley BOUBE BALI, pour ses judicieux conseils et ses commentaires précis.

Nous n'oublions pas la famille. Merci pour son soutien moral.

SOMMAIRE

DEDICACE.....	2
REMERCIEMENTS.....	3
SOMMAIRE.....	4
LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS	5
LISTE DES TABLEAUX.....	7
LISTE DES FIGURES.....	9
RÉSUMÉ.....	11
INTRODUCTION GENERALE.....	13
PREMIÈRE PARTIE : CONTEXTE DE L'ÉTUDE.....	23
CHAPITRE 1 : APERÇU DE LA GÉOGRAPHIE DU NIGER ET CONTEXTE GLOBAL DE L'ÉTUDE	25
CHAPITRE 2 : REGARDS CROISÉS SUR LES CONFLITS AU NIGER : SOURCES, TYPOLOGIE ET FACTEURS D'ATTENUATION	61
CHAPITRE 3 : L'ENVIRONNEMENT TECHNOLOGIQUE AU NIGER.....	107
DEUXIÈME PARTIE : APPROCHE THEORIQUE CONCEPTUELLE, ET MÉTHODOLOGIQUE DE L'ÉTUDE	137
CHAPITRE 4 : APPROCHE THÉORIQUE, PROBLÉMATIQUE ET HYPOTHÈSES DE RECHERCHE	139
CHAPITRE 5 : SÉCURITÉ ET TECHNOLOGIES MOBILES : DEFINITIONS ET APPROCHE CONCEPTUELLE	149
CHAPITRE 6 : CADRE MÉTHODOLOGIQUE.....	188
TROISIÈME PARTIE : TECHNOLOGIES MOBILES, APPROPRIATION ET USAGES POUR LA SÉCURITÉ AU NIGER.....	208
CHAPITRE 7 : CARTOGRAPHIE ET USAGES DES TECHNOLOGIES MOBILES	210
CHAPITRE 8 : LES RÉPLIQUES NIGÉRIENNES FACE AUX RISQUES SÉCURITAIRES	229
CONCLUSION GENERALE.....	252
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	256
ANNEXES.....	280
TABLE DES MATIERES.....	307

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ADSL : Asymmetric Digital Subscriber Line

ADN : Acide Désoxyribonucléique

AIN : Association Islamique du Niger

AN : Assemblée Nationale

AQMI : Al-Qaïda au Maghreb islamique

ARCEP : Autorité de Régulation des Communications Électroniques et de La Poste

ARCN : Association des Radios-Clubs du Niger

ARTP : Autorité de Régulation des Télécommunications et de la Poste

BH: Boko Haram

CBS: Columbia Broadcasting System

CD : Compact Disc

CDMA : Code Division Multiple Access

CDS : Convention Démocratique et Sociale

CEDEAO : Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest

CEMOC : Comité d'Etat-Major Opérationnel Conjoint

CMS : Conseil Militaire Suprême

CNRS : Centre National de Recherche Scientifique

CNIL : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés

CNRTP : Conseil National de Régulation des Télécommunications et de la Poste

CVE : Countering Violent Extremism

DSCN : Direction de la Statistique et des Comptes Nationaux

EDGE: Enhanced Data Rates for GSM

ENIAC: Electronic Numerical Integrated and Computer

FDS : Force de Sécurité et de Défense

FNIS : Forces Nigériennes d'Intervention et de Sécurité

FIMA : Festival International de la Mode Africaine

FOMO: Fear Of Missing Out

GPRS: General Packet Radio Service

HF : Haute Fréquence

IEP : Institut d'Étude Politique

IA : Intelligence Artificielle

IHM : Interface Homme Machine

LS : Liaisons Spécialisées

MINUMA : Mission des Nations Unies pour le Mali

MINUSMA : Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali

MNJ : Mouvement Nigérien de la Justice

MNSD : Mouvement National pour la Société de Développement

NSA : National Security Agency

MUJAO : Mouvement pour l'Unité et le Jihad en Afrique de l'Ouest

NTIC : Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

OCORA : Office de coopération radiophonique

ONG : Organisation Non Gouvernementale

OS : Open Source

OTAN : Organisation du traité de l'Atlantique Nord

PIB : Produit Intérieur Brut

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

RAFT : Réseau en Afrique Francophone de Télémédecine

RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat

RSD : Rassemblement Social-Démocrate

RTC : Réseau Téléphonique Commuté

SONITEL : Société Nigérienne de Télécommunication

TIC : Technologies de l'Information et de la Communication

TNIC : Technologies numériques, information et communication

UEMOA : Union Économique et Monétaire Ouest-africaine

UFL : Unité de Fusion et de Liaison

UNFM : Université Numérique Francophone Mondiale

VSAT : Very Small Aperture Terminal

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU N°1 : ÉVOLUTION DU TAUX DE PENETRATION DU MOBILE DE 2016 A 2020	107
TABLEAU N°2 : ÉVOLUTION DU NOMBRE DES ABONNES FIXE DE 2016 A 2020	108
TABLEAU N°3 : RECAPITULATIF FLOTTE AERIENNE DE L'ARMEE DE L'AIR DU NIGER	112
TABLEAU N°4 : LISTE DES OPERATEURS ET SERVICES OFFERTS DE 2016 A 2020	119
TABLEAU N°5 : EXEMPLES D'APPLICATIONS MOBILES DEVELOPPEES PAR DES STARTUPS NIGERIENNES.....	121
TABLEAU N°6 : DETAILS DES CARACTERISTIQUES DE CHAQUE FOURNISSEUR D'ACCES INTERNET.....	122
TABLEAU N°7 : ÉVOLUTION DE LA PART DE MARCHE PAR OPERATEUR.....	124
TABLEAU N°8 : ÉVOLUTION DU TAUX DE PENETRATION INTERNET AU NIGER DE 2016 A 2020	125
TABLEAU N°9 : ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNES FIXE ET MOBILE PAR OPERATEUR DE 2016 A 2020.....	125
TABLEAU N°10 : SYNTHESE DES STATISTIQUES D'ATTAQUES TERRORISTES AU NIGER EN 2020	132
TABLEAU 11 : LES CINQ DEFINITIONS SECTORIELLES DE LA SECURITE SELON BUZAN.....	159
TABLEAU N°12 : PRINCIPALES INVENTIONS DANS LE SECTEUR DES TELECOMMUNICATIONS DU XVEME AU XIXEME SIECLE	175
TABLEAU N°13 : EFFECTIF GLOBAL DES ENQUETES DE L'ETUDE PAR REGION	195
TABLEAU N°14 : ÉTAPES DE LA PREPARATION DE LA COLLECTE DES DONNEES	197
TABLEAU N°15 : ÉTAPES DE LA COLLECTE DES DONNEES	198
TABLEAU N° 16 : QUESTIONNAIRES RENSEIGNES PAR REGION.....	200
TABLEAU N° 17 : STATISTIQUES DU NOMBRE D'ENTRETIEN PAR REGION	203
TABLEAU N° 18 : REPARTITION DE LA POPULATION SELON LA PRINCIPALE OCCUPATION	212
TABLEAU N°19 : PROPORTION DES INDIVIDUS AYANT UN ORDINATEUR PAR REGION.....	215
TABLEAU N° 20 : PROPORTION DES INDIVIDUS DISPOSANT D'UN ACCES A L'INTERNET PAR REGION (%).....	215
TABLEAU N° 21 : PROPORTION DES PERSONNES AYANT ACCES AU RESEAU FIXE A BANDE ETROITE AVEC UN DEBIT DE TELECHARGEMENT DECLARE INFERIEUR A 256 KBIT/S PAR REGION (%).....	216

TABLEAU N° 22 : POURCENTAGE DES INDIVIDUS AYANT ACCES AU RESEAU LARGE BANDE MOBILE (AU MOINS 3G) VIA UNE CARTE PAR REGION (%).....	216
TABLEAU N° 23 : PROPORTION DES INDIVIDUS AYANT UTILISE UN TELEPHONE MOBILE AU COURS DES 3 DERNIERS MOIS PAR REGION (%).....	217
TABLEAU N° 24 : PROPORTION DES INDIVIDUS AYANT UTILISE UN ORDINATEUR AU COURS DES 3 DERNIERS MOIS PAR REGION (%).....	218
TABLEAU N°25 : PROPORTION DES INDIVIDUS AYANT UTILISE L’INTERNET AU COURS DES 3 DERNIER MOIS PAR REGION (%).....	218
TABLEAU N° 26 : PROPORTION DES INDIVIDUS AYANT ACCES AUX SERVICES SELON LES LIEUX D’UTILISATION DE L’INTERNET PAR REGION (%).....	219
TABLEAU N° 27 : COMPETENCES DANS L’UTILISATION DES ORDINATEURS.....	220
TABLEAU N° 28 : COMPETENCES DANS L’UTILISATION DE L’INTERNET AU NIGER.....	221
TABLEAU N° 29 : TYPE D’UTILISATION DES RESEAUX SOCIAUX (FACEBOOK, TWEETER, WHATSAPP, VIBER ETC.) VIA LES TECHNOLOGIES MOBILES	223
TABLEAU N° 30 : TYPES D’ECHANGES ENTRE LES FDS ET LA POPULATION VIA LES TIC MOBILES.....	224
TABLEAU N° 31 : CONTRIBUTION POSITIVE DES TECHNOLOGIES MOBILES A UN CLIMAT DE PAIX ET DE SECURITE	226
TABLEAU N° 32 : TABLEAU FAISANT RESSORTIR LA PERTINENCE DE LA MISE EN PLACE D’UN OBSERVATOIRE NUMERIQUE DE PARTAGE ET D’ECHANGE D’INFORMATION	227

LISTE DES FIGURES

FIGURE N° 1 : LE ROBOT MILITAIRE MAARS DEVELOPPE PAR L'ENTREPRISE AMERICAINE QINETIQ.....	19
FIGURE N° 2 : CARTE DU NIGER PRESENTANT LES DIFFERENTES REGIONS	26
FIGURE N° 3 : STRUCTURE GLOBALE DES FORCES DE DEFENSE ET DE SECURITE DU NIGER	30
FIGURE N° 4: HERCULE C 130 H DE L'ARMEE DE L'AIR DU NIGER.	35
FIGURE N° 5 : POSTE DE TRANSMISSION AU POSTE DE COMMANDEMENT DE DIFFA.....	36
FIGURE N° 6 : MOYENS DE COMMUNICATIONS MOBILES SUR UN POSTE AVANCE DES FDS	37
FIGURE N°7 : LES ZONES EN ETAT D'URGENCE	58
FIGURE 8 : CARTOGRAPHIQUE DESCRIPTIVE DU PRINTEMPS ARABE.....	87
FIGURE N°9 : L'UTILISATION DU SMARTPHONE PENDANT LA REVOLUTION DE JASMIN EN TUNISIE	90
FIGURE N°10 : UN PAYSAN NIGERIEEN ECOUTANT RADIO KALANGOU	98
FIGURE 11 : UN ATELIER DE CONSTRUCTION DE DRONE CIVIL AU NIGER	109
FIGURE N°13 : DRONE REAPER DE L'OPERATION BARKHANE AU NIGER	113
FIGURE N°14 : APPORTS DE LA COOPERATION ALLEMANDE A LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME AU NIGER.....	113
FIGURE N°15 : MAILLAGE DU NIGER EN FIBRE OPTIQUE	119
FIGURE N°16 : VESTIGE DU CHATEAU-FORT DE LA HUNAUDAYE A PLEDELIAC (FRANCE) MONTRANT SA FORTIFICATION	156
FIGURE N°17 : QUETE DE SECURITE EN CHINE ANCIENNE : PORTION DE L'IMPOSANTE GRANDE MURAILLE	157
FIGURE N°18 : CARTE MONTRANT LES REGIONS SOUS MENACES.....	193
FIGURE N°19 : CARTE DES DIFFERENTES ZONES CONCERNEES PAR L'ETUDE	194
FIGURE N°20 : REPARTITION PAR SEXE DE LA POPULATION AYANT REPONDU AUX QUESTIONNAIRES	211
FIGURE N°21 : REPARTITION DE LA POPULATION ENQUETEE PAR NIVEAU D'INSTRUCTION	211
FIGURE 22 : REPARTITION DE LA POPULATION SELON LA SITUATION MATRIMONIALE (%)	212
FIGURE N°23 : REPARTITION PAR MOYENNE D'AGE PAR REGION DE LA POPULATION ...	213
FIGURE N°24 : PROPORTION DES INDIVIDUS POSSEDANT UN TELEPHONE PAR REGION	214

FIGURE N°25 : ACCES SELON LE LIEU D’UTILISATION.....	219
FIGURE N°26 : GROUPE FACEBOOK “LES NIGERIENS SONT DES COUSINS”	241
FIGURE N°27 : NECESSITE DE LA MISE EN PLACE D’UN OBSERVATOIRE NUMERIQUE SUR LA PAIX ET LA COHESION SOCIALE	243

RÉSUMÉ

Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) ont aujourd'hui investi nos modes d'existence dans leurs moindres méandres. En plus de leur importance au plan communicationnel, elles sont devenues le principal vecteur des transformations socioéconomiques des États.

Ce travail de recherche s'inscrit dans le cadre des réflexions pouvant faire contribuer les Technologies mobiles à l'établissement d'un climat de paix et de sécurité au Niger. En transcendant les unités de lieux, de temps et de responsabilités, l'émergence des technologies mobiles et la mise en réseau des ressources informationnelles offrent de nombreuses perspectives de veille et de développement. Le Niger, pays sahélien au 2/3 désertique, est confronté à un problème d'insécurité asymétrique à toutes ses frontières, mettant à rude épreuve les enjeux du développement durable. Cette réalité met en exergue la problématique des enjeux géostratégiques et miniers qui attirent des convoitises et des influences extérieures pour le contrôle du pays. Le Niger a connu trois rébellions armées et de multiples conflits intercommunautaires. Même si ces états de belligérance ont affiché aux dires des autorités publiques une certaine accalmie, les zones concernées sont encore considérées comme des îlots d'insécurité résiduelle qui entravent la libre circulation des personnes et des biens, ainsi que le déploiement des projets de développement.

Aujourd'hui, nombreux sont les groupes terroristes qui menacent le pays : AQMI au Maghreb, MUJAO, Ansar Dine, Boko Haram, la Katiba du Macina sans compter les factions terroristes en Libye. Ces conflits armés isolent les zones concernées et grèvent les ressources de l'État. En dépit de la création du Haut-Commissariat à la Restauration de la Paix et d'autres organismes et institutions œuvrant pour la recherche d'une paix durable, on constate un déficit de synergie dans l'usage des TIC dans le renforcement des capacités opérationnelles de la lutte contre l'insécurité. En effet, malgré quatre opérateurs de téléphonie mobile (Zamani, Niger Télécom, Moov, Airtel) et un maillage en fibre optique reliant tous les pays limitrophes, le taux de couverture du territoire national est d'à peine deux tiers. L'objectif général de ce travail est d'influer sur la conception de la sécurité en faisant des populations des zones en conflit des "citoyens-acteurs" dont l'action repose sur l'utilisation des TIC.

Mots Clés : conflit, mobile, paix, sécurité, TIC, usage, Niger, sahel.

ABSTRACT

Information and Communication Technologies (ICT) have today invested our modes of existence in their every twist. In addition to their importance at the communication level, they become the main vector of socioeconomic transformations of States.

This study is part of the reflections that can make mobile technologies contribute to the establishment of a climate of peace and security in Niger. By transcending the units of place, time and responsibilities, the emergence of mobile technologies and the networking of numerous information resources due to this offer many perspectives of monitoring and development.

Niger, a 2/3 desert country in the Sahel, faces an asymmetrical insecurity problem at all of its borders, putting the challenges of sustainable development to the test. To this end, insecurity poses the problem of geostrategic and mining issues that stir up lusts and external influences for the control of the country. Niger has experienced three armed rebellions and multiple inter-community conflicts. Even if these cases of belligerence have shown according to the public authorities a certain lull, the areas concerned are still considered islands of residual insecurity which hamper the free movement of people and goods, as well as the deployment of development projects.

Today, several insecurity groups are threatening the territory of Niger: AQIM in the Maghreb, MUJAO, Ansar Dine, Boko Haram, Katiba in Macina, as well as the terrorist factions in Libya. These armed conflicts isolate the areas concerned, straining state resources to guarantee security at the expense of development actions. Despite the creation of the High Commission for the Restoration of Peace and other bodies and institutions working in the search for lasting peace, there is a lack of synergy in the use of ICT in strengthening operational capacities in the fight against insecurity. Indeed, with four mobile telephony operators (3G, 3G + and 4G) and the optic fiber network connecting all neighboring countries, the coverage rate is only about two thirds.

The global objective of this work is to influence the conception of security by making the populations of conflict zones “citizen-actors” whose action is based on the use of information and communication technologies.

Keywords: *conflict, mobile, peace, security, ICT, use, Niger, Sahel.*

Introduction générale

Le XXI^e siècle est incontestablement celui des technologies numériques. On assiste en effet à l'émergence de l'économie de l'information et du numérique qui, en termes de progrès social, économique, politique et culturel, affectent directement et indirectement le développement ; les TIC et plus spécifiquement les TIC mobiles s'avèrent donc être porteuses d'enjeux et de perspectives considérables, surtout pour les pays pauvres. Il faut cependant nuancer ses apports quand on prend en compte le faible niveau d'intégration des TIC et ses caractéristiques particulières. Pour être efficaces, les TIC doivent intégrer les particularités locales et prendre en compte des paramètres de bonne gouvernance et de démocratie. Les innovations récentes du secteur des communications ont accéléré le processus de globalisation d'une part, et d'autre part les flux informationnels. L'information via les réseaux sociaux permet indiscutablement d'échapper, dans plusieurs pays, au contrôle politique et aux censures diverses (KIYINDOU, 2009). Le sommet mondial sur la Société de l'information qui s'est tenu à Genève le 12 décembre 2003, et à Tunis en 2005, a défini la nouvelle société comme :

« Une société de l'information dans laquelle chacun a la possibilité de créer, d'obtenir, d'utiliser et de partager l'information et le savoir et dans laquelle les individus, communautés et les peuples puissent ainsi réaliser l'intégralité de leur potentiel dans la promotion de leur développement et l'amélioration de leur qualité de vie.¹ »

Dans cette « société de l'information », les modes traditionnels de communication, d'échanges et de travail subissent des modifications profondes. La rapidité de diffusion des technologies et leurs usages influencent les modes de vie, et constituent un vecteur de croissance économique, de créations intellectuelles et culturelles, un boulevard vers un développement durable. Les TIC, à travers des usages responsables participent à la lutte contre la pauvreté, à l'accès aux soins de santé, à l'éducation, à la sécurisation des espaces, à la mobilisation de l'épargne et du crédit en milieu rural, à la promotion des activités génératrices de revenus au profit des femmes, ainsi qu'au renforcement des capacités techniques des ressources humaines. Aussi, le développement des TIC orientées vers l'intelligence artificielle sont-elles aujourd'hui au centre des politiques de développement durable. Selon le Rapport BRUNDTLAND, le développement durable est

¹ <https://www.itu.int/net/wsis/docs/geneva/official/dop-fr.htm>

« *Un mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs* », Gro Harlem BRUNDTLAND, Premier Ministre norvégien (1987)²

L'intelligence artificielle qui intègre les différents acteurs à la société de la connaissance en respectant les principes de la gouvernance démocratique se présente comme un véritable outil de développement. La révolution industrielle du XVIII^e siècle était rendue possible grâce au remplacement progressif de la force manuelle intégrale par de nouveaux procédés issus de nouvelles découvertes. D'abord la machine à vapeur, ensuite le moteur à explosion et enfin le moteur électrique. Pareillement, dans le domaine des télécommunications, on a glissé du télégraphe au téléphone fixe, du téléphone fixe au mobile et à l'internet, avec un passage de l'analogique au numérique. Dans la mutation technologique où s'est actuellement engagée la planète, l'Intelligence Artificielle reste un élément catalyseur des agrégats qui se posent en goulots d'étranglement au processus de développement ; elle est le fer de lance de la quatrième révolution industrielle. L'intelligence artificielle dans ses applications militaires constitue le socle d'un conflit de 4^e génération. Cette guerre de 4^{ème} génération est présentée comme une guerre asymétrique, complexe et au long terme menée sur une base non nationale et décentralisée. Elle inclut donc l'usage de tous les moyens y compris des attaques directes contre la culture, les actes de génocide et la guerre psychologique. Elle fait également appel à la manipulation des médias, aux pressions politiques, économiques, sociales, militaires, etc. Impliquant des acteurs de tout bord, elle manque de hiérarchie. Les modes opératoires diffèrent en fonction des agendas des belligérants.

Depuis plus de deux décennies, l'Afrique de l'Ouest vit au rythme de bouleversements liés mutation à l'évolution démographique débridée et au déséquilibre entre cette forte poussée humaine et le développement. Dans ce contexte, la sécurité est devenue un enjeu crucial pour l'atteinte des ODD, et pour la croissance et la réduction de la pauvreté.

Sous cet angle, la sécurité humaine semble être sous-tendue par deux buts principaux :

- La protection des personnes par tous les moyens et,
- L'établissement des conditions d'un développement humain en toute sécurité, qui ne doivent pas être restreintes aux seules activités traditionnelles de défense nationale et de maintien de l'ordre, mais doivent également prendre en compte les dimensions politiques, économiques et sociales permettant de mener une vie à l'abri du risque et de la peur.

² Rapport BRUNDTLAND p. 37, disponible sur <https://daccess-ods.un.org/TMP/9834911.82327271.html> consulté le 12 sept 2021

Ceci nous conduit à trouver une acception simpliste de la sécurité humaine, faute d'unanimité autour de sa définition : la sécurité humaine, consisterait à la mise en place des conditions susceptibles de garantir et de maintenir pour chacun et pour tous une existence à l'abri de la peur et du besoin. Mais quels sont les acteurs de la sécurité humaine au Niger ?

Il s'agit de toutes entités qui, grâce à leurs actions concrètes peuvent obtenir des résultats probants en impactant les habitudes. Dans le contexte nigérien, il s'agit entre autres des :

- Forces armées ; police ; gendarmerie ; forces paramilitaires ; garde présidentielle ; services de renseignement et de sécurité (militaires et civils) ; administration des douanes ; unités de protection civile, gardes nationaux, etc.
- Organes de gestion et de surveillance de la sécurité : organes du pouvoir exécutif ; organes consultatifs nationaux sur la sécurité ; corps législatifs et commissions d'enquête parlementaires ; ministères de la Défense, de l'Intérieur, des Affaires étrangères ; chefs coutumiers et autorités traditionnelles locales ; organisations de la société civile (les commissions publiques de surveillance et commissions d'examen des plaintes du public, etc.) Institutions judiciaires et organismes chargés de l'exécution de la loi : magistrature ; administration pénitentiaire ; services chargés des enquêtes et des poursuites pénales ; commissions et médiateurs pour les droits humains ; systèmes judiciaires coutumiers et traditionnels.
- La société civile : Les acteurs de la société civile prennent également une part importante dans la promotion de la sécurité humaine. C'est le cas par exemple des organisations non gouvernementales du Niger qui militent en faveur de la sécurité des populations victimes de conflits et pour apporter biens et services aux personnes des zones concernées par les attaques. Cette réalité s'illustre par le fait que dans les camps de réfugiés et de déplacés d'Afrique de l'Ouest, les femmes et les enfants sont les plus nombreux.

Par ailleurs, faire de la notion de sécurité humaine une notion opérationnelle est un exercice difficile dans une situation conflictuelle comme c'est le cas actuellement en République du Niger. En effet, les menaces et les défis liés à la sécurité des personnes et des biens percent au-delà des questions de défense nationale et du maintien de l'ordre, et prennent en compte les paramètres politiques, économiques et sociales pouvant offrir de vivre à l'abri du risque et de la peur. Cette approche révèle en outre qu'on ne saurait traiter des questions de sécurité humaine sans une préalable inclusion de ses différents acteurs dont les intérêts ne sont pas toujours convergents.

Nous le verrons le niveau de culture et d'instruction scolaire détermine pour une grande part les capacités des personnes à prendre des décisions éclairées concernant leurs propres vies. Mais au Niger le taux de scolarisation très faible constitue un goulot d'étranglement à la bonne compréhension par tous les citoyens et citoyennes des implications sociétales de la sécurité humaine.

Et lorsqu'on parle de sécurité humaine, nous parlons de la sauvegarde des libertés civiles essentielles. Il s'agit à la fois de protéger les gens contre les menaces internes et externes, anthropiques et naturelles qui pèsent sur eux, en mettant à leur portée les outils leviers sur lesquels ils peuvent agir pour prendre leur destin en main. Elle englobe donc tous les aspects de la société, y compris les dimensions économiques, politiques et sociales de la vie individuelle, familiale, communautaire, locale et nationale.

La sécurité d'une nation doit être construite en termes de sécurité des citoyens à vivre en paix et à pouvoir accéder aux ressources vitales élémentaires, et ce dans la pleine jouissance de leurs droits fondamentaux. Pour y parvenir, il faut en prime prendre des mesures préventives dont le but serait d'une part de minimiser la vulnérabilité des personnes, et d'autre part de réduire les risques. Nous donnerons plus de détails sur la notion de sécurité humaine dans la partie qui traite de la typologie de la sécurité.

Par ailleurs, depuis la nuit des temps, les hommes se sont toujours livrés des guerres dans le but d'assurer leur sécurité et celle de leurs biens. Les guerres d'Afrique les plus anciennes nous sont connues grâce aux peintures rupestres découvertes dans les cavernes et grottes un peu partout sur le continent. Dans le désert du Sahara, les peintures relatant des scènes de guerre, même peu prolifiques lorsqu'on les compare aux scènes de la vie courante et aux scènes de chasse, renseignent cependant sur les armements et les techniques qui avaient cours. Les entités politiques et administratives que constituaient les royaumes et empires d'entre le XVe et le XIXe siècles ne s'étaient pas constituées pour la plupart d'une manière absolument pacifique, et les causes des conflits peuvent être recherchées dans un large éventail de facteurs au sein desquels prédominent la quête de la sécurité alimentaire et d'un espace vital. Ce terme, employé par les nazis, *lebensraum*³, désigne la politique par laquelle Hitler a tenté de mettre en

³<http://www.enseigner-histoire-shoah.org> › ...

Espace vital (Lebensraum) – Enseigner l'histoire de la Shoah « *Concept germanique forgé au XIXe siècle pour justifier les visées expansionnistes allemandes à l'époque des colonisations, notamment vers l'Est. Terme repris à leur compte par les nazis qui en font l'un des fondements idéologiques de leurs politiques d'agressions militaires, de déplacement et d'anéantissement de populations* » [Consulté le 11/01/2022]

place un espace géographique pour la race dite arienne, par la guerre, le déplacement et l'anéantissement de populations.

En Afrique d'avant la pénétration européenne, les causes des guerres n'étaient pas très différentes de celles décrites ci-dessus. Elles tournaient en effet autour du besoin de contrôler les vastes espaces et les points d'eau pour le pâturage des troupeaux. De par leurs activités et modes de vie, certains peuples africains, au XXe siècle ont entamé leur processus de sédentarisation ; mais de nombreux autres demeuraient nomades. Le cas de l'Afrique Australe est illustratif. En effet il existait dans cette région deux principaux groupes : les agropasteurs noirs et les chasseurs cueilleurs nomades. L'interdiction de l'accès aux terres aux nomades par les sédentaires constitua un *casus belli*. Nous notons à travers cet exemple que le besoin de sécurité comme mobile de guerre possède un champ de compréhension quasi illimité, mais toujours en lien avec la quête d'un mieux vivre, sauf pour les cas de guerres religieuses. Dans ce registre, l'islamisation du continent n'a pas été initialement mue par le désir de capturer des esclaves ni de s'accaparer des terres. Le seul objectif était de convertir les "infidèles".

L'un des aspects qu'il convient de souligner ici, c'est que les guerres africaines n'ont pas toujours été menées contre des adversaires extérieurs, il s'agit dans le cas des royaumes et empires, de dissensions qui dégénèrent en conflits de succession. Nombreux sont les souverains du continent qui ont été en état de belligérance pour l'une ou l'autre des raisons évoquées ci-dessus.

Nous en citerons à titre indicatif trois :

- Sonni Ali BER (1464-1492), probablement le plus grand héros des légendes de l'Empire songhaï. Il mena 32 guerres en 26 ans pour vassaliser les royaumes voisins.
- SHAKA Zulu (1787-1828). Ses combattants sont connus pour avoir utilisé des armes normalisées et une grande tactique pour combattre les colons britanniques et hollandais. Il est reconnu comme un grand innovateur militaire.
- SAMORY Touré (1830-1900) fait la guerre de résistance contre les Français. Il est célèbre par sa stratégie de guerre, « la tactique de la terre brûlée ».

Dans la période coloniale, le Niger a également connu des mouvements insurrectionnels contre le colonisateur, mouvements liés à la volonté de recouvrer la quiétude traditionnelle qui prévalait dans le pays avant la pénétration française. En 1906, une série de mouvements éclatent à différents endroits du pays : soulèvements violents dans l'Ouest nigérien (Kopki-Tanda, Boubon, Karma) ; entre 1916 à 1917 des révoltes touaregs éclatent dans l'Oulliminden à l'Ouest révoltes menées par FIIHROUN ; sans oublier le siège d'Agadez par KAOZEN et les attaques dans l'Azawak. L'armement était sommaire et constitué de lances, de sabres, d'arcs.

Mais entre peuples africains, les anciennes guerres n'ont pas revêtu les mêmes formes que celles contre la pénétration européenne. À cet effet, Bernard LUGAN explique qu'il existe trois formes de grandes guerres en Afrique :

- *« Les affrontements entre les lignages ou tribus appartenant à la même ethnie. Par exemple les Zulu et les Ndebele-Matabele, deux tribus de l'ethnie Nguni.*
- *Les affrontements entre les populations radicalement différentes engagées, les unes dans la conquête d'un territoire et les autres dans sa défense. Le Sahara et l'Afrique Australe fournissent des exemples de ce type de guerre qui aboutissent à l'élimination des Noirs par les Berbères blancs au Sahara, et les Khoisan par les Nguni au Sud du Limpopo.*
- *Affrontements entre les peuples pasteurs, entre les peuples pasteurs et les peuples agriculteurs. Toute l'histoire de la zone sahélienne et Est africaine s'est écrite autour de cette réalité.⁴ »*

Au vu de l'actualité sécuritaire, nous osons affirmer que toutes les trois formes de conflit ci-dessus décrites ont cours en ce moment même au Niger. Ceci est illustré par deux attaques contre la communauté zarma en janvier 2021, attaques perpétrées par des combattants d'une branche de l'état islamique. Sur les réseaux sociaux, certains zarma ont accusé les peulhs de vouloir régler des différends ethniques. Ces communautés, les uns, généralement agriculteurs et sédentaires, et les autres, majoritairement éleveurs nomades ou semi-nomades, s'opposent donc de plus en plus régulièrement pour *« l'accès aux terres et aux ressources, et ce dans un contexte de détérioration des relations intercommunautaires depuis plusieurs décennies⁵. »*

La sécurité revêt donc aux yeux des personnes un caractère éminemment vital, et d'énormes moyens sont déployés pour sa création et pour son maintien. Les technologies de l'information et de la communication sont au nombre de ces moyens qui sous d'autres cieux sont intensément utilisés pour lutter contre le crime organisé, le trafic de drogue et le terrorisme. Le fichage est un exemple de ces usages. Il consiste à recueillir informatiquement des renseignements sur des personnes. Ces informations sont ensuite archivées aux fins d'anticiper d'éventuelles actions criminelles. En Chine, pour sécuriser certaines administrations, il est mis en place des outils de reconnaissance faciale qui identifient les visages par une caméra dotée d'un dispositif capable de déterminer les spécificités du faciès et d'y associer le nom correspondant.

L'intelligence artificielle fait des progrès remarquables et est devenue le principal moteur de la technologie robotique. L'IA et ses applications recèlent de nombreux enjeux sociaux et de

⁴ LUGAN B., Les guerres d'Afrique : des origines à nos jours, 2013, P.9

⁵ <https://www.crisisgroup.org/fr/africa/sahel/niger/b172-murder-tillabery-calming-nigers-emerging-communal-crisis>

développement. Elles sont utilisées dans les administrations pour induire de la célérité et pour démocratiser les services et les prestations dans de nombreux domaines au profit des citoyens. Les enjeux de L'IA ont un impact direct sur la souveraineté numérique des pays africains parce qu'elle permet de développer des compétences de prise en charge des besoins d'une masse importante de personnes. Ces enjeux regroupent les façons dont l'IA change la société et change la vie quotidienne des personnes.

L'IA est également une opportunité incontournable pour les PME. Aujourd'hui, nombreuses sont les solutions IA clés en main disponibles sur le marché. Associée à d'autres technologies, elle permet par exemple d'obtenir des indicateurs de performance plus fiables pour les entreprises. Elle constitue également un précieux outil pour prévenir et mettre à jour les fraudes et anomalies comptables et financières. Nous pouvons en outre évoquer ses bénéfices en termes de gains de productivité et de satisfaction du client. Avec l'intelligence artificielle, les capacités d'apprentissage sont diversifiées et les chaînes de production sont rendues plus résilientes. La recherche est de qualité ainsi que la ressource humaine. Les systèmes alimentaires sont eux aussi impactés au même titre que les systèmes d'éducation.

Au total, les technologies d'IA sont efficaces pour résoudre les problèmes de développement, et améliorer les moyens de subsistance des personnes vivant dans les pays pauvres à l'instar de la République du Niger.

Nous retiendrons ici deux applications de l'intelligence artificielle : l'application militaire et l'application civile.

Au plan militaire, certains pays, en l'occurrence la Russie et les États-Unis ont déjà mis au point des robots tueurs autonomes, animés par une IA de pointe.

Figure n°1 : Le robot militaire Maars développé par l'entreprise américaine Qinetiq



Source : <https://www.ledevoir.com/societe/561209/comment-stopper-la-proliferation-previsible-des-robots-tueurs>

La course aux armements dans le contexte de rivalité technologique et industrielle a également donné l'occasion d'observer la mise au point par la Russie d'un char-robot d'assaut, capable de prendre tout seul des décisions sur le champ de guerre.⁶ Mais cette course à l'armement n'est pas polarisée USA-Russie. La France, la Chine, la Turquie, le Royaume-Uni, etc., et bien d'autres développent de tels projets, où l'expérimentent déjà. Mais la science ne doit pas être au-dessus de l'éthique. Et dans ce sens, la formule célèbre de RABELAIS dans Pantagruel est toujours valide pour éviter l'usage sans morale de la technologie. « *Science sans conscience n'est que ruine de l'âme.*⁷ » ». Aussi :

« le Groupe des experts gouvernementaux sur les systèmes d'armes mortelles autonomes de l'ONU (GGE-LAWS) s'est réuni du 9 au 13 avril 2018 à Genève en Suisse — pour la cinquième année consécutive — avec encore et toujours l'idée de réunir le maximum d'États pour discuter de l'interdiction de ces technologies meurtrières aux conséquences encore inconnues, mais de plus en plus préoccupantes. »⁸

Au Niger où le niveau d'implémentation des innovations technologiques est faible, des efforts doivent être consentis pour mettre au service de la sécurité des outils numériques de dernière génération. L'état actuel du matériel n'est pas au niveau des récentes innovations technologiques à l'instar de celles ci-dessus décrites. Le Niger fait l'effort de se doter, comme nous allons le voir dans la suite, de technologies fondées sur l'intelligence artificielle pour combattre le terrorisme. Mais ces outils de télécommunication ne constituent plus aujourd'hui à proprement parler des innovations. Le matériel est donc globalement à renouveler au vu de l'ambiance sécuritaire et la rapidité à laquelle se font de nouvelles innovations.

Pour étudier l'impact de l'usage des TIC mobiles dans le contexte sahélien marqué par des attaques, des massacres et des enlèvements perpétrés par des groupes d'extrémistes radicaux, nous avons décidé d'établir dans la première partie de notre thèse, le contexte qui nous a poussé à opter pour le thème Technologie mobile et sécurité au Niger, la problématique, l'objectif de l'étude, les questions de recherches. Le lien que nous essayerons d'établir entre technologies et lutte contre l'ennemi djihadiste, nécessite qu'une approche pluridisciplinaire soit utilisée dans la conduite de notre recherche. Le premier indicateur perçu dans ce cadre est la proportion de personnes disposant d'un téléphone avec accès à internet

⁶ <https://information.tv5monde.com/info/robots-tueurs-autonomes-malgre-une-mise-en-garde-de-l-onu-leur-developpement-continue-243991> [Consulté le 6 octobre 2021]

⁷ RABELAIS François, Pantagruel, 1534, pp P.331

⁸ https://www.google.com/url?sa=t&source=web&rct=j&url=https://www.un.org/fr/chronicle/article/le-role-des-nations-unies-dans-les-nouvelles-technologies-appliquees-aux-systemes-darmes-letales&ved=2ahUKewiipJHthLXzAhU_TDABHZ6XCQMqFnoECMDMQAQ&usq=AOvVaw1nvRK7BDWw4UsCoq1HIgbc [Consulté le 6 octobre 2021]

Notre travail se réalise donc dans un champ quasiment vierge. Il s'inscrit dans une perspective d'exploration du degré d'acceptation du numérique, de son appropriation et surtout de son usage à des fins sécuritaires, ceci dans un contexte nigérien marqué par la réalité d'un terrorisme larvé. Cependant, outre les considérations à caractère fonctionnaliste des outils numériques, il est établi qu'ils sont fortement addictifs. Le néologisme « cyberaddiction » en traduit les effets néfastes sur nos fonctions psychosomatiques.

La spécificité de l'intelligence numérique réside dans la quête de l'équilibre entre son implémentation et le respect des principes d'éthique et de gouvernance, garants du développement inclusif durable. Dans cette logique, l'implication de tous les acteurs à travers une approche territoriale intégrée et équilibrée (pluridisciplinaire et multisectorielle), et le partenariat interactif, s'avèrent indispensables. Les technologies mobiles constituent à tous égards un énorme potentiel dans le renforcement de la collaboration pour améliorer l'information et la communication intracommunautaire et entre usagers distants. Toutefois, leurs usages doivent être compatibles non seulement avec les réalités endogènes, mais aussi avec les besoins de développement et les principes démocratiques. Parler d'intelligence artificielle ou d'intelligence numérique, c'est évoquer un concept holistique comme ceux du développement et de la sécurité. Au Niger comme dans les autres pays de la sous-région, « *Ce que les pauvres souhaitent avant tout c'est se savoir protégé contre les violences et savoir leurs biens protégés, et ces deux éléments sont essentiels à la naissance de toute activité économique ou sociale productive* ». ⁹ (OCDE, 2001, p. 137)

Cela démontre que les enjeux de la sécurité sont existentiels, car sa dimension holistique la circonscrit à toutes les activités et préoccupations de la pensée humaine prenant en compte les problématiques sociétales et de civilisation.

Ces différents arguments autorisent dorénavant à considérer la sécurité pour le développement comme un vaste programme aux composantes contradictoires, mais qui serait, comme la communication, un concept aux contours diffus. La démarche de conceptualisation des technologies mobiles porte donc *sui generis* la problématique de risques, de veille et d'enjeux communicationnels et sécuritaires.

Dans la perspective de conférer à notre étude tout son caractère scientifique, nous avons formulé des questions de recherches. La principale est libellée comme suit :

Quelle est la contribution des Technologies de l'Information et de la Communication mobiles à l'établissement d'un climat de paix et à la garantie sécuritaire des personnes et des biens dans le contexte nigérien ?

⁹ <https://www.cairn.info/revue-de-l-ocde-sur-le-developpement-2001-3.htm>

Les questions secondaires qui en découlent sont au nombre de deux, et se déclinent comme ci-après :

1. Quels sont les pratiques et usages des Technologies de l'information et de la communication et de l'internet dans les zones de conflit au Niger ?
2. Comment les TIC et l'internet mobile participent-ils à la sécurisation du territoire ?

Notre travail de recherche s'est construit autour de trois piliers que sont les trois parties de la thèse. La première est composée de trois chapitres, les deux autres sont constituées chacune de deux chapitres. La structure globale se présente comme suit : Une introduction qui aborde les généralités de l'étude des TIC dans le contexte sécuritaire nigérien, et commente les grandes lignes du plan après l'avoir décliné. La première partie du document présente un bref aperçu de la géographie du Niger, le contexte global de l'étude et son cadre théorique. Elle est donc subdivisée en trois chapitres respectivement intitulés : de la géographie du Niger et contexte global de l'étude ; L'environnement technologique du Niger ; et Cadre Théorique. Nous y retrouvons les objectifs, les questions de recherche et les hypothèses de travail. La deuxième partie quant à elle essaie de définir le cadre conceptuel des terminologies de sécurité et de technologies mobiles, et aborde ensuite le cadre méthodologique de l'étude. La troisième partie nous permet de déterminer le type de réponse que l'État du Niger doit opposer au terrorisme, au vu de la cartographie des usages des technologies mobiles et de l'internet. Nous y présentons aussi les éléments factuels qui confirmeront ou infirmeront nos hypothèses. Enfin viennent la conclusion générale, la bibliographie et les annexes.

Mais avant d'aller plus loin, il convient de présenter le contexte dans lequel s'inscrivent nos travaux, ainsi que l'environnement empreint de suspicion et de méfiance dans lequel ils se réalisent.

PREMIÈRE PARTIE : CONTEXTE DE L'ÉTUDE

Introduction

Ancienne colonie française, le Niger n'a aucun débouché sur le littoral et fait face à d'énormes défis de développement, caractérisés par des questions sécuritaires majeures. Le Niger est ceinturé par des foyers de crises sociales et de conflits armés.

Le système économique des régions du Nord est essentiellement basé sur l'élevage, le maraîchage et le commerce. La sécheresse et la désertification déciment de manière cyclique le cheptel, rendent le maraîchage et le commerce peu rentables, ce qui impacte directement le mode de vie des populations nomades et accentue la pauvreté. À la sécheresse et aux effets des changements climatiques viennent s'ajouter les foyers de conflits armés, qui favorisent les trafics d'armes, de drogues, de marchandises, d'humains, etc.

Malgré certains indicateurs qui classent le Niger à un rang peu honorable, une dynamique de développement est notée dans tous les domaines, à savoir l'économie, la santé, l'éducation, l'agriculture, la gouvernance sécuritaire et surtout les télécommunications. Dans cette partie, nous ferons un bref aperçu de l'environnement socioéconomique, culturel et politique du Niger, puis nous décrirons l'écosystème technologique rencontré avant de présenter un diagnostic des conflits dans le pays.

CHAPITRE 1 : APERÇU DE LA GÉOGRAPHIE DU NIGER ET CONTEXTE GLOBAL DE L'ÉTUDE

Trois principales sections composent le présent chapitre, et s'organisent de façon logique et chronologique autour du cadre géographique, du contexte sécuritaire et de l'environnement technologique du Niger. Ce chapitre a pour but de présenter une photographie du pays aux fins d'appréhender de façon empirique le contexte global dans lequel cette étude évolue.

Certains termes associés à la problématique et les différents usages des TIC y ont été également définis et décrits pour rendre leur conceptualisation plus aisée, mais aussi pour qu'ils ne soient pas pris dans des sens autres que ceux que nous leur voulons dans notre travail.

En outre, il prend en compte l'explication des fondements théoriques sur les technologies mobiles et leurs usages, ce qui nous a permis de formuler les questions et objectifs de la recherche, et enfin de terminer par une synthèse sur le champ théorique.

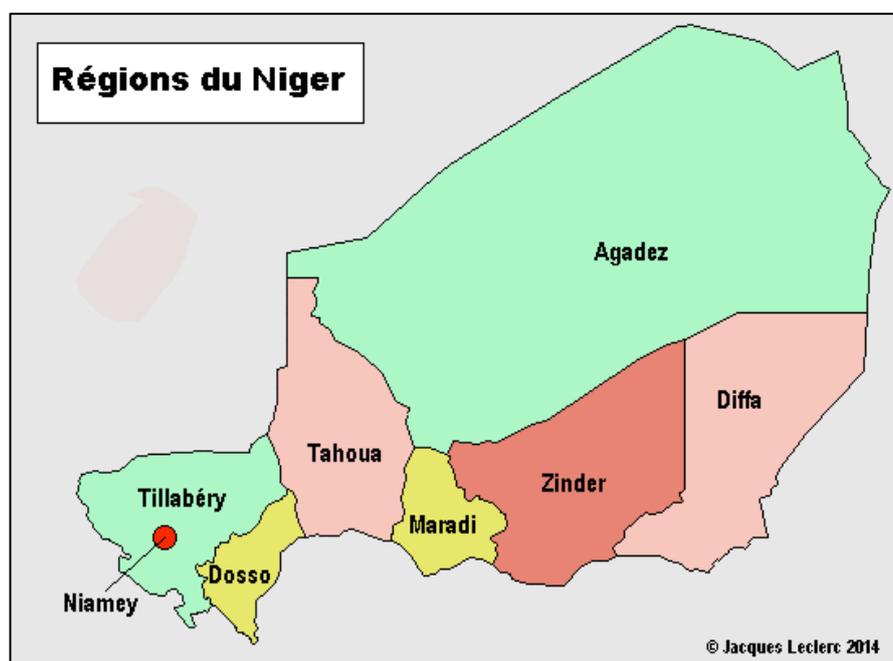
1.1. Le Niger : Aperçu géographique

La République du Niger est un pays francophone de l'Afrique de l'Ouest situé entre les parallèles 11°37 et 23°33 de latitude Nord, et les méridiens 16° de longitude Est et 0°10 de longitude Ouest. C'est un pays enclavé qui s'étend sur 1 267 000 km². Il est limité au Nord par l'Algérie et la Libye, le Tchad à l'Est, le Nigeria et le Bénin au Sud, et le Burkina Faso et le Mali à l'ouest. Le Niger apparaît comme l'un des pays les plus pauvres de la planète. En effet, « Le taux de croissance économique est structurellement faible au regard de la croissance démographique du pays (3,8%). Avec une population estimée à 22,3 millions d'habitants en 2019, la croissance du PIB par tête n'est en effet que de 1,9%. Selon le dernier classement du développement humain du PNUD, le Niger arrive en dernière position du classement mondial avec un IDH de 0,377. Ses indicateurs sociaux sont très faibles : (i) l'espérance de vie à la naissance est de 60,4 ans et l'âge médian est de 14,9 ans ; (ii) la durée moyenne de scolarisation est de 2 ans. Environ 45% des enfants seraient malnutris, seuls 17% de la population auraient accès à l'électricité (un taux estimé à 1 % en zone rurale) et moins de 45% à l'eau potable. La prévalence de la pauvreté est assez forte, avec un taux de 44%.¹⁰. » Différents peuples composent le paysage démographique du Niger. Les plus importants sont : les Haoussas (55,4 % de la population), installés au Centre et à l'Est, avec une aire culturelle largement étendue au Nigeria ; les Zarmas (18,2 %) et les

¹⁰ <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/NE/indicateurs-et-conjoncture> [Consulté le 05 Janvier 2022]

Songhaïs (4,0 %) qui vivent dans l'Ouest et constituent le deuxième groupe du pays ; viennent enfin les Touaregs, (11 %) de la population.

Figure n°2 : Carte du Niger présentant les différentes régions



Source : fr.mapsofworld.com

1.2. Contexte global de l'étude

Des études sociologiques confirmant l'importance de la communication interpersonnelle dans les usages numériques soulignent deux phénomènes structurants. Le premier est l'agencement stratégique des dispositifs de communication : le choix d'utiliser un mode de communication écrit ou vocal, immédiat ou asynchrone, formel ou informel n'est pas du tout aléatoire ; il dépend de la proximité relationnelle et physique avec l'interlocuteur, de la nature de l'échange ou du message, du moment. Le second repose sur l'organisation, à l'aide de cette diversité de dispositifs, de formes de continuité relationnelle qui compensent pour partie la décadence dans le rythme de travail. La diversité des usages qui tend également à s'accroître, laisse ainsi apparaître une dominante : celle des usages de communication au sens large (messagerie, téléphonie, publication personnelle, forums...), plutôt que des services d'information et de transaction, même si ceux-ci connaissent également un fort développement. La convergence numérique a beaucoup contribué à la multiplication des usages, car elle augmente sensiblement les services du "Voice IP" pour téléphoner depuis son ordinateur, offres groupées *triple ou quadruple play* (téléphonie fixe et/ou mobile). Selon (JOUËT, 1993 :371), « *L'usage est [...]*

restrictif et renvoie à la simple utilisation tandis que la pratique est une notion plus élaborée qui recouvre non seulement l'emploi des techniques (usage), mais aussi les comportements, les attitudes et les représentations des individus qui se rapportent directement ou indirectement à l'outil. ». La notion d'usage social vient apporter une nouvelle dimension au concept en inscrivant l'usage dans une perspective sociale. Ainsi (PROUX, 2007) parle de : « *Patterns d'usages d'individus ou de collectifs d'individus relativement stabilisés à l'échelle d'ensembles sociaux plus larges* ».

1.2.1. Radiographie des TIC et contexte sécuritaire du Niger

L'histoire des télécommunications au Niger est le résultat d'un long processus. Elle peut être subdivisée en deux (02) grandes périodes :

- Fin du XIX^e siècle à 1990 : correspond à la période d'élargissement du réseau de télécommunication ;
- De 1990 à nos jours : période de la libéralisation du secteur des télécommunications.

Au lendemain de l'indépendance, le 3 août 1960, le pays avait pour principal désir de mobiliser les populations autour des idéaux nationalistes, de travailler à prouver que le Niger pouvait compter sur ses ressources internes, humaines et naturelles. Et pour cela, le canal idéal était la radio. C'était d'ailleurs le seul. Il fallait couvrir l'entièreté du pays, idéal un peu ambitieux pour l'époque, certes, mais cette volonté était également mue par la nécessité de prendre en compte les diversités linguistiques et régionales.

1.2.1.1. Le service de radio diffusion

« Radio Niger » a été installée en octobre 1958 par le pouvoir colonial. Sa gestion était assurée par la Société des Radios-diffusions de la France d'Outre-mer SORAFOM. Mais ses programmes portaient sur des thématiques de sensibilisation et de mobilisation autour du développement. Cette campagne a permis de formuler des thématiques aux différentes émissions radiophoniques dans une approche participative. Tous ces organes contribuèrent à l'éveil des consciences, particulièrement pendant la première décennie après l'indépendance. Elles découvraient les progrès de l'humanité et, en même temps, le grand retard dans lequel végétait leur pays. C'est l'une des raisons pour lesquelles les premières émissions des radio-clubs avaient pour thèmes « *Tous participent aux développements* », « *Connaissons le monde dans lequel nous vivons* », « *Des récoltes plus abondantes* », « *Les écoles et leurs maîtres* », etc.

Les connaissances qu'elles acquerraient lors des échanges, ainsi que le fait de participer¹¹, de s'exprimer, de se savoir écoutées, avaient apporté des changements dans les comportements.

Ainsi, Boureima Abdou, un paysan de Namaro affirme « *C'est grâce à l'émission des radio-clubs que certains paysans mettent des ordures ménagères et des déchets d'animaux dans les champs pour que cela serve d'engrais de fumier* » ; Serkin Noma Abdou de Maradi, lui, demande que les radio-clubs « *nous parlent toujours des semences sélectionnées, des coopératives, des fongicides et de l'engrais pour nous aider dans notre travail* »

Cet office sera opérationnel effectivement avec la prise en main de sa destinée à partir de 1967, sous l'appellation Office de radiodiffusion et de télévision du Niger (ORTN)¹². Radio Niger d'abord puis « la voix du sahel » par la suite, a toujours consacré 70% de ses programmes aux langues nationales (avec des théâtres et le journal parlé en langue nationale, etc..).

1.2.1.2. La télévision

Très tôt après les indépendances, le Niger fut l'un des pays africains au sud du Sahara à disposer d'une télévision dès 1964. À cette époque, même dans les pays développés, la télévision ne couvrait pas encore tous les territoires. Des images ont été diffusées pour la première fois en octobre 1964 à titre expérimental dans une vingtaine d'écoles. Il s'agissait alors d'une télévision scolaire qui devait assurer le relèvement du taux de scolarisation et d'alphabétisation. Dans de nombreux centres ruraux sur l'étendue du territoire sont installés des postes téléviseurs. À des heures fixes, les élèves prennent leur enseignement à partir de la régie centrale de Niamey. Mais le coût des opérations était devenu rédhibitoire pour le Niger.

En 1977, le réseau de diffusion fut étendu en réutilisant les anciennes infrastructures de la télévision scolaire. Le 07 avril 1979, les premières émissions en couleur de Télé Sahel sont diffusées à partir d'un van de reportage léger venu pour la circonstance du Festival de la Jeunesse de Dosso. La télévision grand public voit ainsi le jour, avec un programme alternatif de quatre jours par semaine puis quotidien.

¹¹ Il y avait des chroniques qui traitaient de l'agriculture, de l'hygiène, de la santé, de l'élevage, des soirées au village, qui étaient des reportages dans les villages au cours desquelles les gens parlaient de leurs problèmes quotidiens (hivernage, préparation des champs, fréquentations scolaires recettes de cuisine, contes et légendes, devinette, proverbes).

¹² L'ORTN a été créé par la loi n°67-011 du 11 février 1967, modifiée par l'ordonnance n°78-21 du 12 octobre 1978.

1.2.2. Les TIC dans les Armées au Niger : une intégration timide de dispositifs basés sur l'intelligence artificielle

Les Forces de Défense et de Sécurité du Niger comprennent les forces militaires (tous corps militaires confondus et la gendarmerie) et les forces paramilitaires (police, douane, eaux et forêts). Chacune de ces composantes dispose de missions et d'attributions déterminées par la loi. Avant d'aborder plus profondément leur utilisation des TIC, il convient que nous nous posions quelques questions : Quelles sont les missions qui leur sont assignées ? Quelles sont les différentes composantes des armées ? Quelles sont les difficultés auxquelles elles sont confrontées aux plans matériel, humain et logistique ? Quels grands défis reste-t-il à relever ? D'une manière générale, les FDS exécutent leurs missions en fonction des menaces et des intérêts stratégiques, économiques et sociaux du Niger. Elles travaillent à préserver l'intégrité du territoire national, à protéger les personnes et les biens, ainsi que les intérêts supérieurs du pays. Plus précisément les missions régaliennes assignées aux Forces de Défense et de Sécurité du Niger sont entre autres :

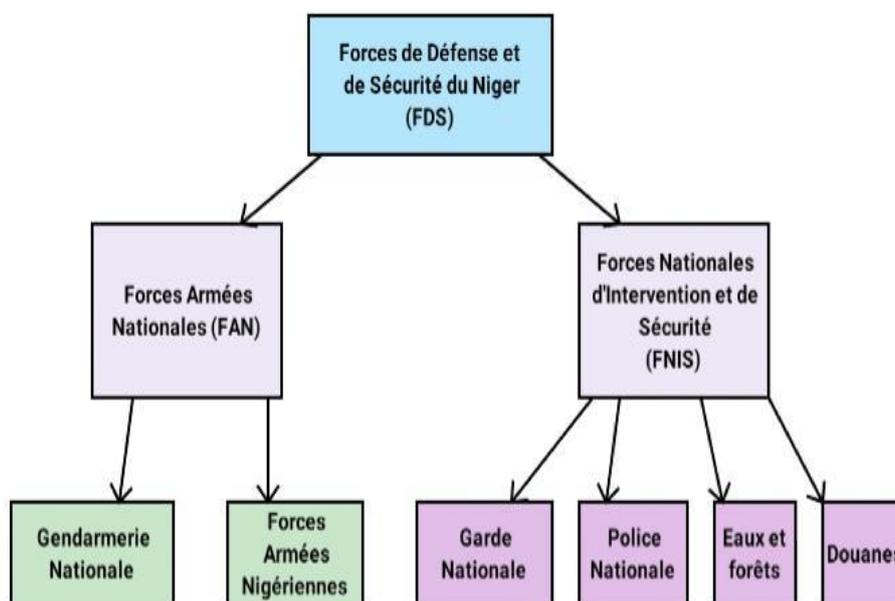
- Assurer la défense opérationnelle du territoire ;
- Protéger les institutions de la république ;
- Préserver la sécurité publique;
- Assurer la mission de police judiciaire ;
- Sauvegarder les intérêts économiques du pays ;
- Assurer la protection de l'environnement.

Les FDS sont constituées des :

- ✓ Forces Armées du Niger (FAN) qui regroupent la grande masse des militaires, la garde nationale, la gendarmerie. C'est là qu'on trouve l'armée de terre, l'armée de l'air, le groupement d'intervention rapide, le BICOS, le génie militaire, etc.

Les Forces Nigériennes d'Intervention et de Sécurité (FNIS) comprennent la Garde nationale et les forces paramilitaires que sont la police, la douane et les eaux et forêts.

Figure n° 3 : Structure globale des Forces de Défense et de Sécurité du Niger



Source : Maman SILLIMANA

La gendarmerie nationale fait partie des forces les plus visibles dans l'environnement sécuritaire du Niger. Elle a pour mission de veiller à la sûreté publique, assurer le maintien de l'ordre et l'exécution des lois sur toute l'étendue du territoire, protéger les institutions, les personnes et les biens (Décret n° 68-86 du 21 juin 1968. Article premier). Elle est un corps militaire qui remplit à la fois des missions militaires et des missions de police civile. Dans le domaine de la défense nationale, la Gendarmerie Nationale participe aux côtés des armées à la défense opérationnelle du territoire. Dans le domaine de la police administrative, son objectif principal est la sécurité publique. Cette activité englobe le renseignement, la police de route, les services d'ordre et les patrouilles des secteurs. Dans le domaine de la police judiciaire, l'action de la Gendarmerie Nationale consiste à constater les crimes, délits et contraventions, au rassemblement des preuves, la recherche et l'arrestation des auteurs ainsi que l'établissement des procédures et l'exécution des délégations judiciaires.

Les missions militaires de la gendarmerie nationale ne constituent que le tiers de ses activités. Au total, la Gendarmerie Nationale du Niger n'est pas qu'une force militaire. Elle est également une force para publique avec des missions de police civile. Ainsi, suivant la nature de la mission, les gendarmes se retrouvent sous l'autorité du ministre de la défense, ou du ministre de la justice, ou encore du ministre de l'intérieur, etc.

Pour répondre à une demande croissante de la part de la population, deux subdivisions d'armes ont vu le jour : la gendarmerie départementale et la gendarmerie mobile. (Décret n°2006 – 123/PRN/MDN du 05 avril 2006).

Aussi plusieurs Directions dans le domaine des Transmissions et TIC, Génie militaire, Armement, Formation et des unités spécialisées dans la lutte anti-terroriste furent aussi créées. Huit légions basées dans les huit régions forment des corps composés chacune de deux (2) Groupements de Gendarmerie à l'exception de Tillabéry qui en possède quatre. Dans chaque département du Niger est implantée une brigade territoriale. Dans les Chefs-lieux de régions sont implantées les brigades spécialisées, les escadrons mobiles de gendarmerie, et enfin il faut noter la présence d'un peloton mobile à Niamey. Les gendarmes ont un rôle de maintien d'ordre et de police judiciaire. Aujourd'hui, l'attention de la gendarmerie nationale se focalise plus particulièrement sur les zones frontalières en raison de l'insécurité et des trafics qui y ont cours, alimentant du coup la filière terroriste. Cette attention est justifiée d'autant plus que sans ressources financières, les groupes terroristes ne peuvent pas prospérer toutes ces longues années. Et parlant de financement du terrorisme, « ...les services de sécurité nigériens avaient intercepté un homme convoyant 75 000 euros du nord du Mali vers Boko Haram, qui a pris en mars 2015 le nom d'État islamique en Afrique de l'Ouest, après son allégeance à l'organisation djihadiste. » affirmait Seidik ABBA dans une de ses chroniques sur le journal Le Monde¹³.

Les forces armées nigériennes se subdivisent en deux principales entités : l'Armée de Terre et l'Armée de l'Air.

La garde nationale fait partie de l'armée de terre. Elle a pour mission de :

- Surveiller le territoire national,
- Maintenir l'ordre et le rétablir en cas de troubles
- Protéger des édifices publics, ainsi que les personnes et les biens,
- Exécuter les missions de police administrative en zone rurale et pastorale
- Porter assistance aux autorités administratives
- Administrer, gérer et surveiller les établissements pénitentiaires.
- Assurer les services d'honneur de la République et protéger les institutions.

La garde nationale s'implique également dans la défense opérationnelle du territoire.

Autour du Commandement central (État-Major) se trouvent plusieurs directions, qui sont des entités d'appui (Génie militaire, Intendance, Matériel, Transmission, etc.). La mission principale de ces forces est la défense opérationnelle du territoire. Cette armée participe également aux missions de maintien de la paix de l'ONU. Les forces armées nigériennes, comme la Gendarmerie, sont réparties en zones de défense dans les différentes régions du pays.

¹³ Lu sur https://www.lemonde.fr/afrique/article/2017/12/11/boko-haram-serait-implique-dans-l-attaque-contre-l-armee-americaine-au-niger_5228013_3212.html [Consulté le 2 Février 2022]

Chaque zone possède des Bataillons Inter Armes spécialisés dans la lutte contre le terrorisme, des Directions d'Appui logistique et des Centres de formation. Ces dernières ont pour principal rôle de faciliter la mobilité des forces armées ; de provoquer la contre mobilité des forces ennemies ; d'aider au déploiement des troupes amies, de mener des activités de génie civil.

L'armée de l'air du Niger a été quant à elle créée en 1961. Elle dispose d'un personnel navigant et non navigant qualifié composé de pilotes, navigateurs, mécaniciens, fusiliers commandos, etc. Ses missions peuvent être présentées comme ci-après:

- La reconnaissance et la surveillance aérienne ;
- Le transport des troupes et des personnalités ;
- Le largage des parachutistes et du matériel ;
- La photographie aérienne ;
- Les évacuations sanitaires ;
- La recherche de renseignements ;
- Appui feu rapproché ;
- Attaque de précision avec des frappes sur objectifs, etc.

Les différentes zones militaires disposent aussi de bataillons spécialisés dans la lutte contre le terrorisme. Forces de dernière urgence et d'ultime recours, le "BICOS" est une réserve solide à la disposition du chef d'Etat-Major des Armées pour opérer des interventions sur toute l'étendue du territoire national.

Nous avons enfin les Forces d'intervention et de sécurité.

Elles ont pour missions de :

- Lutter contre le braconnage, la désertification, les pollutions et les nuisances ;
- Faire le contrôle forestier, halieutique et faunique ;
- Élaborer et mettre en œuvre le programme de sensibilisation, d'information et de formation dans le domaine de la gestion durable des ressources forestières, fauniques, halieutiques, apicoles et environnementales ;
- Prendre une part active à l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie ;
- Protéger et sauvegarder les espèces animales en voie d'extinction comme la girafe d'Afrique de l'Ouest, etc.

Plus spécifiquement, la douane nigérienne, créée le 14 août 1937, a pour mission :

- D'appliquer la politique du gouvernement en matière de protection de l'espace économique national et la perception des droits et taxes exigibles à l'occasion des opérations commerciales effectuées dans les 52 bureaux des douanes établis sur le territoire national ;

- De rechercher, constater et réprimer la fraude douanière, actions menées et symbolisées par les brigades d'interventions et de recherches qui sont au nombre de dix dont une fluviale à Gaya et une autre unité à compétence nationale.

Elle effectue en outre d'autres missions spéciales toutes aussi importantes, mais moins connues du grand public : participer à l'application de la réglementation relative à la sécurité publique notamment en ce qui concerne la protection des populations en matière de santé publique, la protection de l'environnement, des mœurs, du milieu culturel et artistique.

Mais les FDS ne sont pas exemptes de problèmes. Leurs difficultés sont d'ordre structurel et organisationnel, mais aussi d'ordre conjoncturel et environnemental. L'immensité du territoire est un frein au déploiement et au maillage militaire et sécuritaire. Du coup, les moyens déployés en termes de personnels et de matériels ne sont pas adaptés aux menaces diffuses et mobiles dans l'espace. À ce niveau il apparaît nécessaire que l'État nigérien investisse davantage dans l'Intelligence Artificielle orientée surveillance et prévention, et améliore son système de renseignement traditionnel.

La question de la mobilité des FDS dans le Sahel qui représente la grande partie du territoire se pose également, car ces forces armées ont besoin d'une plus grande capacité et une rapidité d'intervention, quelle que soit la zone. Un accroissement en nombre et en puissance des Forces Spéciales avec plus de moyens pour faciliter leur mobilité s'avère donc impératif dans le contexte actuel.

Pour combler ces attentes, l'armée nigérienne doit par ailleurs travailler à relever de grands défis qui se présentent comme des tendances lourdes à sa capacité à assurer la sécurité des personnes et des biens partout où elle est menacée. Il s'agit entre autres de :

- La vaste étendue du territoire national à vaincre pour le déploiement de l'Armée de l'Air sur son ensemble ;
- La stagnation à peine remarquée des moyens de formation de base et d'entraînement des militaires, propres au Niger, qu'il faut rénover et mettre à jour par rapport aux nouvelles réalités technologiques et sécuritaires ;
- Les faibles effectifs des FDS malgré leur nombre (armée de terre : 17.000, armée de l'air : 1350, gendarmerie : 7500)¹⁴. Effectifs qu'il faut accroître sensiblement pour atteindre une couverture optimale du territoire ;
- Le défaut de moyens et d'équipements militaires spécifiques à la lutte contre le

¹⁴ Lieutenant-Colonel SIDIAN Ahmed, Cdt IDI DJIBADJE Souleymane, Cdt HALILOU NOUHOU Abdou, "La République du Niger et ses Forces de Défense et de Sécurité", Présentation de la 13^{ème} promotion ESIG.

terrorisme en zone désertique ;

- Certains partenariats stratégiques avec les pays occidentaux sont inefficaces, et doivent être revus ou abandonnés. Il faudra que tout partenariat avec les pays amis soit basé uniquement sur l'efficacité et les résultats de terrain ;
- Le manque de confiance ou la défiance qui existe entre les FDS et certaines populations dans certaines régions. Il faut que les forces armées travaillent à rétablir la confiance perdue entre elles et les populations, afin d'impacter positivement le système des renseignements ;

L'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication est désormais courante chez les Forces de défense et de sécurité au Niger. Certaines unités mobiles et statiques de l'armée sont dotées de technologies de communication et d'information selon l'importance de leur mission. La présence d'une base de lancement de drones de reconnaissance à Niamey et dans l'extrême nord du pays à Agadez sous-tend la mise en place d'infrastructures de communication pouvant supporter ces technologies.

Le Niger constitue un *Hub* pour tous les trafics aériens en Afrique. La flotte aérienne est composée d'avions de chasse, d'hélicoptères de combat ; de ce fait elle dispose de radars des plus puissants de la sous-région. Le 04 février 2019, le Département d'État américain renforce les capacités de communication de l'Armée nigérienne en mettant à sa disposition une base de communication et de transmission de données. « *Ce centre de planification et de conduite des opérations permettra aux Forces armées nigériennes de synchroniser leurs opérations grâce aux communications* », a indiqué l'ambassadeur des États-Unis, Eric WHITAKER¹⁵.

¹⁵[https://fr.allafrica.com/stories/201902050945.html#:~:text=%C2%AB%20Nous%20remettons%20le%20CPCO%20\(Centre,la%20c%C3%A9r%C3%A9monie%20de%20remise%20du](https://fr.allafrica.com/stories/201902050945.html#:~:text=%C2%AB%20Nous%20remettons%20le%20CPCO%20(Centre,la%20c%C3%A9r%C3%A9monie%20de%20remise%20du) [Consulté le 11/01/2022

L'armée de l'air dispose, toujours dans le cadre de la coopération internationale, de deux avions Sukhoï SU-25 Frogfoot. Il s'agit d'avions russes conçus pour exécuter des missions dangereuses, et donc adaptés au terrain nigérien. À voilure trapézoïdale, cet avion est fait de 60% d'aluminium et de 13% de titane. Il allie donc légèreté et résistance, avec la capacité de décoller sur un terrain étreint et difficile. Le Sukhoï Su-25 est un aéronef de front dont seuls les missiles sol-air en viennent à bout, avec une capacité de port de 44 tonnes¹⁶.

Récemment en décembre 2021, l'avion tactique Lockheed C-130H (cf. Figure N°4) a été offert par le gouvernement américain à la République du Niger¹⁷. C'est le deuxième aéronef du genre que le Pentagone offre au pays. Avion de transport logistique et de fret, il est également utilisé pour les opérations spéciales. Il peut transporter une vingtaine de tonnes de matériel et dispose d'une autonomie de vol de 7000 km.¹⁸

Figure n°4 : Hercule C 130 H de l'armée de l'Air du Niger.



Source: <https://aviationsmilitaires.net/v3/kb/airforce/show/135/armee-de-lair-nigerienne#tab:tab-appareils>

Outre ces aéronefs remplis de technologies, les unités et services des transmissions des FDS possèdent également des postes radio militaires (cf. Figures n° 5 et 6) de transmission tels que

¹⁶ <https://aviationsmilitaires.net/v3/kb/airforce/show/135/armee-de-lair-nigerienne#tab:tab-appareils>

¹⁷ <https://www.avionslegendaires.net/2021/12/actu/les-etats-unis-offrent-un-c-130h-hercules-au-niger/>

¹⁸ <https://www.google.com/search?q=Hercule+C130+H+Niger&oq=Hercule+C130+H+Niger+&aqs=chrome..69i57j33i22i29i30.15778j0j4&client=ms-android-transsion&sourceid=chrome-mobile&ie=UTF-8>

les TK 80 et les HF SSB¹⁹. Pour la communication mobile, une flotte est instituée au profit de tous les militaires. Un opérateur de téléphonie s'engage à assurer la communication entre tous les membres de la flotte moyennant un coût mensuel variant entre 1500 et 3500 francs CFA par numéro de téléphone. Aussi le militaire a-t-il la possibilité d'intégrer les membres de sa famille dans la flotte.

Figure n°5 : Poste de transmission au Poste de Commandement de Diffa



Sources : Notre enquête

Au niveau central et régional, les différents services des FDS disposent d'une Direction de l'Informatique et des Transmissions qui centralise, protège et sécurise toutes les ressources TIC. Ce centre a pour objectif de synchroniser les ressources matérielles et logicielles et autres documents, aux fins de rendre agiles les opérations et manipulations logistiques.

¹⁹La HF (Haute Fréquence) est le domaine du spectre radio en 1,6 et 3 Mhz. La SSB (Bande Latérale Simple) est une forme de modulation radiophonique, La HF 90 combine les caractéristiques des fréquences HF avec la modulation SSB pour fournir des communications très efficaces, flexibles et peu coûteuses. – Le TK 80 est un poste Émetteur / Récepteur à BLU (Bande Latérale Unique) fonction de la gamme de fréquence de 0,5 à 29,995 Mg Hz avec une puissance de 100 watts variable. Il est destiné à assurer des liaisons radiotélégraphiques et à l'exploitation des données (donc peut être connecté à un micro-ordinateur pour la transmission) Le TK 80 peut être installé en station fixe ou mobile.

Figure n°6 : Moyens de communication mobiles sur un poste avancé des FDS



Source : Notre enquête

Malgré les ressources impressionnantes en TIC, on note l'inexistence d'un réseau intranet ou extranet au sein des structures statiques ou mobiles de l'Armée. Il n'existe aucune stratégie ou plan de développement du système d'information. Aussi, le développement occasionnel d'applications se réalise-t-il dans l'ombre de l'urgence et de la pression du besoin. L'approche de développement n'est donc pas claire. On trouve parfois des développements internes (réalisés par des ressources internes) et d'autres fois des développements confiés à des sociétés privées. Ceci s'avère quelque peu contraignant pour la maintenance et l'évolutivité des solutions.

Les développements ne sont pas techniquement documentés selon les normes. On ne trouve ni cahier des charges ni dossiers d'études et de conception. L'absence de ces documents génère un impact négatif sur la maintenance et les possibilités de reprise ou de refonte. Il est remarquable que les équipes « métier » ne soient pas pleinement impliquées dans les projets de conception. Elles sont par contre impliquées uniquement dans l'expression des besoins. Ceci mène généralement à une forte divergence entre les besoins et la solution finalisée. En effet, l'expérience a montré que l'expression verbale ou écrite des besoins n'a jamais été fidèle à la réalité et que tout au long du processus de production logicielle, les équipes « métier » sont invitées à valider progressivement et partiellement les étapes.

On remarque que les méthodes et démarches de développement conseillées ne sont pas adaptées. Il n'existe pas de vision globale pour le déploiement des TNIC. C'est-à-dire que le processus d'intégration n'a pas été planifié avec une optique globale et rationnelle. Ceci se justifie par le fait de trouver des ressources technologiques sous-exploitées. Ces ressources sont

acquises par la force des besoins et non pas sur planification. Dans un tel contexte, on ne peut pas oublier de mettre en relief le flottement sur le plan des migrations technologiques. La complexité du contexte sécuritaire au Sahel et plus précisément au Niger induit un usage timide de drones de surveillance ayant un rayon d'accès limité, notamment dans la zone des trois frontières et du lit du lac Tchad. En plus des drones, l'armée utilise des dispositifs acoustiques pour identifier la provenance des tirs. Il faut par ailleurs relever que les terroristes et autres trafiquants disposent eux aussi de certaines de ces technologies.

1.2.3. L'internet, un autre usage au Niger

L'internet et les technologies mobiles en Afrique de l'Ouest et notamment au Niger sont entourés de nombreuses contre-vérités ou plutôt de mythes. L'un d'eux tend à faire passer internet pour ce qu'il n'est pas : un espace sans limites. Mais ce qu'il convient de retenir pour évoluer, c'est que l'accès à la ressource internet et son usage sont tributaires de la nécessité de considérer cette jouissance sous l'angle des points de liaison d'une part, et sous celui des flux d'informations des contenus, des formats, de la législation et des coûts d'autre part. « *Or cette utopie de déterritorialisation d'internet ne tient que pour autant qu'elle confond le contenu et le contenant : l'information et le réseau qui la véhicule.*²⁰ » Éric BERNARD (2005). Il ressort de cette mise au point que ce qui est sans frontière c'est l'information, c'est-à-dire les contenus informationnels, qui génèrent les messages. Mais une information a impérativement besoin d'être transportée par un canal et des réseaux. Ces canaux et réseaux constituent des hermes susceptibles d'être baissées à tout instant par les États, les gestionnaires des ressources critiques comme les fournisseurs d'accès et de service internet, ou par une attaque de pirates. Ces éléments constituent donc des frontières immatérielles qui vont à l'encontre de l'idée d'un internet sans frontières.

Pour illustrer cela, en février 2021, et suite aux élections présidentielles, l'internet a été coupé dans le pays pendant dix jours, officiellement pour contenir les appels à la haine et les Fake News sur les réseaux sociaux, et éviter des troubles à l'ordre public.²¹

Pays enclavé et n'ayant donc pas directement accès aux câbles sous-marins qui drainent pourtant l'essentiel des trafics de données dans le monde, la rupture de la fibre optique au Bénin a déjà engendré d'énormes perturbations dans le pays.

²⁰ Internet et ses frontières en Afrique de l'Ouest, disponible sur https://www.persee.fr/doc/geo_0003-4010_2005_num_114_645_21246#geo_0003-4010_2005_num_114_645_T7_0554_0000 [Consulté le 6 octobre 2021]

²¹ <https://www.journaldemontreal.com/2021/03/06/niger-internet-retabli-apres-dix-jours-de-coupure>

La République du Niger porte ses spécificités en ce qui concerne l'usage et les rapports à l'internet. C'est un pays à forte majorité musulmane (98%)²², très regardant sur les questions d'éthique.

Nous convenons avec les auteurs Patrick J. BRUNET, Oumarou TIEMTORÉ et marie- Claude VETTRAINO-SOULARD (2002) quand ils affirment que « *la période actuelle de mondialisation des échanges fait surgir des questions éthiques sur le plan national et international, individuel et collectif. Ces questions se soulèvent comme des signaux d'alarme et concernent l'ensemble des nations. Elles sont particulièrement aiguës dans les pays en développement.* »

Aussi vraie que paraisse cette réflexion, l'apport du Niger en termes de contenus, lorsqu'on compare ce qui est produit sur le plan strictement interne et ce qui provient de l'extérieur, rend compte que le pays subit ce qu'il ne serait pas exagéré d'appeler une invasion informationnelle pas forcément positive, notamment de la part de la Chine et de de l'Occident. Ainsi, le processus développement du numérique se déroule par l'escamotage d'étapes dans le pays. Le Niger ne saurait cependant s'adapter ex nihilo aux réalités culturelles et économiques étrangères. Cela pose une question importante, celle de la nécessité d'une nouvelle approche et la redéfinition des fondements épistémologiques et éthiques de l'écosystème des télécommunications.

En effet, les dangers de la consommation sont réels, même si la responsabilité individuelle dans les questions d'éthique est à souligner, l'éthique étant liée directement au comportement. Les enjeux éthiques du Niger se situent aux niveaux ci-après :

- La canalisation de la force intrusive de contenus culturellement en déphasage avec les réalités locales. Exemples de la pornographie et du mariage entre personnes de même sexe,
- Le renforcement de l'endettement dû au besoin d'intégration des technologies mobiles dans l'économie et à son corollaire de coûts à la limite du prohibitif,
- Le faible niveau d'alphabétisation (30,11% au plan national)²³ et de culture technologique,
- L'accès inégal aux ressources numériques suivant les régions, et même au sein de la même région.

²² https://www.google.com/amp/s/www.lexpress.fr/actualites/l/styles/l-islamisation-de-la-societe-au-niger-fait-craindre-une-radicalisation_1766045.amp.html [Consulté le 6 octobre 2021]

²³ <https://www.google.com/url?sa=t&source=web&rct=j&url=http://stat-niger.org/wp-content/uploads/2020/05/EDUCATION.pdf&ved=2ahUKEwilj6e1vbXzAhUtEWMBHXnuAV8QFnoECAQQBg&usg=AOvVaw2NxfacjsJtip6j7EZZ2Hsr> , [Consulté le 6 octobre 2021]

Mais ces préoccupations d'ordre épistémologique sont mises en brèche par l'effet conjugué de la fascination qu'exercent internet et les réseaux sociaux sur les populations, et la célérité avec laquelle l'innovation technologique se fait. Il s'opère dès lors une sorte d'inhibition des préoccupations éthiques.

Il faut distinguer deux catégories d'utilisateurs d'internet dans un pays comme le Niger : les utilisateurs actifs et les utilisateurs passifs. Il convient de faire cette distinction pour mieux apprécier le rapport du citoyen nigérien à la question de l'éthique des technologies de l'information et de la communication. D'une part, nous avons la catégorie de personnes ordinairement responsables au plan éthique, prenant la peine de penser aux décisions à prendre, et qui analysent les atouts et les problèmes inhérents aux TIC. Ces derniers vont à la quête de l'information et se cultivent sur les enjeux de l'internet. Il s'agit par exemple des membres de structures publics ou privés de l'écosystème de l'internet au Niger. Il s'agit des universitaires, des administratifs et autres personnes dont la profession exige ce regard critique. D'autre part, nous avons la classe des utilisateurs "passifs" qui ne s'attardent pas sur les questionnements soulevés par internet, les réseaux sociaux, et plus globalement les technologies de l'information et de la communication. Ils adoptent une passivité notoire face aux enjeux de l'éthique. Cette catégorie est celle du citoyen lambda qui ne s'alarme que lorsque le problème est déjà posé.

Dans tous les cas, le Niger demeure le grand responsable du développement des TIC et des usages qui en sont faits dans le pays.

Le principe est de s'entourer d'amis, virtuels ou non, d'échanger avec eux discrètement ou indiscrètement. Au-delà de l'aspect social, des sites comme Facebook ont des portées commerciales directes en tant qu'outils de marketing, de propagandes politiques, etc. Une panne survenue en 2013 et qui a provoqué le partage involontaire des numéros de téléphone et des adresses mail a révélé que plus de 6 millions étaient alors utilisateurs de Facebook au Niger.²⁴

Dans un rapport publié en 2004, SANOU, (2004 : 3) note que :

L'adoption des TIC s'est poursuivie dans le monde à un rythme soutenu. Tandis que l'augmentation du nombre d'abonnements au cellulaire mobile ralentit avec l'arrivée à saturation du marché, le large bande mobile est le segment de marché qui progresse le plus vite, avec des taux de croissance constamment supérieurs et un taux de pénétration estimé à l'échelle mondiale de 32%, soit quatre fois le taux de pénétration

²⁴<https://www.actuniger.com/technologie/5871-facebook-6-millions-dutilisateurs-affectes-par-une-panne.html>

observé cinq ans plus tôt. La largeur de bande internationale a aussi beaucoup progressé, à un taux annuel de 45% et la part des pays en développement dans la totalité de la largeur de bande internationale est passée d'environ 9% en 2004 à plus de 30% en 2017. Globalement, les 166 pays classés dans l'indice IDI ont tous, ou presque, affiché l'année dernière des valeurs supérieures à celles des années précédentes. Malgré ces progrès encourageants, d'importantes fractures numériques subsistent : ainsi, 4,8 milliards d'habitants de la planète, dont 90% vivent dans des pays en développement, ne sont toujours pas connectés. Le taux de pénétration de la large bande fixe s'établit à 6% dans ces pays, contre 27,5% dans les pays développés, et les taux de croissance faiblissent.

Ces chiffres font apparaître des inégalités, la fracture numérique dans l'usage et l'accès aux technologies de l'information et de la communication. On parle de fracture numérique ou de *Digital divide* que YOUSSEF (2004 : 127) répartit en quatre dimensions :

La première est centrée sur les inégalités économiques et sociales liées à l'accès aux équipements et aux infrastructures (fracture de premier degré). La deuxième attribue les fractures numériques aux usages liés aux TIC. Les inégalités se manifestent avec les usages qui sont faits par les individus et par les groupes sociaux. La troisième concerne l'efficacité des usages. En d'autres termes, pour des taux d'équipement identiques, certaines Nations, certains individus augmentent leurs performances plus rapidement que d'autres. Le quatrième type de littérature, développant une thèse qui nous intéresse plus particulièrement, renvoie aux modalités d'apprentissage dans une économie fondée sur la connaissance.

Les inégalités trouvent aussi leur origine dans la possibilité et la capacité d'accéder aux TIC. Un grand fossé existe entre les pays développés et ceux en voie de développement. C'est l'expression communicationnelle de la mondialisation des échanges voire de leur globalisation. Le gap de l'Afrique sur ce point est criard. Selon (KIYINDOU, 2007 : 11) :

La "fracture numérique" est étroitement liée à la question des identités africaines et au-delà, de la reconnaissance sociale. Quand on observe le fonctionnement d'internet et qu'on s'intéresse aux flux, les valeurs d'égalité, de liberté, de démocratie censée caractériser « la société de l'information » se révèlent être un leurre. (...) L'abondance supposée d'informations sûres cache une situation de "vide informationnel" pour les utilisateurs africains socialement disqualifiés. (...) L'écart entre la culture occidentale surreprésentée et les cultures africaines sous-représentées, ce que j'appelle « fracture par le contenu ». (...). La réduction de la

fracture « fracture numérique » passe par la production des contenus utiles aux populations africaines, mais encore faudrait-il que ces contenus bénéficient d'une visibilité totale car la liberté d'expression est une notion vide si elle ne s'accompagne pas du droit d'être entendu. (...) La réduction de la fracture numérique est une question de justice sociale. (...) La « fracture numérique » est aussi, et avant tout, une fracture énergétique, sociale et/ou économique. Fracture culturelle et fracture cognitive apparaissent en lien avec la présence de contenus diversifiés, dans la droite ligne de la Convention sur la protection de la diversité culturelle et linguistique, voire du nouvel ordre mondial de l'information et de la communication.

Le mariage des Technologies de l'Information et de la Communication avec la globalisation économique et culturelle a donné naissance à une autre forme de société. Jean Claude GUILLEBAUD (2014 : page 57) revient sur l'importance des dites révolutions concomitantes en soulignant que :

La mutation numérique [...] est celle qui modifie le plus notre rapport au monde : cette irruption de l'immatériel marque l'émergence d'un sixième continent, auquel chaque être humain est désormais connecté. Situé partout et nulle part, il ne cesse de s'étendre, toujours plus vite. Les bouleversements engendrés s'avèrent incommensurables : nous savons qu'ils vont se produire, sans être en mesure d'en savoir plus sur eux.

Dans le même ordre d'idées, CASTELLS, (2001 : 10) ajoute que : « *Les progrès de l'informatique et des télécommunications ont permis à une obscure technologie, qui n'avait pas d'application pratique, en dehors de l'informatique, de devenir le levier d'une société de type nouveau, la société en réseau* ».

Ces différentes mutations ont favorisé l'avènement d'une nouvelle société, celle de l'information dont les membres sont interconnectés via les réseaux sociaux, qui ont déjà pratiquement remplacé les points d'attrait traditionnels comme l'arbre à palabre.

1.3. La société de l'information

Les technologies de l'information et de la communication se sont quasiment imposées à tous les pans de la vie sociétale, en l'occurrence à celle économique et sociopolitique. L'expérience leur a fait découvrir au fil du temps des usages de plus en plus variés. Elles sont passées de leur fonction de basique : passer un message, à de multiples aspects de valeur sociale. PERAYA (1998) affirme à cet effet que :

« Les théories de la communication nous apprennent que, communiquer c'est transmettre un contenu, mais aussi c'est instaurer une relation sociale. Les TIC peuvent être confondues aux objets et aux opérations techniques qui permettent de les produire, de les transmettre enfin de les rendre perceptibles aux destinataires. ».

Nombreux sont les vocables utilisés pour décrire cette réalité : société de l'information, société informationnelle, société de la connaissance, révolution communicationnelle, révolution numérique, et bien d'autres termes. Des polémiques sont entretenues autour du terme « société de l'information ». Ce concept fait référence aux processus de saisie, de traitement et de communication des informations. La société de l'information met en avant le développement exponentiel et la gratuité de l'information dans une société dominée par les progrès rapides des technologies de communication et des transports.

La société de l'information se caractérise par l'intégration des technologies de la communication à un niveau élevé dans les activités économique, culturelle ou sociale. L'utilisation intensive de réseaux de messages numérisés est de nature à accroître à la fois la compétitivité et le progrès socio-culturel, sans toutefois en préciser les conditions. La communication est un échange finalisé d'éléments d'information entre deux pôles au moyen d'un canal tandis que les messages sont des éléments d'information consignés dans un document numérique dont la construction nécessite un ensemble d'opérations antérieures avant toute diffusion. L'utilisation des technologies de l'information consiste à collecter, traiter, enregistrer, diffuser des données, documents et objets à finalité informationnelle au sein des entreprises et des organisations qui participent à la conception, au développement, à la production, à la mise en place, à la maintenance d'équipement et d'outils logiciels.

Les premières définitions mettent en avant le critère technique et technologique pour définir la société de l'information, tandis que d'autres en revanche mettent en avant l'aspect humain, selon le Rapport 2015 des Nations Unies sur le développement Humain. La société de l'information se traduit aussi par une forte implication des technologies constituées par les médias de communication, l'explosion de l'informatique dans les secteurs de l'activité humaine. Le débat autour de la définition de la société de l'information montre de facto que l'innovation technique galopante ne laisse pas indifférents les penseurs. À cet effet, JEANNERET Yves (2000) affirme :

Notre époque a acquis la certitude que quelque chose d'essentiel se déplace dans les moyens matériels de diffusion de connaissances. Mais elle ne sait pas du tout quoi. Plus exactement, et sur un mode plus polémique ; on peut affirmer dans les médias et dans l'édition à peu près n'importe quoi sur les 'nouvelles technologies

de l'information et de la communication'', dès lors qu'on théâtralise suffisamment l'événement pour pouvoir l'associer à n'importe quel épisode spectaculaire faisant stéréotype dans l'histoire des techniques d'enregistrement et de diffusion.

Pour cet auteur, l'expression TIC est préférable à celle de NTIC, un pléonasme, car la nouveauté dont il est question se rapporte plus à l'informatique qu'à l'information elle-même, en ce sens que tout dispositif technique est par définition nouveau au moment où il apparaît. La syntaxe « nouvelles technologies », renferme trois dimensions particulières. La première, « nouveauté technique » définit les fonctionnalités des dispositifs. La deuxième « nouveauté sociale des usages », fait en sorte que de nouveaux acteurs réalisent des actes culturels nouveaux avec le réseau. Quant à la troisième, « nouveauté médiatique des annonces », est celle qui fait que le réseau, auquel très peu de personnes s'intéressaient jusque-là, devient dans la vie empirique un motif majeur de rhétorique, le symbole d'une mutation civilisationnelle.

Ainsi, les technologies de l'information et de la communication désignent ce qui est relatif à l'informatique connectée. Il ne peut y avoir de communication sans trace, sans mémorisation, sans inscription. De ce fait, les TIC se rapportent également aux différentes structures utilisées dans ces processus, leurs applications et les nombreux services que les infrastructures fournissent.

Parmi ces technologies, on retrouve les éléments suivants :

- Médias de communication (radio, télévision) ;
- Outils de l'information (ordinateur, imprimante, fax, etc..) ;
- Technologies de communications et infrastructures (satellites, câbles à fibres optiques, etc..).

La convergence des trois éléments constitue la base de développement de la société de l'information et aussi un vecteur de changement.

1.4. Des usages à l'appropriation

Dans un contexte d'intensification des technologies, des réseaux numériques et de banalisation des études souvent réduites à l'accumulation de données chiffrées ou qualitatives, on a le sentiment d'avoir une connaissance suffisante. À cet effet, les recherches sur les usages des TIC méritent d'être interrogées. La théorie des usages trouve sa pertinence dans le besoin pour les hommes de science d'appréhender les contours de l'utilisation des technologies de l'information et de communication par les populations. Mais avec le temps et la mise en place de technologies de plus en plus avancées, l'objet d'étude de la théorie des usages s'est diversifié, allant de la

traditionnelle radio - télévision, aux technologies plus avancées comme l'ordinateur, le smartphone, l'internet et d'autres objets connectés communs ou spécifiques. Aujourd'hui l'utilisation d'internet est entrée dans les mœurs au point où l'on peut parler de socialisation du numérique, tant il fait et défait les liens sociaux, les décompose et les recompose. Les TIC en effet autorisent que les utilisateurs adoptent certaines attitudes qui prendraient appui, pour rester valables, sur des standards préfixés par la société. Ces règles à leur tour puisent leur substance dans la valeur conférée à la communication dans la communauté prise dans son ensemble.

Appliquée au cas du Niger, l'utilisation des TIC dans la perspective de faire participer les populations à une sorte de maillage sécuritaire reste à construire, car « l'usage n'est pas un objet naturel, mais un construit social » (CHAMBAT,1994,255) « ...en sociologie de la communication, la notion de l'usage fait l'objet d'une construction à la fois théorique et empirique. » Mais elle est d'autant plus délicate qu'elle est destinée à être employée pour repérer, décrire et analyser des comportements et des représentations relatives à un ensemble flou.

Dans une perspective historique sur l'apport de la sociologie des usages des TIC, (JOUËT, 2000 : 490) englobe des objets interactifs ou numériques, comme le vidéotex (début de la télématique), le cédérom, la téléphonie mobile, ou les réseaux d'entreprises. Prenant en compte les critères de la numérisation et de la logique algorithmique, elle exclut les médias de masse, comme la télévision. MIÈGE (2000) parle de chevauchement entre TIC et médias ; d'indifférenciation, d'absorption des TIC, ce qui, selon lui, pose problème sur le plan théorique. Il insiste sur le fait que les TIC et les médias ne sont pas réductibles les uns aux autres. PROULX, (1994 : 154) écrit pour sa part :

...à ces approches quantitatives tendant à réduire la compétence de l'usager à celle du consommateur passif, s'opposent les approches qualitatives qui s'articulent par exemple autour d'une sociologie des significations d'usages [...] orientée vers le rapport d'usage, c'est-à-dire la problématisation des usages dans le contexte des pratiques de vie quotidienne et/ou de dynamique de vie familiale des usagers.

À ce niveau il n'est pas question du taux d'adoption, d'acceptation des usages et autres données microsociales, mais plutôt des usagers réels des technologies et des significations qui révèlent les pratiques auprès des usagers. Lorsque le terme « sociaux » est collé à usages, LACROIX, (1993) estime que :

Des modes d'utilisation se manifeste avec suffisamment de récurrence et sous forme d'habitude suffisamment intégrée dans la quotidienneté pour s'insérer et s'imposer dans l'éventail des pratiques culturelles, préexistantes, se reproduire et

éventuellement résister en tant que pratiques spécifiques à d'autres pratiques concurrentes ou connexes.

L'appropriation de profit caractériserait l'extraction de la plus-value du travail ouvrier. Elle confirme par ailleurs qu'en psychologie, l'appropriation désigne :

L'action d'un sujet qui ramène quelque chose en soi. L'intégration d'un objet dans le vécu d'un sujet, d'un individu, d'un groupe » alors qu'en SIC et en particulier dans le champ de recherches des médias et technologies, la notion renvoie à plusieurs dimensions ; « un groupe, une population s'approprient un système de communication donné dans la mesure où ils s'en constituent les usages en acquérant les clés d'accès (techniques, économiques, culturelles, etc.) et dans la mesure où ils mettent en œuvre les pratiques au service de leurs propres objectifs.

PROULX (2008) éprouve quant à lui une autre réflexion. Il fait la part entre l'action guidée par les motivations singulièrement personnelles et celle focalisée sur la vision grégaire de l'appropriation. Selon lui :

« La démarche individuelle de connaissance et de compétences : il s'agit de la manière par laquelle, un individu acquiert, maîtrise, transforme ou traduit les codes, les protocoles, les savoirs et savoir-faire nécessaires pour transiger correctement que les ordinateurs qui l'entourent dans son environnement ».

La démarche sociale ou collective renvoie à des stratégies collectives d'appropriation sociale formulées et réalisées par quelques acteurs sociaux. Il insiste sur la dimension sociale, politique du phénomène. Selon lui, on ne peut parler d'appropriation sociale et collective des TIC que dans la mesure où la mise en œuvre de nouveaux outils et pratiques contribuent à transformer nos modes de vie. Do NASCIMENTO (2004), par exemple, analyse le développement des TIC en Afrique, principalement à partir d'aspects économiques et politiques. Selon lui :

L'appropriation [des TIC en Afrique] repose pour l'essentiel sur une quête de palliatifs et d'opportunités dans le contexte d'un environnement politique et économique de pénurie. Si les populations africaines grâce aux NTIC arrivent à pallier un certain nombre de carences inhérentes à cet environnement, elles n'y pallient non pas en transformant leur environnement, mais en s'émancipant de celui-ci par le biais du numérique.

Selon lui également, la différence fondamentale entre ces deux perspectives tient au fait que, dans la première, l'appropriation des TIC a pour objectif la production de contenus, la création

de la valeur ajoutée, alors que, dans la deuxième, la consommation de contenus et de services fabriqués ailleurs et par d'autres acteurs est la principale variable observable.

Les TIC, outils révolutionnaires de diffusion des savoirs, sont un atout indéniable pour accroître l'efficacité des services et prestations administratifs. Actuellement, il existe une répartition inégale de l'accès aux TIC. Il existe certes des obstacles technologiques qui sont dus aux conditions d'acquisition des matériels dans les pays où le dénominateur commun est la pauvreté, et des obstacles relatifs aux capacités des institutions à réfléchir sur leur propre avenir et la durabilité des acquis. Il est temps que cette image des pays et des institutions soit changée, au regard des attentes en bonne gouvernance.

1.5. Environnement socio-économique, culturel et politique national

1.5.1. Une détresse socio-économique, une insuffisante consolidation des acquis démocratiques

Les premiers facteurs déclencheurs des crises ou conflits dans les pays en développement sont le processus et la qualité des élections. La crise postélectorale de 2010-2011 en Côte d'Ivoire, qui a fait plus de 3000 victimes, est un exemple éloquent.

L'insuffisance des structures sociales de base, telles que les établissements scolaires, les formations sanitaires, les points d'eau modernes, les routes viabilisées, l'assainissement, etc. constituent également des sources de crises ou de conflits. En effet, dans les régions éloignées des mégapoles où la présence politique et administrative de l'État n'est pas tellement perçue par les populations, celles-ci se sentent délaissées, comme n'appartenant pas à la République. Alors naissent les velléités de sécession ou d'autodétermination dont le but serait pour les insurgés de régler par eux-mêmes les problèmes sociaux qu'ils jugent l'État incapable de solutionner. Par ailleurs, lorsque l'État n'a pas de contrôle sur la dangerosité de certaines activités religieuses, ce qui est le cas dans presque tous les pays du Sahel, l'intolérance et le fanatisme s'installent progressivement et les individus se radicalisent. La mauvaise gestion politique des questions ethniques et des minorités, à travers la marginalisation, l'exclusion, les frustrations et l'injustice sociale, amènent les populations à se soulever contre l'autorité de l'État. Ainsi, les principales causes des crises au Niger, comme dans la sous-région, sont pour une grande partie liées à la politique et la mauvaise gouvernance.

Au regard du contexte socio-économique sus indiqué, la vulnérabilité est complexe et multiforme. Le déséquilibre quasi structurel entre la croissance économique et la croissance

démographique est difficile à maîtriser pour des raisons culturelles et religieuses. La mauvaise compréhension de la démocratie par certains acteurs affaiblit le pouvoir de l'État avec pour finalité l'instrumentalisation politique, le népotisme, la corruption, l'impunité, l'incivisme et l'absence de toute politique innovante et pragmatique. Chaque année, la part de chaque nigérien dans la richesse nationale disponible se réduit, renforçant ainsi le durcissement des conditions de vie et la vulnérabilité à la pauvreté. Mais une nette amélioration est ressentie à partir de 2016 grâce à des investissements accrus dans les secteurs porteurs.

1.5.2. Une précarité sociale endémique

Plusieurs facteurs comme les effets du changement climatique, la sécheresse, la désertification, la démographie galopante, la morosité économique, sont à l'origine de la paupérisation des populations au Niger et dans les pays du sahel. Cette pauvreté chronique ouvre grandement les portes à une migration non contrôlée, vers des contrées réputées plus favorables comme l'Europe. Contradictoirement, et dans le même écosystème, une certaine frange de la population change de classe sociale, passant de la classe moyenne à la classe des nouveaux riches. L'écart se creuse encore plus profondément et les disparités de plus en plus marquées sont perceptibles. Cet écart entre les communautés se constate dans les conditions de vie dans la même ville, le même pays, avec l'apparition de nouveaux quartiers huppés. Cette répartition inégale des richesses entre les populations est aussi à l'origine de plusieurs crises et/ou tensions. Calquées sur des pratiques de la période coloniale, les politiques de formations et d'emploi des jeunes sont de véritables désastres. Le système éducatif ou de formation de la plupart des pays africains est presque encore le même que celui de l'ancien colonisateur, totalement en déphasage avec les ambitions contemporaines de développement. La jeunesse désœuvrée constitue un vivier pour les organisations criminelles et terroristes.

Une kyrielle de facteurs de vulnérabilité liés les uns aux autres caractérise également le cadre de vie nigérien. Une extension des mesures de protection sociale en termes de prévention et de protection s'impose aux fins d'atténuer le gap. Pour cause, le Niger, considéré comme le dernier du monde en matière de IDH connaît d'énormes difficultés d'ordre social : chômage, sous-emploi endémiques, pauvreté, faible niveau d'éducation, système de santé peu performant. Le déficit céréalier structurel s'aggrave suite à une incapacité financière des populations à accéder aux produits vivriers du fait de leur extrême pauvreté. La classification des ménages par rapport à l'insécurité alimentaire est faite sur la disponibilité, l'accessibilité et l'utilisation des produits alimentaires. La vulnérabilité des ménages, surtout les plus pauvres, s'accroît d'autant plus que le pays est confronté à des conditions climatiques extrêmes et des sécheresses

récurrentes. Pour répondre à ces chocs, les ménages ont recours à des stratégies de survies négatives comme la vente prématurée du bétail, des terres, aggravant ainsi leur vulnérabilité. La vie du paysan est quasi dépendante de l'agriculture rurale de subsistance et de l'élevage, eux-mêmes soumis aux aléas climatiques. Or, ces deux secteurs constituent les deux piliers de l'économie nigérienne, car occupant près de 80% de la population. Pire, les terres sont extrêmement pauvres et la tendance générale est à la détérioration des conditions climatiques dans le pays.

La problématique de l'insécurité alimentaire est si préoccupante qu'elle influe sur la gestion d'activités plutôt tournées vers la résolution des urgences vitales que vers le développement véritable. De 2010 à 2018, les taux d'insécurité alimentaire sévère ont varié de 0,6% en 2013 à 6,6%. Pour les taux d'insécurité alimentaire modérée, la tendance est à la baisse, passant de 25,8% en 2011 à 9,8% en 2018 selon un rapport de l'INS-SAP 2018. L'insécurité persiste dans certaines régions du pays et dans les pays voisins force les populations agricoles à fuir leurs terres, ce qui crée au niveau des circuits économiques de graves déficits. En effet la chaîne de production est à l'arrêt et la dépendance des ménages vis-à-vis de l'aide, autrefois contenue, devient insoutenable.

Des facteurs externes comme le climat ne sont pas de nature à faciliter les choses. L'effet conjugué de l'insécurité aux aléas climatiques en 2021 au Niger a fait enregistrer une baisse de la production agricole de 50%. L'inégale répartition des pluies dans le temps et dans l'espace a été mis en cause²⁵.

Les pénuries alimentaires, exacerbées par des chocs exogènes ont des racines structurelles profondes, notamment une croissance démographique exceptionnellement plus forte que celle de l'économie, la dégradation de l'environnement, la faiblesse de l'encadrement technique et du soutien aux moyens de production et d'éducation. Le cas des populations peuls est plus préoccupant. Dans la capitale Niamey huit (8) sur dix (10) des vendeurs ambulants de téléphones portables sont des Peulhs. Le Fond Universel d'Accès au TIC apporte des innovations dans le secteur agropastoral avec la mise en place de systèmes d'irrigation à distance via le téléphone mobile ou de mécanisme d'alerte au profit des éleveurs dans les zones de pâturages. Les inégalités liées au genre exacerbent la vulnérabilité des femmes qui accèdent peu aux ressources de production et un nombre important d'entre elles sont victimes de plusieurs types de violences. Les inégalités et iniquités de genre représentent l'une des causes majeures du niveau élevé de pauvreté dans le pays. Les indicateurs de Développement Humain

²⁵<https://www.actuniger.com/societe/17667-niger-la-campagne-agricole-2021-declaree-deficitaire-le-gouvernement-annonce-un-plan-d-urgence.html>

montrent un écart important entre hommes et femmes, en termes de santé, d'éducation, d'alphabétisation, d'accès aux ressources et aux services.

À l'Assemblée Nationale on est passé d'une seule femme députée sur 83 en 1993 à 15 sur 113 dans l'actuelle législature, tandis que la proportion de femmes ministres n'atteint pas la barre des 20% (7 sur 36 que compte le gouvernement de la septième République). Il faut cependant noter les efforts du Gouvernement avec la loi sur le quota. Cette loi fixe un quota de 10% au moins aux femmes pour les postes électifs, et 25% au moins aux postes administratifs. Dans le domaine juridique, la tentative avortée d'adoption du Code de la famille en 1991 a rendu toute intervention en la matière extrêmement sensible.

L'environnement social se caractérise aussi par une pauvreté rurale qui se féminise. Les études de l'Institut National de la Statistique sur le profil de la pauvreté ont montré que la pauvreté est un phénomène qui touche plus le milieu rural que celui urbain, avec une prédominance chez les personnes de sexe féminin. Aussi, le phénomène est-il plus endémique dans certaines régions (Zinder, Maradi et de Tillabéry). L'école coranique est la forme d'éducation la plus accessible pour la jeunesse. Dans ces écoles, l'enseignement est assuré par des marabouts dont les compétences pédagogiques n'ont jamais été évaluées par un organe administratif compétent reconnu. Loin de leurs familles, les enfants s'orientent parfois sur la voie de la radicalisation. En effet, des talibés nigériens ont été de tous les mouvements religieux connus au Nigéria et au Mali.

En ce qui concerne la santé, nonobstant les efforts consentis pour mettre en œuvre des politiques de santé modernes, les indicateurs sont toujours au rouge, et la sécurité sanitaire précaire. L'accès aux soins de santé de qualité et généralisés souffre du manque d'infrastructures dignes de ce nom par défaut d'investissement. Les régions de l'Est et de l'extrême Est (Zinder et Diffa) sont les plus concernées par cette faible couverture sanitaire. Ainsi, l'espérance de vie au Niger est l'une des plus faibles au monde, seulement 55,1 ans en 2008 et 59.1 en 2018. L'amélioration du cadre de vie grâce à des investissements et des projets innovateurs a permis d'améliorer certains ratios de développement. Plusieurs initiatives avec l'aide des partenaires sociaux ont été mises en place pour favoriser la prise en charge intégrée de certaines maladies infantiles à forte létalité dans des zones défavorisées.

1.5.3. Une faible perspective de développement

L'hyper porosité des frontières nigériennes avec ses pays limitrophes constitue un sérieux facteur susceptible d'engendrer des menaces. De plus, la paupérisation endémique, les réseaux de contrebandes de marchandises, de trafics de drogues, d'armes, de migrants se sont créés petit

à petit dans toute la bande sahélo-saharienne. Les grands espaces du désert contrôlés de moins en moins par les États sont récupérés par des narcotrafiquants et des groupes terroristes. L'attention portée aux questions sécuritaires ne doit pas masquer les grandes difficultés des populations. Avec en moyenne 7,6 enfants par femme en 2010 et 7.4 enfants en 2018, et 7 en 2020, le Niger a la plus forte croissance démographique au monde, soit 3,7% par an. Cette démographie galopante inhibe le potentiel de développement économique. 60% de la population vivent avec moins d'un dollar par jour, situation aggravée par le fort taux d'analphabétisme résultant d'un taux de scolarisation très faible, avec des disparités entre les zones rurales et urbaines. L'évolution démographique n'est pas proportionnelle au progrès économique, malgré le potentiel en ressources naturelles dont dispose le pays. En attendant, le nombre de pauvres continue d'augmenter (8 millions d'individus en 2018, presque 10 millions en 2020).

Soutenu par des traditions religieuses et culturelles, l'accroissement de la population conduit à disposer d'une main-d'œuvre nombreuse et sous-exploitée. En 2018, Le Niger est classé 6^e au rang des pays qui produisent moins de richesse avec un produit intérieur brut par habitant de 447 dollars, en hausse de plus de 6% par rapport à 2017. L'inflation annuelle demeure toujours en dessous des critères de convergence de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) fixés à 3%. Les risques macro-économiques sont élevés du fait de menaces sécuritaires aux frontières avec le Mali, la Libye et le Nigéria, et de l'effondrement des cours des matières premières. L'endettement du Niger, qui représente entre 42,7% et 44% du PIB en 2017 et pourrait atteindre 45,1% en 2018, selon la Banque Mondiale (BM) et le Fonds Monétaire International (FMI), constitue une préoccupation majeure pour ces institutions, à en juger leur récente alerte à l'endroit des autorités du pays, ont rapporté les médias locaux. Mais récemment, le Niger a su maîtriser les aspects sanitaires de la COVID-19 ; mais la pandémie a ralenti le dynamisme économique. Selon Joëlle DEHASSE, responsable des opérations de la Banque Mondiale au Niger, qui a récemment présenté à Niamey le rapport 2018 de son institution, la dette au Niger, dont l'encours est de 1.985,9 milliards de francs CFA (3,44 milliards de dollars) en 2017, représente 44% du PIB, avec des risques de détérioration de la dette, bien que le Niger appartienne au groupe des pays à risque modéré. La dette publique a atteint 45% du PIB en 2020, et 48.6% en 2021 (TBS, 2020,26). Le déficit budgétaire qui s'est creusé de 3.6% du PIB en 2019 à 4.9% en 2020 (TBS, 2020, 29). Joëlle DEHASSE explique que les facteurs de la dette publique au Niger sont dus à d'importants déficits consécutifs à la chute des prix du pétrole, en l'absence de réserves budgétaires suffisantes. La dette intérieure est un facteur clé de l'endettement public. En hausse de près de 10% sur une période de quatre

ans, en raison notamment de l'émission de titres sur le marché régional, mais également à cause de la dette de la banque centrale. Les échéances ont tendance à se raccourcir et les taux d'intérêt sont plus élevés par rapport à la dette multilatérale extérieure. Les effets de la pandémie de la COVID-19 ont fait grimper la dette publique à 50% du PIB en 2020 ; ce qui représente un risque modéré de surendettement.

Étant donné ces risques, la qualité de la gestion de la dette et de l'investissement public continuera d'influer considérablement sur la viabilité de l'endettement et des finances de l'État. Même s'il n'est pas encore possible d'évaluer précisément les conséquences économiques et sociales de :

a.) l'intervention militaire contre Boko Haram qui s'est déroulée au Nigéria à la frontière sud-Est avec le Niger,

b.) l'instabilité née de la crise malienne et libyenne,

c.) l'ouverture d'un second front à la frontière burkinabé, les répercussions budgétaires liées à la hausse des dépenses de sécurité et à l'accueil des réfugiés auraient un coût annuel élevé et réduiraient d'autant les ressources disponibles pour financer le développement économique.

La combinaison de ces facteurs est favorable à la gestation de velléités djihadistes plutôt motivées par le désir d'échapper à la pauvreté que par conviction religieuse.

1.5.4. Les défis géopolitiques

Le Niger et ses pays limitrophes se présentent comme des contrées de crises, caractérisées par des lignes de fractures séculaires qui se manifestent de nos jours, sous forme de tensions communautaires. Les réalités historiques du Sahel sont complexes, comme on peut le constater, car la paix et la sécurité sont précaires dans la plupart de ces pays et inexistantes dans certaines de leurs régions. C'est le cas de la bande sahélo-saharienne qui s'étend de la Mauritanie à la corne de l'Afrique, en passant par le Niger, espace de contacts et d'échanges.

Du point de vue géographique, le Niger est pratiquement au centre de cette bande sahélo-saharienne et représente une passerelle entre les pays du Nord et ceux au Sud du Sahara. L'existence d'une diaspora ayant des réseaux puissants a permis l'organisation des expéditions frauduleuses de marchandises qui atterrissent in fine sur les marchés de la sous-région, avec une interaction entre le Sahel, la Méditerranée et l'Europe. L'extrême Nord-Est, plus précisément la « *Pass de Salvador* » constitue le corridor de tous les trafics en direction du Mali, de l'Algérie, de la Libye et de l'intérieur du Niger.

Le défi de la gouvernance repose sur l'appropriation de la notion de l'État. La gouvernance est fondée sur le sens de la responsabilité, de l'équité et de la justice qui fait que les citoyens, de quelque contrée qu'ils proviennent, aient le sentiment d'appartenance à la République.

La promotion de l'État de droit et de la bonne gouvernance suppose l'existence d'une administration efficace et transparente, disposant d'une capacité institutionnelle lui permettant de définir des orientations stratégiques, d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques publiques adéquates, et de contrôler les résultats de l'action publique. Cette capacité institutionnelle résulte d'une combinaison optimale de plusieurs facteurs, notamment humains, financiers, logiques, facteurs auxquels l'administration nigérienne est loin de pouvoir se conformer. Le constat est plutôt celui d'une gestion non transparente des ressources publiques, un non-respect des procédures d'attribution des marchés publics, une mauvaise gestion de la dette intérieure et extérieure conduisant parfois à des procès entre l'État et des particuliers. À cela, il faut ajouter le train de vie de l'État qui déphase avec le niveau de vie des populations et la situation économique du pays.

1.5.5. Une instabilité politique et institutionnelle récurrente

Au Niger comme dans les pays de la sous-région, le principal défi sécuritaire réside dans l'insuffisance sécuritaire territoriale, humaine et matérielle. Cette réalité est sous-tendue par la faiblesse des mécanismes étatiques de coordination, au déficit de dialogue avec les populations, aux conflits asymétriques et à l'insuffisance des ressources humaines, matérielles et techniques au sein des Forces de Défense et de Sécurité. La prolifération des armes, favorisée par les organisations criminelles et terroristes, a fortement contribué à la dégradation du climat de paix et la sécurité des personnes et des biens au Niger et dans le Sahel.

De l'indépendance à nos jours, le Niger a connu plusieurs insurrections armées, parmi lesquelles les rébellions Touaregs et Toubous, et la prolifération des milices Arabes et Peules. Les causes des différentes rébellions au Niger sont donc à la fois historiques, politiques, économiques et socioculturelles. La balkanisation de l'Afrique de l'Ouest par les forces impérialistes au XIX^e a éclaté les groupes ethnolinguistiques apparentés dans plusieurs pays. Par exemple, la communauté des Touaregs s'est retrouvée répartie entre l'Algérie, la Libye, le Niger, le Mali et le Burkina Faso, ce qui explique en partie que le Niger et le Mali aient connu des mouvements sécessionnistes touaregs similaires. Ces insurrections ont aussi pour cause le délabrement du tissu socio-économique dans les régions. Le système économique des parties Nord du Niger est essentiellement basé sur l'élevage, le maraîchage et le commerce. La sécheresse et la désertification déciment les animaux, rendent le maraîchage et le commerce

peu rentables, perturbant durablement le mode de vie des populations nomades et accentuant leur pauvreté. Pareillement, l'ambiance sécuritaire délétère a impacté négativement les circuits de production et de distribution.

Au-delà de cette déliquescence économique, les populations du Nord ont subi de profondes mutations sociales d'adaptation. Ainsi, les Touaregs, les Toubous et les Arabes ayant trouvé refuge en Libye, ont subi des formations militaires et idéologiques poussées sous le régime du Colonel Mouammar KADHAFI. À leur retour au Niger et au Mali à la fin du règne de ce dernier, ils sont devenus une force menaçante pour leurs pays.

Le Niger a connu cinq changements de régime par coup d'État militaire et deux coups d'État civil. De 1993 à 2021, on dénombre sept (09) scrutins, six (07) élections présidentielles et des violations à répétition de la Constitution. La crise politique intervenue en 2010 a mis en cause la stabilité du pays avec pour conséquence un arrêt brusque de l'ordre constitutionnel et une interruption momentanée des investissements extérieurs et de la coopération au développement. Les élections organisées au cours de l'année 2011 à l'issue d'une transition militaire dirigée par le Conseil Suprême pour la Restauration de la Démocratie (CSRD), ont mis en place de nouvelles institutions démocratiques. Les scrutins de 2011 mettent fin à la transition et consacrent l'avènement de la 7^e République. Toutefois, la consolidation démocratique reste insuffisante et la stabilité du gouvernement d'union nationale créé en 2013 n'a pas atteint les objectifs fixés. L'opposition et la société civile peinent à jouer pleinement leur rôle, car les canaux de dialogue avec le régime ne sont pas consensuels. Une organisation des élections libres et transparentes requiert la pleine et vigilante participation de tous les acteurs. Lors des échéances électorales de février et mars 2016, l'opposition politique désunie et la société civile divisée sur des lignes idéologiques ont échoué. Le mode de fonctionnement de l'institution parlementaire est loin de faire l'unanimité. Le pouvoir judiciaire est soupçonné d'être aux ordres, et instrumentalisé par le pouvoir exécutif.

Des tensions vivaces et récurrentes dégradent davantage l'environnement politique déjà très difficile, et compromettent les espoirs de revigorer la démocratie nigérienne. La situation politique actuelle du Niger est préoccupante. Des incertitudes pèsent désormais sur le fonctionnement démocratique des institutions, ainsi que sur le respect des règles et des principes démocratiques.

1.5.6. Une insécurité ambiante entretenue

Comme démontré supra, la persistance de la pauvreté coïncide avec l'aggravation des préoccupations sécuritaires. Les plaies laissées par la rébellion touarègue de 2007 ne sont pas

encore cicatrisées. Il a entraîné la prolifération d'armes de diverses dangersités, particulièrement dans la région d'Agadez. Cela a suscité des inquiétudes au-delà des frontières du Niger, en particulier de la part des États-Unis d'Amérique. L'acuité du problème est telle qu'il advient parfois que les déplacements sur certains axes routiers de la région d'Agadez se fassent sous escorte des forces de défense et de sécurité. L'une des spécificités de la rébellion de 2007 a consisté à la dissémination d'un grand nombre d'engins explosifs dans le sol, avec pour conséquence directe la réduction significative de l'accès des populations aux terres et aux services sociaux de base. La découverte dans l'extrême Nord de gisements importants d'or n'est pas de nature à améliorer la situation. En effet, la ruée vers l'or qui s'en est suivi a vu arriver aussi des criminels descendus du Tchad et du Darfour, qui s'attaquent directement aux forces de défense et de sécurité dans l'espoir de créer un "nomansland".

La réalité de la menace terroriste est attestée par les raids d'AQMI dont l'une s'est soldée par l'enlèvement à Arlit au cours de l'année 2010 de plusieurs ressortissants occidentaux.

Étant donné que les pays sahéliens abritent d'importantes communautés de ressortissants nigériens, les crises précitées auxquelles s'est ajoutée l'invasion du nord du Mali par des groupes armés ont engendré le retour au Niger de plusieurs dizaines de milliers de réfugiés qui sont venus aggraver la vulnérabilité sociale des zones d'accueil. Cette présence massive de personnes pauvres et désœuvrées a offert aux groupes terroristes et aux trafiquants de drogue des opportunités de recrutement.

Le fondamentalisme religieux et le terrorisme constituent les deux principales menaces terroristes au Niger. Le fondamentalisme religieux est animé par des activistes islamistes nationaux et étrangers. Ils organisent des prêches virulents contre l'organisation et le fonctionnement de l'État, au sein des *Dawas* islamiques et des *Markazes*. Quant au terrorisme, il est mené par des Groupes armés implantés dans des pays voisins avec des cellules dormantes et/ou actives sur le territoire nigérien. Les principales organisations armées terroristes qui sévissent dans la bande sahélo-saharienne et au Niger sont :

- Ansar Dine ou « défenseurs de la religion », un groupe armé salafiste djihadiste fondé par Iyad Ag Ghali, un des principaux chefs de la rébellion touarègue au Mali, des années 1990-1996. Il a comme objectifs d'imposer la charia dans tout le Mali, et de créer une République Islamique.
- Boko Haram ou Peuple engagé dans la propagation des enseignements du Prophète et du Jihad, est créé en 2002 par El hadj Mohamed Youssouf à Maiduguri (Borno) à l'extrême Nord-Est du Nigéria. Son fondateur et leader spirituel réclamait l'instauration d'un État islamique en vue d'appliquer strictement la charia (loi islamique) avec un

soubassement économique. Il a pour objectifs de renverser le Gouvernement du Nigeria, d'imposer la charia dans tout le Nigeria et, de débarrasser le pays des chrétiens et des animistes. Au fil des temps, le mouvement s'est engagé dans une logique de désobéissance et de confrontations avec les forces de l'État. Des heurts violents ont souvent opposé l'État aux insurgés. L'un de ses heurts a abouti à une sanglante répression du mouvement en 2009 et la mort du leader, exécuté le 30 juillet 2009 dans des circonstances obscures. Avec la pression offensive des armées du G5 Sahel et les dissensions au sein du Groupe, Boko Haram s'est retrouvé affaibli, mais garde toujours sa force de harcèlement, sa stratégie propagandiste et l'intoxication via les réseaux sociaux. Le mouvement perd progressivement ses leaders dont Abubakar SHÉKAU.

- Al-Qaïda au Maghreb Islamique (AQMI), issu d'une dissidence au sein du Groupe Islamique Armé (GIA), a pris le nom Al-Qaïda au Maghreb islamique ou AQMI à partir du 25 janvier 2007. Sous la pression des FDS algériennes, AQMI a opéré un repli tactique au Nord du Mali. Elle comprend plusieurs Katibas (branches) dont les deux principales sont : la Katiba Al Moulathamoune (les enturbannés), de Moctar BEL MOCTAR, alias BEL LAWARE ; la Katiba Tareq Ben Ziyad, de Abou ZEID, dont le vrai nom est Mohamed GHEDEIRAMOR.
- Mouvement pour l'Unité et le Jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO). Le MUJAO est un mouvement terroriste islamiste issu d'une scission d'Al-Qaïda au Maghreb Islamique (AQMI) en 2011. Ce mouvement aurait pour orientations de rendre hommage à Ossama BEN LADEN et pour ambition d'étendre sa zone d'influence du Maghreb en Afrique de l'Ouest. Ce mouvement a été initié par le Mauritanien Hamada OULD MOHAMED KEYROU. Le MUJAO est composé de Mauritanien, de Maliens, de Tchadiens et de Nigériens. Les attentats et les prises d'otages sont leur modus operandi.
- Ansaru ou Avant-garde pour la Protection des Musulmans en Afrique noire, une dissidence du mouvement Boko Haram est créée le 24 décembre 2012. Les deux groupes évoluent dans le Nord-Est du Nigeria et dans les pays riverains au bassin du Lac Tchad. Il a pour objectif de s'attaquer aux Occidentaux et à leurs intérêts, considérés comme les vrais ennemis de l'Islam. Le groupe proclame qu'il ne tuera pas les non-musulmans innocents ou les officiers de sécurité, sauf en cas de légitime défense et que le groupe défendra les intérêts de l'Islam et des musulmans non seulement au Nigeria, mais aussi dans toute l'Afrique. Il a affirmé mener des opérations coordonnées avec Al-Qaïda au Maghreb Islamique (AQMI) et le Mouvement pour l'Unité et le Jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO). Il est dirigé par Khalid AL-BARNAWI.

- L'État Islamique dans le Grand Sahara (EIGS), qui prône un salafisme djihadisme est apparu à la suite d'une sécession au sein d'Al-Mourabitoune. Adnane Abou Walid AL-SAHRAOUI en est le chef connu. En mars 2019, l'État Islamique dans le Grand Sahara intègre l'État Islamique en Afrique de l'Ouest (MUJAO).
- Le Groupe de Soutien à l'Islam et aux Musulmans (GSIM) est créé en 2017 de l'intelligence entre Ansar Dine et Al-Qaïda au Maghreb Islamique.

Plusieurs chefs djihadistes ont rejoint le GSIM :

- ✓ Iyad AG GHALI, l'émir d'Ansar Dine ;
- ✓ Djamel OKACHA, l'émir d'AQMI au Sahara ;
- ✓ Amadou KOUFA, l'émir de la katiba Macina ;
- ✓ Abou Hassan AL-ANSARI, l'adjoint de Mokhtar BELMOKHTAR, émir de la katiba Al-Mourabitoune ;
- ✓ Abou Abderrahman EL SENHADJI le qadi d'AQMI.

Au nombre de ces Groupes Armés Terroristes (GAT) cités, Al-Qaïda au Maghreb Islamique (AQMI), le Groupe de Soutien à l'Islam et aux Musulmans (GSIM), l'État Islamique au Grand Sahara (EIGS) et les deux groupes de Boko Haram sont les plus actifs sur le territoire nigérien.

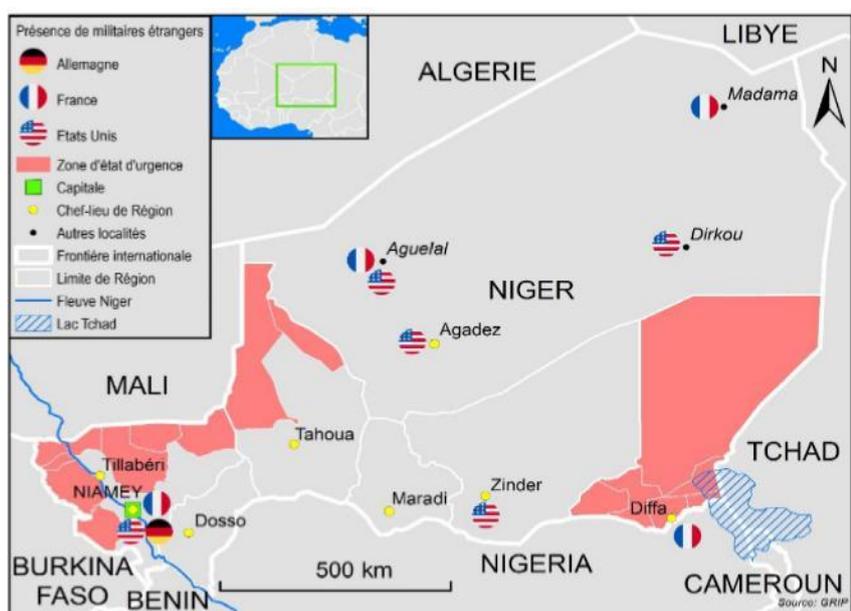
Ils opèrent à travers :

- Des attaques kamikazes et frontales au cours desquelles les assaillants se donnent la mort en martyrs ;
- Des prises d'otages et le chantage (la possibilité d'un échange de prisonniers, revendications politiques, financières, etc.) ;
- Des infiltrations des populations ;
- Des poses d'engins explosifs improvisés ou des bombes artisanales en vue de retarder ou d'handicaper l'ennemi.

Plusieurs communes des régions de Tillabéry, Tahoua et Diffa sont en état d'urgence à cause de l'amplification de l'insécurité (cf. Figure n°7).

Ces Groupes Armés Terroristes utilisent de plus en plus les technologies d'information et de communication, particulièrement l'Internet. La guerre psychologique, la propagande, la collecte d'informations, la quête de fonds, les activités de recrutement et de mobilisation des terroristes, la mise en réseau, le partage de l'information, les activités de planification et de coordination sont leurs modus operandi.

Figure n°7 : Les zones en état d'urgence



Source : Maman SILLIMANA

Les facteurs de risques de conflits s'amplifient avec les luttes pour accéder aux ressources. Si certains de ces facteurs sont encore d'actualité aujourd'hui, d'autres par contre ont pris une autre dimension nécessitant une approche de gestion différente. Dans les zones rurales, les conflits pour l'accès aux ressources naturelles sont encore récurrents du fait de la conjugaison de divers facteurs d'ordre démographique, l'amenuisement des espaces emblavables et la non fonctionnalité des mécanismes de gestion concertée des ressources naturelles. Par contre, dans les zones urbaines et péri urbaines, le phénomène de conurbation induite par la forte humanisation des espaces a relié des entités territoriales autrefois séparées par des aires cultivables, privant du coup certaines populations agricole de terres. Cette expansion qui se fait souvent sans aucun plan d'occupation des sols constitue un facteur latent de conflit.

Au nombre des solutions envisagées pour la pacification des zones chaudes figurent des accords de paix, qui comportent d'audacieux projets de développement devant couvrir toute la bande sahélo-saharienne. La Haute Autorité à la Consolidation de la Paix est l'une des structures en charge de créer un cadre propice à l'enracinement de la paix. Un autre facteur d'évolution des risques est celui relatif aux industries extractives autour desquelles se focalisent des revendications sociales pour une meilleure répartition des retombées générées. Le démarrage de l'exploitation du pétrole en 2012 a suscité de violentes manifestations relatives au prix à la pompe et surtout à l'emploi des jeunes de la région de Diffa. Ces tensions polarisées

cristallisent les positions et exacerbent les mécontentements à l'approche des échéances électorales, et constituent elle-aussi d'importants facteurs crisogènes.

1.6. L'environnement régional et international

1.6.1. La situation sous régionale

Vaste région à mi-chemin entre l'Amérique Latine et l'Europe, mais aussi proche du Moyen-Orient et de l'Asie du Sud, le continent africain est l'objet de nombreuses convoitises, et nourrit des enjeux géostratégiques autant de la part des acteurs internes qu'externes. C'est dans une telle situation que le Sahel, qui a abrité le commerce caravanier transcontinental depuis des temps immémoriaux, échappe au contrôle régulier des États.

De graves menaces sur la sécurité et la stabilité du Niger ont atteint un certain niveau de complexification et d'aggravation en 2012 consécutivement à l'éclatement d'un conflit armé au nord Mali sur des territoires proches des régions nigériennes de Tillabéry, Tahoua et Agadez, ainsi qu'à la montée en puissance de la secte Boko Haram sont signalées, notamment dans le Sud Est du Niger.

L'insurrection de Boko Haram qui a débuté en 2009 dans le nord-est du Nigeria, a fait plus de 100 000 morts et 2,8 millions de déplacés dans ce pays, et a irradié vers le Niger, le Tchad et le Cameroun voisins. Des raids d'insurgés sont aussi mus par des raisons climatiques. En effet, de janvier à juin, l'étiage de la rivière Komadougou qui sépare le Niger du Nigeria facilite les mouvements des combattants, ce qui n'est pas possible en période de crue. Autre facteur, la pression exercée sur Boko Haram au Nigeria a fait replier la secte islamiste à l'extrême nord, vers la frontière du Niger. L'armée nigérienne a, elle aussi de son côté, infligé de lourdes pertes au groupe terroriste. C'est un argument qui compte, estime un ancien officiel de Diffa. Car dit-il, « les hommes de Boko Haram prennent cela comme un défi et tentent, à leur tour, de faire plus de victimes ».

Si les cibles de Boko Haram sont généralement les FDS, les civils ont aussi récemment payé un lourd tribut. Des victimes collatérales, mais aussi des informateurs présumés, ou des réfugiés venus du Nigéria sont aussi visés.

La région d'Agadez frontalière avec la Libye et l'Algérie est aujourd'hui sous diverses menaces sécuritaires. Elle est en effet devenue site d'accueil pour les migrants refoulés par centaines de l'Algérie, ainsi que des réfugiés sud-soudanais et tchadiens. Enfin, la région du Tillabéry, frontalière avec le Burkina Faso et le nord Mali où opèrent plusieurs groupes armés, est, elle aussi, plongée dans une situation d'insécurité préoccupante. Entre 2018 et 2020, elle a subi des

dizaines d'attaques de djihadistes et de bandits armés venus du nord Mali. La région abrite également des camps de réfugiés. Les perspectives d'une partition au Mali font craindre le risque de contagion à l'ensemble des pays de la région qui abritent des communautés Touarègues, Sonraïs et Arabes au sein de leurs populations.

De manière générale, le contexte de l'Afrique de l'Ouest étant caractérisé par des liens socio-culturels et linguistiques transcendant les frontières, le risque est élevé de voir un conflit au départ circonscrit à une zone, se propager à l'ensemble de la région.

1.6.2. Le contexte international

Le siècle actuel est caractérisé par de nombreux problèmes sécuritaires contre lesquels la Communauté internationale et l'Afrique tentent de trouver des solutions. À cet effet, Antonio GUTERRES, Secrétaire Général de l'ONU a affirmé lors de la conférence annuelle sur la politique de sécurité internationale à Munich, en Allemagne (Février 2018), que « *Les conflits deviennent de plus en plus interdépendants et de plus en plus liés à une nouvelle menace terroriste mondiale pour nous tous* ». Depuis les années 1990, à la fin de la guerre froide, le contexte international a radicalement changé : il est caractérisé par une mosaïque de "petits" conflits le plus souvent internes, mais aux répercussions humanitaires désastreuses.

Les attentats du 11 septembre 2001 aux États-Unis d'Amérique n'ont fait qu'accroître le sentiment d'insécurité mondiale et de vulnérabilité. La riposte à ces attentats a été le déclenchement de campagnes internationales de lutte contre le terrorisme, campagnes au travers desquelles les puissances occidentales, évoquant le droit de protéger leurs intérêts et leurs citoyens et le droit d'ingérence, étendent leur hégémonie sur des territoires qui échappent au contrôle d'États affaiblis, et revendiqués par des insurgés qui expriment le rejet de cette présence par des attaques encore plus meurtrières.

La diffusion instantanée de l'information grâce aux technologies de l'information et de la communication s'accompagne souvent de l'émotion provoquée par les attentats terroristes. L'autre aspect du développement des technologies réside dans le fait que les groupes terroristes l'exploitent pour non seulement mieux planifier leurs activités criminelles, mais aussi pour faire de la propagande en direction de certaines populations dont ils tentent d'exploiter les faiblesses à des fins d'endoctrinement. Dès lors, la synergie des énergies des forces pour contrecarrer l'évolution de ce fléau mondial. Cette exigence s'est traduite au niveau des États par le développement d'approches sécuritaires impliquant diverses parties prenantes.

CHAPITRE 2 : REGARDS CROISÉS SUR LES CONFLITS AU NIGER : SOURCES, TYPOLOGIE ET FACTEURS D'ATTÉNUATION

Pour mieux comprendre le déterminisme complexe qui peut exister entre les différents conflits et l'insécurité auquel le Niger fait face actuellement, il faudra au préalable en poser le diagnostic. Ce diagnostic aidera à en déterminer les origines, les causes historiques et conjoncturelles, les différentes formes qu'elles revêtent, leurs facteurs d'aggravation et d'atténuation, etc. L'établissement d'un diagnostic juste constitue donc une importante étape du processus de résolution par le biais des technologies mobiles.

2.1. Les différentes sources des conflits

Les menaces à la paix au Niger résultent en une aggravation des conditions d'existence des communautés, toute chose constituant des contraintes majeures au développement durable. Mais les origines profondes des conflits peuvent être catégorisées. On retrouve à cet effet dans un document récent intitulé "*Analyse des causes profondes des violences et conflits communautaires dans l'espace du G5/Sahel*" co-écrit par Dr. Niagalé BAGAYOKO, Dr Yeo GNINGNIMINI et Fahiraman Rodrigue KONÉ (2021 : 2), une classification typologique des origines des conflits dans cette région dont le Niger fait entièrement partie. Selon ce document, « Une lecture transversale des dynamiques conflictuelles de nature communautaire dans l'espace du G5/Sahel permet de dresser une typologie distinguant six types de conflits :

- Les conflits liés au foncier et à la gestion des ressources (exploitation de l'espace et des ressources agropastorales d'une part et des richesses du sous-sol de l'autre) ;
- Les conflits de leadership ou de légitimité ;
- Les conflits relatifs aux hiérarchies sociales ;
- Les conflits d'ordre religieux ;
- Les conflits liés à la progression des groupes djihadistes ; et
- Les conflits liés à la communautarisation de la sécurité. »

Mais dans le cadre de cette étude, nous aborderons successivement ceux liés à l'accès aux ressources et à la gouvernance inclusive, ceux liés à l'accès aux ressources naturelles, ceux liés à la répartition des dividendes des industries extractives, etc.

2.1.1. Conflits liés à l'accès aux ressources et à la gouvernance inclusive

Ils ont trait généralement à l'accès aux ressources naturelles et aux ressources publiques, dont les industries extractives et le budget de l'État. Ces types de conflits débouchent le plus souvent à stigmatisation d'une région par rapport à une autre, d'un ralentissement de la croissance économique.

2.1.1.1. L'accès aux ressources naturelles

L'expression ressource naturelle désigne l'ensemble des produits naturels des écosystèmes, des éléments abiotiques et des équilibres qui composent la terre ainsi que les diverses formes d'énergies naturelles. En d'autres termes, les ressources naturelles sont constituées par toutes les productions de l'écosystème, qu'il s'agisse des éléments vivants ou non vivants, notamment les ressources foncières, végétales, animales et hydrauliques. L'essentiel des activités économiques est agro-pastoral, sylvo - agricole, ou sylvo - pastorale. La population nigérienne est rurale dans son écrasante majorité (84%) et vit des activités d'exploitation des ressources naturelles. Dans un tel contexte, le rapport à la terre et aux ressources qu'elle porte est central en ce qu'il garantit l'accès aux moyens de production et de survie tant pour les hommes que pour les animaux. Les conflits intercommunautaires résultent en grande partie de la gestion des ressources naturelles. Les conséquences de la désertification, de la sécheresse et du changement climatique d'une part, la croissance démographique d'autre part, amenuisent de plus en plus ces ressources, provoquant des conflits entre les différentes communautés. Les conflits liés à l'accès aux ressources foncières et pastorales (pâturages, eau) sont fréquents comme l'attestent les statistiques judiciaires disponibles et les opinions exprimées par les divers acteurs rencontrés. À l'échelle de l'ensemble, ces conflits opposent le plus souvent les agriculteurs et les éleveurs. À cette situation s'ajoutent les tensions de plus en plus grandes entre les communautés d'accueil et les populations réfugiées ou déplacées dont la cohabitation s'impose désormais dans le temps et dans l'espace. En effet, le conflit qui oppose les terroristes de Boko Haram aux États qui partagent le bassin du Lac Tchad, à savoir le Nigeria, le Niger, le Tchad et le Cameroun, l'insécurité dans le triangle Niger, Burkina Faso et le Mali, ont entraîné le déplacement de plus de deux millions de personnes dans la région de Diffa, Maradi et Tillabéry au Niger.

L'accès aux points d'eau, aux zones de pâturage ou aux terres agricoles est en effet d'autant plus crucial que la perturbation des activités économiques dans la région réduit les moyens de subsistance. Les conflits communautaires au Niger sont de trois ordres. Les conflits entre agriculteurs et éleveurs surgissent lorsque les populations sédentaires agriculteurs, après des

mois de labeur, découvrent que les produits des champs sont détruits par les animaux des éleveurs pasteurs de passage. Le plus souvent, cette situation donne naissance à des conflits violents, avec des pertes en vies humaines. Par contre, les conflits entre agriculteurs surviennent généralement lors des semis ou des labours, lorsqu'un agriculteur dépasse les limites de sa terre. Ils surviennent également, lorsque les descendants d'un propriétaire terrien décident récupérer leur champ après des années d'exploitation par un autre. Faute de preuves écrites ou de témoins fiables, ces situations dégènèrent en violents affrontements. Enfin les conflits entre éleveurs surviennent dans la gestion des espaces de pâturage et surtout la gestion de points d'eau. Avec les aléas climatiques, les ressources naturelles ne suffisent pas pour les besoins des autochtones. Avec l'arrivée d'un ou plusieurs autres éleveurs avec leurs cheptels, des conflits éclatent entre les deux parties.

L'intensification des activités humaines est génératrice de gaz à effet de serre, et provoque de plus en plus le réchauffement climatique avec pour effet, la disparition de la faune et de la flore. La disparition de certaines espèces animales et végétales dans les réserves de Gadafawa, Termit et d'Agadem en sont les preuves. Les affrontements d'intensités variées qui interviennent de façon sporadique entre les communautés sont généralement liés à la question de disponibilité et d'accessibilité aux ressources naturelles, notamment celles foncières, fourragères et hydrologiques. En effet, la terre, l'eau et le pâturage constituent, outre les produits issus du commerce, les trois ressources dont le contrôle reste le principal mobile des conflits. L'amenuisement des points d'eau avec son corollaire de raréfaction des pâturages sous les effets multiples des changements climatiques et de la surexploitation viennent exacerber un contexte déjà délétère, où de vieux contentieux communautaires refont surface.

Autrefois dans ces régions arides du Niger, une forme de solidarité organique a longtemps prévalu, entretenant un apaisement relatif du climat sécuritaire. Consciemment établie ou imposée par un besoin naturel, une solidarité non mécanique avait pour ainsi dire droit de cité dans la gestion et l'exploitation des ressources. Mais la pression anthropique et les aléas naturels ci-dessus évoqués sont venus non seulement polariser les communautés, mais faire également apparaître une concurrence parfois meurtrière au sein des acteurs ruraux.

Par ailleurs, pour mener leurs activités économiques, l'autre élément indispensable est la capacité de mobilité à travers un vaste mais problématique espace de déserte. Les populations d'agriculteurs sédentaires, pour continuer de répondre aux exigences alimentaires de leurs familles, font recours à certaines pratiques culturelles nécessitant plus d'eau ou plus de terre, comme l'irrigation des aires maraîchères et la jachère. Dans le même temps, les éleveurs doivent eux également aller plus loin pour abreuver et faire paître le bétail. Ils traversent au

cours de la transhumance d'immenses zones en direction du Nord. L'imbrication des deux activités sur le même espace engendre entre agriculteurs et éleveurs des accrochages sanglants dont les conséquences sont portées à travers les générations, et viennent jusqu'à transparaître dans les accusations portées contre certaines populations, les peulhs par exemple, d'être complices, voire protecteurs des groupes djihadistes qui assaillent les villageois.

En contrepartie, les agriculteurs bénéficient de la fumure animale pour leurs champs. Cette complémentarité a pratiquement disparu sous les effets conjugués de facteurs tels que la pression démographique, les sécheresses successives ainsi que les transformations économiques qui perturbent les systèmes ruraux de production. Dans le contexte qui prévaut actuellement en République du Niger par rapport à la définition des questions d'exploitation et de distribution des richesses naturelles deux approches existent. L'une postule, et c'est la plus ancienne, que l'unique procédé équitable dans le partage des ressources est celle qui condamne l'accaparement ou l'appropriation par une catégorie de citoyens des gisements de matières premières et des moyens de les exploiter. La nouvelle approche quant à elle préconise a contrario, et prenant appui sur le principe du propriétaire individualiste, l'annihilation du cadre traditionnel qui communautarise les ressources. Dans un rapport du (PNUD-NE,2014 :21), on peut lire à ce propos :

« L'appropriation privée dépasse le cadre traditionnel des terres agricoles pour concerner la zone pastorale où des riches éleveurs des départements de Filingué, Tanout et d'Abalak notamment ont clôturé de vastes espaces pastoraux par le truchement des concessions rurales, excluant par voie de conséquences les autres pasteurs de l'accès aux dites ressources. Les risques de conflits sont d'autant plus élevés que les acteurs ruraux ont le sentiment d'être laissés à eux-mêmes, si bien qu'une sorte de situation où prédominent les rapports de force semble s'installer progressivement en milieu rural du fait de la non fonctionnalité des institutions et outils mis en place pour prendre en charge la gestion des ressources naturelles. ²⁶»

Les populations vivant de l'agriculture sont celles qui défendent la propriété privée. Mais contrairement à ce qui peut être perçu à première observation, la portée des différends nés de la réalité décrite plus haut n'est pas circonscrite de façon endémique aux seules régions où elles ont cours. En effet par le système des alliances pyramidales, familiales, religieuses, linguistiques, etc., les conflits communautaires font écho à un échelon plus haut au niveau étatique. Chaque groupe trouve à sa capacité, du soutien politique. Les populations stigmatisées à travers les réseaux sociaux et dans la vie courante, agressées et marginalisées, se tournent vers

²⁶ Rapport UNPD (2014), *Analyse des facteurs de conflits au Niger*, BNH, Niger

l'option associative. Cette méfiance entre les acteurs en présence, lesquels appartiennent à des communautés différentes, exercent des activités qui s'apparentent, constitue un socle pour la détérioration rapide du climat de paix et de concorde.

Une autre dimension de la difficile cohabitation entre les communautés réside dans l'absence de données cadastrales à partir desquelles l'établissement d'une cartographie des espaces objets de conflits serait possible. Ce vide documentaire n'est pas un problème apparu subitement, car depuis très longtemps les questions foncières par exemple sont gérées par les chefs de village, car la justice n'était pas présente partout dans ces régions hostiles et éloignées. Et même si la justice était présente avec des lois bien édictées sur le foncier et la gestion des ressources naturelles, cette justice et ses lois ne parviennent toujours pas à tous les démembrements administratifs et territoriaux. Il n'existe donc pas de greffe local pour consigner par écrit les décisions « juridico-traditionnelles » émises par ceux qui en avaient la charge au niveau communautaire. La décharge était orale, car la tradition orale demeure très forte. Mais avec le temps, les pouvoirs de ces responsables de village ont commencé par s'effriter sous l'effet du modernisme et de l'interventionnisme de plus en plus appuyé de l'État qui étend ses prérogatives sur l'ensemble du territoire.

Il est important ici de rappeler que dans nos pays d'Afrique de l'Ouest, les problèmes fonciers sont parfois d'une acuité exacerbée. Les litiges que les pouvoirs traditionnels n'ont pas réussi à régler, la justice étatique les règle, assortie de décisions exécutoires. Cette intervention de la justice dans les différends communautaires constitue à maints égards de nouvelles sources de mécontentements entre les hameaux et villages. Situation qui vient se greffer à toutes les autres déjà mentionnées, et font des régions une véritable poudrière que le moindre incident peut faire dégénérer en des affrontements ouverts et violents. Par ailleurs fortement menacés par l'urbanisation anarchique qui grignote les espaces ruraux, ces derniers entraînent la disparition prochaine des espaces agricoles et pastoraux. Cette menace de disparition se développe sur fond de confrontation.

Le processus de décentralisation lancé depuis une vingtaine d'années au Niger n'est pas encore à son niveau optimum. Les efforts de la gouvernance territoriale ont été focalisés sur les zones urbaines au détriment des régions rurales. Les petits exploitants sont les plus touchés par l'insécurité foncière. Sitou LAWALI, Marc MORMONT, Boubacar YAMBA ont co-écrit un article qui explique en substance ce qui suit :

« Face aux enjeux fonciers croissants, les petits exploitants agricoles ont du mal à s'insérer dans le processus de développement. Au Niger, l'insécurité foncière est sans doute l'une des difficultés qui limitent l'investissement agricole. À partir d'une

enquête réalisée sur un échantillon de 80 exploitations dans le terroir villageois de Maijanguero dans la commune rurale de Tchadoua, cette étude a révélé plusieurs sources d'insécurité foncière et diverses pratiques de sécurisation mises en œuvre par les paysans pour protéger leur capital foncier. Les résultats montrent également que la formalisation légale côtoie les pratiques traditionnelles de sécurisation. Le taux d'acquisition des titres et actes fonciers est très faible du fait que les commissions foncières se heurtent à des difficultés qui entravent l'acquisition massive des outils modernes de sécurisation. Cependant, une pluralité de pratiques à impacts durables limités est observée, notamment la fixation biologique, le recours au serment coranique, le maintien de l'exploitation collective, etc. »²⁷.

Nous découvrons ici une situation dans laquelle l'implémentation des technologies de l'information et de la communication serait d'un apport important. En effet pour sortir de la gestion dualiste (traditionnelle et juridique), les TIC ont également évolué énormément pour être capable d'apporter une solution allant dans le sens de la sécurité et de la sécurisation des terres.

2.1.1.2. Conflits liés à l'accès et à la gestion du pouvoir politique

Ils concernent aussi bien le pouvoir d'État que celui de la chefferie traditionnelle. Ils sont l'expression d'une faiblesse du dialogue politique pour le premier, et d'une insuffisance de la cohésion sociale pour le second. Les crises de la gouvernance locale que traverse le Niger constituent un riche ferment en relation avec les questions de leadership et de légitimité politique. Les systèmes et processus électoraux dans le pays ont connu des avancées qualitatives depuis l'avènement du renouveau démocratique dans les années 90, mais ils comportent malgré tout, des germes de contestation. Rares sont en effet les scrutins électoraux tenus au Niger, et qui ne sont pas entourés d'aléas de troubles sociaux et de violences intercommunautaires. Les politiciens ont par ailleurs souvent instrumentalisé les chefferies à des fins électoralistes, avec sous-jacents les facteurs de crises identitaires. Outre cette réalité, certaines franges sociales marginalisées saisissent les contestations violentes comme outils de renégociation de leur statut en tant que citoyens à part entière.

²⁷ LAWALI Sitou, MORMONT Marc, YAMBA Boubacar, *Gouvernance et stratégies locales de sécurisation foncière : étude de cas de la commune rurale de Tchadoua au Niger*, VertigO : la revue électronique en sciences de l'environnement 14 (1), 2014

2.1.2. Dividendes des industries extractives, les nouvelles sources de conflits

Faut-il le rappeler, la République du Niger dispose de l'un des plus grands gisements d'uranium du monde.²⁸ Les contrats d'exploitation précisent que l'entreprise minière développe des infrastructures dans les environs du site, évite de polluer les sources d'eau, et recrute une partie de la main-d'œuvre dans les villages, main-d'œuvre qu'elle devrait préalablement former. Mais ces exigences contractuelles ne sont que de façade. Les compagnies étrangères, notamment Areva, non seulement n'ont pas respecté à la lettre les clauses, mais également se sont rendu coupable de graves pollutions environnementales aux conséquences dramatiques pour les riverains. Almoustapha ALHACEN, président d'une Organisation Non Gouvernementale locale dénommée *Aghir In'man*, a tiré la sonnette d'alarme depuis longtemps. Cet activiste environnemental expliquait en effet sur France info TV en 2017 : « *Nous avons constaté un certain nombre de maladies à Arlit et dans les campagnes environnantes. Ces maladies, qui touchent les personnes, mais aussi les animaux, sont inhabituelles dans cette zone.* »²⁹

L'État nigérien qui devait lui aussi reverser une partie (15%) des revenus des activités d'extraction aux collectivités locales, n'a pas véritablement agi dans ce sens malgré les textes existants à cet effet. Cette situation induit de l'incapacité pour ces dernières d'assumer les charges que la décentralisation en cours leur a déjà délaissées.

Les facteurs de risque de conflits liés aux industries extractives prennent donc des formes multiples. Les agriculteurs dépouillés de leurs terres ont du mal à se reconvertir à une autre activité économique et à s'y adapter, et deviennent des charges pour la société, étant devenus plus pauvres que précédemment. Ils tiennent l'État responsable de leurs conditions et tendent plus facilement à la radicalisation et à la perpétration d'attaques contre d'autres communautés à la moindre étincelle. Nous n'avons dans ce registre enregistré aucun processus de dédommagement au terme duquel les propriétaires de domaines ont été satisfaits. De nombreux ressentiments restent confinés dans les cœurs, car l'interlocuteur étatique est non seulement inaccessible, mais également et généralement du côté de la justice considérée comme un instrument du pouvoir. C'est pourquoi les stratégies de réponses des gouvernants doivent intégrer une approche globale de résolution, et c'est ce qu'a compris l'actuel Président du Niger à son élection. Il affirmait en effet : « *Pour assurer la sécurité du Niger et contribuer à la*

²⁸ À 80 km au sud d'Arlit et à 160 km au nord d'Agadez, le gisement d'uranium du Niger a été exploité sous des contrats qui n'ont été ni favorables au pays dans son ensemble, ni aux populations des villages du site. L'exploitant français détient plus de 66%, et la SOPAMIN (Société du patrimoine des mines du Niger), 33 %.

²⁹ https://www.google.com/amp/s/www.francetvinfo.fr/sante/environnement-et-sante/exploitation-de-luranium-au-niger-nous-avons-herite-de-la-pollution-durable_2378413.amp [04 Février

sécurité commune, j'envisage une solution globale, à la fois sécuritaire, administrative, économique et social », Issoufou Mahamadou, Président de la République du Niger, discours d'investiture 1^{er} mandat, avril 2011³⁰.

2.1.3. Les problèmes liés à la migration

Les conséquences désastreuses de la sécheresse, de la désertification, de la famine, de la pauvreté, du chômage s'accroissent progressivement dans les pays du Sahel. On assiste à une migration massive des populations des régions semi-désertiques du Nord vers les régions humides du Sud, des villages vers les centres urbains. Les jeunes, sans espoir et à la recherche de lendemains meilleurs, se jettent dans l'inconnu en entreprenant de grands déplacements vers les capitales des pays du littoral ou carrément vers l'Europe, souvent avec d'énormes pertes en vies humaines au cours de la traversée de la Méditerranée.

Ces migrations engendrent des problèmes de coexistence et de gestion des ressources naturelles. Les standards de vie perdent leur stabilité, les repères et les valeurs sociales sont constamment remis en cause. La stabilité sociale, les mécanismes géoéconomiques et géostratégiques établis sont compromis, avec pour conséquences des tensions, des crises et autres conflits dans les États et dans la sous-région.

2.1.4. Les défis liés aux épidémies

Depuis des décennies, l'Afrique occidentale en général et le Niger en particulier, connaissent des cycles d'épidémies à des périodes différentes de l'année. Pratiquement toute l'année, les populations sont victimes d'épidémies. Pendant les périodes de fortes chaleurs allant de mars à mai, toute la bande sahélo-saharienne vit une épidémie de méningite, maladie très contagieuse à forte létalité infantile.

Pendant la saison pluvieuse, entre les mois de juin et de novembre, sévit le paludisme à grande échelle. Aucune couche sociale n'est épargnée, et les activités socio-économiques, particulièrement les travaux agricoles en sont fortement ralentis. Durant la saison froide, les maladies respiratoires prennent le relais, surtout chez les enfants et les personnes âgées qui sont les principales victimes.

³⁰ PNUD, (2014), Analyse des facteurs de conflit au Niger, BE Niger Horizon, (PNUD-NE, 2014)

2.2. Typologie des conflits

2.2.1. Conflits et croissance démographique

La population du Niger est caractérisée par sa jeunesse. En effet, selon les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH), le Niger compte en 2018, presque 23 millions d'habitants dont les jeunes âgés de moins de 14 ans représentent 50.1%. La jeunesse nigérienne est confrontée aux mêmes réalités que les jeunes des autres pays de la sous-région ouest africaine. Cette catégorie sociale, pourtant avenir du pays ne jouit toujours pas de toute l'attention qu'elle mérite de la part des gouvernants qui ne s'y intéressent que lors des campagnes électorales. Au Niger, le principal handicap à l'émergence d'une jeunesse responsable et apte à s'engager pour le développement reste le taux de chômage très élevé. Il a conjonction entre ce chômage endémique et d'autres facteurs comme le difficile accès aux services sociaux de base, la pauvreté et le sentiment d'abandon. Dans les zones chaudes notamment, la vulnérabilité des jeunes et leur propension à la violence et au conflit sont encore plus élevées.

Et pendant que l'État s'évertue à produire des chiffres macroéconomiques pour figurer en bonne place dans les classements de la banque mondiale et du Fonds monétaire international, le gap de la paupérisation se creuse chaque jour de plus. L'une des manifestations des problèmes de cette jeunesse est l'immigration clandestine qui voit partir des milliers de jeunes ouest africains. Dans les villages, le phénomène de l'exode rural vide les champs des bras ouvriers, car moins en moins de personnes sont attirées par l'agriculture qui peine à se moderniser. Ce qu'il faut ici, c'est de créer des conditions attractives pour intéresser plus de jeunes à l'entrepreneuriat agricole.

Par ailleurs, les disparités entre les couches sociales, entre hommes et femmes, entre riches et pauvres, entre personnes instruites et les analphabètes, etc., reste très marquées. Par exemple, « *La BAD a constaté que dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne et dans tous ceux de l'Afrique du Nord, il est plus facile pour les hommes que pour les femmes d'obtenir un emploi, à niveau d'expérience et de compétences égal.* ³¹ »

Au total, on dénombre plus de 3575 entreprises enregistrées en 2008 employant 54.010 salariés dont la plupart sont localisées dans la région de Niamey. Grâce à l'amélioration du climat des affaires, 5255 entreprises ont été créées en 2019. Près de 90% de ces entreprises ont moins 20 salariés. Plus de 8% d'entre elles ont entre 20 et 100 salariés dont 13 entreprises de plus de 500 salariés. En 2018, ce chiffre est de 4.181 entreprises enregistrées, dont la moitié sont des entreprises individuelles, avec une faible capacité de création d'emplois.

³¹ <https://www.un.org/africarenewal/fr/magazine/mai-2013/>

L'occurrence de la crise sanitaire liée à la covid-19 a certes plombé l'élan économique de la République du Niger, mais le pays a réussi à juguler la crise. La crise sécuritaire additionnée à la pandémie, à des répercussions aux effets prolongés. En effet, le pays a été précédemment obligé de fermer ses frontières alors que de nombreux marchés régionaux ont aussi fermé en raison des attaques terroristes. Les flux financiers perturbés ralentissent la croissance et l'inflation s'installe. Pendant que les prix des denrées de première nécessité flambent, le pouvoir d'achat des personnes dégringolent. Ce tableau paraît paradoxal lorsqu'on le compare aux chiffres de l'actualité économique du pays en 2020 qui fait état d'une certaine croissance soutenue « *par la maîtrise de la pandémie au niveau local, la poursuite des grandes infrastructures et, surtout, l'exploitation de nouveaux gisements de pétrole.*³² ».

La précarité des jeunes alimente diverses formes de déviances sociales comme la criminalité et la prostitution, lesquelles entretiennent à leur tour un sentiment d'insécurité à grande échelle.

La qualification de poudrière attribuée à certaines zones rouges n'est pas exagérée. Livrée à l'inactivité et à la pauvreté la jeunesse trouve dans la violence un nouveau moyen d'expression. Les actes de violences extrêmes perpétrés par des groupes de jeunes dans la ville de Zinder en janvier 2015 suite à la publication de la caricature du prophète Mahomet par Charlie Hebdo en est une illustration. Ces groupes illégaux saisissent l'occasion de l'exutoire fortuit de n'importe quel événement pour brûler, casser, piller. La frontière entre la délinquance et l'extrémisme violent devient difficile à marquer.

En 2012, ces jeunes ont franchi l'étape des actions individuelles ou à petite échelle, organisant pendant plusieurs jours dans la ville de Zinder, des actions quasi insurrectionnelles qui se sont soldées par la mort de plusieurs personnes. La justification de la violence par des motifs d'ordre religieux est fallacieuse, mais elle a toujours été saisie comme argument par une certaine jeunesse en proie à la pauvreté et au chômage. Bien avant 2015, en 2012, une autre vague de violence impliquant des groupes de jeunes à pris pour prétexte la sortie d'un film : « L'innocence des musulmans » du réalisateur Sam BACILE, par ailleurs extrémiste évangéliste lui aussi. Des attaques avaient eu lieu sur des bâtiments publics et d'autres religions dans la ville de Zinder.

Ces actes qui n'ont pas été recensés dans toutes les régions du pays sont endémiques à certaines régions qui semble-t-il, sont déjà sous l'influence latente de Boko Haram, zones dans lesquelles l'absence de l'État, des infrastructures représentatives des pouvoirs publics et des services sociaux de base accessibles, est comblée par les propagandes aux relents optimistes des groupes djihadistes.

³² Perspectives économiques au Niger, Groupe de l

2.2.2. Conflits et conquête du pouvoir d'Etat, une mauvaise compréhension de la démocratie

Le multipartisme a été imposé dans la plupart des États africains francophones par le Président français François MITTERAND, lors du 16^e Sommet de la France-Afrique de la Baule en 1990. Ce multipartisme, qui aboutira à la gouvernance démocratique dans certains pays africains dont le Niger, sera marqué par la persistance et même l'aggravation des phénomènes de corruption, de laxisme, de prédation, de népotisme et d'impunité. La mauvaise compréhension de la démocratie aussi bien par les gouvernants que par les gouvernés, limitera considérablement l'impact des efforts de développement, et détériorera la qualité des services publics de base. Ceci explique, dans une large mesure, leur inexistence, notamment dans les régions du Nord en proie à l'insécurité. L'environnement sociopolitique du Niger se caractérise depuis plusieurs décennies par la persistance des tensions sociales couplée à une récurrence d'instabilité politique et institutionnelle. Le processus de démocratisation engagé depuis la tenue de la Conférence nationale en 1991 a été interrompu à plusieurs reprises par des coups d'État. Selon le Rapport UNDP sur l'analyse des conflits au Niger, cette situation est due le plus souvent à une absence d'une *culture du chef* par les membres de la société. Le dispositif administratif et institutionnel d'État de médiation qui devrait défendre l'intérêt général en évitant les dérapages s'avère inefficace et apparaît lui-même comme partisan. En général, ceux qui accèdent au pouvoir pour des questions d'intérêt personnel, s'accommodant aisément et impunément de la corruption.

Aussi, en dépit des efforts consentis par les pouvoirs publics, le débat politique est absent et la prise en charge de questions liées aux rôles des institutions, au renforcement de la démocratie au sein des partis politiques demeure insuffisante. La lutte contre la corruption est un combat perpétuel. Mais les stratégies mises en place dans nos États sont sujettes à caution. En principe, les personnes responsables des organismes de promotion de la bonne gouvernance et en charge du recueil des informations, de leur traitement et de leur publication devraient provenir d'instances indépendantes dotées d'autonomie financière et d'un conseil d'administration qui n'est pas sous ordre. Au Niger, c'est le président de la République qui nomme le président de la Haute Autorité de Lutte contre la Corruption et les Infractions Assimilées, ce qui pose le problème de l'indépendance et de la capacité de cette structure à rendre publics ses rapports, si des actes de mauvaise gestion étaient posés par des membres du gouvernement ou des autorités administratives déconcentrées. La défiance des citoyens à l'égard de la classe politique approfondit la cassure entre le peuple et les gouvernants, constituant un facteur dormant de contestations futures.

La récurrence des crises politiques a réveillé et renforcé les antagonismes identitaires autour de la rivalité entre les régions de l'Est et de l'Ouest. La façon dont les conflits à base régionaliste ou ethnique sont gérés au Niger est porteuse de nouveaux conflits. En effet, pour faire prévaloir une concorde sociale, même si elle est superficielle, les vraies questions ne sont souvent pas posées, pour éviter d'exacerber et ensuite extérioriser des tensions enfouies qui n'ont jamais été vraiment réglées depuis des lustres. Ce qu'il faut pour une société où les clivages intercommunautaires sont d'origine lointaine, c'est l'approche de la négociation raisonnée. (Miville TREMBLAY, 2020) :

« La négociation raisonnée encore appelée négociation sur le fond, négociation basée sur les intérêts ou méthodes gagnant/gagnant est fondée sur la coopération. Elle a été mise au point par les professeurs Fisher et Ury de Harvard. Ces derniers décrivent ainsi cette méthode : « elle consiste à trancher les litiges sur le fond plutôt qu'à discuter interminablement des concessions que les parties en présence sont prêtes à consentir et de celles qu'elles refusent. Chaque fois que c'est possible, on s'attachera à rechercher les avantages mutuels, et quand les intérêts seront manifestement opposés, on insistera pour que les questions soient tranchées au regard d'un ensemble de critères « justes », indépendants de la volonté des parties en présence. ³³».

À défaut de cette approche résolutoire, de nombreuses tensions ethniques latentes font du pays une espèce de foyer où la cendre couve de la braise ardente en attente de la moindre paille pour rallumer les flammes de la violence.

Nonobstant l'existence d'un statut de l'opposition, les rapports entre cette dernière et le pouvoir évoluent en dents de scie sous tous les régimes, avec une prédominance des périodes des grandes méfiances voire de mépris réciproque entre les deux parties. Dans ces conditions, le pays semble être en permanence en campagne électorale ce qui laisse peu de place aux réflexions allant dans le sens du développement.

2.2.3. Conflits et pouvoirs coutumiers

La structure socio administrative du Niger traditionnel est connue grâce aux vestiges oraux issus de la longue tradition orale et des générations de griots qui les ont transmis au fil des siècles. Les formes de chefferies et leur évolution à partir de la pénétration française nous sont au contraire bien connues grâce aux monographies et notes prises par les colons eux-mêmes.

³³ Miville TREMBLAY, La négociation raisonnée, une méthode éprouvée, *Revue Gestion*, 2020. <https://www.revuegestion.ca/la-négociation-raisonnée-une-méthode-éprouvée> [Consulté le 04Février 2022]

Ainsi nous n'évoquerons que l'histoire de la chefferie traditionnelle du Niger qu'à partir de la circulaire de William Ponty de 1909. Cette circulaire fait état d'une société traditionnelle nigérienne hiérarchisée qui répondait à deux types de logiques : la prescription religieuse plus récente et le besoin coutumier qui remonte à des siècles en arrière. L'administration coloniale est venue modifier cette disposition pour la cadrer sur ses intérêts. Ainsi, « *l'institution chefferiale, dans sa configuration actuelle, doit beaucoup à l'administration coloniale qui lui a donné ses contours sémantiques et institutionnels.*³⁴ ».

L'administration coloniale, à travers l'article 1^{er} d'un arrêté (N°35 du 14 janvier 1936) définit les règles de gestion traditionnelle de la chefferie de la manière suivante : chefs de village, des chefs de canton, chefs supérieurs. Une distinction de nature est faite entre les populations d'agriculteurs sédentaires et les peuples nomades. Pour ces derniers, le même arrêté définit la structure socio administrative comme suit : les chefs de tribu, les chefs de groupe, les chefs supérieurs. Cette hiérarchisation permet au colon de désigner des commissions dont la fonction est d'"assister" ces différents chefs à quelque niveau de l'échelle que ce soit. Mais à un niveau plus décentré, des dénominations ont été créées dans le but de garantir la séparation des compétences de chaque acteur pour éviter des conflits d'attribution. Ainsi :

- « *Pour les quartiers : Maï angoua – Kourey-koye*
- *Pour les villages : Mai-gari, Hakimi, Bâruma, Boulama, Kwara-Koye, Amirou*
- *Pour les tribus : Ardo, Magagi, Boulama, Oumouzar, Attouboul*
- *Pour les cantons : Sarki, Maï Gonto, Zarmakoye, Wankoye, Mayaki, Amirou, Kazelma, Katchalla, Lamido*
- *Pour les groupements : Lamido, Aménokal, Tambari, Aggola, Anastafidet, Kadella*
- *Pour les sultanats : Sarki*
- *Pour les provinces : Sarki, Zarmakoye.*³⁵»

Mais aujourd'hui, cette disposition est complètement érodée par la politisation des institutions publiques. Le prestige des chefs a été sérieusement entamé et leur autorité remplacée par le pouvoir administratif, la préfecture et le droit. Il se pose également le problème de légitimité de

³⁴ Mahaman TIDJANI ALOU La chefferie au Niger et ses transformations de la chefferie coloniale à la chefferie post coloniale. LASDEL Laboratoire d'études et recherches sur les dynamiques sociales et le développement local, Mai 2009, P. 3

³⁵ Idem

certaines chefferies aujourd'hui, par rapport à leur propre espace territorial, où elles sont contestées.

2.2.4. Les Conflits transfrontaliers : l'influence religieuse des pays frontaliers, l'exemple du Nigéria

L'instrumentalisation de la religion, les luttes d'influence contre traditionalisme et radicalisme sont courantes au Niger. Les types de courants religieux se différencient autant sur les pratiques des rituels religieux que sur les comportements individuels de leurs animateurs. Le rite islamique dominant au Niger est le malékite. L'imam Malik IBN ANAS est reconnu pour ses prêches aux contenus pacifistes, et pour la grande écoute dont il jouit dans le pays. Les principes de la démocratie et de l'état de droit et ce courant islamique ne sont pas contradictoires et la religion ne peut pas être prise pour prétexte de déclenchement d'actes de violence, même en contexte de crises. Pour faire corps avec les lois la République, l'association islamique du Niger a été créée afin de canaliser la pratique de la religion dans le pays, prévenant l'extrémisme à travers un langage différent de celui développé par les djihadistes qui surfent plus sur les ressentiments enfouis communautés que sur de véritables préceptes religieux.

En dépit du caractère dominant du courant islamique modéré au Niger, le pays est de plus en plus affecté par des manifestations visibles de l'extrémisme religieux importé de l'extérieur, notamment du Nigéria. L'intolérance de certains prêches musulmans en est le symptôme. Plusieurs jeunes s'improvisent prédicateurs et animent des émissions sur certaines chaînes de télévision et de radio sur lesquelles l'État n'a pas de contrôle.

L'extrémisme religieux s'est construit progressivement sous l'influence de certains leaders religieux du Nigéria et des formations de jeunes nigériens en théologie dans les universités du monde arabe. Au-delà de la formation, il existe d'autres intérêts qui ne s'affichent pas. Celui de se construire un réseau arabe pour la captation de fonds permettant de réaliser des infrastructures sociales. Beaucoup de ces associations à travers des fonds Koweïtiens, Saoudiens, Iraniens, Turques ou Yéménites, construisent des mosquées, des écoles islamiques et distribuent des vivres aux populations indigentes, ce qui permet à ces associations islamiques porteuses de ces programmes de diffuser des idéologies qui cadrent avec les préceptes imposés par les pays donateurs.

L'extrémisme religieux s'est donc nourri des bouleversements sociopolitiques, parfois en se substituant à l'État dans la fourniture des services sociaux en principe régaliens. Il prend parfois appui sur l'existence dans la société nigérienne de marabouts. Le phénomène des marabouts est répandu dans toute l'Afrique de l'Ouest, du Sénégal à la Centrafrique et du Mali au pays du

golfe de Guinée. Le marabout, dans le sens où nous le prenons ici est un personnage qui est consulté pour ses pouvoirs supposés ou réels de divination, qui guérit et donne conseils, et à qui on voue du respect ou de la crainte. Ces derniers sont aujourd'hui devenus dans certaines de nos régions frontalières, des vecteurs de fausses idéologies, eux-mêmes influencés par la propagande des groupes extrémistes sur un Islam qui serait en opposition avec le modèle occidental et la démocratie. Une partie de cette classe de marabouts demeure cependant fermée aux préceptes d'un islamisme violent et intolérant. Ils sont alors attaqués, stigmatisés et assimilés à l'état central dont ils feraient la force en s'accommodant de sa politique. Les prêches de ces derniers sont taxés de prêches syncrétistes et donc impurs et contraires à l'islam véritable dont ils ne seraient pas les dépositaires légitimes. Avec les fonds issus des trafics, ces adeptes d'un islam violent achètent des heures d'antenne à niveau des radios communautaires pour répandre leur idéologie tendancieuse qui séduit de plus en plus de jeunes enclins à la radicalisation. Malheureusement, la limite entre le tolérable et l'intolérable est parfois complexe à déterminer. C'est la question de la frontière entre la liberté d'expression et religieuse et la répression des discours de haine qui se pose en ces termes.

Les formes de frustrations liées à l'injustice sociale et administrative sont des brèches dans lesquelles s'engouffrent les radicaux pour véhiculer leurs discours et étendre leur auditoire. L'acceptation de ces discours extrémistes par les femmes pourrait s'expliquer au moins en partie, les brimades qu'elles subissent à l'application de certaines règles coutumières qui les privent de certains droits comme l'accès à la terre par voie de succession. À cela s'ajoute l'interprétation erronée des règles coutumières au sein même des familles, et les inégalités d'accès à la richesse fondées sur le sexe. Quant aux jeunes, ils ont du mal à s'intégrer économiquement et professionnellement du fait en grande partie de l'inadéquation entre l'offre éducative et les besoins du marché de l'emploi. La déperdition scolaire et le sentiment d'incomplétude et d'écartèlement cognitifs entre enseignement islamique et occidental exacerbent les frustrations. La jeunesse éprouve finalement des difficultés à s'affirmer aux plans culturel, sportif, artistique, etc. Ce déficit les expose à l'instrumentalisation par les groupes religieux extrémistes.

L'espace religieux est donc transformé en un terrain de conflits de génération où s'affrontent les anciens qui sont les tenants du rite Malékite et les jeunes formés à l'école Wahhabite. Il semble ainsi se dessiner une perspective d'avènement d'un État islamique favorisé par l'attentisme politique des régimes en place.

Des manifestations de grande importance ont eu lieu au Niger à diverses occasions pour protester contre des actes et faits jugés insultants ou profanatoires contre l'Islam. C'est le cas

en 2000 de l'attaque contre le Festival International de la Mode Africaine, attaques menées par des groupes de bandits armés qui se terrent dans les zones hostiles du désert.

En dépit de l'intervention de l'armée française au nord du Mali et du déploiement de la MINUSMA, les groupes islamistes radicaux résistent et montent en puissance. Des velléités de jonction entre Boko Haram et Ansar Dine d'une part, et entre le MUJAO et l'État islamique pour l'Afrique de l'ouest d'autre part existe. Pour l'instant, le territoire nigérien constitue le seul obstacle géographique à ce rapprochement. Une déstabilisation du Niger leur permettrait de lever cet obstacle et de transformer la zone sahélo-saharienne en un sanctuaire de terrorisme international.

2.2.5. Conflits identitaires, rébellions armées ou la présence d'une main invisible

De 1990 à 2009, des régions septentrionales et orientales du Niger ont été touchées par des rébellions. Celles-ci, dirigées contre l'autorité de l'État, ont un caractère communautaire très prononcé et s'identifient aux membres du groupe ethnique qui les animent à savoir les Touaregs au Nord et les Toubous à l'Est. Le paradoxe est surprenant au regard de l'attitude dualiste d'une partie des populations qui, dans un esprit de revanche et de faillite du sentiment patriotique, les ressentiments étant contenus pendant longtemps contre le pouvoir politique, se font complices actifs des assaillants. Après plusieurs années d'apaisements, la rébellion touarègue est réapparue en 2007, prenant prétexte sur les insuffisances constatées dans l'application des Accords de paix, et encouragée par la prolifération d'armes illicites dans la région d'Agadez (Aïr).

Mais avant d'aller plus loin, nous nous sommes posé une question : les nombreuses opérations et alliances pour combattre le terrorisme dans les pays du Sahel ont-elles échoué ? Autrement dit, la lutte contre le terrorisme sahélien est-elle un échec ? Si la réponse à cette question est difficile à donner, il n'en demeure pas moins que l'affirmation d'un succès de cette lutte serait une contre-vérité, au vu des éléments factuels diffusés à tour de bras par certaines presses, et les réseaux sociaux. Principales actrices sur le front, la France et l'armée française se voient de plus en plus contestées par les populations qui nourrissent un sentiment anti-français de plus en plus fort. Des conjectures font même état d'une supposée duplicité de l'armée française dans cette lutte, allant jusqu'à supposer que la France financerait et livrerait des armes à certains de ces groupes.

Mais selon de nombreux analystes, les principales sources de ravitaillement en armes et en munitions des terroristes sont la Libye, les trafics et les attaques de casernes. En effet, de

nombreux enlèvements d'étrangers et de demandes de rançon ont été notés depuis 2013. Ce type de financement n'a pas concerné que les étrangers. Des personnalités administratives de certaines régions ont également été enlevées et des rançons réclamées. Parfois ces groupes ont des arrangements avec d'autres bandits locaux trafiquants de migrants, et de drogue, afin que ces derniers transportent leurs cargaisons d'armes d'une frontière à l'autre et d'un pays à l'autre. Les armes utilisées par les assaillants proviennent également des attaques de casernes militaires comme c'est récemment le cas à la gendarmerie d'Inata au Burkina Faso. Même si la Libye a longtemps été la principale source d'approvisionnement, le flux a nettement diminué depuis 2015 sous l'effet de plusieurs facteurs dont le resserrement de l'étau dans la zone des trois frontières par le dispositif militaire du G5 Sahel et la surveillance stratégique opérée par les drones de l'opération Barkhane. Certains ports du golfe de Guinée seraient également indexés comme étant des sources d'approvisionnement des groupes djihadistes en armes de guerre. Ainsi, l'hypothèse que certaines puissances se seraient rendues coupables de duplicité en livrant des armes à l'ennemi n'est pas soutenable. Cependant, le développement du sentiment anti-français dans toute l'Afrique de l'Ouest n'est pas dénué de toute justification. La manifestation la plus importante et la plus récente de ce rejet est le triple blocage d'un convoi de l'armée française à Bobo-Dioulasso et Kaya au Burkina Faso, et à Téra au Niger, par des populations qui exprimaient ainsi leur désapprobation de la politique française en Afrique de l'Ouest, notamment dans la lutte contre le terrorisme.

C'est ce même constat que les efforts des occidentaux pour mettre fin au terrorisme dans le Sahel ont échoué, ajouté aux soupçons de duplicité, qui auraient engendré les coups d'état au Mali, en Guinée Conakry et au Burkina Faso, aux dires des putschistes. Alors, même si aucun lien n'a été formellement établi par aucune source entre ces divers événements, l'occurrence des militaires au pouvoir dans ces trois pays et les raisons avancées par ceux-ci sont symptomatiques d'un enlisement de la France sur le front anti-terroriste d'Afrique de l'Ouest, et conséquemment de la défiance des pays vis-à-vis d'elle.

2.3. Les facteurs de gestation des conflits

2.3.1. Les facteurs structurels

Les facteurs structurels sont relatifs à la faible qualité de la gouvernance et à l'injustice, à l'emprise des questions transfrontalières, aux questions démographiques, etc. Ils viennent alimenter le pessimisme généralisé chez les couches défavorisées. Le sentiment que la corruption sévit au sommet de l'État, ajouté à la crise de confiance des justiciables envers le

système judiciaire considéré à tort ou à raison comme très lent, partial et inefficace, est toujours présent dans les esprits.

2.3.1.1. La gouvernance, la justice, la décentralisation : le désenchantement

Après des décennies d'expérimentation de la démocratie modèle occidental par les pays africains par un copier-coller pur et simple, s'en est suivie l'époque des décentralisations administratives. Il faut admettre la décentralisation comme un processus administratif de gestion déconcentrée des entités par les populations elles-mêmes. Malheureusement, dans le cadre du découpage administratif du territoire nigérian, pour des considérations politiques et autres, des localités économiquement faibles ont été érigées en communes urbaines ou rurales. Les nouveaux responsables élus à la tête des communes ont procédé au détournement des maigres ressources mises à leur disposition. Les ressources des communes sont considérées par certains maires comme un moyen de promotion politique personnelle. Les raisons pour lesquelles la décentralisation a été mise en œuvre ont été perdues de vue, les actions de développement n'étant plus à l'ordre du jour. Cet état de fait a occasionné des crises sociales entre les représentants de l'État et les populations urbaines et rurales concernées. Aussi (Document Vision HACP, 2013 Page 25) :

« La mal gouvernance et la corruption représentent des fléaux pour de nombreux pays dont le Niger. Menaces pour le contrat social et par conséquent pour la cohésion de la société nigérienne, ces fléaux touchent presque tous les secteurs d'activité (fonction publique, justice, santé, sécurité, etc.), avec leur cortège de conséquences de nature à gangréner et à fragiliser le tissu social ».

L'existence d'une mal-gouvernance et de l'injustice traduit un sentiment largement partagé au sein de la population nigérienne qui estime, à tort ou à raison, que les institutions publiques sont corrompues au point qu'elles ne se préoccupent quasiment plus de l'intérêt général. La justice et l'équité, socles de la construction d'une nation prospère suscitent des perceptions mitigées. La déception est surtout partagée par les jeunes qui s'interrogent sur la légitimité des institutions publiques. Ainsi, avec le démarrage du raffinage du pétrole brut par la SORAZ, le gouvernement a déterminé un prix fixe de l'essence à la pompe. Ce prix, jugé très élevé en comparaison avec ceux pratiqués par le Nigéria voisin a fait l'objet d'un rejet populaire qui s'est exprimé à travers des manifestations violentes sur l'ensemble du territoire national.

2.3.1.2. L'emprise des questions transfrontalières

Développer des stratégies nationales pour instaurer une sécurité favorable à l'optimisation de l'équilibre entre la sécurité et le développement aux fins de faciliter la circulation des personnes et des biens tout en protégeant les libertés individuelles au niveau des frontières du Niger est l'un des plus grands défis auxquels le pays n'ait jamais fait face. Les efforts des gouvernements qui se sont succédés à la tête du pays sont restés en deçà des espérances en raison de plusieurs goulots d'étranglement qui se posent à la mise en œuvre des stratégies définies. Au nombre de ceux-ci, nous avons le caractère asymétrique des besoins du Niger par rapport à ceux des pays avec lesquels il partage des frontières, et la différenciation notoire entre la façon dont chaque État entrevoit l'importance des questions transfrontalières et s'y investit. S'il est vrai que l'intégration économique, politique et sociale en l'Afrique de l'Ouest, tant prônée par la communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest est une nécessité dont nul ne peut aujourd'hui nier la pertinence, il n'en demeure pas moins que le tracé arbitraire des frontières a laissé de nombreux problèmes qu'il va falloir régler au fil des décennies. En effet, *de facto*, il est difficile d'attribuer à tel groupe ethnolinguistique tel territoire frontalier du Niger, si de l'autre, on trouve également les mêmes populations, en raison d'un fort mélange et d'une imbrication inter linguistique datant de plusieurs siècles. Mais *de jure*, et artificiellement, les populations appartenant au même groupe ethnique se retrouvent être de nationalités différentes. De plus, ces populations partagent la même religion, ce qui décuple leur sentiment d'appartenance au même clan dont les valeurs, sans plus être enseignées, sont intégrées par toutes les parties. Par exemple dans la région de Diffa, certaines cérémonies se déroulent d'une frontière à l'autre entre le Niger et le Nigéria : enterrements, mariages, fiançailles, etc.³⁶

Mais l'ampleur des crimes transfrontaliers, notamment les trafics de migrants, de drogues et d'armes ont poussé les autorités à durcir la politique sécuritaire au niveau de ces frontières. Eu égard à cette problématique, Adamou Moussa IBRAHIM écrit : « *L'aspect sécuritaire concerne le soutien à la justice et le renforcement des capacités des Forces de Défense et de Sécurité du Niger (afin de mieux contrôler les frontières du pays et surveiller le territoire)*³⁷ ». La Loi N° 2015-36 du 26 mai 2015 prise par l'état nigérien avait pour objectif de limiter ces crimes transfrontaliers et de faire respecter les droits des personnes en transit, notamment les migrants. Malheureusement la confusion existe quant à la distinction entre criminels et migrants, car le Niger ne dispose pas encore d'un fichier unique d'identification des personnes.

³⁶ <http://afrique.lepoint.fr/actualites/niger-dans-l-univers-des-passeurs>

³⁷ IBRAHIM Adamou Moussa, L'insécurité transfrontalière en Afrique de l'Ouest : le cas de la frontière entre le Niger et le Nigéria, Université Côte d'Azur, 2010

Ainsi le travail des forces de l'ordre reste très compliqué et fastidieux, et le délit de faciès facilement commis.

L'Europe étant la destination finale des flux migratoires du Sahel, le vieux continent se voit le droit d'intervenir dans les affaires de gestion migratoire du Niger. Ainsi,

« ...devant l'intensification continue de la pression migratoire vers les pays européens, l'Union européenne a initié parallèlement des programmes de coopération associant les États concernés. Le Niger qui remplit les fonctions de pays de départ, mais surtout de transit d'un nombre croissant de migrants à destination de l'Europe a été considéré comme un pays stratégique pour lutter contre la migration clandestine. ³⁸»

2.3.1.3. La question démographique : une bombe à retardement

La forte croissance démographique dans un contexte de faible urbanisation (16%) aggrave la pression sur les ressources naturelles et exacerbe les risques de conflits. Dans certaines régions (Maradi et Dosso), le taux de saturation de l'espace par l'agriculture a atteint son paroxysme et représente plus du tiers de la superficie de la région au point qu'il constitue un obstacle au développement d'autres activités rurales notamment l'élevage extensif, la deuxième mamelle de l'économie nationale.

« Avec une forte prévalence de mariages d'enfants et de grossesses précoces, le pays affiche actuellement un taux de fécondité de près de 7 enfants par femme, ce qui représente le taux de croissance démographique le plus élevé (3,8 %) au monde. Sa population devrait passer d'environ 23 millions d'habitants en 2019 à 30 millions en 2030 et atteindre 70 millions en 2050. ³⁹»

La fécondité est donc bien élevée au Niger, et ce taux élevé constitue un frein pour l'effort de développement. La banque mondiale établit la fécondité élevée à partir de cinq naissances pour les femmes de tranche d'âges entre 15 et 49 ans.

« Les taux de pauvreté ont diminué au Niger, mais en raison de l'augmentation rapide de la population, le nombre de pauvres a augmenté. Entre 2005 et 2014, alors que l'incidence de la pauvreté monétaire est tombée d'environ 54 à environ 45 %, le nombre absolu de personnes vivant dans la pauvreté a augmenté de 6,8 millions en 2005 à 8,2 millions en 2014. ⁴⁰ »

³⁸ Idem

³⁹ <https://blogs.worldbank.org/fr/africacan/le-niger-peut-il-echapper-au-piege-demographique> [Consulté le 06 Février 2022]

⁴⁰ <https://blogs.worldbank.org/> [Consulté le 06 Février 2022]

Dans le pays, les considérations traditionnelles désuètes continuent d'avoir cours, et trouvent dans les mariages d'enfants une issue vers la prospérité en raison de la dot qui leur sera versée.

2.3.1.4. Une vulnérabilité aux risques environnementaux

Les changements climatiques vécus dans la bande sahélo-saharienne à travers le réchauffement climatique et la perte de la biodiversité sont au cœur de la problématique de la survie, de la paix, de la sécurité et du développement au Niger. L'agriculture et l'élevage, les deux principales activités économiques des populations du Niger et de la sous-région, sont intimement liées aux conditions climatiques, notamment à la pluviométrie. Malheureusement, la sécheresse et la désertification menacent sérieusement la pratique agro-pastorale. La désertification, au sens commun du terme, est la transformation d'une région en désert. Les principales causes de la désertification sont :

- Les variations du climat : lorsque les températures sont élevées pendant plusieurs mois, elles provoquent des sécheresses qui empêchent la végétation de se développer ;
- Les activités humaines : l'agriculture traditionnelle, le surpâturage, le déboisement anarchique ;
- Les activités liées aux déplacés et aux réfugiés pendant les conflits, la mauvaise utilisation des sols ou la protection inadaptée de l'environnement.

Les menaces de la désertification se traduisent par un appauvrissement des terres, et une production agricole insuffisante qui ont pour conséquences la famine, la pauvreté économique et les tensions sociales. Le Sahara a déjà englouti les 2/3 du territoire nigérien, près de 1,2 millions de km² et avance de 2000 km² par an. D'après les spécialistes, le désert avance en moyenne de 6 km par an vers le Sud où se trouvent les dernières zones boisées du pays. Le Niger a perdu 6790 km² de forêts tropicales entre 1990 et 2005. Ainsi, la désertification est une source de conflits potentiels au Sahel et constitue une grave menace pour l'existence même du Niger.

Entre 1980 et 2012, le Niger a connu dix (10) sécheresses qui se sont soldées par un déficit agro-alimentaire et fourrager. En conséquence, le nombre de conflits communautaires liés au partage des ressources naturelles disponibles est en forte augmentation. L'accès aux points d'eaux, aux zones de pâturage ou aux terres agricoles est en effet d'autant plus crucial que la perturbation des activités économiques dans la région réduit les moyens de subsistance. Du fait de l'ignorance des règles et des usages locaux, des conflits et rivalités opposent le plus souvent les communautés nomades étrangères (Mohamides) à certaines communautés locales (Rapport

PNUD-NE, 2014,41). Les textes en vigueur, notamment le code rural et certains codes de conduite locale ont défini les normes d'accès aux points d'eau par les éleveurs transhumants. En outre, la menace acridienne est permanente au Niger. Le pays se trouve dans l'aire de rémission du criquet qui occupe tout le Sahara. Dans cette vaste zone, il existe des aires de reproduction dans lesquelles se reproduisent des essaims⁴¹ et les départs des invasions. Le Niger constitue malheureusement un couloir de passage pour ces mouvements migratoires des criquets pèlerins pendant l'hivernage. Les inondations, résultantes du changement climatique impactent sur la production agricole et pastorale⁴².

2.3.1.5. La prévalence des pratiques esclavagistes et ségrégationnistes

L'esclavage supposé aboli officiellement en début du XXe siècle dans l'espace colonial français (BOUTILLER J-L, 1968) subsiste toujours dans certains pays africains comme le Niger, le Soudan, le Mali. Il s'agit en définitive d'un système construit dans le sens des attentes du maître. La persistance de l'esclavage traditionnel au Niger est favorisée par le silence souvent complice de certains intellectuels nigériens principalement issus des chefferies traditionnelles. Les pratiques de servitude et l'esclavage subsistent malgré l'arsenal juridique institué par les pouvoirs publics. Le code pénal criminalise ces pratiques.⁴³ (ROGER, 2003,1) « *l'esclavage résiste toujours à l'acte juridique et politique qui, en principe, devait conduire à sa suppression. Chez les populations arabes, peuls, toubous et touaregs, des maîtres continuent de disposer à leur guise d'esclaves, de leurs travaux, de leurs enfants et de leurs biens* ». Ces représentations alimentent un racisme, une rupture dans la communauté et une fixation psychologique sur les ascendants. Il n'est pas rare qu'un mariage bien que fixé soit annulé pour cause d'une appartenance à une caste inférieure. À la servitude, s'ajoute une discrimination basée sur la couleur de la peau. Cette appréhension basée sur la couleur subsiste dans la région Nord et Est du Niger.

Ces discriminations, cette attitude à se considérer supérieur à l'autre constituent en elles-mêmes des sources de conflits, et entretiennent en permanence des tensions communautaires latentes. Outre la pratique esclavagiste héritée, il existe également une forme de ségrégation sur faciès ou sur l'apparence physique. Ainsi, dans certaines régions du nord de Tahoua, la communauté

⁴¹ <http://www.hubrural.org/Menaces-acridiennes-au-Niger-la.html?lang=fr>

⁴² Selon le ministère, 20 201 maisons, 1167 cases, 64 salles de classe, 24 mosquées se sont effondrées ainsi qu'un dispensaire. Plus de 4290 têtes de bétail ont été décimées tandis que 448 greniers à céréales, 713 puits d'eau potable et 5306 hectares de cultures ont été endommagés.

⁴³ En 1999, un esclavagiste notoire, Mohamed Radouane, Chef du 2^{ème} groupement touareg, est jugé et condamné à seize (16) mois de prison ferme par le tribunal correctionnel de Tchintabaraden

arabe est stigmatisée comme se croyant être au-dessus des autres peuples, parce qu'ils assimileraient leur peau blanche à celle européenne et tendraient à voir en la peau noire celle de sous-hommes. LECOCQ et É. K. HAHONOU (2015) nous donne ici une photographie des contextes d'application de ce phénomène au XXe siècle en ces termes :

« Le post-esclavage renvoie aux dynamiques de servitude qui se reproduisent, sous une forme altérée, malgré les ruptures incontestables que l'abolition et l'émancipation ont apportées au système esclavagiste. [L'expression] fait en particulier référence aux pratiques discursives et culturelles qui perpétuent l'esclavage.⁴⁴ »

Il ressort de cette clarification que l'esclavage tel qu'il se présente encore dans certaines contrées du pays serait non seulement difficile à éradiquer totalement en raison de l'approche par laquelle l'individu dans la servitude se considère lui-même, mais également de la difficile application de la loi qui selon certaines réflexions communautaires, empiéterait sur la coutume et un vécu traditionnel séculaire.

2.3.2. Facteurs conjoncturels d'aggravation

Les facteurs conjoncturels sont relatifs aux tensions intercommunautaires, la circulation illicite d'armes à feu, la fermeture de certaines débouchées migratoires et la présence de réfugiés.

2.3.2.1. Une persistance des tensions intercommunautaires

Les tensions intercommunautaires résultent en grande partie de la gestion des ressources naturelles. Suite aux conséquences de la désertification, de la sécheresse et du changement climatique d'une part, et la croissance démographique d'autre part, les ressources naturelles s'amenuisent de plus en plus, provoquant des conflits entre les différents acteurs, à savoir les agriculteurs et les éleveurs. À cette situation s'ajoutent les tensions de plus en plus grandes entre les communautés d'accueil et les populations réfugiées ou déplacées dont la cohabitation s'impose désormais dans le temps et dans l'espace.

Les tensions intercommunautaires sont aussi consécutives aux difficultés de cohabitation entre deux ou plusieurs communautés qui ont du mal à s'accommoder l'une de l'autre. Ce déni de l'autre est relevé notamment dans les régions Dosso et Tillabéry, où cohabitent les Zarma et Peulh, entre les arabes et les populations locales dans la région de Diffa, et entre Songhaï et Touaregs dans le département de Téra. La persistance de ces tensions résulte d'un faible enracinement de la culture de la paix et aussi des rivalités très anciennes entre les différentes

⁴⁴ B. Lecocq et É. K. Hahonou, « Introduction. Exploring Post-Slavery in Contemporary Africa », *International Journal of African Historical Studies*, vol. 48, n° 2, 2015, p. 184.) :

ethnies. Ces rivalités ont été accentuées par les découpages administratives qui ne tiennent pas compte des réalités locales et culturelles des populations. L'intensification des tensions communautaires risque de se muer en guerre civile. Une dynamique qui risque d'aggraver les tensions intercommunautaires et ouvrir la porte à l'infiltration des groupes violents dans le tissu social.

2.3.2.2. La circulation illicite d'armes à feu

Ces dernières années, le phénomène a pris une autre tournure et revêt plus d'acuité aux frontières maliennes et libyennes en raison des crises sociopolitiques que traversent les deux pays. Des activités similaires sont également relevées aux frontières avec le Tchad, le Burkina Faso, et le long des rives du fleuve Niger. Une circulation incontrôlable d'armes à feu caractérise cette aire, faisant le lit au banditisme armé. Il n'est pas exagéré de qualifier cette zone nomade de "*farwest*" de l'Afrique, tant la circulation d'armes de petits calibres est intense. Le 15 mars 2020 des insurgés ont tué 64 personnes d'ethnie Zarma dans la région de Banibangou, 105 autres personnes toutes des sédentaires ont également été tuées dans la même zone. Ce cycle de violence est d'autant plus préoccupant que les insurgés tuent uniquement les individus de sexe masculin. Certaines attaques attribuées à des groupes djihadistes sont en réalité des règlements de compte ou des représailles à l'encontre de peuples rivaux ou contre les forces de défense et de sécurité. Le port d'arme blanche faisant partie de la culture des nomades, le rapport de force oblige ces derniers à se doter d'armes à feu de même calibre que leurs protagonistes.

2.3.2.3. L'inégal accès à la gestion du pouvoir politique

Ils concernent aussi bien le pouvoir d'État que celui de la chefferie traditionnelle. Ils sont l'expression d'une faiblesse du dialogue politique pour le premier, et d'une insuffisance de la cohésion sociale pour le second. Les crises de la gouvernance locale que traverse le Niger constituent un riche ferment en relation avec les questions de leadership et de légitimité politique. Les systèmes et processus électoraux dans le pays ont connu des avancées qualitatives depuis l'avènement du renouveau démocratique dans les années 90, mais ils comportent malgré tout, des germes de contestation. Rares sont en effet les scrutins électoraux tenus au Niger, et qui ne sont entourés d'aléas de troubles sociaux et de violences communautaires. Les politiciens ont par ailleurs souvent instrumentalisé les chefferies à des fins électoralistes, avec sous-jacents les facteurs de crises identitaires. Outre cette réalité, les aspirations de liberté de certaines franges sociales marginalisées saisissent les contestations violentes comme outils de renégociation de leur statut en tant que citoyens à part entière.

2.3.2.4. Les impacts de la migration

Le Niger est un pays aux dynamiques migratoires complexes. La migration est un fait social voire culturel chez plusieurs groupes ethniques au Niger. Les pays du Golfe de Guinée et le Maghreb sont des destinations connues depuis la nuit des temps. Les migrations sont parties intégrantes de la vie au Sahel, à telle enseigne qu'on peut en parler comme d'un fait social, d'un rituel d'intégration dont est passible tout jeune. Les jeunes sans espoir et à la recherche de lendemains meilleurs entreprennent des mouvements vers les capitales des pays du littoral ou carrément vers l'Europe. Avec l'aggravation des problèmes économiques, les flux migratoires vers l'extérieur sont en constante augmentation, la Lybie avec 13% et la Côte-d'Ivoire qui totalise 12%. Le Niger est un espace de transit entre le nord et le sud du Sahara et constitue ainsi la nouvelle frontière de l'Europe.

L'immigration touche surtout les « bras valides », car les jeunes âgés de 15 à 34 ans représentent 73,2% des effectifs. En 2020, l'OIM compte 402.000 nigériens vivant en dehors de leur pays, et recensait 294.000 migrants dans ce pays enclavé du Sahel, soit 1.3% de la population. Le Niger est éminemment un pays de transit pour les migrants en partance pour l'Europe ou le Maghreb. Ce phénomène migratoire est circulaire. Les crises sociopolitiques survenues en Côte d'Ivoire (2011), en Libye (2011) et au Mali (2012) ainsi que l'insécurité grandissante dans la région du lac Tchad ont provoqué un afflux important de réfugiés. La gestion de ses flux migratoires pose des problèmes au pays en raison des implications diverses relatives aux droits humains. Le retour des expulsés du Nigéria et de la côte amenuise les efforts du Niger dans la lutte contre l'insécurité. Ces expulsés et réfugiés n'ayant aucune activité sont tentés de rejoindre Boko Haram ou de s'adonner à des trafics illicites. Aux retournés et refoulés sont venus s'ajouter les réfugiés fuyant les combats consécutifs aux insurrections armées qui sévissent au Nord du Mali et du Nigéria. Les liens sociaux séculaires entre les différentes communautés frontalières du Niger avec le Burkina, le Mali, le Nigéria font en sorte que cette dernière tolère la présence de ces réfugiés dans son espace. La pression des réfugiés dans un environnement aussi précaire engendre des situations conflictuelles. L'infiltration par les terroristes parmi les réfugiés est constatée, eu égard au *modus operandi* des incursions de ces derniers dans la région. La pression des réfugiés sur les ressources naturelles et l'assistance des organismes humanitaires empirent au fur et à mesure les tensions entre la population locale et les réfugiés. Ces différents facteurs dégradent davantage une situation déjà délétère.

2.3.3. Les Facteurs déclencheurs des tensions intercommunautaires

2.3.3.1. L'interventionnisme des médias

L'ère démocratique, dans les années 90, a fait expérimenter à la République du Niger les jouissances du pluralisme politique. Ces dispositions garantissant la liberté de presse ont favorisé la démocratisation du paysage médiatique. De 1993 à aujourd'hui, le Niger a connu une explosion du nombre de médias. Avant 1993, le pays ne comptait que quatre (04) organes de presse, tous sous le contrôle de l'État (radio voix du sahel, Sahel Télévision et deux journaux le Sahel et Sahel Dimanche). Aujourd'hui, le Niger compte plus de 130 journaux, 17 chaînes de télévisions dont 15 privées, 60 radios privées et 184 stations de radios communautaires (TBS, 2020, 26). La réalité a cependant révélé que poussés par la recherche du sensationnel et l'esprit partisan, certains médias accentuent les clivages entre les acteurs politiques. Ils manquent de moyens propres si bien qu'il leur est difficile d'être indépendants vis-à-vis de certaines corporations ou partis politiques. À cela s'ajoutent le défaut criard de professionnalisme et la méconnaissance de la déontologie. Les restrictions de libertés dans ces zones de conflits réduisent leurs champs d'action. Au demeurant, certaines informations diffusées par les chaînes de télévision et radio internationales attisent les conflits. Si informer est un droit, pousser inconsciemment les insurgés à agir parce que leurs actions sont connues aux quatre coins du monde est aussi répréhensible. Le rôle des médias doit donc faire l'objet d'une grande attention pour éviter qu'ils attisent les conflits en relayant de manière tendancieuse les divergences qui existent entre les acteurs en présence, sans se démarquer des fakes news et des discours ethnicistes.

2.3.3.2. Les mouvements sociaux

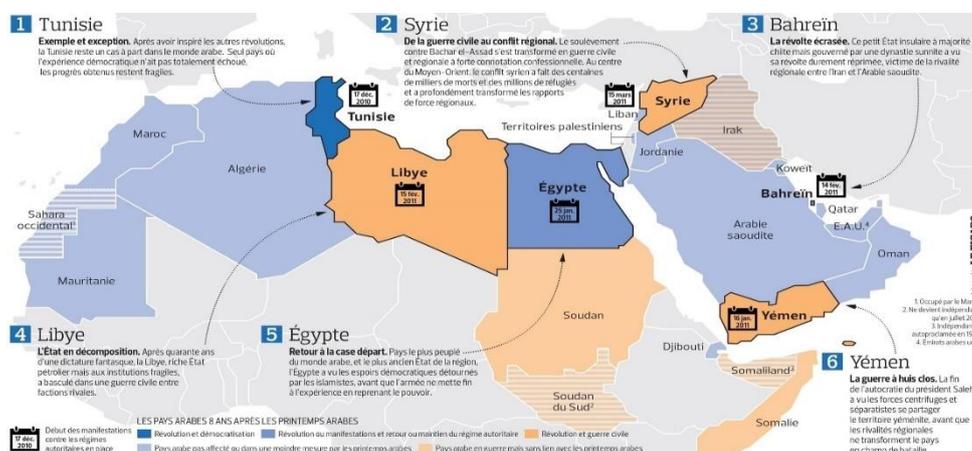
Les mouvements sociaux sont organisés par la société civile, certains partis politiques, les syndicats, les associations, pour obliger le gouvernement soit à respecter les dispositions de certains textes, soit à accéder à des revendications corporatistes. Ces manifestations font l'objet de demandes d'autorisation adressées aux pouvoirs publics. Tel n'est pas le cas lorsque lesdites manifestations se tiennent à l'invitation des organisations d'élèves et d'étudiants ou de certains mouvements de la jeunesse. Les mouvements des étudiants se déroulent parfois sans en aviser les pouvoirs publics. Pire, elles sont émaillées de violences sur des personnes et des biens publics ou privés. Le déficit de dialogue induit des actions violentes et entretient la tension entre les différentes parties. Mais les mouvements sociaux qui n'aboutissent pas à la création de cadres de concertation orientés vers un engagement citoyen, une citoyenneté responsable, sont

vains, voire contre-productifs. Les mêmes réseaux sociaux ont contribué à bouleverser le paysage socio politique et culturel du le Maghreb et du proche orient récemment.

Le printemps arabe désigne la série de contestations populaires qui a ébranlé de nombreux pays arabes dès 2010. Il s'agit de contestations populaires contre les gouvernements autoritaires qui régnaient dans ces pays depuis des décennies, et qui maintenaient leurs citoyens sous le joug d'une mythique invulnérabilité des systèmes mis en place. La pérennité de certains de ces régimes a été longtemps confondue avec leur stabilité. Or il n'en était rien. Les pays concernés par le printemps arabe sont entre autres la Tunisie, la Jordanie, l'Égypte, le Yémen, la Libye, le Bahreïn, le Maroc, la Syrie. Ces révoltes qui sont de teneurs disparates ont abouti soit au départ des présidents comme c'est le cas en Tunisie, en Égypte et au Yémen, soit à la mort du dirigeant comme Mouammar Kadhafi en Libye. Certains pays ont dû, sous cette pression populaire, opérer des révisions constitutionnelles comme au Maroc, et d'autres encore ont dû changer le gouvernement pour survivre (Jordanie). En Syrie la révolution s'est enlisée et s'est transformée en guerre civile avec un nombre impressionnant de morts⁴⁵.

Le point commun à toutes ces révolutions, c'est le recours à la non-violence, avec une utilisation accrue de l'internet, des smartphones, etc.⁴⁶

Figure n°8 : Cartographique descriptive du printemps arabe



Source : Le Figaro⁴⁷

⁴⁵ En dix ans, la guerre en Syrie a fait près de 500 000 morts selon Lacroix,

⁴⁶ Wissem CHEKKAT, « Révélations et analyse. Censure, changement par le chaos et Internet : la révolution du clavier dans le monde et en Algérie », Algérie-Focus, 2011

⁴⁷<https://www.lefigaro.fr/international/2019/02/03/01003-20190203ARTFIG00108-l-espoir-envole-des-printemps-arabes.php> [Consulté le 24 Janvier 2022]

Les révoltes arabes, pacifiques et endogènes qui ont éclaté pour des raisons démocratiques ont été pour l'Occident une surprise, car elles démentent les idées préconçues sur ces régions. Pendant longtemps, l'Europe est restée dans une posture complaisante voire complice vis-à-vis des abus des pays arabes méditerranéens contre les sociétés civiles. Cette attitude occidentale reflète une application de l'approche développementaliste selon laquelle la stabilité prime sur la démocratie. Or ces supposées stabilités d'avant le printemps arabe étaient construites sur un système répressif qui confine et comprime toutes velléités démocratiques dans un espace de non expression absolu. Aussi, obnubilés par le spectre des menaces islamistes, et occultant les évolutions sociales de ces pays, l'Union Européenne et les États-Unis découvrent que les citoyens pouvaient ébranler ces régimes considérés comme solides, dans la perspective d'instaurer, non pas un État islamique, mais une démocratie⁴⁸.

S'il faut jeter un regard critique sur les résultats de ces différentes révolutions arabes, le constat de l'échec est patent. D'une part, des systèmes politiques se sont désagrégés, avec des régions en proie à la guerre civile et au chaos. Le chaos a engendré l'arrivée d'organisations comme l'État islamique en Irak, en Syrie ou en Libye. D'autre part, certaines dictatures ont survécu, renforçant la pression, et décrétant l'état d'urgence devenu le mode de gouvernance politique. Le seul pays à faire exception à la règle est la Tunisie dont le résultat de la révolution est plutôt mitigé.

En effet, si un régime véritablement démocratique n'a pu s'établir dans le pays, la problématique des disparités sociales qui étaient à l'origine des soulèvements de 2011, ont été vite reléguées aux oubliettes, et ensevelies sous les débats politiques.

Cependant, le rôle des technologies de l'information et de la communication dans le printemps arabe ne peut être ignoré. Internet est en effet apparu comme une plate-forme à partir de laquelle s'organise la résistance.

Les blogs et réseaux sociaux, précédemment dévolus aux seules communications individuelles, et interpersonnelles ont été intensément utilisés comme moyens de coordination, facilitant le passage d'une solidarité virtuelle à un résultat politique empirique.

Quelques réserves sur le rôle des réseaux sociaux dans les mouvements de contestation sont toutefois relevées. Si d'aucuns osent parler de « *révolution Facebook* » d'autres, plus prudents,

48 Abdenour BENANTAR, *Recompositions géopolitiques en Méditerranée : un défi pour les Mediterranean Studies, les défis des printemps arabes*, p. 87-98. Lu sur <https://journals.openedition.org/cdlm/7710> [Consulté le 24 Janvier 2022]

ont expliqué qu'internet n'était pas déclencheur des révoltes. C'est le cas de Mounir BENSALLAH⁴⁹. Il affirme que :

« *Le rôle des réseaux sociaux dans le Printemps arabe a été très exagéré, notamment par les médias occidentaux. La révolution Facebook ou Twitter, tel que ces évènements ont été qualifiés, sont un mythe et un fantasme. Les populations des pays arabes ne sont pas descendues dans les rues grâce aux réseaux sociaux, mais elles ont plutôt été poussées à se révolter pour des raisons sociales et politiques.* »

La question des rapports entre médias sociaux et changement politique appelle à une approche plus modérée et moins absolutiste. Dans tous les cas, les médias sociaux ne sauraient être considérés comme l'arme tout efficace de la rue contre la dictature. Les soulèvements de Hong-Kong en sont l'exemple. Dans ces contestations, malgré l'intense utilisation des canaux sociaux numériques, la contestation n'a pas abouti au renversement de la situation au profit des manifestants. À cet égard, MOROZOV avertit en ces termes : « *Espérer qu'il suffise d'ouvrir tous les réseaux [...] pour rendre une transition vers la démocratie plus facile ou plus probable est illusoire.*⁵⁰ ». D'autres auteurs assertent que les réseaux sociaux ne pouvaient pas engendrer et maintenir longtemps des mobilisations de masse en raison du caractère éphémère des liens établis par leur biais. Ces auteurs pensent que les individus sont bien enclins à des prises de risques en suivant l'exemple d'autres personnes de leur entourage ; mais qu'il est plus difficile de les observer dans la rue simplement parce que d'autres manifestants ont été vus sur Facebook. GLADWELL⁵¹ est l'un de ces auteurs. Selon lui, Les sceptiques expliquent également que d'un point de vue historique, l'absence de médias sociaux n'a pas empêché le déroulement de nombreuses révolutions du passé. En 1979, des millions de personnes se sont mobilisées en Iran à une époque où les réseaux sociaux étaient loin d'exister. Les Égyptiens également n'avaient pas eu besoin de Twitter pour descendre massivement dans la rue deux ans plus tôt, contre l'augmentation du prix des denrées alimentaires. En d'autres termes, l'existence

⁴⁹Auteur de Réseaux sociaux et révolutions arabes ? interview de France24, publié sur france24.com le 04/02/2013. Disponible sur <https://www.google.com/amp/s/amp.france24.com/fr/20130204-printemps-arabe-revolution-reseaux-sociaux-facebook-youtube-twitter-egypte-tunisie-libye-internet> [Consulté le 24 Janvier 2022]

⁵⁰Evgeny Morozov, chercheur, journaliste et essayiste d'origine biélorusse, <https://journals.openedition.org/rfsic/3573> [Consulté le 24 Janvier 2022]

⁵¹Malcolm Gladwell, « *Small Change : Why the Revolution Will Not Be Tweeted* », The New Yorker, 4 octobre 2010

des médias sociaux n'est pas suffisante pour inciter à l'action collective dans les sociétés non démocratiques.

Figure n°9 : L'utilisation du smartphone pendant la révolution de jasmin en Tunisie



*Source : techtribune.net*⁵²

Au cours des manifestations de Sidi Bouzid, le gouvernement de Ben Ali a, contre toute attente laissé les citoyens rester en ligne (cf. Figure n°9). Alors surfant sur cette liberté, la communauté des activistes s'est servie de Facebook et de Twitter pour propager les images et débats en cours. Cela a permis à la grande masse des utilisateurs en ligne de rallier la révolution. Pour Ben MHENNI⁵³, Facebook et Twitter n'étaient devenus importants qu'une fois la révolution lancée. Mais à bien regarder, le contexte en Égypte et en Tunisie présentait deux facettes différentes dans la manière dont les médias sociaux peuvent entrer en jeu au cours des manifestations de masse. L'Égypte avait une longue tradition d'activisme sur internet bien avant l'éclosion du printemps arabe. La Tunisie quant à elle n'a pas connu un tel activisme en raison de la forte censure et de la répression de l'État. Mais dans ce dernier pays, les réseaux sociaux ont joué un rôle prééminent au moment de porter le coup de grâce au régime de BEN ALI⁵⁴. Les médias sociaux peuvent donc à la fois donner de l'élan à des réformes politiques et sociales et servir en temps de crise d'instruments de mobilisation et de banques d'information.

⁵²<https://fr.techtribune.net/smartphones/printemps-arabe-la-premiere-revolution-des-smartphones/59682/>
[Consulté le 24 Janvier 2022]

⁵³Lina Ben Mhenni, cyberdissidente, blogueuse, journaliste et assistante d'anglais à l'université de Tunis. Grâce à son blog et à ses prises de position, elle était devenue l'un des visages de la révolution de jasmin, qui avait conduit à la chute du régime de Ben Ali en 2011.

⁵⁴David M. Faris, *La révolte en réseau : le « printemps arabe » et les médias sociaux*, 2012, p101

Une approche unanime sur le rapport entre activisme numérique et changements de régime sera difficile à construire parce que tous les bouleversements sociopolitiques et les changements qu'ils apportent sont intrinsèquement liés à plus d'un facteur. Les facteurs les plus en vue étant : la situation économique et sociale, les dissensions, les frustrations, ou encore le degré des répressions. C'est sur ces éléments que viennent se greffer les médias sociaux pour modifier le statu quo dans ces pays où pendant des décennies la dictature a régné.

Ce développement nous conduit à nous poser une question : comment les réseaux sociaux pourraient-ils à la fois contribuer à conforter la sécurité des personnes et des biens, et constituer un problème à la sécurité ?

De par leur nature informelle et fortement démocratisante, les médias sociaux sont devenus le paradis de la liberté d'expression. Et, la sécurité, perçue comme un préalable à la vie humaine et un élément essentiel de son maintien, a fait naître au niveau des entités qui en ont la charge, la nécessité d'interagir avec les différents médias en ligne aux fins de mieux assumer les rôles qui sont les leurs en matière de préservation de la concorde au sein des nations.

La volonté de mettre la sécurité à la disposition des États, des communautés, des entreprises, des individus et des biens a fait émerger une génération de médias dont l'objectif consiste à propager des informations liées à l'éducation, à la sécurité, aux problèmes auxquels la jeunesse encline à des déviances diverses se trouve confrontée. L'un de ces problèmes les plus en vue aujourd'hui est l'influence de l'extrémisme violent au niveau des régions frontalières des pays du Sahel. Comme mentionné plus haut, certains habitants de ces régions subissent diverses influences, et adoptent progressivement des comportements sociopathes qui capitalisent de graves potentiels de menaces à la sécurité et la paix.

Et comme la plupart des crises surviennent par surprise laissant peu de temps à la réaction anticipatoire, les services et structures en charge du maintien de la sécurité doivent développer une stratégie proactive de gestion de crise sur les médias sociaux, avant l'émergence complète de celle-ci. Les réseaux sociaux s'imposent ainsi comme des outils pouvant servir dans les renseignements policiers ou militaires.⁵⁵ En effet, les services de renseignements, par l'entremise de la surveillance gouvernementale autorisée dans de nombreux pays par la loi, y glanent de précieuses informations qu'ils traitent pour prévenir l'extrémisme violent et les attaques terroristes. Les réseaux sociaux constituent une mine de données pour les gouvernements, la police ou les services secrets.

⁵⁵ <https://www.google.com/amp/s/amp.france24.com/fr/20130607-prism-espionnage-nsa-cybersurveillance-donnees-facebook-google-yahoo-microsoft-scandale-verizon> [Consulté le 24 Janvier 2022]

Google est par excellence l'entreprise par laquelle les questions relatives à la collecte massive de données sur les utilisateurs et la gestion qui en est faite porte à polémique.

Depuis 2013, l'alerte est donnée que les renseignements américains infiltrent Google aux fins de puiser des informations sur les utilisateurs. Détaillé sur le site du journal le monde⁵⁶, le Washington Post aurait révélé sur la base de documents d'Edward Snowden⁵⁷, comment la NSA a pu accéder aux données privées des utilisateurs de Google et de Yahoo.

La technologie sophistiquée utilisée par RIOT⁵⁸ montre comment les réseaux sociaux qui ont joué un rôle dans les printemps arabes, peuvent être utilisés à des fins de surveillance et de contrôle des individus. Clairement destiné à l'espionnage, le logiciel Riot est d'une utilisation tout aussi aisée que faire une recherche sur Google.

Par ailleurs, depuis 2007, la NSA, National Security Agency aux États-Unis collecte allègrement des données à caractère personnel des personnes provenant d'autres pays et en transit ou en séjour sur le territoire américain, ont affirmé le "The Guardian" et le "The Washington Post". Le programme utilisé à cette fin est le *XKeyscore*,⁵⁹ Ces espions américains spécialisés dans les télécommunications peuvent, d'après des documents top secret de la NSA publiés par ces deux journaux, se servir sur la plupart des serveurs.

Il se pose à ce point la question des limites et du degré d'accessibilité aux données des utilisateurs par ceux à qui la loi en donne le pouvoir. Il se pose également la question de la frontière entre la nécessité sécuritaire et les libertés individuelles, notamment la protection des données à caractère personnel des individus. TURK, ancien président de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) en France expliquait à cet effet « [...]

⁵⁶https://www.lemonde.fr/technologies/article/2013/10/30/comment-la-nsa-infiltre-secretement-les-serveurs-de-google-et-yahoo_3505678_651865.html [Consulté le 24 Janvier 2022]

⁵⁷ Edward Joseph SNOWDEN est un ancien analyste de la CIA devenu lanceur d'alerte. Il a révélé l'existence de programmes de surveillance de masse mis en place par les agences de renseignement américaines et britanniques.

⁵⁸ Ce logiciel espion conçu pour collecter les données d'utilisateurs sur les réseaux sociaux

⁵⁹ XKeyscore est une espèce de moteur de recherche qui permet aux agents de la NSA de trouver plus ou moins n'importe quoi, à partir du moment que c'est échangé quelque part sous forme numérique. Ses sources principales sont les câbles sous-marins et les satellites. Les données qui y circulent sont collectées par différents programmes de surveillance, puis soigneusement classées et triés dans plus de 700 serveurs répartis sur plus de 150 sites de captation. <https://www.google.com/amp/s/www.01net.com/actualites/comment-fonctionne-xkeyscore-le-google-de-la-nsa-659392.html/amp/> [Consulté le 24 Janvier 2022]

heureusement, ces services n'ont pas directement accès aux informations : ils ne peuvent que les réclamer aux réseaux sociaux, qui se réservent le droit de fournir l'information...⁶⁰ »

Les médias sociaux sont par ailleurs intensément utilisés par Interpol dans la prévention comme dans la traque. La police internationale effectue par exemple des recherches sur les médias en ligne aux fins d'identifier d'éventuels témoins.

Outre ces prouesses permises par les médias sociaux, ceux-ci offrent d'obtenir d'importantes informations pour gérer les situations d'urgence. C'est grâce à eux que de nombreuses organisations humanitaires communiquent leurs projets pour faciliter la collecte des dons au profit des personnes sinistrées. Au Niger, pour travailler à apaiser le climat social dans les régions chaudes, quelques médias de sécurité ont vu le jour. Les médias de sécurité sont des médias qui tiennent compte des intérêts nationaux sans pour autant remettre en cause sa mission de médias de service public.

Cependant l'implication bénéfique des médias sociaux pour la sécurité est à relativiser. En effet ces médias sont également un couteau à double tranchant, et poussent parfois les États à prendre des mesures pour se prémunir de leurs contrecoups. Autant ils sont utiles à la préservation de la paix et de la sécurité, autant les armées les utilisent avec grande précaution, et parfois même avec défiance. À titre illustratif, nous prendrons le cas de la Syrie, du Canada, d'Israël et des États-Unis où les réseaux sociaux sont considérés comme des problèmes à la sécurité.

En 2020 en Syrie, internet a été coupé pendant plusieurs jours. Il s'agissait d'une coupure volontaire dont les mobiles étaient sécuritaires. En effet, cette interruption de la connexion avait pour but d'empêcher les services de renseignement israéliens de puiser des informations sur l'état de l'opinion publique syrienne à cette époque. Pareillement, l'armée canadienne a clairement interdit à ses soldats la divulgation de leurs informations personnelles sur Facebook, notamment leurs photos, ceci pour éviter qu'ils puissent être identifiés par l'ennemi. Par ailleurs en Israël, Tsahal a mis en place un dispositif pour traquer les contenus Facebook afférents à des cartes géographiques et des coordonnées de ses unités. Un soldat Israélien a même été condamné pour avoir partagé sur les réseaux sociaux une photographie de sa base. Le Pentagone quant à lui a interdit à Google Earth la publication de photos de l'intérieur des bases militaires américaines, pour raison de secret défense. Pour réagir à la pénétration des djihadistes sur les réseaux sociaux, la société de sécurité californienne Ntrepid a développé un programme destiné

⁶⁰ https://controverses.minesparis.psl.eu/prive/promo10/promo10_G20/surveillance-collective/index.html
[Consulté le 24 Janvier 2022]

à créer de nombreux faux profils pour anticiper sur les actions d'éventuelles émules de « Irhabi 007⁶¹ ».

Au Niger, les réseaux sociaux, notamment Facebook et WhatsApp, constituent un excellent baromètre des rapports entre le peuple et les gouvernants. Lorsqu'ils sont utilisés pour véhiculer les Fake News, la diffamation, l'incitation à la haine ethnique, les discours de haine, etc., ils portent atteinte aux intérêts fondamentaux du pays. Les groupes djihadistes eux également utilisent les médias sociaux à leurs desseins malveillants.

Il s'agit toutefois de distinguer entre les communications qui sont potentiellement porteuses d'extrémisme, mais qui ne franchissent pas le seuil de l'incitation au crime, et celles qui poussent à commettre des actes violents. Les principales utilisations des groupes terroristes sont pour la propagande, l'intimidation. Ils diffusent ensuite des contenus extrémistes et violents qui n'ont pas forcément la même facilité de diffusion hors ligne. Par ces mêmes canaux, ils font le repérage des participants potentiels à leurs entreprises.

La radicalisation violente proprement dite ne se réduit pas à l'exposition à Internet, mais fait généralement intervenir plusieurs processus complexes, notamment des processus socio psychologiques complexes et une communication de personne à personne en lien avec d'autres facteurs tels que les sentiments d'injustice, de mise à l'écart, d'anomie, de privation, etc., en créant un cercle de personnes partageant le même état d'esprit et constitué en opposition aux autres.

Par ailleurs, tout au long des troubles au Chili, la nouvelle tendance suivie fut celle de la *mobilisation de masse rapide*. Il s'agit de révoltes rendues possibles par les smartphones et dirigées par des hashtags. Elles sont caractérisées non pas par le rôle prééminent de leaders charismatiques ou de mouvements politiques centraux, mais par une gestion totalement décentralisée et acéphale.

Lorsque des manifestations à grande échelle ont déferlé sur Hong Kong en mars 2019, les manifestants ont rapidement mis au point une méthode sophistiquée pour mobiliser un grand nombre de personnes en peu de temps, souvent en ralliant des dizaines de milliers de manifestants dans un lieu précis avec un préavis de quelques heures seulement. Les directives sont transmises via des plates-formes de communication cryptées et sécurisées, telles que Telegram, une application mobile, en plus des plates-formes traditionnelles, telles que Twitter. Des manifestants en Catalogne ont adapté une stratégie différente qui consiste à créer leur propre application à code QR pour sécuriser l'accès. Il n'est pas permis à un utilisateur d'inviter plus d'une personne, pour limiter les infiltrations ennemies. Cette stratégie a bouleversé les

⁶¹ Du nom de code d'un jeune marocain condamné au Royaume-Uni pour incitation au terrorisme sur Internet

ripostes policières et conduit à des réponses inadéquates de sa part. La même plate-forme a été utilisée pour coordonner les manifestations et repérer les positions et les mouvements des forces de l'ordre. Le résultat est que par l'entremise des réseaux sociaux, les soulèvements prennent rapidement de l'ampleur sans que la police soit capable de les gérer efficacement.

2.3.4. Les facteurs atténuants les conflits intercommunautaires

Les mécanismes de prévention et de règlements des conflits varient considérablement selon les groupes ethniques, y compris au sein d'un même groupe ethnique. Chaque société développe ses propres mécanismes de prévention et ses propres modes de règlement. Avant que les conflits ne prennent forme, dans un même espace géographique, le brassage culturel, les mariages entre ethnies engendrent de façon involontaire une intériorisation des savoir-faire et savoir-être entre les communautés. Ces règles s'intériorisent généralement à travers des paradigmes comme le cousinage plaisantin, l'interpénétration des différents groupes ethnolinguistiques, la prédominance d'un islam tolérant, l'existence d'un système de représentation qui valorise la diversité, l'internalisation de la liberté d'expression, toutes choses qui atténuent l'intensité des tensions intercommunautaires.

2.3.4.1. Le cousinage à plaisanterie

La parenté à plaisanterie est une réalité sociale qui a cours dans de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest. Elle consiste à engager des blagues, des taquineries ou des railleries dont le but serait, non d'offenser, mais de créer une ambiance conviviale, de rire, et de refaire le lien social. Elle s'exerce entre individus, groupes et communautés ethnolinguistiques. La parenté à plaisanterie est une relation entre deux personnes dans laquelle l'une est autorisée par la coutume, et dans certains cas, obligée, de taquiner l'autre ou de s'en moquer, l'autre de son côté, ne doit pas en prendre ombrage (Rapport UNDP-NE,2014).

Le cousinage à plaisanterie est l'un des facteurs de cohésion sociale au Niger. Cette valeur sociale peut revêtir des objectifs divers. Le cousinage à plaisanterie consiste pour des personnes unies par des liens familiaux à certains degrés, par alliance, des membres de certains groupes ethnolinguistiques distincts, des membres d'un même groupe ethnolinguistique, ainsi que les membres de certaines corporations, d'échanger entre eux toutes sortes de blagues et de railleries. Au sein des familles, le cousinage à plaisanterie se pratique entre :

- Cousins croisés,
- Beaux-frères ou belles sœurs,
- Coépouses,
- Grands-parents et petits-fils.

Cette parenté résulte donc souvent d'un pacte ancestral interdisant toutes formes de belligérance entre les communautés en question, et impliquant que ses membres ont le devoir d'honnêteté les uns à l'égard des autres, et sa pratique ne requiert aucune exigence de lieu et de temps.

Au Niger, le cousinage à plaisanterie se pratique notamment entre : Haoussa (Gobirawa) et Zarma/Songhaï, Haoussa (Gobirawa) et Touaregs, Peulh et Kanuri, Gourmantché et Touareg, Peulh et Haoussa (Maouri), kanuri et Haoussa (Maouri), Touareg et Zarma-Songhaï, etc. Au sein du groupe Zarma-Songhaï, le cousinage est établi entre Zarma et Songhaï.

Ce fait social est également noté entre les membres de certaines corporations, notamment entre les bouchers et les éleveurs, entre les tisserands et les forgerons, entre les marabouts et chefs animistes, entre griots et chasseurs traditionnels, etc. Ce rapport de convivialité est établi depuis des temps immémoriaux et a des fondements historico-culturels. Il demeure encore vivace de nos jours et traduit le besoin d'harmonie et d'équilibre au sein de la société à travers l'exutoire des blagues et des tours. Son objectif est de prévenir les conflits au sein de la famille, de la communauté ou entre communautés différentes. Des dires du Chef de poste administratif du Département de Tesker qui a été fait prisonnier avec d'autres militaires lors de la deuxième rébellion touareg 2007 : « *Le cousinage à plaisanterie est un facteur apaisant des conflits, Étant d'ethnie Zarma, nous avons été bien traités par nos cousins Touaregs. Nous buvions du thé ensemble, partageons les mêmes repas et prions ensemble. Nos différends ne sont que d'ordre politique* ».

Aussi, au plus fort de cette rébellion, les Touaregs ne se sont jamais pris au Zarma et au Sonrhaï. Le faire romprait un pacte ancestral qui serait générateur de malheur pour eux.

Traditionnellement, le premier mois de l'an musulman est consacré au cousinage à plaisanterie. Officiellement, le Niger consacre le 24 avril de chaque année « Journée nationale du cousinage à plaisanterie » pour marquer la signature de l'accord de paix du 24 avril 1995 entre l'État du Niger et les rébellions touarègues. Le 24 avril 2014, la parenté à plaisanterie est inscrite au patrimoine culturel immatériel de l'humanité sur proposition du Niger. Cependant, le maintien de sa vivacité exige qu'il soit suffisamment documenté et que ses fondements soient davantage expliqués et partagés à travers les curricula de l'éducation.

3.4.1.2. Radios et journalisme de paix au Niger

La lutte contre les discours de haine, l'obscurantisme religieux, l'intolérance sous toutes ses formes pour la paix et la sécurité au Niger a été aussi menée sur les ondes hertziennes. Des stations de radio diffusion et de télévision ont en effet essaimé depuis la libéralisation de l'espace audiovisuel dès les années 90. Mais le contexte dans lequel leurs activités ont été plus

nécessaires et plus visibles a été celui de la lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent, et la promotion du vivre ensemble et de la culture de la paix.

Mettre fin à un conflit, pacifier un espace où sévit la guerre asymétrique et rétablir une paix durable nécessite une armée disciplinée et bien équipée en matériels de dernière génération et adaptés à l'évolution des menaces ; mais dépend également de l'existence de médias capables de faire le contrepoids aux discours belliqueux et tendancieux qui polarisent les communautés au lieu de promouvoir en leur sein le sentiment national. Depuis la guerre en ex-Yougoslavie (entre 1991 et 2001) et le génocide au Rwanda (1994), la radio s'est révélée être le média le plus adapté aux situations de crise, en raison de son audience massive et de sa contribution à l'apaisement des tensions. Les chaînes de télévision à thématique paix et sécurité sont moins répandues, car d'une installation plus lourde et d'une maintenance plus onéreuse.

Les véritables radios de paix fournissent une information équilibrée et fiable, démocratisent la libre expression au niveau des minorités et œuvrent à la promotion de l'unité nationale.

Au Niger, quelques radios existent et travaillent dans ce sens. Nous en citerons les suivantes :

➤ **Radio militaire Bouclier FM de Diffa**

Bouclier FM est une radio communautaire militaire localisée dans la région de Diffa au Sud-est du Niger. Elle offre à son audience des informations et des communiqués sur la sécurité dans la région. Elle œuvre également à travers des séances régulières, à promouvoir la coopération population / FDS aux fins d'induire de la facilitation dans les missions militaires par ailleurs dépendantes des renseignements collectés auprès des populations.

➤ **Radio Kalangou**

Radio Kalangou dont la station centrale est à Niamey, émet depuis 2016 en cinq principales langues à savoir : le Français, le Haussa, le Zarma, le Tamashek et le Peulh. Son émission phare est un débat intitulé « le forum » (cf. figure n°10). Elle produit également des magazines sur des problématiques de la vie quotidienne. Un réseau de 46 radios partenaires privées communautaires diffuse en direct ses programmes. Son objectif c'est d'informer et de favoriser le dialogue entre les communautés en proie à l'insécurité liée au terrorisme.

Figure n°10 : Un paysan nigérien écoutant radio Kalangou



Source : lemonde.fr⁶²

Cette chaîne de radio est née du partenariat entre la Fondation Hironnelle⁶³ et l'association des promoteurs de radios et télévisions privées du Niger.

Disposant aujourd'hui d'un important ancrage local, radio Kalangou possède certaines caractéristiques dont 600 heures de programmes radio par an ; 1100, articles publiés sur le web par an ; 3600 posts par an sur les réseaux sociaux, plus de 4000 abonnés Facebook, plus de 300 followers Twitter, 46 radios partenaires, 50 journalistes formés par an, population couverte : 10 Millions⁶⁴. Le nombre d'auditeurs potentiels touché est d'environ 13 millions de personnes, soit environ 65% de la population totale du pays.⁶⁵ L'union européenne, le Royaume-Uni et la Suisse en sont les principaux partenaires financiers.

L'ONG EIRENE⁶⁶ a choisi la période de 2021 à 2023 pour mettre en œuvre la 2^e phase de son projet Promotion pour la Paix au Sahel (PPS). Ses domaines d'intervention sont entre autres :

⁶² https://www.lemonde.fr/afrique/article/2017/06/16/au-niger-studio-kalangou-une-radio-libre-menacee-de-fermeture_5145881_3212.html [Consulté le 29 Janvier 2022]

⁶³ La Fondation Hironnelle est une organisation suisse à but non lucratif créée en 1995, qui fournit de l'information à des populations confrontées à des crises, pour leur permettre d'agir dans leur vie quotidienne et citoyenne. <https://www.hironnelle.org/fr/>

⁶⁴ <https://www.hironnelle.org/fr/studio-kalangou-niger> [Consulté le 29 Janvier 2022]

⁶⁵ <https://www.letemps.ch/monde/pauline-bend-linformation-qualite-contribue-paix> [Consulté le 29 Janvier 2022]

⁶⁶ EIRENE est une organisation internationale américaine qui œuvre pour la paix et le développement. Elle existe depuis 1957 à Chicago, avec son siège en Allemagne. Ses activités au Niger ont débuté en 1973 sous le nom de EIRENE Sahel. Ses initiatives visent à protéger les droits de l'homme, à promouvoir la résolution pacifique des conflits et à appuyer des projets de développement rural.

la prévention des violences et l'éducation à la paix. Elle mène une communication sensible aux conflits à travers les radios communautaires du Burkina Faso, du Mali et du Niger. La deuxième phase du PPS travaille à améliorer les prestations des radios à rayonnement transfrontalier dans la coproduction des contenus d'intérêts communs pour favoriser la coexistence pacifique de part et d'autre des frontières. Ce programme prend aussi en charge le renforcement des capacités des journalistes et leur formation à mieux traiter les informations liées à la paix et la sécurité dans un contexte conflictuel.

➤ **Radio Bonferey**

Cette Radio installée à Niamey a été lancée en 2001 et sa télévision en 2008. Ce groupe de presse privé qui dispose de matériels à la pointe de la technologie est aujourd'hui sur satellite, et peut être suivi partout dans le monde. Il dispose de deux studios télé et de 3 régies dont une mobile, d'un studio radio, de deux faisceaux de retransmission en direct, et d'une Web TV.

Dans le but de promouvoir la tolérance et la paix au sein des communautés, Bonferey met un point d'honneur aux échanges d'idées, à la contradiction et à l'équilibre de l'information. Les émissions sont produites en douze langues différentes à savoir : Français, Anglais, Haoussa, Zarma, Arabe, Peulh, Yoruba, Sonraï, Tamashek, Gourmantché, Kanouri, Dendi, Bambara et Kotokoli. Cette variété linguistique lui confère une forte audience. Les émissions religieuses modérées sont aussi une des caractéristiques de cette chaîne. Elles sensibilisent des communautés aux conséquences de l'extrémisme en agissant sur le levier patriotique.

➤ **Radio Tillia**

En septembre 2021, une autre radio de paix a recommencé par émettre au Niger après sa réhabilitation. Il s'agit de radio Tillia. Son objectif est de créer un espace de communication entre les différentes communautés pour renforcer leur cohabitation pacifique.

Au vu de son importance, le Programme de Cohésion Communautaire au Niger et l'Organisation internationale pour les Migrations ont œuvré à la rénovation de ses locaux.

Elle consacre ses émissions quotidiennes à un programme de sensibilisation sur la cohésion sociale. En effet la faiblesse du taux de scolarité, l'analphabétisme et la pauvreté dans la région sont des facteurs d'aggravation des tensions intercommunautaires. En tant que radio de proximité, et l'unique du département de Tillia, Radio Tillia permet de toucher des populations géographiquement isolées, et proches des zones dangereuses, pour leur apporter des informations sur des thématiques telles que la sécurité, la paix, la tolérance, l'hygiène, la santé, l'agriculture, l'élevage, le commerce, etc. Les principales langues parlées dans la région, et dans lesquelles les émissions sont faites : Arabe, Haoussa, Peulh et Tamashek.

➤ **La Radio Jeunesse Sahel**

Installée avec l'appui du Secrétariat Général de la Francophonie, il s'agit d'une radio dont les programmes sont éducatifs et ludiques.

Elle a été mise en place par le G5 Sahel, pour éveiller les consciences aux principes du vivre ensemble en dotant la jeunesse des pays du G5 Sahel d'une vision d'espérance sur le futur.⁶⁷

Par ailleurs, le journalisme de paix au Niger, d'actualité récente, pour atteindre les objectifs de développement global et durable par la promotion des valeurs de paix et de tolérance, travaille également à renforcer les capacités de la ressource humaine pour la hisser à hauteur des défis sécuritaires actuels. Nous avons en effet noté une activité intense de formation de journalistes dans ce sens ces dernières années :

- Le 10 juillet 2020 : Une soixantaine de journalistes de toutes les régions du Niger ont été réunis à Zinder et à Niamey pour renforcer leurs capacités dans la compréhension de l'extrémisme violent.
- En avril 2021, le Bureau Régional de l'UNESCO pour l'Afrique de l'Ouest (Sahel) et L'APAC-NIGER⁶⁸ ont organisé à Zinder, un atelier d'évaluation de la qualité des productions radiophoniques diffusées l'année précédente. Quatorze journalistes et animateurs, hommes et femmes, provenant d'autant de radios communautaires y étaient présents. Une soixantaine d'émissions d'éducation et de sensibilisation sur de nombreuses thématiques dont le terrorisme et la sécurité ont été produites et diffusées par les quatorze radios bénéficiaires dans les départements de Belbédji, Damagaram Takaya, Gouré, Kantché, Magaria, Mirriah, Takeita, Tanout et la ville de Zinder. Ces émissions abordaient des problématiques variées, en rapport avec la cohésion sociale, l'unité nationale, la culture de la paix et la tolérance religieuse, les droits de l'homme, la sécurité, etc.
- Le 8 Août 2021 à Niamey, eut lieu une formation sur la prévention de la sécurité des hommes des médias en zone de conflits et sur la gouvernance et la réforme du secteur de la sécurité. Elle est l'initiative de l'Association des Journalistes pour la Sécurité et les Migrations du Niger avec l'appui financier du Centre de Genève pour la gouvernance du secteur de la sécurité. Les radios communautaires de la Région de Tillabéry, des acteurs de la société civile, ainsi que des agents de défense et de sécurité de la même région en étaient les bénéficiaires.
- Septembre 2021, à l'Institut de Formation aux Techniques de l'Information et de la Communication de Niamey, des médias publics et privés ont subi une formation sur la

⁶⁷ <https://www.g5sahel.org/lancementde-la-radio-jeunesse-sahel-rjs-au-niger/> [Consulté le 29 Janvier 2022]

⁶⁸ Association des Professionnelles Africaines de la Communication – Section du Niger (APAC-NIGER)

production des outils de sensibilisation dans le cadre de la lutte contre l'insécurité et le mariage des adolescentes.

2.3.4.2. L'enchevêtrement des groupes ethnolinguistiques

Les populations de la bande sahélo-saharienne sont pratiquement apparentées d'un pays à l'autre. En considérant rien que les pays de cette bande, ils se partagent les populations suivantes :

- Les Touaregs : Mauritanie, Mali, Burkina, Niger, Algérie, Libye ;
- Les Arabes : Mauritanie, Mali, Niger, Algérie, Libye, Tchad ;
- Les Peulhs : Burkina, Mauritanie, Sénégal, Mali, Tchad, Niger ;
- Les Toubous : Tchad, Libye et Niger ;
- Les Sonrhais : Mali et Niger.

Quasiment toutes les populations du Sahel se comprennent sans interprète, malgré la pluralité des langues. Les différents groupes ethnolinguistiques qui composent le Niger se côtoient depuis la nuit des temps si bien qu'à la faveur des mariages entre ressortissants de communautés différentes, il s'est instauré à l'échelle des individus et des familles, des réseaux de parentés par alliance. Le développement de ces réseaux relationnels qui couvrent tout le pays telle une toile d'araignée, est si important que même en milieu rural, les familles sont de moins en moins homogènes au plan ethnico-linguistique, le mariage étant considéré non pas uniquement comme l'union de deux personnes, mais comme l'union de deux familles. L'impact de la parenté par alliance dans le maintien de la cohésion sociale se trouve de ce fait renforcé. La présence au sein de la famille, d'un membre différent parce que ressortissant d'un autre groupe ethnico-linguistique incite à la retenue et à la modération. Toutes les couches ethniques sont présentes dans toutes les familles. Le métissage est très élevé dans la société nigérienne. L'extrémisme est en principe difficilement envisageable, puisque l'individu ne se conçoit que comme membre d'une famille laquelle est généralement traversée par les réseaux d'interpénétration avec d'autres communautés. La morale sociale prescrit d'être respectueux et bienveillant à l'égard des parents par le sang. Le système d'interpénétration des divers groupes ethnolinguistiques grâce à la parenté par alliance transcende toutes les différences y compris celles liées à la couleur de la peau. Il est aussi renforcé par l'école à travers la dissémination des valeurs communes, la cohabitation entre des enfants d'origines sociales différentes, l'accès au savoir et la connaissance de l'autre.

2.3.4.3. La prépondérance d'un Islam tolérant

La population nigérienne est majoritairement musulmane. C'est un islam tolérant qui a réussi à intégrer les coutumes traditionnelles dans les rites qui constituent des cadres d'expression des traditions ancestrales. En effet, Il constitue un ciment pour l'unité nationale puisque, quelles que soient leurs différences raciales ou ethniques, les musulmans se considèrent comme frères. Cette forme d'Islam ne prêche ni la violence, encore moins la résignation et le pessimisme. Au contraire, elle montre à l'homme les normes avec lesquelles il doit vivre. Cet Islam prône aussi le rejet de l'extrémisme. En outre, il véhicule la croyance à une vie de fatalité, *la Kadara*, autrement dit, tous les événements de la vie à l'échelle globale ou individuelle ont été programmés par Dieu et l'homme ne dispose d'aucun moyen pour les changer. La croyance à la *kadara* annihile les vellétés de soulèvement, et incite les individus à accepter leur sort et à se tolérer. L'une des points importants de l'Islam tolérant est la fabrique d'une personnalité morale et juridique capable d'apaiser les conflits.

2.3.4.4. Le Niger : un pays laïc, un et indivisible

La constitution du Niger interdit toute forme de discrimination. Elle garantit la liberté de culte en tenant compte de l'ordre public, la paix sociale et de l'unité nationale. La diversité culturelle est perceptible à travers le découpage administratif. L'un des principes qui a guidé le découpage des régions était le désir de préserver la diversité en évitant qu'une région soit homogène au plan ethnolinguistique. La région étant un pôle de développement, son hétérogénéité est une invitation constante à la concertation entre les communautés qui la composent. Ce faisant, elle oblige à transcender les considérations identitaires. Autrement dit, il s'agit de rechercher le consensus dans la diversité prônée par l'article 1 de la constitution nigérienne. Cette approche qui a présidé également au découpage des départements semble avoir été, concernant ces derniers, battue en brèche par la création au cours de l'année 2012, de vingt-sept (27) nouveaux départements en plus des trente-six (36) existants. La valorisation de la diversité se trouve également dans le découpage des circonscriptions électorales. En principe, le nombre de députés affectés à chaque région est déterminé en fonction du poids démographique, et réparti proportionnellement entre les partis. La distribution de ce nombre se fait au sein de la région sur la base des mêmes considérations. Toutefois, dans le souci d'assurer la représentation de certaines minorités ethniques ou raciales qui composent certaines régions, leurs aires de peuplement ont été érigées en circonscriptions spéciales afin que tous les groupes ethnolinguistiques soient représentés à l'Assemblée Nationale. Il existe au total huit (08) circonscriptions spéciales : Banibangou, Bankilaré, Bermo, Bilma, Makalondi, N'gourti,

Tassara et Tesker. Ce système inclusif assure l'expression dans un cadre contrôlé, des clivages, voire des frustrations sociales.

2.3.4.5. Une internalisation de la liberté d'expression

La liberté d'expression fait partie des libertés fondamentales garanties par la déclaration universelle des droits de l'homme. Dans sa forme orale, ses manifestations sont visibles à travers les libertés publiques consacrées par les textes en vigueur. Les textes de la république garantissent en effet la liberté d'expression. La tolérance qui est à l'origine de son expansion trouve ses fondements dans la culture traditionnelle locale qui tolère la satire, y compris contre les chefs. Elle est utilisée par les griots pour critiquer les travers des chefs sans que ceux-ci ne cherchent à exercer contre eux des représailles. Le développement de la liberté sous sa forme orale notamment, en donnant à chaque acteur la possibilité de « vider son sac » en s'exprimant, apaise les tensions sociales.

En matière de vie citoyenne, la constitution du Niger se présente déjà comme le premier filtre générique qui prend en compte l'essentiel des dispositions pour assurer aux citoyens la liberté, la sécurité, les droits standards, et la jouissance des services en ligne et hors ligne. Mais outre la loi fondamentale, le pays s'est doté d'instruments et d'organes spécifiques selon les domaines, pour réguler, sanctionner, protéger les personnes. Ainsi, il a été créé une Commission Nationale des Droits Humains (CNDH) pour veiller à l'application des normes internes, régionales et internationales auxquelles le Niger est parti.

S'agissant du droit d'accès à l'information et la liberté d'expression chez les professionnels des médias, il est géré et assuré par le Conseil Supérieur de la Communication (CSC). C'est l'organe chargé de veiller sur les libertés et l'indépendance des moyens de communication, qu'il s'agisse des médias en ligne, des organes de presse classique ou des communications électroniques. L'ordonnance garantissant code de l'information et de la communication au Niger est celle N° 2010-35 du 04 juin 2010.

Plusieurs textes de loi permettent de protéger les personnes hors ligne victimes des agissements des internautes. Par exemple, l'article 52 de la Loi N° 2018-45 du 12 juillet 2018 portant réglementation des communications électroniques au Niger stipule que :

« les opérateurs des télécommunications doivent garantir la confidentialité des transmissions de communications électroniques qu'ils assurent, ainsi que le secret des informations qu'ils détiennent sur la localisation des utilisateurs sans préjudice des pouvoirs d'investigation de la Justice, de la Police et de l'Autorité de Régulation ».

Dans le même temps, l'article 158 de la 7^e République du Niger précise que « *la communication audiovisuelle, écrite et électronique ainsi que l'impression et la diffusion sont libres, sous réserve de la liberté et de la dignité des citoyens* ». En effet, au vu de l'importance que le Niger accorde à la protection de la vie privée des personnes hors ligne, une autorité indépendante est même créée pour veiller à la mise en place et le suivi des cadres juridiques de cette liberté des citoyens. Cette structure, la Haute Autorité de Protection des Données à Caractère Personnel (HAPDP), assure que le traitement et l'usage des données à caractère personnel ne portent atteinte aux libertés publiques ou ne comportent pas de menace à la vie privée des citoyens, en particulier dans l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.

Eu égard à ces lois, on pourrait affirmer que le cadre juridique garantissant la vie privée des personnes hors ligne est bien défini. Aussi faudrait-il noter l'écart entre l'existence d'un cadre juridique et son application effectif. En matière de protection des droits des citoyens et des abus sur la toile, le Niger s'est doté d'une panoplie d'institutions pour la protection des droits sur Internet, mais également dans la vie pratique. Les utilisateurs d'internet et des services électroniques sont donc protégés contre la cybercriminalité et le non-respect de vie privée. Ce rôle de protection est dévolu, d'une part à l'HAPDP, et d'autre part à l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et de la Poste (ARCEP). Ces institutions sont chargées d'enregistrer les plaintes des utilisateurs victimes d'abus sur Internet. Pour aller plus loin, une loi est même votée récemment pour punir les cybercriminels. L'article 14 de la Loi n° 2019-33 du 03 juillet 2019 portant répression de la cybercriminalité au Niger, prévoit de punir de deux à cinq ans d'emprisonnement et d'une amende 5.000.000 FCFA à 20.000.000 FCFA, quiconque usurpe, intentionnellement et sans droit, l'identité numérique d'une autre personne ou fait usage d'une ou de plusieurs données de toute nature permettant de l'identifier en vue de troubler sa tranquillité ou de porter atteinte à son honneur, à sa vie privée, à son patrimoine ou à celui d'un autre. Toutefois, dans les pratiques, les violations des droits liées au chantage à la « sextortion » par exemple, les plaignants préfèrent les résoudre de manière non officielle par peur de s'exposer ou pour couvrir leur identité.

En plus, les autorités du Niger se basent sur la loi N°2019-33 du 03 juillet 2019 relative à la répression de la cybercriminalité au Niger pour appliquer aux utilisateurs des services numériques des restrictions des libertés. Cette loi déclare :

« La présente loi a pour objet de fixer les règles applicables à la cybercriminalité ou à tout autre fait illégal commis au moyen d'un système informatique. À ce titre, elle prévoit les infractions et les procédures relatives aux technologies de l'information et de la communication, dans le respect des droits et libertés individuelles ».

Elle vise, d'une part, à préserver la confidentialité et l'intégrité physique et morale des utilisateurs en ligne et hors ligne et à prévenir les éventuelles atteintes aux droits des individus. Par exemple, selon la loi N°2019-33 du 03 juillet 2019 portant répression de la cybercriminalité au Niger, le journaliste est puni de la même peine que l'individu coupable d'une infraction en ligne pour des faits comme l'injure, la diffamation par le biais d'outil numérique, ou la diffusion de données de nature à troubler l'ordre public ou à porter atteinte à la dignité humaine. Face aux problèmes de terrorisme, de conflits inter communautaires et au crime organisé, le Niger adopte une nouvelle loi sur l'interception des communications électroniques le 19 mai 2020. La loi sur l'interception des communications électroniques tente de mettre une passerelle entre l'exercice de la liberté de presse, d'accéder à l'information et les impératifs de sécurité nationale dans un contexte de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée. Elle viole cependant les principes démocratiques en accordant des pouvoirs considérables à l'exécutif⁶⁹.

En définitive, en matière de respect des droits et des libertés, le Niger est un des pays qui a ratifié un ensemble de conventions internationales. Les textes sont assez clairs en théorie, il n'en demeure pas moins que dans la pratique il y ait souvent un usage excessif de cette loi liée à la restriction des libertés. Il pourrait s'agir, par exemple, de l'usage de la force publique pour des mesures de « sécurité nationale ». Cela se fait dans des circonstances particulières et dans l'urgence nécessaire, afin d'éviter des incitations au trouble à l'ordre public.

Ainsi, devant cette incapacité de l'État de contrôler les informations diffusées en ligne, ce dernier se trouve être contraint de demander aux fournisseurs d'accès internet de bloquer les contenus numériques dérangeants ou critiques susceptibles de prêter confusion ou d'être interprétés autrement.

2.4. Les conséquences sécuritaires

Le principal défi posé par le terrorisme est en relation avec la fragilité et la défaillance de certains États qui se traduisent par leur incapacité d'assurer une présence administrative et militaire effective et efficace sur l'étendue de leur territoire. Il en résulte d'autres formes de difficultés quant à la satisfaction des besoins sociaux de base des populations, notamment celles vivant dans des régions reculées ou isolées. Depuis l'année 2000, la criminalisation des

⁶⁹ En vertu de l'article 2, seuls le Président, le Premier Ministre, le Ministre de la Défense, le Ministre de l'Intérieur, le Ministre de la Justice, et le Ministre des Douanes sont autorisés de commander une interception de communication. Par ailleurs, selon l'article 6, la commission créée pour superviser l'exécution de la loi – la Commission Nationale de Contrôle des Interceptions de Sécurité (CNCIS) – est composée de sept représentants du gouvernement, à tous ceux qui ont désigné par les membres du cabinet présidentiel.

relations socioéconomiques a explosé avec les trafics en tout genre qui prennent de l'ampleur : armes, cigarettes, êtres humains, voitures volées, prise d'otages, drogues dures en provenance de l'Amérique Latine et transitant par le Moyen Orient et l'Europe.

La crise libyenne a servi de détonateur pour l'expansion de l'insécurité dans la bande sahélo-saharienne déjà au bord de l'explosion. Au nombre des éléments de risques, le retour dans leurs pays de centaines de nationaux ayant servi dans les forces paramilitaires du Colonel Mouammar KADHAFI, la présence de grandes quantités d'armes et de munitions provenant des arsenaux de l'ancien régime, et enfin le retour dans leurs pays de rapatriés dépouillés de leurs maigres ressources par les rebelles libyens. Ainsi, depuis l'effondrement de la Libye en 2011, plusieurs Groupes Armés Terroristes islamistes opèrent sur le territoire nigérien. Certains groupes islamistes mènent des attaques sporadiques contre les symboles de l'État et d'autres se sont installés de façon temporaire à différents endroits du territoire.

La crise malienne avec la sanctuarisation d'Al-Qaïda au Maghreb Islamique prouve à satiété que la question du terrorisme mérite d'être traitée avec efficacité et minutie. Plusieurs pays sont concernés parmi lesquels la Mauritanie, le Mali, le Burkina Faso, le Niger, la Libye, le Tchad, le Nigéria, la Somalie. La criminalité organisée s'implante de plus en plus dans les quartiers pauvres de plusieurs grandes villes ouest africaines. Le terrorisme est devenu aussi une menace pour le développement du Niger et des pays sahéliens en général.

CHAPITRE 3 : L'ENVIRONNEMENT TECHNOLOGIQUE AU NIGER

Malgré le faible niveau d'implémentation des technologies de l'information et de la communication au Niger lorsqu'on fait un parallèle avec d'autres pays africains, une petite révolution technologique est en train d'être opérée progressivement dans le pays. L'évaluation des progrès réalisés au Niger dans le domaine des TIC prend en compte les indicateurs ci-après : la connectivité, la bande passante et le nombre de personnes y ayant accès, les innovations en matière de TIC, l'impact social et économique de leur mise en place sur : l'agriculture, et l'adaptation aux changements climatiques, sur l'efficacité des services financiers, sur la santé, sur la scolarisation et la qualité de l'éducation, sur les emplois, etc. et le défi à relever pour l'avenir est de faire profiter le plus grand nombre de citoyens des innovations en matière de TIC, sans oublier les populations pauvres des régions les plus reculées du Niger. Mais il convient ici de faire une historique générique des TIC au Niger.

3.1. Les débuts de la téléphonie au Niger

La Sonitel fut la première société ayant offert des services de téléphonie au Niger. Elle a été créée 1997 suite à une fusion de l'Office des Postes et Télécommunications (OPT) et la Société des Télécommunications Internationales du Niger (STIN). Il y eut la libéralisation du secteur des télécommunications dès 2009, ce qui a précipité l'avènement des opérateurs privés. L'Autorité de régulation multisectorielle à laquelle a succédé l'ARCEP Niger été créée en 1999. L'État a ensuite mis fin au monopole des télécommunications qui a été entièrement libéralisé. Mais le Niger a accusé du retard dans l'adoption du mobile. « En effet, malgré le fort taux de couverture de la population (96% en 2020), la pénétration mobile s'établit à 53% en 2020 contre 74,4% pour la moyenne de l'Afrique ».

Tableau N°1 : Évolution du taux de pénétration du mobile de 2016 à 2020

Rubrique	2016	2017	2018	2019	2020
Parc Mobile	7 559 133	9 343 471	10 202 727	11 418 301	12 279 004
Population estimée	19 986 406	20 765 875	21 634 343	22 302 377	23 167 035
Taux de pénétration Mobile (TPM)	37,82%	44,99%	47,16%	51,90%	53,00%

Source ; Rapport 2020, ARCEP

Le tableau ci-dessus montre que par rapport à la population estimée, 24,21 millions d’habitants en 2020⁷⁰, les 53% de taux de pénétration obtenus cette année nous paraissent toujours un faible taux. Nous l’attribuons au coût d’acquisition des terminaux qui demeure élevé par rapport au pouvoir d’achat du nigérien moyen. Cependant, le parc des abonnés mobile et le taux de pénétration internet ont constamment évolué de 2016 à 2020. Les chiffres de 2016 à 2017, respectivement 37,82% et 44,99%, soit une augmentation de 7,17% en un an, est la plus forte progression enregistrée.

Tableau N°2 : Évolution du nombre des abonnés fixe de 2016 à 2020

OPERATEURS		2016	2017	2018	2019	2020
NIGER TELECOMS	Nbre d’abonnés	160 848	114 193	164 546	166 232	147 291
	%	100	100	99,8	99,9	99,80
ZAMANI COM SA	Nbre d’abonnés	0	0	262	235	217
	%	0	0	0,0016	0,0014	0,15
TOTAL		160 848	114 193	164 808	166 467	147

Source : ARCEP Niger

Le nombre d’abonnés au fixe est très faible en raison de la prévalence et de la préférence de l’utilisation du smartphone pour les communications usuelles. Le fixe, comme nous l’avons vu, n’est plus utilisé que dans les administrations et les entreprises. Mais le pays a connu une lente adoption du mobile, en raison de réalités comme l’existence de la pauvreté économique et infrastructurelle caractérisée par la faiblesse des secteurs de l’énergie, de la santé, de l’éducation, faiblesse qui compromet de manière profonde le développement économique et

⁷⁰

<https://www.google.com/url?sa=t&source=web&rct=j&url=https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.POP.TOTL%3Flocations%3DNE&ved=2ahUKEwiNv8-86NT1AhWrgv0HHTiNALQQFnoECCAQAQ&usg=AOvVaw0otwkVX2IS0ADIAmfhDjxI> [Consulté le 28 Janvier 2022]

social et par conséquent l'adoption du mobile. L'étendue du territoire n'est pas de nature à rendre cette adoption plus facile. En effet les grandes distances à faire parcourir par les infrastructures de relais des signaux constituent des obstacles qui isolent au plan spatial certaines régions du pays, ou alors induisent des coûts supplémentaires pour leur déploiement. Mais la faible qualité du débit et de la couverture réseau sont également à mentionner.

3.2. Objets mobiles de l'écosystème technologique du Niger

Un drone est un aéronef miniature sans équipage embarqué, qui est soit télécommandé depuis le sol, soit programmé pour exécuter son vol. Le drone peut être utilisé à des fins civiles ou militaire.

3.2.1. Les drones civils au Niger

Le drone civil est utilisé à des fins multiples. Il sert entre autres à surveiller, à transporter, à divertir (tourner des films, filmer des scènes), arroser dans la cadre de l'agriculture, capturer des photos et des vidéos de haute résolution. Quelques entreprises privées exercent dans l'importation et la distribution de drones civils (cf. figure n°11). Aziz KOUNTCHÉ est l'un des tout premiers initiateurs d'entreprises qui travaillent les drones « locaux » dans le pays. Son entreprise dénommée "Drones Africa Service" lui permet de concevoir et de monter des drones cent pour cent nigérien⁷¹.

Figure n°11 : Un atelier de production de drone civil au Niger



Source : AFP, sur challenges.fr

⁷¹ https://www.google.com/amp/s/www.challenges.fr/economie/la-vie-en-drone-d-aziz-kountche-au-niger_759634.amp

3.2.2. La flotte aérienne militaire

L'utilisation des drones dans l'armée est multiforme et est fonction de la taille de l'appareil. La taille d'un drone aérien peut être de quelques centimètres pour les modèles miniatures, et de plusieurs mètres pour les drones ISR (Intelligence, Surveillance, Reconnaissance) et ceux équipés d'armes de destruction. Ainsi ;

« L'histoire du drone remonte à la fin de la Première Guerre Mondiale. Des prototypes d'avions sans pilote commandés à distance par TSF (Télégraphie Sans Fil) ont alors vu le jour et ont été développés à des fins militaires : En 1916, au Royaume-Uni, le projet d'avion-cible baptisé Aerial Target, destiné à servir de cible aux pilotes afin de les entraîner au tir. En 1917, aux États-Unis, le projet Hewitt-Sperry automatic airplane, un avion sans pilote appelé « torpille aérienne » et « bombe volante », conçu pour transporter des explosifs et les larguer sur sa cible. En 1918, en France, le projet d'« avions sans pilote » lancé par Georges CLÉMENCEAU, alors président de la Commission sénatoriale de l'Armée. La dénomination de « drone » vient de l'anglais drone qui signifie bourdonnement. Apparue en 1935, ce terme faisait alors référence aux avions-cibles anglais DH.82 Tiger Moth ou Queen Bee (la reine des abeilles), dont le vol lent et bruyant faisait davantage penser à un faux bourdon qu'à une reine des abeilles.⁷² »

Figure 12 : Drone militaire acquis par la République du Niger



Source : <https://apps-drones.com/article/delair-livre-des-drones-au-niger-691>

⁷² <https://apps-drones.com/article/delair-livre-des-drones-au-niger-691>

En 2019, la République du Niger a acquis un drone de renseignement dont le but est de surveiller plus étroitement ses frontières et de mieux renseigner sur les mouvements des groupes djihadistes qui se meuvent entre les frontières. Il s'agit d'un drone acquis de fonds propres, et qui est le symbole de l'affirmation de la souveraineté du pays par rapport aux pays du Nord qui disposent déjà dans le pays de nombreux drones en activité (cf. figure n°12). Avec cette acquisition, le Niger veut contrôler ses renseignements de terrain, afin de décider de quelles informations partager. C'est aussi le symbole de l'indépendance stratégique dans le domaine des renseignements sensibles. Il s'agit d'un drone de marque Delair DT26 livré à la Garde Nationale du Niger par la Direction de la Coopération de Sécurité et de Défense (France)⁷³.

Par ailleurs, depuis octobre 2015, le Niger a signé avec les États-Unis un accord militaire dont le contenu prévoyait que les deux pays s'engagent « à travailler ensemble sur la lutte contre le terrorisme »⁷⁴. À cet effet, les américains devaient former les FDS à la lutte contre le terrorisme, et implémenter l'usage de drones armés sur le sol nigérien. Pour ce faire, une importante base de drones a été installée dans le nord du pays à Agadez. Aussi, avant 2019, un quartier de transmissions militaires a été construit à Dirkou. Cette base de communication comprend deux centres d'opérations tactiques prévus spécifiquement pour combattre la secte islamiste Boko Haram. Le Niger a également reçu en 2019 deux avions de type Cessna C-208 pour la surveillance du territoire. Cet appareil est doté d'un système de détection d'approche de missile, et repose sur des moyens opérationnels dont l'efficacité est déterminée par trois principes majeurs : intelligence, surveillance, et reconnaissance. Capable de se poser sur une piste étriquée, la Cessna C-208 dispose de technologies d'appui tactique et de lutte antiterroriste. La flotte aérienne militaire du Niger est composée de quelques avions de chasse, des hélicoptères de combat et des avions de transport de troupe. (Cf. Tableau N°3). Une partie des activités de maintenance de ces aéronefs est externalisée par manque de plateforme technique.

⁷³ <https://apps-drones.com/article/delair-livre-des-drones-au-niger-691>

⁷⁴ https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/02/05/au-niger-les-etats-unis-offrent-une-base-de-communication-pour-la-lutte-antidjihadiste_5419379_3212.html

Tableau N°3 : Récapitulatif Flotte aérienne de l'Armée de l'Air du Niger

TYPE	DOMAINE	APPLICATION	Nombre
Drone DELAI DT26	Militaire	Intelligence Surveillance- Reconnaissance	24
Drone ISR	Militaire	Intelligence Surveillance- Reconnaissance	76
Sukhoï Su-25	Militaire	Avion d'assaut	5
Dornier Do 228	Militaire	Avion de liaison	2
Antonov An-26	Militaire	Avion de transport	1
Lockheed C-130 Hercules	Militaire	Avion de transport	3
Cessna 208 Caravan	Militaire	Avion de transport	4
Ayres S-2 Thrush	Militaire	Avion de transport	7
Cessna 337 Skymaster	Militaire	Avion de transport	4
Dornier Do 28D-2	Militaire	Avion de transport	3
Humbert Tétras	Militaire	Intelligence Surveillance- Reconnaissance	7
Hélicoptère Mil Mi-17	Militaire	Transport de fret, Transport tactique	2
Hélicoptère Mil Mi-24P	Militaire	Attaque au sol, Lutte anti-chars, Transport tactique	5
Aérospatiale SA 342M Gazelle	Militaire	Lutte anti-chars	3

Source : Armée de l'Air du Niger

La France a elle aussi déployé des technologies mobiles militaires sur le sol nigérien dans le cadre de l'opération Barkhane, notamment des drones "Reaper MQ-9". Il s'agit d'un drone MALE (moyenne altitude longue endurance) dédié au recueil de renseignements et de données principalement (cf. figure n°13). Le ministère de la Défense française affirmait : « Grâce à des capteurs optiques et radar de surveillance en temps réel, du rayon d'action et d'endurance que lui confère le vecteur aérien, il sera en mesure d'agir dans toute la bande sahélo-saharienne.⁷⁵ »

⁷⁵ <https://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/aeronautique-defense/20140102trib000804763/les-drones-reaper-de-l-armee-francaise-bientot-en-service-au-sahel.html>

Figure n°13 : Drone Reaper de l’opération Barkhane au Niger



Source : *lacroix.com*⁷⁶

Une autre coopération militaire lancée en 2018 en terre nigérienne par l’Allemagne, longtemps tenue secrète, a été révélée par le journal ouest-France⁷⁷. La société allemande Rheinmetall a mis au point un ballon dirigeable déployé au Niger, précisément à Tillia (Tahoua) dans le cadre d'une opération dénommée “Gazelle” (cf. figure n°1). Il s'agit d'un outil technologique de pointe qui fournit de précieuses informations stratégiques pour la sécurité en zones hostiles et inaccessibles. Un shelter a été également construit dans ce cadre pour abriter des hélicoptères H145M. Cette mission prend également en compte la formation des soldats nigériens aux traitements des informations collectées par le ballon.⁷⁸

Figure n°14 : Apports de la coopération allemande à la lutte contre le terrorisme au Niger



Source : *Ouest France*⁷⁹

⁷⁶ <https://www.google.com/amp/s/www.la-croix.com/amp/1282213> [Consulté le 6 octobre 2021]

⁷⁷ <http://lignesdedefense.blogs.ouest-france.fr> le 27 Juillet 2021.

⁷⁸ <http://lignesdedefense.blogs.ouest-france.fr/archive/2021/08/26/un-ballon-pour-protger-la-mission-allemande-gazelle-au-nige-22374.html>

⁷⁹ <http://lignesdedefense.blogs.ouest-france.fr/archive/2021/08/26/un-ballon-pour-protger-la-mission-allemande-gazelle-au-nige-22374.html>

3.3. L'apport de la communauté universitaire au développement des TIC

De grandes écoles et instituts technologiques accompagnent le développement des TIC au Niger. Au nombre de ces universités nous pouvons citer :

- L'École Supérieure des Télécommunications de Niamey (EST). Elle forme en réseaux télécoms, Infrastructures télécoms, programmation, cybersécurité, etc.
- L'institut Universitaire de Technologie de Tahoua propose des formations aux qualifications suivantes : Diplômes Universitaire de Technologie, management, logistique et transport, informatique de gestion, etc.
- L'Institut Nigérien d'Enseignement Technologique
- L'Université de Dosso est créée depuis 2016 avec un Institut Universitaire de Technologie (IUT) offrant des formations orientées numérique et développement.
- L'Institut Africain de Technologie, est un établissement d'enseignement supérieur situé à Niamey, qui forme les étudiants dans les filières technologiques dont la communication et l'informatique.

Ces entités universitaires constituent une pépinière de citoyens sensibilisés et éduqués à la technologie, qui sont la relève et qui entrent dans leur époque avec les habiletés nécessaires pour non seulement comprendre l'évolution des innovations, mais aussi développer des outils technologiques pour faire du Niger un pays à fort potentiel humain en matière de TIC.

Dans la plupart des pays de la sous-région ouest africaine, l'actualité est à la digitalisation des processus. Le besoin de digitalisation est pressant parce que la plupart des services, pour être plus proches des personnes et insuffler un souffle nouveau au développement, doivent annihiler les contraintes de distance et de temps. Les pièces d'état-civil, la création d'entreprise, les paiements, tout doit passer de l'analogie au numérique. Le pays a entamé ce processus qui ne peut être opérationnalisé sans la ressource humaine de qualité. C'est là l'importance des formations aux filières technologiques.

Cependant, au Niger, le numérique est, on peut le dire, encore balbutiant, ainsi que les travaux de recherche récents y afférents.

- ALZOUMA Gado, "*Changement technologique et sociabilité : les trois âges des communautés virtuelles africaines*", p. 273-302⁸⁰

Ses recherches sont axées sur l'examen de la complexité des liens entre les utilisateurs finaux des technologies numériques depuis les récents progrès. La problématique ici repose sur deux

⁸⁰ <https://doi.org/10.4000/ticetsociete.5222>

principales préoccupations : l'étude des différents types de communautés virtuelles auxquels les pratiques et l'appropriation du numérique ont donné lieu en Afrique, et la manière dont sont affectées les structures générales de ces communautés, leurs configurations, lorsque le type d'objet technique qu'elles utilisent pour se fédérer change au cours du temps. Dans cet ordre d'idée, les nouvelles formes de sociabilité engendrées par les usages des objets numériques sont auscultées à l'aulne des réseaux sociaux et des services de messagerie. Un parallèle est également fait avec la naissance d'une culture numérique africaine qui se manifesterait par une masse énorme d'applications contextualisées aux réalités du continent africain. Ces auteurs nigériens ayant travaillé sur les technologies de l'information et de la communication sont entre autres :

- ALZOUMA Gado Dans un article intitulé *“Téléphone mobile, Internet et développement : l'Afrique dans la société de l'information ?”*

L'auteur fait ici le constat que les dernières décennies ont été marquées en Afrique par l'usage du téléphone mobile, de l'ordinateur et d'internet d'une manière particulièrement rapide, accrue et dense. Il aborde ce développement comme une opportunité dont doit se saisir le continent pour non seulement réduire le gap entre lui et les pays du Nord, mais aussi comme un moyen important de réduire la marginalisation et la pauvreté par le biais d'un certain nombre de « transformations sociales et économiques » qu'aurait entraînées l'usage des TIC.

- Hachimi ABBA, *“L'esprit 4C dans l'entreprise : pour une coopération créative axée sur la communication et la confiance”*, Thèse, Université Valenciennes, 2007, P.13-137

Il étudie dans cette thèse les phénomènes communicationnels dans les projets en entreprise aux fins de comprendre pourquoi les outils technologiques font l'objet de résistance de la part des personnes. Par ailleurs, ABBA cherche à mettre en œuvre un modèle qui intègre ces dimensions humaines. Le modèle dénommé 4C a été implémenté sur l'entreprise. Ses thématiques sont liées à la confiance, la gestion de Projet et le processus de communication dans le domaine de l'entreprise de services. Il a participé à la mise en place d'une certification ISO 9001 au Niger. Il travaille également à l'introduction des TIC (principalement Téléphonie mobile et Internet) dans les pays d'Afrique sub-saharienne dans le but de transformer les processus par la digitalisation.

- **Bechir Abba GONI** : *« Vers une caractérisation du processus d'appropriation des systèmes d'informations mobiles (SIM) en Afrique francophone : approche empirique des usages et usagers au Burkina Faso, au Niger et au Tchad ».*

Dans cette thèse, l'auteur décline à travers une approche fonctionnaliste le potentiel et les spécificités du processus d'appropriation des systèmes d'information mobiles en Afrique

Francophone. Il y essaie de retracer la trajectoire que suit cette appropriation et la dynamique qui la sous-tend. Il met également en exergue l'impact intégrateur des SIM et leurs usages empiriques en situation de mobilité dans les pays de l'étude. Ses résultats jettent la lumière sur le caractère transfrontalier des pratiques, mais également sur l'ingéniosité dont usent les utilisateurs finaux et les opérateurs GSM pour pallier l'instabilité notoire du réseaux internet dans cette région d'Afrique pour enfin proposer des solutions en termes de paiement électronique, de e-assurance et e-éducation. Son but est aussi de promouvoir la mise en place de communautés de pratiques et d'intérêt pour faire d'internet et des TIC, des outils au service quotidien des personnes.

- HALILOU GARBA Mahamadou et GOZA Nana Aicha, *L'utilisation pédagogique des tablettes numériques au CM2 à Niamey (Niger) : Réussite scolaire des élèves et avantages pédagogiques*.⁸¹

Dans cette étude, les auteurs présentent un état des lieux de l'utilisation des tablettes numériques dans l'enseignement primaire, notamment au niveau des apprenants des classes de Cours Moyen 2^e année à Niamey. Ils se sont bornés à démontrer l'impact de cette innovation sur l'efficacité interne des classes. Les résultats auxquels ils sont parvenus font état de ce qu'il existe une relation significative entre la nature des établissements ayant expérimenté l'introduction des tablettes dans leur processus d'apprentissage et les bons rendements des élèves. Ils ont ainsi établi la corrélation que l'utilisation des tablettes numériques impacte positivement la réussite scolaire des élèves.

- ABOUBACAR Yenikoye Ismaël et ADAMOU Bouba (2018)

Leurs travaux ont porté sur une étude analytique dans laquelle ils cherchent à établir un lien de causalité entre l'utilisation des Technologies de l'information et de la communication et les performances des élèves-instituteurs. Ils sont partis d'un échantillon de 400 élèves-instituteurs provenant des écoles normales des régions du Tillabéry, de Niamey, de Dosso, de Maradi, de Zinder, de Tahoua et d'Agadez. Partant du postulat qu'en dehors du temps d'apprentissage, l'usage des technologies numériques par ces personnes améliorerait leurs notes annuelles, et serait tout autant favorable à la réussite de leurs stages pratiques, les enquêtes de terrain ont en effet révélé que 92% de ces élèves-instituteurs ont amélioré leurs résultats grâce à une utilisation accrue de leurs smartphones et ordinateurs.⁸²

⁸¹ <https://doi.org/10.51186/journals/ed.2020.10-2.e351>

⁸² ABOUBACAR Yenikoye Ismaël et ADAMOU Bouba, Tic et performance des élèves maitres des écoles normales d'instituteurs au Niger (2018), P. 294-304

- KOUAWO Achille et ASSAGAYE Agaiassa, *Les technologies de l'information et de la communication dans la formation continue des enseignants d'un lycée au Niger* (2014), P. 8-21.

Ils ont souligné que l'enseignement de la géographie dans les lycées du Niger ne peut être pensé sans les technologies de l'information et de la communication. Les outils numériques objets d'intérêts dans l'étude sont : les logiciels de création de pages Web, la caméra Web, la caméra vidéo, les logiciels d'édition d'image et les outils de communication, etc. Ils ont essayé dans leurs travaux de comprendre dans le contexte nigérien, les types d'usage de ces technologies et l'amélioration qu'ils pourraient induire dans l'apprentissage d'une discipline géographique dont les contenus nécessitent une actualisation permanente, et ce pour les apprenants comme pour les enseignants. L'intérêt de leur étude réside en ce qu'elle dégage clairement les contextes pédagogiques et technologiques dans lesquels l'implémentation des TIC doit se faire au Niger au profit de l'enseignement de la géographie

- LE QUENTREC Erwan, BARON Georges-Louis, Solène ZABLOT, COMBEMOREL-PAUTY Christelle, Bilan et perspectives de l'expérience "tablettes" au Niger. P. 9-28

Ce groupe de chercheurs a mené une étude pilote commanditée par la Fondation Orange et l'Agence Française de Développement aux fins de recueillir l'impact des dotations de tablettes numériques sur 150 apprenants et 20 enseignants en zones urbaine et périurbaine au Niger. L'objectif était de tester la faisabilité « technico-économique » d'une implémentation à grande échelle de la tablette comme outil d'apprentissage et d'enseignement, mais aussi d'analyser les types d'usages qui en sont faits, pour *in fine* établir la pertinence de remplacer les manuels didactiques physiques par des ressources numériques, et réduire par la même occasion les dépenses des familles dans l'achat de livres.

- COULIBALY Modibo, (2009). "*Impact des TIC sur le sentiment de compétence professionnelle des enseignants du secondaire au Niger*", article : volume 41, N°1 P. 236-253⁸³ :

Il s'est intéressé à l'impact des TIC sur le sentiment d'auto-efficacité des enseignants du secondaire. La thèse qu'il a rédigé à ce sujet vise d'une part à évaluer le degré des changements qu'une formation des enseignants aux TIC à l'école secondaire pourrait avoir sur une

⁸³ https://www.google.com/url?sa=t&source=web&rct=j&url=https://www.erudit.org/fr/revues/ef/2013-v41-n1-ef0525/1015067ar/&ved=2ahUKEwjDgu6ty5r1AhXSCOWKHUMbARUQFnoECAwQAQ&usg=AOvVaw244jOqyWHYME_m_K-WIKxs

d'adoption à grande échelle de ces technologies, et d'autre part à mieux comprendre l'impact des formations aux TIC sur le sentiment de compétence professionnelle des enseignants et sur leur sentiment d'auto-efficacité. Six enseignants de trois lycées de Niamey ont été ciblés pour cette étude. Il apparaît au terme de leurs enquêtes que l'implémentation des TIC dans l'éducation est encore embryonnaire au Niger.

Bien que n'étant pas exhaustive, il n'apparaît pas dans cette liste, des travaux en lien avec la technologie et la sécurité au Niger.

3.4. Les réformes du secteur des Télécommunications

La restructuration du secteur des télécommunications s'est traduite par une double séparation de la Poste des télécommunications ; la fonction de réglementation et celle de l'exploitation, (Amadou, 1999). La libéralisation du secteur des télécommunications a été amorcée en 1996, poursuivie en 1999 pour devenir presque effective en décembre 2004. Le réseau nigérien des télécommunications, suite à ces réformes, fait l'objet d'un investissement considérable et passe d'une télé densité de 0.09% en 1999 à 25% en 2010. La possession du téléphone portable pour les individus de 15 ans d'âge et plus est passée de 40.19% en 2014 à 79.2 % en 2018 (TBS, 2020,26). Il y eut également la mise en place d'un cadre juridique et réglementaire (Ordonnances n°99-045 du 26 octobre 1999, n°99-044 du 26 octobre 1999) portant création, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation Multisectorielle. Cette loi définit et fixe les règles d'exercice et de coexistence des réseaux fixes, des réseaux mobiles et des réseaux des différents opérateurs sur l'ensemble du territoire.

Au nombre de quatre, les réseaux de norme GSM ont été déployés par des opérateurs privés à savoir Airtel Niger SA, Moov Africa Niger SA, NigerTelecom et Orange Niger actuelle Zamani Niger (cf. Tableau N°4). Cet objectif a été réalisé grâce à la mise en œuvre de l'obligation d'interconnexion qui pesait sur l'opérateur historique, la Sonitel, lors de l'ouverture du secteur à la concurrence. La connexion aux autoroutes de l'information s'est faite avec l'accès du Niger aux câbles fibres optiques SAT3 via le Bénin, le Nigeria, L'Algérie et le Togo.

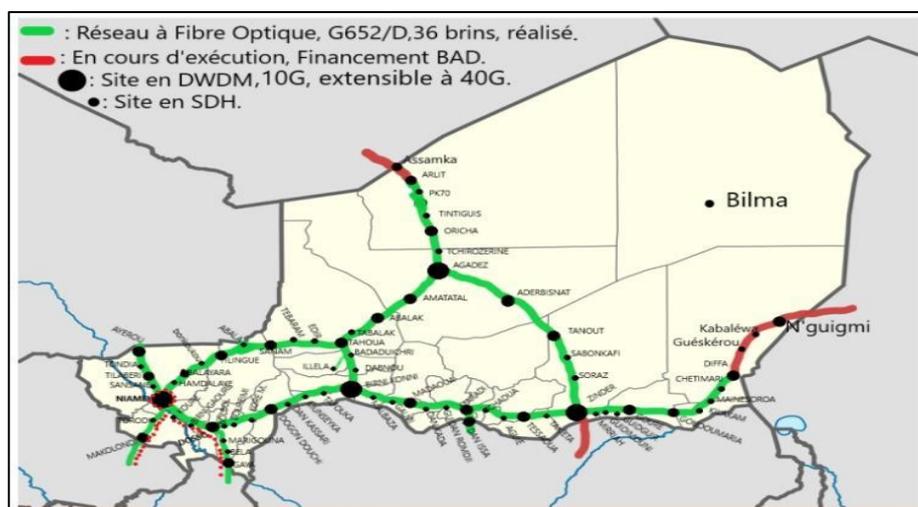
Tableau N°4 : Liste des opérateurs et services offerts de 2016 à 2020

OPÉRATEUR	NATURE DE LA LICENCE	OFFRES DE SERVICES
CELTEL NIGER SA	Licence Fixe et Mobile (2G et 3G)	Accès Internet
ATLANTIQUE TELECOM SA	Licence Fixe et Mobile (2G, 3G et 4G)	Téléphonie Mobile, Internet fixe et mobile, Téléphonie Fixe
NIGER TELECOMS S.A.	Licence Fixe et Mobile (2G,3G et 4G)	Téléphonie Mobile, Internet fixe et mobile Téléphonie Fixe ; Téléphonie Mobile ; Internet Mobile
ZAMANI COM.SA	Licence Fixe et Mobile (2G, 3G et 4G)	Téléphonie Mobile ; Internet fixe et mobile ; Téléphonie Fixe ;
AMERICAN TOWERS	Licence d'infrastructures	Téléphonie Mobile, Internet fixe et mobile ; Téléphonie Fixe
SANCFIS Niger (ex Alink)	Licence d'infrastructures	Téléphonie Mobile ; Internet fixe et mobile ; Téléphonie Fixe ;
LIPTINFOR	Licence d'infrastructures	Location de sites
ATLANTIQUE FUTURE TECHNOLOGY (AFT)	Licence d'infrastructures	Accès Internet

Source : ARCEP Niger

Le mode d'accès à l'Internet est resté longtemps par réseaux téléphoniques commutés avant d'aspirer aux innovations de la génération suivante dans le domaine, c'est-à-dire, l'ADSL, le WIFI, la fibre Optique, le WiMax et le mobile. Le maillage en infrastructure d'accès à l'internet est assez conséquent avec un réseau de fibre optique (3500 km) le reliant à presque tous ses pays limitrophes (cf. figure n°15).

Figure n°15 : Maillage du Niger en fibre optique



Source : ARCEP Niger

Le développement des infrastructures numériques de télécommunication et des services, la libéralisation du secteur des télécommunications couplées à la politique d'accès aux TIC a permis d'obtenir une modernisation des réseaux et services, une diversification des offres de services et surtout l'amélioration de la qualité des services offerts par les opérateurs. Le secteur des télécommunications est devenu un levier à la croissance de l'économie nationale. Malgré des avancées significatives observées au cours de cette décennie dans le déploiement et le développement des infrastructures TIC, des contraintes subsistent encore dans plusieurs domaines, notamment dans les politiques de déploiement et le partage des compétences au niveau des autorités en charge des TIC. Les contraintes majeures ont trait au retard dans l'interconnexion large bande, à l'absence d'un réseau intranet national, de points d'échange et de centraux téléphoniques de nouvelles générations. Cependant le Niger dispose de connexions depuis le 13 novembre 1996. D'autres contraintes d'origines naturelles ont influencé cette dynamique d'intégration des TIC dans le pays. L'histoire socioéconomique et culturelle du Niger des indépendances à nos jours est jalonnée de sécheresses cycliques, de famines et d'instabilités politiques. Cela fait reléguer au second plan tout ce qui n'est pas alimentaire, sanitaire, éducationnel, etc., comme la technologie.

« *En premier lieu, l'argument des urgences du continent qui veut que la priorité soit accordée aux besoins classiques (nourriture, eau potable, santé publique, éducation, routes, etc....) en second lieu la difficulté particulière à mesurer le poids économique et social des TIC dans le de développement.* » LOUKOU (2012 : 6)

Malgré le degré de paupérisation du pays, des initiatives sont mises en œuvre dans le déploiement des solutions numériques. Des exemples de e-learning, e-agriculture, etc. font école. Nombre de ces initiatives sont incluses dans des projets ou programmes publics avec une composante de l'utilisation des TIC, mais proviennent directement des initiatives privées financées par certaines organisations non gouvernementales, des institutions internationales ou à la limite par la coopération bilatérale. Les utilisateurs sont peu impliqués dans la mise en œuvre de ces initiatives qui pour la grande majorité sont à court terme, à moyen terme au maximum, et disparaissent à la fin du financement (cf. tableau n°5). Cependant, des initiatives dans le secteur de la télémédecine se pérennisent dans certains hôpitaux nationaux, régionaux, de district et certains centres de santé intégrés. La diversité des usages des TIC dédiée à la télémédecine est étendue au profit du télé enseignement et de la téléconsultation surtout pour les centres les plus enclavés. En juin 2018, dans le cadre du projet villages intelligents piloté par l'ANSI, le CSI du village FACHI situé à plus de 2000 Km de Niamey au cœur du désert de

Ténéré a été connecté via une antenne VSAT au réseau RAFT permettant au personnel du Centre de bénéficier d'une formation RAFT/UNFM.

Tableau N°5 : Exemples d'applications mobiles développées par des startups nigériennes

Nom de l'Application mobile	Fonction	Observations
SOS Docteur	Conseil et prise de rendez-vous en ligne avec un Médecin	Cette application a été primée dans plusieurs manifestations internationales
E-Lafiya	Application téléphonique vocale pour conseils et préventions sanitaires à l'attention des populations en Français, Haoussa et Zerma	Très simple d'utilisation
Application Kimashi	Application géo référencée (GPS) pouvant fournir des informations sur les médecins, des structures sanitaires, des pharmacies disponibles dans la zone d'appel et ouverts à cette heure	Financée par la fondation Orange

Source : Notre enquête

3.5. Évolution du secteur des télécommunications de 2016 à 2020

La libéralisation du secteur des télécommunications a été menée avec la mise en place d'un cadre réglementaire et institutionnel. Ce cadre juridique et institutionnel a permis l'attribution de licences fixe, globale et de cinq licences mobiles. L'Autorité de régulation s'est dotée d'un référentiel national d'attribution des fréquences, d'une structure de pilotage du plan national de numérotation et aussi d'un modèle de calcul des coûts d'interconnexion. Le nouvel environnement concurrentiel établi a occasionné une recomposition du paysage y relatif et par conséquent un partage des missions et responsabilités. Une nouvelle dynamique a ainsi été créée dans la gouvernance des TIC au Niger.

L'interconnexion des réseaux de télécommunication relie entre eux l'ensemble des réseaux et services au sein d'une seule plateforme nationale, en garantissant l'efficacité technique des réseaux connectés et favorisant l'émergence des services utilisant les infrastructures existantes. Cet objectif a été réalisé grâce à l'interconnexion de l'opérateur historique lors de l'ouverture

du secteur à la concurrence avec les opérateurs titulaires de licence et ceux déclarés dominants. La connexion aux autoroutes de l'information est devenue une réalité avec l'accès du Niger aux câbles fibres optiques SAT 3 via le Bénin depuis 2008.

En 2020, L'interconnexion des grands centres urbains des régions est effective avec presque 5500 km de fibre optique reliant les huit régions et les pays limitrophes. Le marché des télécommunications est composé de quatre (4) opérateurs détenteurs de licence d'établissement dont Zamani Telecom SA, NigerTelecom SA, Moov Telecom, Airtel Niger SA et aussi des licences d'exploitation des réseaux et services de télécommunication dont un (1) opérateur détenteur de licence d'infrastructures télécoms (cf. tableau n°6) et six (6) fournisseurs d'accès et services (Alink Niger SA ; Atlantique Future Network ; IP Solution ; Liptinfor Niger S.A ; Poulsat Niger SA ; Raz Télécoms.)

Tableau N°6 : Détails des caractéristiques de chaque fournisseur d'accès internet.

OPERATEUR	TYPE DE LICENCE	SEGMENT
Moov SA	LICENCE GSM, 4G	Téléphonie Mobile,
AIRTEL NIGER SA	LICENCE GSM, 4G	Téléphonie Mobile, Téléphonie fixe,
ZAMANI SA	LICENCE (GSM ,4G, FIXE)	Téléphonie Mobile, infrastructure fibre optique
NIGER TELECOMS SA	LICENCE GLOBALE PROVISOIRE (FIXE, GSM)	Téléphonie Mobile, Infrastructure fibre optique
EATONS TOWERS	LIENCE D'INFRASTRUCTURE	Équipements passifs de télécommunication

Source : Notre enquête

Dans le domaine du développement socio-économique, il importe de promouvoir les télécommunications comme un secteur économique essentiel à l'essor d'une économie compétitive où les services représentent une part importante du PIB. Une dynamique de formation, de spécialisation et de transfert de compétence doit accompagner la mutation du secteur des télécommunications. L'ouverture du secteur à la concurrence constitue le premier axe stratégique de la réforme. La mise en œuvre de cette réforme a permis dès l'année 2001 d'attribuer des licences d'établissement et d'exploitation des réseaux et services de télécommunications mobiles de norme GSM à CELTEL NIGER SA (Actuelle Zain Niger) et à TELECEL NIGER SA (actuelle Moov Niger). En 2007, une licence globale fut accordée à l'opérateur Orange Niger, actuel Zamani Niger SA, renforçant ainsi la concurrence dans le secteur. Cette ouverture à la concurrence a accéléré le processus d'attribution d'autorisations d'exploitation par l'Autorité de Régulation. On note également la présence de plusieurs sociétés

spécialisées dans la fourniture, l'installation et la mise en service d'équipements et systèmes de télécommunications.

Plusieurs types de prestataires de services sont intervenus sur le marché tels que les *carriers* qui fournissent des prestations de terminaison de trafic. Le changement de statut et la privatisation de SONITEL constitue le deuxième axe stratégique de la réforme. L'objectif poursuivi est de permettre non seulement la souplesse et l'efficacité de sa gestion, mais également la mobilisation de ressources nécessaires aux investissements. La mise en œuvre de cet axe a abouti au changement statutaire de la SONITEL, qui passe de statut de société d'État et d'Économie mixte au statut de Société Anonyme ; ce qui a permis en 2001 l'ouverture de son capital à hauteur de 51% à un repreneur stratégique, le Consortium DATAPORT, et le restant des 49% répartis entre l'État du Niger et le personnel. L'apport du partenaire stratégique a permis à la SONITEL de poursuivre un vaste programme d'investissement et un transfert de technologies qui sont primordiaux dans un secteur ouvert à la concurrence. À ce titre, une licence d'exclusivité transitoire pour l'installation et l'exploitation des réseaux fixes et sur l'accès aux services internationaux jusqu'en fin 2004 a été accordée à la nouvelle société SONITEL SA. Conséquemment, un cahier de charges spécifique fixant des obligations a été annexé à la licence. Il s'agit, entre autres, des obligations de desserte et de couverture, d'interopérabilité avec d'autres opérateurs, de qualité de services, d'encadrement tarifaire et de filialisation de l'exploitation des services ouverts à la concurrence.

La réglementation consacre le principe de la liberté de fixation des tarifs par les opérateurs. Toutefois, un encadrement des tarifs peut être décidé par le régulateur lorsqu'il y a absence ou insuffisance d'offres concurrentes sur un service ou un panier de services. La mise en œuvre de ces principes a permis d'observer une baisse sensible des tarifs de services de télécommunications qui, malgré tout, demeurent parmi les plus élevés de la sous-région. Cette baisse est particulièrement observée sur les tarifs « off net » et « on net » des opérateurs de téléphonie mobile et fixe sur la période 2008 à 2010. Les opérateurs de télécommunication contribuent au financement des charges inhérentes aux missions générales de l'État notamment celles de la régulation du secteur relativement à leurs chiffres d'affaires et leur part sur le marché. C'est ainsi qu'ils sont soumis annuellement au paiement de la contribution aux missions et charges de l'accès universel pour un taux de 4% de leurs chiffres d'affaires annuels hors taxes, à la contribution au financement de l'Autorité de régulation pour un taux de 2% du chiffre d'affaires.

Tableau N°7 : Évolution de la part de marché par opérateur

Opérateurs	2016	2017	2018	2019	2020
AIRTEL	51,62%	45,99%	43,74%	41,20%	41%
MOOV AFRICA	18,77%	22,62%	24,36%	25,58%	24%
ZAMANISA	22,96%	26,03%	24,96%	23,90%	26%
NIGER TELECOMS	6,66%	5,36%	6,93%	8,50%	9%

Source : ARCEP Niger

Ce tableau ci-dessus nous renseigne que sur quatre opérateurs GSM présents sur le marché nigérien, seul l’opérateur étatique Niger Télécoms enregistre les chiffres les plus bas, année après année. À contrario, les opérateurs du secteur privé ont une part léonine de ce marché. À titre illustratif, nous avons fait une étude comparative de l’évolution des chiffres d’affaires de Zamani (privé) et de Niger Télécoms (public) entre 2016 et 2020. De la première année à 2019, les chiffres de Zamani Télécoms étaient bien supérieurs à ceux de l’opérateur étatique. Ce n’est qu’en 2020 que dernier a réalisé un chiffre d’affaires de 51 777 214 343 FCFA contre 50 576 052 763 FCFA pour Zamani.⁸⁴ Un léger dépassement. Les raisons des précédentes contre-performances de Niger Télécoms sont à rechercher dans l’organisation structurelle de la société. Et nous attribuons sa performance de 2020 aux réformes actuellement en cours dans le secteur.

3.6. Des réalisations, une lenteur dans la mise en œuvre des réformes.

La transposition des textes communautaires de la CEDEAO et de l’UEMOA harmonisant les politiques et réglementations du secteur des télécommunications et des TIC maintient le dispositif juridique et institutionnel en adéquation avec certaines dispositions dans la réalisation du marché commun régional, en plus des cadres juridico réglementaires mis en place par le pays lui-même.

Le taux de pénétration internet a progressivement augmenté de 2016 à 2020 avec un bémol en 2018 à 23,86% alors que l’année précédente, ce taux était de 24,23%. La dernière année, c’est-à-dire 2020, ce taux a été de 30,10% soit une augmentation de 5,53% par rapport à 2019 (cf.

⁸⁴Rapport ARCEP Niger 2020, P29

tableau n°8). Ces chiffres sont l'expression d'un boom dans l'utilisation de l'internet par les nigériens en 2020, qui pourrait s'expliquer par le fort besoin de sécurité et d'échanges entre groupes sociaux partageant les mêmes intérêts ainsi que les mêmes craintes. Nous passerons au crible des éléments de la collecte et de l'analyse ces données pour les confirmer ou les rejeter. Quant au nombre d'abonnés mobile et fixe, au début de l'année considéré par l'ARCEP dans son rapport, il existait un profond écart entre le nombre d'abonnés au téléphone fixe et celui des abonnés au mobile. Cet écart était de 7 398 285 abonnés en 2016 au détriment du fixe. Mais cet écart n'était plus que 147 512 abonnés en 2020 (cf. tableau n°9). Nous expliquons cette embellie dans l'utilisation du fixe par les nécessités administratives ainsi que la création d'un nombre important de petites et moyennes entreprises qui l'utilisent pour les relations publiques.

Tableau N°8 : Évolution du taux de pénétration internet au Niger de 2016 à 2020

	2016	2017	2018	2019	2020
Nbre d'abonnés	3 810 133	4 842 585	5 296 159	5 470 434	6 973 672
Pop. estimées	19 986 400	20 765 875	21 634 343	22 305 377	23 167 035
Taux de pénétration	19,81%	24,23%	23,86	24,53%	30,10%

Source : ARCEP Niger

Tableau N°9 : Évolution du nombre d'abonnés fixe et mobile par opérateur de 2016 à 2020

OPERATEUR	2016	2017	2018	2019	2020
Celstel Niger	3 901 788	4 296 688	4 462 872	4 774 193	5 014 609
Atlantique Telecom Niger SA	1 418 744	2 113 851	2 485 818	2 921 695	3 005 165
Niger Télécoms	503 129	500 620	607 996	985 939	1 101 909
Zamani.Com SA	1 735 472	2 432 312	2 457 041	2 736 4774	3 157 321
Total mobile	7 559 133	9 343 471	10 202 727	11 418 301	12 279 004
Total fixe	160 848	11 193	164 808	166 468	12 426 512
Total	7 719 981	9 457 664	10 367 535	11 584 769	12 426 512

Source : ARCEP Niger

Mais le gouvernement du Niger s'efforce d'atteindre l'objectif ambitieux d'une couverture à 100% en actionnant le levier de promotion de l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication. La stratégie de ce plan repose sur la création d'une "Technopole", cité de l'innovation et de la technologie, la promotion du numérique et la création de villages intelligents. L'initiative village intelligent vise à réduire les disparités entre les zones urbaines et rurales en désenclavant numériquement les zones reculées.

La pandémie du Corona virus a mis en évidence la nécessité d'accélérer la transformation numérique afin de moderniser l'économie, accélérer la croissance, renforcer la sécurité, améliorer la gouvernance et soutenir les efforts dans les secteurs clés comme l'éducation, la santé, l'agriculture. Le lancement de ce premier village intelligent a eu lieu le 28 juin 2018 à Fachi, une commune enclavée dans le Sahara à plus de 1800 km de la Capitale Niamey.

3.7. Le déséquilibre des dépenses publiques entre les zones urbaines et rurales

L'organisation administrative du Niger consacre une certaine polarisation qui consiste à concentrer l'essentiel des moyens humains, matériels et financiers au niveau central, au détriment des autres régions, départements et communes. Selon les statistiques disponibles à l'INS, sur les deux tiers des agents que compte la fonction publique nigérienne, l'essentiel est concentré à Niamey la capitale, où siège l'administration centrale. Corrélativement, dans cette ville qui accueille seulement 9,7% de la population du pays, y sont dépensées 95,16% des ressources budgétaires nationales, compte tenu de la forte centralisation des achats publics. Les autres régions qui concentrent plus de 90% de la population doivent se contenter de moins de 38% des agents de l'État et de moins de 5% des ressources budgétaires. En dépit de la mise en œuvre du processus de décentralisation, la situation n'a pas significativement évolué. L'installation des organes délibérants et exécutifs des deux cent soixante (266) communes et des huit (08) régions n'a pas été suivie par le transfert des compétences aux collectivités territoriales du fait essentiellement de la non fonctionnalité du cadre de concertation sur la décentralisation. Faute de transfert des compétences, il n'y a pas eu non plus transfert des ressources humaines, financières et matérielles correspondantes. En effet, le transfert des compétences doit se faire concomitamment avec celui des ressources. Le maintien du statu quo favorise la persistance de l'iniquité entre le centre et la périphérie dans l'accès à la richesse nationale. Les infrastructures qui en résultent se traduisent par des ressentiments qui nuisent au sentiment national. Ils sont perceptibles aussi bien dans les rapports entre les citoyens que dans les rapports entre agents de l'État. Le sentiment d'une certaine injustice entretenue par les

pouvoirs publics dans la répartition des ressources et conséquemment dans la prise en charge des problèmes de développement est assez répandu et constitue une véritable bombe à retardement.

L'actualité de ces dernières années fournit de nombreuses illustrations spectaculaires du sentiment de frustration des populations vivant hors de la capitale. Ainsi, lors du démarrage de l'exploitation des sites pétroliers d'Agadem dans la région de Diffa en 2012, un soulèvement populaire émaillé de violences a été organisé par des groupes de jeunes de la région pour s'opposer au recrutement de travailleurs provenant de la capitale Niamey, pour des emplois non qualifiés. Pendant plusieurs jours, la région de Diffa a été plongée dans une situation insurrectionnelle qui n'a pris fin qu'avec l'implication directe des plus hautes autorités. En avril 2019, la décision du gouvernement d'interdire l'orpaillage artisanal dans le Kawar à la frontière du Tchad a suscité l'ire des ressortissants de la zone obligeant celui-ci à cautionner le fait accompli.

3.8. Les armées et les TIC : Une « révolution informationnelle »

Le développement technologique a permis de proposer des outils en réseau offrant à tous une utilisation facile, directe et un accès au "Big Data". Ce processus s'accroît, passe désormais par l'étape de la mobilité et des objets portables. Innovants, les objets connectés transformeront à court terme radicalement les manières de faire dans le travail :

- Les équipements qui incluent à la fois des capteurs intelligents capables d'enregistrer divers phénomènes plus ou moins liés à l'utilisateur (capteurs de mouvement des troupes, de chaleur, etc.) ;
- Les mécanismes de transmission et d'échanges de données vers des bases de données ou d'autres objets connectés permettant de réaliser des traitements et calculs algorithmiques. Ces objets sont variés et leurs usages dans les prochaines années est difficiles à anticiper.

Les armées connaissent elles également une métamorphose importante sous l'influence des technologies de l'information et de la communication mobiles. En effet, si la collecte, la circulation et le traitement de l'information constituent des enjeux primordiaux pour la protection des personnes et des biens, les progrès technologiques réalisés tant en matière d'équipements que de logiciels suscitent de profondes transformations dans l'organisation des armées. La digitalisation des institutions militaires avance à grand pas. (BELLAIS, 1998) Cette révolution dans les affaires militaires, pour reprendre l'expression américaine, provoque une situation de crise porteuse à la fois de nouvelles opportunités et de défis insolites. Les outils

informationnels acquièrent une place prépondérante dans l'organisation de la défense, la protection de la population et de l'intégrité du territoire, impulsant de profondes modifications voire des transformations. L'outil technologique entre en jeu dans la suprématie militaire de nos jours. Selon (FAUGÈRE, 2017 : 2),

« La maîtrise des plus hautes technologies, supposées non partagées par « l'ennemi », reste l'ingrédient suffisant de la supériorité sur l'adversaire. (...) Elle permet la précision des armes, la connaissance des milieux, amis et ennemis, la rapidité pour ne pas dire l'instantanéité des réactions des uns et des autres ».

Le combattant peut perdre sa rusticité, se laisser posséder par la technique et en devenir l'otage, oubliant sa propre initiative dans l'action et sa propre réflexion dans la maîtrise des situations. Il aura à combattre l'éloignement physique de sa hiérarchie qu'il ne connaîtra que par systèmes de traitement de données interposés. Les ordres lui parviendront par écrans impersonnels au détriment du lien charnel de la liaison phonique qui le reliait humainement à son chef. Il peut en perdre sa personnalité propre, dissoute dans une action mécanique qu'il ne contrôle plus. (Idem : p 4)

L'avènement des drones dans les opérations militaires consacre l'apogée des technologies nouvelles dans la guerre.

Utilisés en tant qu'espions commandités pour des missions de surveillance durant la guerre de Bosnie et celle du Kosovo dans les années 1990, puis en Irak dans les années 2000, c'est en Afghanistan que les drones commencent à effectuer des tirs de missiles et c'est au Nord Waziristân, région du Pakistan, que les tirs deviennent systématiques. Promus au rang d'« armes de protection des civils » grâce à leur technologie avancée qui permet d'éliminer des terroristes présumés sans dégâts collatéraux, ils deviennent l'arme par excellence de la « guerre juste. (KARATSIOLI, 2010 : 2)

Aujourd'hui face au terrorisme au Sahel, les armées des pays concernés font recours aux technologies numériques mobiles pour des missions de surveillance, d'analyse de l'information et de localisation. Cela est aussi valable pour les insurgés qui utilisent à leur tour les mêmes technologies. Parallèlement aux innovations que ces outils offrent, apparaissent de nouvelles menaces concomitantes à leur utilisation ; ce qui pose la problématique de la sécurité humaine.

3.9. Les non-dits des TIC ou le triomphe des logiques implicites

Les TIC favorisent la liberté d'innovation à tous les niveaux dans les processus de production. Elles jouissent généralement d'une bonne presse auprès des utilisateurs, qu'elles soient

appliquées au secteur public ou privé, au domaine de la santé, de l'agriculture ou de l'éducation. Elles doivent cette bonne presse à leur faible implication dans la détérioration de l'environnement d'une part, et d'autre part parce qu'elles sont porteuses de facilitation des conditions d'existence des individus.

Cependant les outils numériques recèlent de nombreux non-dits dont la non prise en compte est susceptible de biaiser le jugement à l'heure de son implémentation. Au nombre de ces "downsides" nous évoquerons sans nous y appesantir : des pratiques contestables des industries innovatrices sur le plan éthique qui déteignent sur les droits des utilisateurs finaux, la lenteur criarde de l'adaptation aux TIC dans les pays africains et plus précisément au Niger, l'impossibilité pour les cadres législatif et réglementaire de suivre le rythme des innovations technologiques. Pareillement, les institutions qui veillent au respect des règles *onlines* ne sont pas efficaces. Encore plus lente est la compréhension des enjeux par les pouvoirs publics, ce qui laisse de nombreuses priorités en matière de technologie en rade. L'avènement et le déploiement des innovations menacent également la sécurité des emplois, car, même bien formés des travailleurs perdront de plus en plus leurs emplois au sein des entreprises. Au total, la mise en œuvre d'une innovation ne doit pas se faire de manière hasardeuse, car chaque défi technologique porte sous-jacentes des logiques implicites que seule une réflexion soutenue permettra de déceler. Ceci est d'autant plus vrai dans le contexte de polarisation sécuritaire actuelle du Niger, que l'implication des acteurs autres que stratégiques dans les missions sécuritaires serait contre-productive.

Le champ d'action des TIC mobiles dans le monde conflictuel polarisé et dangereux du sahel va de la valorisation du territoire national face à la concurrence d'autres territoires à l'échelle internationale au rééquilibrage économique et démographique des différentes zones, de manière à limiter les dynamiques naturelles de concentrations urbaines, d'enclavement ou de désertification, en passant par la bonne répartition des ressources nationales.

Si le XX^e siècle était marqué à sa seconde moitié par l'émergence de techniques industrielles diverses, le XXI^e siècle est celui de la dépendance aux TIC. En effet,

L'arrivée à maturité d'un ensemble de technologie électronique et de communication a provoqué la prolifération de nouveaux outils de traitement de l'information comme l'ordinateur portable, le téléphone mobile, les agenda électronique et les tablettes tactiles. Parallèlement, les systèmes d'information ont largement évolué en intégrant des technologies de 4^e génération. ISSAC, (2014: 3)

Une longue perturbation des réseaux internet aujourd'hui paralyserait gravement le fonctionnement de biens de services. Dans les pays développés les TIC sont perçues comme des facteurs intégrants de production et comme des outils indispensables dans la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement. De facto, la grandeur d'un pays s'apprécie aujourd'hui à l'aune de son degré d'intégration des technologies numériques. Dans les pays du Sud, particulièrement ceux d'Afrique subsaharienne, les acteurs politiques commencent enfin par percevoir plus clairement les enjeux de développement dont internet peut être un catalyseur - tels que la gouvernance, l'éducation, la santé, la lutte contre la pauvreté, la sécurisation du territoire, etc. - dont l'accomplissement efficace est tributaire des technologies de l'information et de la communication.

L'importance de l'information pour les activités humaines n'est pas étrangère à l'évolution positive du jugement vis-à-vis de celle-ci sous sa forme numérique considérée comme l'ADN de la vie socioéconomique contemporaine. Le parallèle entre les deux éléments ne réside pas seulement dans leur mode de traitement (codage, réplication, transition, etc.), mais, dans leurs usages et conservations. Comme l'ADN, dépositaire du patrimoine génétique, qui assure le contrôle de l'activité des cellules de toutes espèces vivantes, on peut affirmer que l'information fait pareil au cœur de la plupart des activités humaines.

Totalisant seulement 10,9% des internautes dans le monde, soit environ 507,9 millions d'internautes sur le continent, les taux de pénétration internet par région se présentent comme ci-après : « Afrique Australe: 62%, Afrique du Nord: 56%, Afrique de l'Ouest : 42%, Afrique Centrale : 26%, Afrique de l'Est : 24%⁸⁵. L'Afrique de l'Ouest constitue cependant une zone de croissance et d'utilisation à grande échelle des technologies numériques. Outre les mutations socioéconomiques et culturelles, l'essor des technologies mobiles s'accompagne de plus en plus d'effets territoriaux marquants dont il conviendrait d'analyser la signification, l'ampleur et la portée en termes d'usages. En dépit des critiques dont ils peuvent être parfois l'objet, les processus d'intégration de nouveaux usages et de veille sécuritaire sont parfois des solutions aux problèmes de développement. Il ne peut y avoir de développement sans sécurité. En effet, la sécurité des biens et des personnes favorise le développement socioculturel et économique d'une région. Ces deux concepts sont entièrement liés. Dans un contexte mondial dominé par la densité des flux d'information, la question du modèle idéal de développement pour les pays

⁸⁵ Chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS), Mohamed Ibn Chambas, au Conseil de Sécurité, le 8 Janvier 2020. Disponible sur https://www.lemonde.fr/afrique/article/2021/05/18/au-niger-plus-de-10-000-deplaces-en-48-heures-a-cause-des-attaques-djihadistes_6080563_3212.html. [Consulté le 12 sept 2021]

pauvres est discutable. La polémique concerne le rôle des technologies mobiles dans la sécurisation des pays où règnent des tensions diverses. L’Afrique de l’ouest est devenue aujourd’hui la nouvelle terre de prédilection du djihadisme moderne. Près de 2440 civils et 1000 militaires sont tués en 2020 au Niger, au Mali et au Burkina Faso (ONG Acted, 2020). En effet,

« ...la cible géographique des attaques terroristes s’est déplacée vers l’est, du Mali vers le Burkina Faso, et menace de plus en plus les États côtiers de l’Afrique de l’Ouest. Le nombre de personnes tuées au Burkina Faso est passé d’environ 80 en 2016 à plus de 1800 en 2019 »⁸⁶.

Des menaces sécuritaires ont trouvé un terreau idéal, conséquence du manque de moyens des États, de la jeunesse des populations, de la pauvreté généralisée affectant les villes comme les villages. Cet état de fait crée une situation de précarité aggravée par le non contrôle des États sur une grande partie de leurs espaces territoriaux . Au Niger par exemple, l’insécurité liée au djihadisme couvre une très vaste zone, répandue quasiment dans tout le Sud-Ouest du pays, le long d’une bande frontalière allant des villes de Maradi à Dogondoutchi, puis s’est ensuite exportée vers Maradi à partir de 2016, puis à Tahoua en 2019. Les bandits armés recrutent parmi toutes les communautés de la région (haoussa, touareg ou peul). Selon l’ONU, au 31 janvier 2021, plus de 100 000 personnes ont été contraintes de fuir leurs villages dans la région de Tillabéry. Plus de 300 écoles, totalisant 22 000 élèves, sont fermées et 30 000 personnes sont privées de soins en raison de la fermeture de centres sanitaires⁸⁷. L’Afrique de l’Ouest est donc devenue une poudrière. Elle est à un tournant majeur de son histoire avec les pires dangers qui relèvent de dynamiques hybrides mêlant à la fois revendications identitaires et communautaristes, radicalisations religieuses ; trafics d’armes, de drogues et de personnes à un moment où l’environnement se dégrade avec ses corollaires de famines et d’épidémies. Aussi, l’instabilité politique est quasi permanente dans tous les pays mettant à rudes épreuves les institutions étatiques. Selon la Cellule anti-terroriste du Niger, les attaques, incursions et enlèvements opérés en 2020 par les insurgés ont occasionné au total, 192 morts, 77 blessés et 78 enlèvements de civils⁸⁸ (cf. tableau n°10).

⁸⁶ <https://www.universalis.fr/encyclopedie/niger/1-geographie/> [Consulté le 26 Septembre 2021]
<https://datareportal.com/reports/digital-2021-global-overview-report>

⁸⁷ Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l’ONU, cité par le journal Le Monde, disponible sur https://www.lemonde.fr/afrique/article/2021/05/18/au-niger-plus-de-10-000-deplacés-en-48-heures-a-cause-des-attaques-djihadistes_6080563_3212.html. [Consulté le 12 septembre 2021]

⁸⁸ Cellule Antiterroriste Niger, (Voir statistiques en annexe 7)

Tableau N°10 : Synthèse des statistiques d'attaques terroristes au Niger en 2020

	NOMBRE DE MORT	NOMBRE DE BLESSES	ENLEVES
TIR	-	1	-
INTERCEPTION	1	2	-
EXPLOSION DE MINE	7	8	-
CONFLITS COMMUNAUTAIRES	2	1	-
ATTAQUES	61	24	-
ARRESTATION	-	-	-
INCURSION	56	13	-
ENLEVES	-	-	-
TOTAL	127	49	223

Source : Cellule Anti- terroriste du Niger

Au Niger, cadre de cette étude, la problématique de l'insécurité est complexe. Elle est à la mesure des enjeux économique et culturel. Elle tient également aux enjeux géostratégiques liés à un territoire au sous-sol riche qui attise des convoitises se traduisant par des guerres par procuration. Ainsi le pays a connu trois rébellions armées entre 1990 et 1999. Aujourd'hui, il fait face à de nombreux foyers d'insécurité au niveau de toutes les frontières dont les plus visibles sont dans la zone des frontières (Niger, Mali, Burkina Faso), le bassin du Lac Tchad, le Sahara et le Sud (frontière avec le Nigéria). Des groupes armés avec des capacités militaires et technologiques de pointes, entre autres AQMI au Maghreb, Boko Haram, État Islamique pour le Sahel, la Katiba du peulh du Macina harcèlent quotidiennement les civils et les militaires. L'espace rural nigérien est marqué par des disparités socioéconomiques et des déséquilibres, sources de mutations imprévisibles. Cette situation rend la vie des populations précaire, en particulier celles des zones rurales obligées à migrer vers des centres urbains ou à se faire enrôler par les mouvements armés, à s'adonner aux trafics illicites. Les populations des zones précaires deviennent à la fois victimes et acteurs d'une insécurité à multiples visages échappant aux critères de définition des conflits classiques dans lesquelles les belligérants avec des revendications précises sont connus, localisés.

Les régions ont, à cet effet, une responsabilité dans la prise en charge de leur terroir. Elles sont appelées à la conception et à la mise en place de dispositifs pour assurer leur propre sécurité.

Cependant elles sont confrontées à un problème récurrent d'infrastructures et de logistique face à une mobilité croissante, à la multiplicité des mouvements migratoires et à l'instabilité socio-politique. Les incertitudes et les turbulences deviennent progressivement le lot de la vie quotidienne de la population. Mais la gestion classique de la sécurité héritée de l'État architecte dans lequel toute prise de décision doit venir du sommet est un facteur qui ne permet pas aux populations d'agir *ipso facto* face aux menaces terroristes. En effet, ce mécanisme sécuritaire ne prend pas en compte les initiatives propres appropriées aux environnements locaux afin qu'elles soient réactives.

Divers organismes de recherches scientifiques et de coopérations internationales mutualisent leurs efforts pour bien aborder cette problématique complexe dans une optique de sécurisation de la population où l'information et la communication constituent des éléments clés. Les technologies mobiles ouvrent la voie à des modèles et approches sociétales innovants.

Par ailleurs, quelles que soient les forces en présence, la technologie n'est pas neutre dans l'éclatement et la résolution des conflits. En effet, le monopole exclusif dans l'accessibilité et l'usage des objets connectés n'est ni aux mains des forces dites du mal, ni aux mains des forces coalisées sur le terrain. Les organisations terroristes ont de plus en plus fait recours à internet pour recruter, coordonner et faire la propagande de leurs dogmes. Cette réalité est confirmée par Seidik ABBA. On peut en effet lire sous sa plume, parlant du remplacement d'un chef djihadiste du Burkina Faso mort, ce qui suit :

« C'est son tout premier cercle qui l'affirme : Ibrahim Malam Dicko, fondateur du mouvement djihadiste burkinabé Ansaroul Islam, est bel et bien mort en mai. [...] Les djihadistes burkinabés ont alors décidé de porter à la tête de leur mouvement Jafar Dicko, 38 ans. De son vrai nom Amadou Boucary, il est le frère cadet de Malam. [...] il est décrit par ses proches comme un érudit coranique tout autant qu'un fêru de nouvelles technologies. [...] On le dit accro aux actualités internationales et à internet, notamment à des sites en arabe prônant la généralisation du djihad en Afrique subsaharienne.⁸⁹ »

Cependant les États concernés et les puissances occidentales qui les soutiennent disposent d'une plus grande capacité de déploiement technologique.

⁸⁹ Seidik ABBA, Jafar DICKO, le nouveau visage du djihadisme au Burkina Faso, 2017. https://www.lemonde.fr/afrique/article/2017/12/21/jafar-dicko-le-nouveau-visage-du-djihadisme-au-burkina-faso_5232877_3212.html [Consulté le 27 Janvier 2022]

Notre recherche se propose d'observer, d'analyser, de déterminer la contribution des technologies mobiles pour la sécurité, la prévention des conflits et la consolidation de la paix en vue de l'émergence d'une nouvelle forme de société orientée vers des perspectives d'un développement durable. En effet, une des idées fortes en matière de technologies mobiles et de sécurité pour le développement est de mailler le territoire avec des relais de télécommunication performante pour l'interconnexion de tous les acteurs. D'un point de vue épistémologique et méthodologique, l'expression certes audacieuse, d'intelligence numérique souligne la construction d'un objet scientifique qui conduit *in fine* à l'élaboration d'un méta modèle, d'un système de développement basé sur l'usage des technologies mobiles.

En matière de développement et de sécurisation des territoires, les technologies mobiles demeurent l'outil transformationnel par excellence. Des études macroéconomiques (OCDE, 2004), (BAD, 2013) ont démontré un lien entre la croissance économique et le développement des technologies mobiles à travers la mise en place de dispositifs de prévention et d'alerte. À titre illustratif, le Liban a mis en place une application axée sur un principe collaboratif pour localiser les zones "rouges" ; au Philippines, le dispositif SMS d'alerte (SIGNO, 2006) mis en place par la police nationale pour signaler toute sorte de délit et crime à la police a considérablement amélioré la situation sécuritaire dans le pays. En termes de lutte contre la corruption le Niger a instauré une ligne verte pour dénoncer les auteurs de délinquance économique. Au Nigéria, le téléphone mobile contribue au PIB plus que le pétrole (ALIYOU, 2009). Selon l'économiste ADEBAYO ⁹⁰ (2009), le téléphone mobile a contribué au PIB à hauteur de 34 %" alors que la part du pétrole est de 13 %. La téléphonie mobile a boosté le secteur du travail avec plus de six millions d'emplois (NCC, 2018). La téléphonie mobile contribue à la résolution de la difficulté de circulation avec les lanceurs d'alerte en cas d'embouteillage (go slow) dans la capitale ou en cas d'attaque terroriste partout dans le pays afin que la population prenne les précautions nécessaires dans les zones concernées. Les travaux de CHÉNEAU-LOQUAY (2010), analyses des processus de production dans les espaces ruraux, s'intéressent particulièrement à la circulation et à l'échange, en mettant en exergue le même point de vue. L'insertion des techniques de la communication dans des États en développement met en péril la notion de territoire-pays confronté à des contraintes logistiques et d'infrastructurales. En effet, pour CHÉNEAU-LOQUAY (2004), travailler sur l'insertion des TIC dans les sociétés, c'est choisir un point de vue privilégié pour comprendre les

⁹⁰ <https://www.courrierinternational.com/article/2009/01/22/le-telephone-mobile-plus-juteux-que-le-petrole>
[Consulté le 21 Septembre 2021]

transitions actuelles vers une « globalisation » des économies qui bouleverse les modes de vie et de pensée des sociétés.

En plus de l'apport financier, « le secteur des télécommunications, et en particulier celui de la téléphonie mobile, est considéré comme le principal employeur (400 000 nouveaux emplois selon l'UIT)⁹¹ »

Au Niger, l'existence des dispositifs de téléphonie mobile n'a pas suffi, tant les défis sont nombreux. Il faut en plus, des processus susceptibles de renforcer la concertation des communautés dans les milieux spécifiques, afin d'assurer une articulation réussie du rapport Technologies mobiles / sécurité des populations. Dès lors l'analyse du rôle des acteurs politiques, économiques et de la société civile dans cette perspective consiste à élargir la fonction classique de la production de l'information à la base vers de nouvelles relations sociales au regard des défis posés par la Stratégie Nationale de développement inclusive 2011-2035 et du Plan de développement économique et social 2015-2021.

Notre contribution vise à explorer un champ quasi vierge en matière de recherche, de proposer des démarches nécessaires et adaptées au contexte nigérien. Ainsi l'intelligence numérique s'inscrit dans une démarche de suivi et d'évaluation continue couplée à une recherche de valorisation et de validation de l'information afin d'améliorer les pratiques nationales.

Après la définition de l'objet de la recherche, nous nous bornerons à présent à démontrer la pertinence du choix du domaine et du champ de l'étude.

⁹¹ <https://www.agenceecofin.com/mobile/0106-11368-le-telephone-mobile-emploie-plus-de-5-millions-de-personnes-en-afrique>. [Consulté le 21 Septembre 2021]

Conclusion première partie

Les changements apportés par le développement du secteur des TIC au Niger cette dernière décennie et l'impact qu'ils pourraient avoir sur l'environnement sécuritaire, ont engendré des initiatives au niveau de l'armée en général et des forces de défense et de sécurité en particulier. Nous avons pu obtenir des informations stratégiques qui font état de l'existence et de l'utilisation d'outils technologiques comme les drones PHANTOM qui ont une portée de 2 à 3 kilomètres, et de ballons d'observation et de reconnaissance avec caméras embarquées, ainsi qu'un système de transmission. Dans le contexte nigérien actuel, l'un des chantiers où l'innovation technologique serait une priorité de premier ordre est celui de la sécurité, en l'occurrence à cause du bénéfice direct que pourrait induire leur implémentation sur le processus la résorption des attaques terroristes et plus généralement sur la paix. Notre recherche opte pour l'inclusivité des paramètres à prendre en compte dans la compréhension des rapports entre TIC et lutte contre le terrorisme au Niger. Par ailleurs toute recherche scientifique pose ses exigences. C'est pourquoi dans la première partie nous avons posé les bases théoriques et méthodologiques. Ainsi nous avons montré la pertinence de notre thème, posé nos hypothèses, et défini les objectifs avant d'aborder le cadre méthodologique.

**DEUXIÈME PARTIE : APPROCHE THEORIQUE
CONCEPTUELLE, ET MÉTHODOLOGIQUE DE L'ÉTUDE**

Introduction

Trois révolutions majeures ont été à l'origine des grandes périodes de l'histoire humaine : la révolution du néolithique, la révolution industrielle et la révolution de l'information. Des théoriciens comme A. MATTELART (2011) ont asserté que la notion de communication revêt une multiplicité de sens et se situe au carrefour de plusieurs disciplines scientifiques aussi diverses que la sociologie, la géographie, l'économie ou les sciences cognitives, et présente divers ancrages. Dans la pratique, l'étude des TIC relève de plusieurs disciplines scientifiques ; présente divers ancrages institutionnels (ingénierie, informatique, sciences de l'Éducation, etc.) et enfin les milieux professionnels, les développeurs et concepteurs. Les sciences et théories de la communication nous apprennent que communiquer c'est transmettre un contenu, mais aussi instaurer une relation sociale.

La deuxième partie précise les théories et les modèles sur lesquels s'appuie la définition de la problématique de recherche d'une part, et d'autre part expose les principaux concepts utilisés. Mais avant d'aller plus loin, il convient de présenter les cadres théoriques, conceptuels et méthodologiques dans lesquels s'inscrivent nos travaux, ainsi que l'environnement empreint de suspicion et de méfiance dans lequel ils se réalisent.

CHAPITRE 4 : APPROCHE THÉORIQUE, PROBLÉMATIQUE ET HYPOTHÈSES DE RECHERCHE

Un débat est ouvert en Science de l'Information et de Communication sur la problématique des TIC et du développement, un parcours de recherche durant lequel les interrogations sont apparues plus nombreuses que les réponses souvent partielles. Les réflexions sont plus orientées sur les pratiques émergentes des TIC pour le développement, mais éclipsent un aspect important qui conditionne le développement : la sécurité des personnes et des biens. C'est ce qui nous a inspiré cette réflexion essentiellement théorique, un regard sur l'état des approches des technologies mobiles et la sécurité.

4.1. Origine, justification du choix du domaine et du champ de l'étude

Nos travaux s'inscrivent dans une dynamique de recherche-action axée sur la conception de BERNARD (2005) qui décline deux postures du chercheur. La posture de l'expert et la posture du critique. L'expert a une approche de la communication managériale à la fois prescriptive et active dans la mesure où les textes produits indiquent la trajectoire à suivre pour être efficace tout en proposant une résolution des problèmes. La recherche-action elle, nous interpelle, car il s'agit pour nous ici de contribuer à faire de l'usage des technologies mobiles un vecteur de sécurisation.

Le choix du thème « **Technologies mobiles et sécurité au Niger** », est une continuité de notre parcours professionnel. En effet, nous avons servi dans les services de la sécurité, plus particulièrement à la Gendarmerie Nationale du Niger en qualité de Chef de Division Informatique chargé de la collecte et du traitement des renseignements et des données en matière de sécurité, et ce durant seize ans. Mais avant, nous avons reçu une formation de base en informatique de gestion, sanctionnée par un diplôme d'ingénieur de travaux informatiques. Dans le domaine de la sécurité, nous avons effectué plusieurs missions dans les Légions, Groupements, Compagnies, Unités spécialisées et Brigades de gendarmerie en vue de mettre en place des équipements de communications modernes leur permettant d'être plus opérationnels et d'assurer une veille informationnelle. Au Niger, les principales missions de la gendarmerie sont orientées vers la protection des personnes et des biens, la défense du territoire, le maintien de l'ordre. Au-delà elle assure des missions de police judiciaire et routière, etc. Cette position nous a permis de comprendre les enjeux sécuritaires sous tous leurs aspects, et d'observer et d'analyser les différents usages que font les populations, de quelque couche socioprofessionnelle qu'elles proviennent, des technologies mobiles. Elle nous offre par la même occasion une cartographie de la couverture nationale en matière d'équipements mobiles.

Il en ressort l'existence d'une lenteur dans la remontée de l'information en matière de renseignement, lenteur due à une disparité criarde entre les centres d'analyse d'informations, les compétences des intervenants et l'enclavement de certaines zones rurales.

L'avènement de la téléphonie mobile et de l'internet a ainsi induit de la facilitation dans la remontée de l'information en lui conférant un caractère dorénavant spontané. La difficulté de recoupement et d'analyse réside dans la diversité des sources dans un contexte de manipulation opportune de l'information. Pour faire face à cette nouvelle donne, nous avons décidé de chercher à appréhender les enjeux de ces nouveaux outils en apportant notre modeste contribution à ce vaste et complexe domaine qu'est la sécurisation des personnes et des biens à travers le prisme du concept "sécurité de proximité" par les TIC.

Le concept de sécurité de proximité dans notre démarche donne la priorité aux entités reculées et enclavées durement affectées par les formes nouvelles d'insécurité tels que le terrorisme, les trafics illicites, etc.

4.2. Fondements théoriques de la recherche

La problématique de l'usage des TIC a fait l'objet de plusieurs études voire de points de vue divergents. Afin de mieux cerner cette problématique, certains concepts clé ont été précisés dans le texte. Des notions telles que la sécurité, l'acceptation, l'appropriation, les usages sociaux, l'accès au TIC, la région sont mis en exergue et constituent les principes fondamentaux. D'autres composantes sont recensées en tant qu'usage réfléchi des technologies mobiles au Niger. En effet, il s'agit de doter, d'orienter et de canaliser les usages dans un continuum novateur avec des méthodes simplifiées afin de promouvoir un développement harmonieux de toutes les couches sociales. La grille de référence est l'approche systémique afin de mieux cerner et comprendre les interactions dans les usages des technologies mobiles par les forces de défenses et de sécurité, les autorités civiles et coutumières et la population civile. Ces différents éléments étant inter-liés, il s'agit d'examiner les relations entre les éléments en fonction des finalités visées. La démarche permet d'avoir une vision d'ensemble et faire une analyse assez complète des données. Aussi, les éléments de définition de notre cadre conceptuel s'articulent autour d'un certain nombre de notions clés, à savoir les technologies mobiles, la sécurité, la paix et le développement.

La structuration choisie pour la thèse est classique. Elle comprend trois parties. La première évoque le contexte de l'étude, la deuxième délimite le cadre théorique, conceptuel et méthodologique. La troisième présente et commente les résultats du terrain autant qu'elle en tire la conclusion quant à la vérification ou non des hypothèses émises. Elle rappelle l'ancrage

dans le champ des Sciences de l'Information et de la Communication. La troisième partie fait une cartographie des usages des technologies mobiles et internet, ainsi que les répliques nigériennes pour assurer la paix et la cohésion sociale via le numérique.

L'objet de recherche dans sa globalité mobilise à la fois les champs économique, politique, psychologique, sociologique, mais aussi épistémologique, informationnel et communicationnel, d'où sa complexité. Les Sciences de l'Information et de la Communication étudient des acteurs sociaux, leurs pratiques informationnelles et communicationnelles.

Les pratiques communicationnelles sont complexes du fait qu'elles sont un lieu de convergence entre pratiques sociales et techniques, mais aussi entre logiques institutionnelles, organisationnelles et logiques d'acteurs individuels et collectifs. Dès lors, notre objet de recherche s'inscrit à un niveau situé au cœur du débat entre les déterminismes macro sociaux et les actions micro sociologiques où l'individu n'est ni entièrement libre, puisqu'il est soumis à des tensions sociaux qui le façonnent, ni totalement passif en tant qu'utilisateur. La présence d'un objet communicationnel complexe nécessite le questionnement de l'usage des technologies de l'information et de la communication dans un espace aux frontières floues, entre sphère privée et sphère publique et professionnelle, des médias dits traditionnels. "Typologiser" et cartographier des outils suivant une approche empirique, constituent les axes qui permettent d'inscrire notre travail dans le champ des Sciences de l'Information et de la Communication. Cette première partie présente aussi le terrain, l'état des lieux des Technologies de l'Information et de Communication mobiles au Niger. Il nous semble utile dans une phase exploratoire de comprendre les logiques, les impératifs et les dimensions organisationnelles et fonctionnelles des régions.

La troisième partie, quant à elle, aborde le traitement des informations, couplée à une démarche d'évaluation continue. Elle développe un rapprochement entre technologies de l'information et de la communication mobiles et sécurité de la population à travers le dualisme usages responsables / technologies mobiles comme outils de veille et d'anticipation ; tout ceci par le biais de la mise en place de démarches et d'outils prenant en compte les réalités socioculturelles des collectivités et les besoins des générations futures.

Au début, deux objectifs ont été identifiés : *primo*, trouver un terrain qui est en relation avec notre sujet ; *secundo*, orienter la recherche sur ce qu'est l'appropriation des technologies mobiles pour asseoir un climat sécuritaire vecteur de développement des régions et des villes. La région est ainsi abordée au travers d'une approche intégrée du développement durable, ce qui nous amène à proposer une adaptation de l'usage de deux concepts permettant d'appréhender la nature ouverte et interactive des collectivités territoriales, des composantes

des régions : technologies mobiles et sécurité. Michel PICOUET et Mongi SGHAÏER (2000 : 21) soulignent que la création des dispositifs de recherche répond à un besoin lié au manque d'outils et de méthodes adaptés pour les études de certains phénomènes et interactions territoriaux. À la base, c'est essentiellement un outil de suivi et d'aide à la décision qui favorise le développement d'une recherche pluridisciplinaire. Les sciences de l'information et de la communication peuvent être utilisées pour transcender les problèmes liés aux dégradations et aux risques.

« Il faut avoir une approche intégrée et articuler ces différents éléments : technique, économique, politique, culturel et sociétal et notre rôle [...]. Le premier point me semble-t-il, est d'affirmer la pertinence des sciences de l'information et de la communication ». (MIÈGE, 2005 : 23)

(MUCCHIELLI, 2005) ajoute qu'une approche communicationnelle doit toujours se soucier des enjeux des différents acteurs. La mise en valeur du patrimoine en zone sahéenne doit donc contribuer à une préservation des physionomies socio-culturelles et patrimoniales des régions concernées. Par contre HADDAD (2008 : 20) affirme : *« Ces nouvelles valeurs de partage se fondent essentiellement sur les capacités cognitives et collectives des acteurs territoriaux à comprendre et résoudre des problématiques socio-économiques et environnementales de plus en plus inquiétantes ».*

Au niveau du monde rural, ce processus prend en compte la mutualisation, la valorisation de l'information, la confiance et la communication par ce qu'on appelle désormais la territorialité. Ces nouvelles valeurs de partage se fondent sur les capacités cognitives et collectives des acteurs territoriaux pour comprendre et résoudre les problématiques socio-économiques et environnementaux de plus en plus inquiétants.

En prenant pour substrat le cadre théorique décrit supra, nous réalisons la trame de fond sur laquelle repose les types d'usages des technologies mobiles dans les zones de conflits.

4.3. Problématique

Les Technologies de l'Information et de la Communication sont des espaces d'action, de collaboration et de transactions. Elles modélisent les modalités de l'interaction sociale, en créant des liens entre des espaces vastes et distants. Les usages des TIC tout en pacifiant la coexistence posent en même temps de nouveaux défis qui obligent le politique et le coutumier à reconsidérer les interactions entre ces nouveaux espaces, et ce, en protégeant la vie privée et en assurant la sécurité publique. De nos jours, les modalités de la circulation de l'information ont changé à telle enseigne qu'il est difficile d'anticiper avec précision leurs conséquences

présentes et futures. Considérées comme la solution incontournable aux problèmes environnementaux, le « nouveau sésame du développement » (LESSOURD, 2004) ; décriées par d'autres comme une source d'impacts négatifs sur l'humanité (Yves GOMEZ, 2011) ; les Technologies de l'information et de la communication et leur rapport au développement sont au centre de débats contradictoires. Une troisième conception à cheval entre les deux pense qu'il faut orienter les TIC vers une économie équitable pour un développement durable et inclusif, (KIYINDOU, 2009) et, parallèlement, réduire leurs impacts négatifs, en vue d'inscrire, dans les faits, les espoirs placés en elles. Mais que l'on soit d'un bord ou de l'autre, une constante semble se dégager : les TIC permettent une véritable mutation de nos modes de mobilité, mutation axée sur la fonctionnalité et le service rendu, plus que sur la possession d'un moyen. Pour le continent africain, les TIC sont un facteur essentiel de développement et peuvent contribuer aux efforts de lutte contre la pauvreté. En effet, elles représentent une opportunité à la fois économique, politique et sociale majeure pour les pays de l'Afrique. (Alain KIYINDOU, 2010 : 17) Une des attentes à l'égard des TIC est celle relative aux déplacements avec la possibilité de télécommunication amorcée déjà avec le téléphone fixe. Ce constat, observable dans l'ensemble des pays ayant adopté les technologies doit être nuancé. L'augmentation globale des déplacements s'explique par une maîtrise croissante des distances, à la mesure du perfectionnement des moyens de transport et de transmission. Mais cette augmentation ne signifie point que les TIC peuvent se substituer aux déplacements. C'est dans les communes urbaines en particulier que se situe la majeure partie de la production des contenus, des infrastructures autorisant des débits élevés de connexion. Il apparaît finalement que les TIC constituent une ressource pour les espaces à forte densité dont elles simplifient l'organisation des distances internes. Elles se révèlent être efficaces autant pour simplifier la quotidienneté des espaces urbanisés que pour induire une nouvelle approche de la question sécuritaire. La relation entre Technologies mobiles et sécurité des populations dans le contexte sahélien très particulier et plus précisément celui du Niger mérite bien qu'on s'y penche. Les concepts collectivité territoriale, région ou territoire auxquels nous nous référons tout au long de notre étude restent l'unité centrale à l'intérieur de laquelle s'organise l'analyse des faits et phénomènes territorialisés.

La région est appréhendée comme un espace public, un construit social (BIAREZ, 2000 : 118), Aussi la notion de territorialisation des phénomènes suppose que toute analyse d'un phénomène qui se déploie sur un territoire infra national demande qu'on découpe l'espace total en entités significatrices pour appréhender au mieux les relations entre le territoire et l'action publique. Toutefois, ce découpage doit se faire sans sacrifier l'articulation des composantes totales de la

société, c'est-à-dire, une vision d'une communauté organique dans laquelle les parties hiérarchisées ne sont que des éléments d'un tout et ne peuvent tendre à d'autres buts que ceux d'un bien commun (EMILI, 1997). Cette vision est battue en brèche par (MORAN, 1985) pour qui « l'espace est un continuum dans lequel les découpages sont nécessairement arbitraires et plus ou moins mutilants ».

Au Niger, la région appréhendée à la fois comme « *un espace attractif de représentation et un territoire politique ayant une fonction de subsidiarité* » (DANDA, 2009 :26) dans la mise en œuvre des politiques publiques, conserve encore les traits d'une société traditionnelle. La liberté d'autonomie et l'intérêt général au service des citoyens sont encadrés par la loi du 17 juillet 1964 en matière d'administration des entités régionale et locale. La région en tant qu'espace attractif de représentation symbolique de pouvoir central, est dirigée par un gouverneur, autorité déléguée à la représentation de l'État. L'analyse de la pratique administrative et celle du corpus juridique et institutionnel de l'administration territoriale du Niger révèlent que la région occupe une place importante dans l'architecture administrative. Le positionnement de la région entre le centre et la périphérie la met en situation de valoriser non seulement les principes de démocratie et de décentralisation, mais aussi de servir d'échelon structurant des normes de gestion administrative du développement et de palier de facilitation, d'appropriation par les acteurs des programmes de développement. Ces multiples dimensions font que la région s'affirme comme une nécessité logique des montages institutionnels dans les perspectives d'une territorialisation des politiques publiques et de la gestion administrative du développement.

Elle est aussi une division administrative du territoire au Niger (DANDA, 2009 : 28).

La région traduit aussi en tant que communauté d'appartenance, à la fois la conscience et la volonté d'une collectivité, de former un ensemble cohérent sur un espace déterminé. Cet aspect est propre aux communes urbaines où les acteurs mettent souvent en avant le réflexe identitaire. Dans le cadre de ce travail, la classe socio-spatiale est définie comme une combinaison des relations des hommes entre eux d'une part, et d'autre part avec leur environnement. Le sentiment d'appartenance s'exprime à travers des manifestations diverses selon les degrés de l'esprit de clocher, de régionalisme, de micro nationalisme, de réflexe identitaire, etc. Dans la pratique, la conscience de classe socio-spatiale est plus forte lorsque les inégalités sont marquées. À cet effet de fait s'ajoutent le sentiment d'injustice généralisé, l'absence de repères légaux rationnels dans la gestion des services publics pouvant entraîner des pratiques d'exclusion.

Aussi, en tant qu'instance de définition et de conduite de politiques publiques, la région s'affirme comme un véritable espace administratif de planification régionale et d'aménagement

du territoire. C'est bien une réalité actuelle des régions nigérienne. En tant que communauté humaine et culturelle, la région fait une place prépondérante aux facteurs humains au rang desquels figurent, la race, la langue, la religion, qui sont entre autres des symboles vivant de l'identité. Ces faits qui forment par le passé la trame de l'histoire sont, dans le présent, inséparables des questions économiques qui sous-tendent la problématique du développement régional largement soutenue par les thèses de François PERROUX. Aussi la notion d'économie, de sécurité régionale suppose de fait, que des entités spatiales infra nationales forment la base d'une analyse des processus économiques et sécuritaires.

Par conséquent, en tant que groupement humain possédant des intérêts propres, faisant émerger des solidarités spécifiques, mais aussi en tant que cadre d'action collective, le territoire doit être analysé sous l'angle de ses caractéristiques propres.

Une étude, pour pouvoir être menée à bien appelle des exigences qu'il faut satisfaire pour la rendre plus intelligible au plan logique et épistémologique. C'est pourquoi nous déclinons dans la suite les objectifs qui sous-tendent la mise en œuvre de nos travaux. Il s'agit des objectifs globaux qui prennent en compte les visées générales et holistiques de la thèse, et des objectifs spécifiques qui en sont des subdivisions logiques et déductives. Ces objectifs se présentent comme suit :

4.4. Objectifs de la recherche

L'objectif général de l'étude est de mieux comprendre le rapport entre les TIC et la sécurité des personnes et des biens dans le contexte nigérien. Il s'agit d'identifier, de répertorier les usages et les pratiques des technologies mobiles afin de mesurer leur degré d'utilisation, les types d'usage et leur impact sur la sécurité et la paix.

Objectif spécifique : Faire évoluer la conception de la sécurité en responsabilisant les populations pour qu'elles s'impliquent en tant que « citoyens-acteurs. Ainsi, celles-ci contribueraient elles-mêmes à la consolidation de la paix à travers la mise en œuvre des plans de migration d'un usage individuel vers une appropriation à l'échelle nationale. Au préalable il s'agit de :

- Faire une cartographie des Technologies de l'information et de la Communication ainsi que leurs usages au Niger ;
- Déterminer les différents types d'usage des TIC et de l'internet dans les zones de conflits ;
- Identifier les facteurs et les usages à privilégier qui contribueront à asseoir un climat de paix et de sécurité.

4.5. Les questions de recherche

Ces différentes problématiques soulignent et corroborent la plus importante et la plus décisive, à savoir le contexte sécuritaire particulier du Niger. Cela nous amène à poser la question ci-après : **Quelle est la contribution des Technologies de l'information et de la communication dans l'établissement d'un climat de paix et dans la garantie sécuritaire des personnes et des biens dans le contexte nigérien ?**

Les TIC mobiles, et particulièrement les smartphones ont déjà été utilisées dans la prévention et l'alerte contre la violence sous d'autres cieux. Des exemples existent en effet à l'international et au plan africain, où ces technologies sont utilisées pour la paix. Même si le contexte n'est pas celui des attaques terroristes meurtrières, au Canada, le projet Sentinel mis en place par une ONG canadienne est un programme dont l'objectif est de combattre en amont la violence, et qui prend appui sur l'usage optimisé et spécifique des smartphones. Au Kenya également, les fausses informations et les propos haineux sur internet sont combattus à travers des formations au profit des communautés par le biais du téléphone mobile. C'est le cas de l'ONG kenyane *Sisi Ni Amani* qui se sert des SMS pour passer des informations sur la consolidation de la paix. Nous pensons que les TIC mobiles pourraient également être utilisées pour organiser la riposte et travailler à la stabilisation du Niger sur le plan de la paix et de la sécurité.

Cette principale question de recherche se décline en deux autres questionnements :

Question 1 : Quelles sont les pratiques et usages des Technologies de l'information et de la communication mobiles et de l'internet dans les zones de conflit au Niger ?

Nous essayons à travers la formulation de cette question de déceler comment l'usage des smartphones et des médias sociaux ont pu jouer un rôle lors des conflits ou des crises, car le contrôle de l'information pendant ces périodes est un enjeu déterminant pour l'issue de ce conflit ou de cette crise. Nous pouvons également trouver dans cette première sous-question de recherche un questionnement sur l'influence de l'usage de plus en plus important des technologies mobiles sur la circulation de l'information en période de crise. Les incidents, les attaques et leurs impacts constituent un terrain d'investigation particulièrement propice pour évaluer le rôle de ces technologies mobiles. En effet, les contenus informationnels ont tendance à être produits plus abondamment en temps de crise ou lorsque des attaques terroristes ont cours. La guerre est par conséquent un fait médiatique de premier degré, et l'actuelle guerre en Ukraine est un exemple illustratif. Ainsi, les images et les récits des attaques djihadistes influencent la nature de l'information diffusée et conduisent parfois les autorités à rechercher la censure systématique des contenus, qu'il s'agisse de ceux de la presse écrite, de la radio, de la télévision,

ou des médias socio-numériques, publics ou privés. Les usages par les populations des TIC mobiles sont donc à investir dans le cadre de notre étude pour démontrer leurs impacts sur les crises.

Question 2 : Comment les TIC et l'internet mobile participent-ils à la sécurisation du territoire ?

Lorsqu'on parle de sécurisation du territoire, on pense aux forces militaires et à la douane, mais également aux citoyens, et aux moyens dont ils disposent chacun à son niveau pour opérationnaliser efficacement le rôle qui est le sien dans cette sécurisation territoriale. Il est difficilement envisageable que les technologies mobiles n'aient pas la grande part dans l'atteinte de cet objectif surtout aujourd'hui où les enjeux stratégiques, économiques, sécuritaires et sociaux sont de plus en plus remarquables au vu du contexte international marqué par la poussée du terrorisme. La République du Niger doit pouvoir, dans le contexte spécifique qui est le sien, orienter ses stratégies de sécurité aux frontières dans le sens d'intégrer d'emblée les technologies mobiles au niveau de ses postes frontières, mais également dans la surveillance aérienne et les renseignements. Notre deuxième sous-question est formulée dans le sens d'explorer l'état lieux de la sécurité territoriale du Niger, tout en examinant l'apport que les technologies mobiles pourraient apporter à l'atteinte des objectifs dans ce secteur.

4.6. Hypothèses de recherche

Notre analyse qui inclut les dimensions politiques régionales doit rechercher les repères de l'identité régionale pour créer les conditions d'une appropriation des technologies mobiles, une appropriation pour contribuer à consolider, à assurer la paix et la sécurité à travers de nouvelles pratiques.

En guise d'hypothèses, nous postulons que : première hypothèse : L'environnement socio culturel et économique dans les zones de conflits favorise une pénétration rapide des Technologies de l'information et de la communication mobiles à travers des nouveaux usages. Dans les moments forts de la plupart des situations de crise de nos jours, la prédominance dans la sollicitation des outils technologiques mobiles penche toujours plus du côté du smartphone comme mode de création et partage de contenus informationnels. Cette propension est due, comme on peut l'imaginer d'une part à sa grande accessibilité par les citoyens, et d'autre part aux énormes potentialités qu'il offre dans la production et la diffusion des écrits, de la voix, des images et des vidéos. Nous faisons ainsi allusion aux réseaux sociaux notamment WhatsApp, Facebook, YouTube. (Kiyindou, Anaté, Capo-Chichi, 2015). Nous estimons que la diffusion par le canal des TIC mobiles de certaines informations et la tendance générale des internautes pourrait influencer la prise de décision politique au profit de la paix. Nous ambitionnons à

travers cette hypothèse d'analyser les pratiques communicationnelles et les usages par les populations de zones de conflit au Niger, et analyser par la même occasion leurs impacts sur l'évolution des crises y liées. Il s'agit en outre d'explorer l'environnement socio culturel et économique dans ces zones de conflits pour évaluer l'adoption rapide des TIC mobiles et leur apport à la sécurisation globale des zones chaudes.

Notre deuxième hypothèse se libelle comme suit :

- La paix entre les différentes couches de la population est consolidée, la sécurité de la population est assurée grâce à un dispositif numérique d'alerte, de veille sécuritaire et de concertation entre la population et les autorités coutumières et administratives.

La paix entre les différentes couches de la population est établie et l'optimum sécuritaire atteint lorsque dans une approche préventive et mutualiste, des dispositifs numériques d'alerte et de veille sont mis en place avec possibilité de concertation entre les populations, les autorités coutumières et administratives. L'alerte précoce est ici au cœur du dispositif. Cette réponse provisoire vise à intégrer dans la démarche globale des efforts de lutte contre le terrorisme déjà en cours au Niger, le principe d'alerte précoce. Nous osons envisager pour cette hypothèse les retombées positives d'une synergie entre les facteurs de temporalité et d'organisation de la veille et les usages des technologies mobiles chez les différents acteurs que sont les populations, les autorités coutumières et administratives.

Nous n'avons cependant pas la prétention de prendre pour une panacée le rôle qu'aurait pu jouer une telle démarche, car il faut bien plus pour atteindre les objectifs sécuritaires, que la fédération de l'alerte entre ces trois composantes. En effet, la nécessité de mise en place d'une structure permanente d'analyse des informations recueillies avec à la clé un système codé, est sollicitée. Nous y ajoutons pour parfaire le tableau une célérité dans les interventions des FDS subséquentes aux alertes.

Sur la base de l'énoncé de nos deux hypothèses, malgré le caractère exploratoire de cette étude dans le contexte nigérien où les informations officielles sont rarissimes, nous espérons qu'elle soit d'une bonne contribution à l'amélioration des connaissances sur le sujet par le fait même qu'elle se propose de soulever des questionnements à la fois pratiques et intellectuels autour des concepts de technologies mobiles, collectivités territoriales, d'identité et politiques publiques, sécurité, de paix et enfin du développement économique des régions.

CHAPITRE 5 : SÉCURITÉ ET TECHNOLOGIES MOBILES : DEFINITIONS ET APPROCHE CONCEPTUELLE

Nous consacrons ce chapitre à l'explicitation des revues de la littérature et des travaux sur les concepts de sécurité et de technologies mobiles. Nous y présentons également l'évolution des deux terminologies dans le temps, sans occulter leur application sur le terrain.

5.1. Les Concept de la sécurité.

5.1.1. Définitions

Étymologiquement, sécurité provient de deux mots latins *sine* qui signifie « sans » et *cura* qui veut dire « soin ». Traduite littéralement la notion traduit un défaut de soin. Même paradoxale, cette étymologie est porteuse d'un besoin à satisfaire, d'un manque à combler.

La sécurité apparaît donc comme un besoin consubstantiel à l'existence humaine, dont de tout temps, les hommes ont fait la quête, car constamment en proie à des menaces d'origines diverses. Le terme a évolué dans le temps comme dans l'espace en fonction de la représentation que s'en sont faite les peuples et les individus. La science politique a énormément investi la question, de même que des auteurs que nous mentionnerons ; mais jamais l'unanimité n'a pu se faire autour de sa définition, ni de ses interprétations, en raison de son caractère polysémique, mais surtout à cause de sa facile propension à prendre des connotations idéologiques qui ne sont pas de nature à créer le consensus. Des auteurs qui ont abordé la question ; Mc SWEENEY par exemple la conçoit comme une condition de l'existence de la communauté internationale des États, qui fait appel à l'interdépendance dans les relations internationales, soutenue par la diplomatie et les liens de réciprocité entre les entités supranationales (sécurité collective). Dans cette acception, la notion de sécurité fait référence à l'existence et à la capacité des pays à gérer le pouvoir politique aux fins de garantir la concorde interne et avec les autres États.

Il s'agit donc de l'expression d'une situation d'absence de menaces, de difficultés pour une personne ou un groupe social dans un domaine particulier. La sécurité peut aussi désigner le caractère de ce qui est dépourvu de risques, de ce qui est exempt de danger, de ce qui s'effectue sans problèmes. Le concept s'applique également à de nombreux domaines de la vie sociétale.

5.1.2. Indication juridique

En 1789, les représentants du peuple français proclament la Déclaration des droits de l'homme et des citoyens, qui mêle des dispositions concernant l'individu à celles de la nation. Elle définit des droits « naturels et imprescriptibles » comme la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance

à l'oppression. Dans son article 2, elle précise que : « *Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression* ». ⁹² Sur ces fondements, la Déclaration de 1789 ne dispose pas de droit à la sécurité en tant que tel, mais le suggère. Son existence peut « *se déduire de ce texte comme une condition de l'exercice des libertés fondamentales qui y sont par ailleurs consacrées* ⁹³ ». Plus tard, l'existence d'un droit à la sécurité sera publiée. Liberté et sécurité, voilà deux droits qui demanderaient une conciliation délicate et un juste équilibre. La sécurité, qui inhibe pour un temps les dangers, serait la condition d'un exercice paisible des libertés. En revanche, il serait fort probable de ne pas pouvoir assurer la sécurité sans empiéter sur la liberté.

5.1.3. Approche historique des théories de la sécurité

À la suite des éclairages philosophiques des Siècles des Lumières, les débats et recherches sur la sécurité se sclérosent pendant de nombreuses années. Seuls quelques militaires continuent à alimenter le débat, mais toujours sur le même paradigme, celui de la défense. À la question de savoir s'il existe des théories de la Sécurité Barbara DELCOURT ⁹⁴ en admet bien l'existence dans la mesure où il serait possible de mettre en cohérence les instruments disponibles pour la sécurité, et qu'il s'agirait d'une façon de recenser des efforts de conceptualisation des différentes pratiques et discours y afférents. D'un autre côté, elle admet aussi l'inexistence de ces théories, car, il s'agirait tout au plus d'une problématique spécifique. Le recours à la force ou la menace d'y recourir pour assurer la sécurité qui se décline en fonction de théories des relations internationales. Pour elle à partir de ces deux perspectives il est possible de mettre en évidence les enjeux et les débats autour de la notion de sécurité et d'expliquer le succès relatif des recherches sur la sécurité. L'appropriation du concept de la sécurité par les chercheurs surtout en relations internationales est un phénomène relativement récent, qui date des lendemains de la première guerre mondiale. Les questions de sécurité ont été traitées particulièrement par les militaires qui furent les spécialistes des stratégies de l'art de la guerre. La réappropriation des questions de violence, de la paix et de la guerre par les chercheurs internationalistes peut cependant être analysée comme une tentative de domestication des questions de la sécurité à des fins d'une relégitimation d'une discipline ayant perdu beaucoup de crédit. Le succès des théories de la sécurité à l'heure actuelle s'explique par le renouveau

⁹² <https://www.conseil-constitutionnel.fr> »

⁹³ DE MONTBRIAL, T. « Sécurité et libertés : sont-elles finalement conciliables ? » In N. Arpagian (dir.). Liberté, Égalité... Sécurité. Paris : Editions Dalloz. Pp. 173-193

⁹⁴ Barbara DELCOURT, Notes provisoires rédigées, 2006-2007 Université Montréal

des guerres juste après la guerre froide (opération d'imposition de la paix, opération de police de paix, etc.), la montée en puissance des organisations internationales de sécurité et enfin les contours qualitatifs du concept et des usages politiques qui y sont associés. Ces aspects procurent aux paradigmes critiques des relations internationales, une occasion de réinvestir ce concept au profit d'un projet politique particulier basée sur la sécurité humaine. Il faudra attendre la fin de la seconde guerre mondiale et le début de la guerre froide pour voir apparaître de nouvelles approches sur la sécurité. Dans un de ses articles, WALTZ parle de « l'âge d'or des études de sécurité⁹⁵ ». Les études sur la sécurité ont atteint leur âge d'or avec l'intervention des civils pendant la deuxième guerre mondiale. Les enjeux liés à l'usage de l'arme nucléaire ont stimulé les recherches dans le domaine de la sécurité. L'accès difficile à l'information et les liens, souvent ambigus, avec les institutions militaires ont souvent eu pour résultat de donner naissance à des études qui se sont focalisées sur les perspectives uniquement militaires. Cependant d'autres chercheurs admettent le rôle que pouvaient jouer la perception et les croyances sur l'éventualité d'un conflit armé, négligeant de facto la question de la diplomatie et des origines politiques économiques et socioculturelles des conflits.

Dès la fin des années 1970, l'approche néolibérale occupe le devant de la scène des études de sécurité. Ces années correspondant à la fin de la guerre du Vietnam ont vu la naissance de plusieurs courants scientifiques avec la création de plusieurs fondations à l'instar de la Fondation Ford⁹⁶ soutenant la recherche dans le domaine de la sécurité.

5.1.4. Approche objective et positiviste

L'ambition est aussi théorique et se résume à la mise en place d'un cadre d'analyse scientifique permettant d'appréhender de manière plus complète possible les facteurs de conflictualités. Ces initiatives, recherches et vecteurs de diffusion se sont multipliées pour finir par se subdiviser en « spécialités » (conflits internes, conflits sociaux, méthode de négociations, médiation, etc.). Roger MAC GINTY⁹⁷ estime que certaines certaines recherches ont trop tendance à se focaliser sur la question de la neutralisation des conflits en négligeant le plus souvent la nécessité d'un changement des conditions sociales, politiques et économiques comme conditions d'une réelle pacification.

⁹⁵ V. Stephen WALT, « The renaissance of security studies », *International Studies Quarterly*, vol.35,n°2, June 1991, pp 211-239

⁹⁶ Création de la revue « *International Security* »

⁹⁷ Roger MAC GINTY, « How did the peace become order ? », *les cahiers de la paix et de la citoyenneté*, 1/2006. Pp 25-31

5.1.5. Un concept plurivoque

La sécurité est l'état d'esprit confiant et tranquille d'une personne qui a le sentiment d'être à l'abri du danger. Au-delà de ces premières considérations définitionnelles, il semble assez difficile de dégager une définition précise avec une signification agréée par tous. Cependant, deux courants dominent le travail théorique du concept de la sécurité. Le premier, qu'on appelle l'École classique, tire sa compréhension des écrits de Hobbes selon laquelle « La menace c'est l'autre ». Hobbes considère que l'altérité et la différence sont source de menaces. Il est représenté par Morgenthau, Stanley, Hoffmann ou Aron entre autres. La seconde École appréhende la sécurité comme une émanation d'un discours porté sur la menace. C'est-à-dire qu'elle met en relief l'intersubjectivité de la notion de menace et impose aux agences de sécurités de « *s'interroger non seulement sur le monde extérieur, mais aussi sur leurs propres schémas d'analyse et les positions d'autorité des acteurs qui définissent la menace* » (Thuillier, 2004, 40). Parmi les représentants de ce courant on trouve Barry BUZAN, Ole WAEVER ou Kenneth GALBRAITH. Il existe aussi d'autres constructions théoriques qui sont faites à partir de synthèses des deux courants.

Elles se résument dans cette phrase de Clausewitz « *...la guerre n'est pas seulement un acte politique, mais un véritable instrument politique, une poursuite des relations politiques, une réalisation de celles-ci par d'autres moyens* » (Clausewitz, 1992, p 57),⁹⁸ mais pour les classiques, la sécurité doit être la principale préoccupation de l'État.

Avec l'apparition des forces transnationales et l'étalement de la mondialisation, la notion de sécurité s'est vue accolée aux menaces de tout genre. La sécurité deviendra économique, transnationale, étroite, large, alimentaire, environnementale, humaine, etc. « De la théorie réaliste à la théorie libérale en passant par toutes les nuances et sous classifications de celles-ci, l'anarchie du monde est prise comme prémisse s'adossant sur l'état de nature de Hobbes ». Hobbes a placé dans une démarche abstraite et non anthropologique empirique, ce concept pour construire son Léviathans, espèce de régime qui permet de mettre à l'abri de l'état de nature de l'homme un vivre ensemble domestique. Cependant même si la menace est réelle, le concept de sécurité dans sa définition simple, définition dite par rapport aux conflits et insécurité militaires entre Etats, ne permet pas l'intelligibilité des événements mondiaux. Les changements politiques nationaux et internationaux ont changé et ont influencé la définition de la sécurité. À ce niveau il y a nécessité de se demander ce qui ne relève pas du sécuritaire. Cette interrogation, bien que fortuite, met en évidence le problème de frontière de la sécurité. La

⁹⁸ <https://www.cairn.info/revue-francaise-de-science-politique-2017-2-page-291.htm> Consulté le 11/01/2022

sécurité ne peut pas être réduite à un élément unique puisque l'interprétation et la compréhension du concept sont évolutives. C'est une ressource indispensable à la vie quotidienne qui permet à l'individu et à la communauté de réaliser ses aspirations »

5.2. La sécurité à travers les ères et les aires

Selon les époques et les lieux, la notion de sécurité a été appréhendée de manière plus ou moins grave. Les Vikings par exemple ont été un peuple de conquérants, alors que les égyptiens de l'antiquité n'étaient pas réputés pour leur bellicosité. Le besoin de sécurité se mesure donc à l'aune de la menace, et les peuples anciens ont abordé la question de manière différente. Ainsi, ils ont adapté la riposte à la menace sécuritaire à la qualité et aux caractéristiques de cette menace. Nous déclinons dans cette partie les conceptions et les réponses des peuples de l'antiquité grecque, égyptienne ; de l'Europe et de l'Afrique médiévales, ainsi que de la période précoloniale en Afrique. Nous y abordons aussi les mécanismes anciens de préservation de la paix dans les anciens empires soudanais.

5.2.1. La notion de sécurité dans la Grèce antique

THUCYDIDE (460 à 400 av. J.-C.) était le premier qui dans la littérature a donné l'esquisse de définition la plus ancienne. En effet : « les Grecs sont disposés à affronter le danger de la bataille », mais « la sécurité, qui chez les autres hommes est le résultat de la bienveillance, a été chez nous l'effet de la peur »⁹⁹. Il sous-entend par cette réflexion que la peur est une émotion qui appelle la sécurité. Et l'homme par nature est passible de peur, donc ressent l'insécurité qui apparaît comme un vide et un besoin dont il va sans cesse à la quête. ARISTOTE (384 à 322 av. J.-C.) réfléchissait déjà au plan purement ontologique au rapport de l'homme avec la sécurité. Il s'appuie sur deux postulats primitifs : homme en tant qu'animal social, et homme fondamentalement attaché à son bonheur et son bien-être. En partant de ce postulat apanage de l'humain, le penseur grec est parvenu à la conclusion que les hommes sont naturellement enclins à la vie en groupe. Et c'est dans le groupe que l'être social qu'il est perçoit et vit pleinement la sécurité. Par ailleurs le bonheur chez ARISTOTE est tributaire de la liberté, de la vertu et de la richesse. Autrement dit, la sécurité ne saurait être prise comme un élément singulier et isolé du bien-être humain.

⁹⁹ THUCYDIDE et FIRMIN-DIDOT (1833). Histoire de la guerre du Péloponnèse. Disponible sur <http://pnrs.ensosp.fr> > filePDF
Théorie de la sécurité globale : rétrospective et perspectives – PNRS. Consulté le 09/01/2022

Par ailleurs, dans la logique des penseurs grecs et latins, le stoïcisme allait de pair avec les approches de quiétude, de sagesse, de joie et de liberté ; et c'était pour parvenir à cette stabilité interne qu'on entreprenait de devenir sage. La conception stoïcienne s'inscrit donc elle aussi dans la quête du bonheur. Sénèque quant à lui déclare : « *Le bonheur se résume en une sécurité sans faille* ». Dans une lettre qu'il adressait à Lucilius, il écrivait : « La sécurité est le bien propre du sage » (« *securitas autem proprium bonum sapientis est* »)¹⁰⁰. Enfin, CICÉRON (106 à 43 Av. J.-C.), homme d'État romain, parle de la sécurité comme « *l'absence d'anxiété dont dépend une vie heureuse* »

5.2.2. Dans l'Égypte antique

Dans cet espace de l'antiquité, la quête de sécurité était mue par deux mobiles majeurs : la volonté de garantir les territoires de l'empire, et la nécessité de conserver sa puissance économique. Ainsi, lorsque les puissances d'Asie mineure décidèrent de couper les routes d'approvisionnement en étain, les pharaons ont immédiatement mobilisé leurs armées dans tous les ports. Les guerres économiques n'ont pas toujours été celles menées par l'Égypte ancienne, même si elles demeurent privilégiées par les pharaons. Cette réalité prouve également que la sécurité par le passé n'a pas forcément été un concept politique.

Présentés comme un peuple peu enclin à la martialité, les pharaons égyptiens à l'exception de Thoutmosis III (-1478 -1426) dont les campagnes ont été largement relatées par les « annales »¹⁰¹, avaient bâti le principe de la sécurité de leur pays sur l'économiquement et le politiquement fort par la mise en place d'une administration puissante, que sur la guerre. Mais il avait la volonté d'étendre la puissance égyptienne sur la côte de la Syrie-Palestine afin de protéger l'entrée du delta du Nil. À cet objectif de protection du territoire s'ajoute un objectif commercial : l'accès aux pistes caravanières qui partaient de ce territoire permettaient à l'Égypte de s'affranchir des charges commerciales sur l'achat de minerais et de denrées indispensables à l'économie du pays.¹⁰²

Au total, la plupart des campagnes égyptiennes vers le Moyen-Orient sont plutôt présentées comme des démonstrations de force, destinées à s'assurer l'ordre et la suzeraineté des territoires de l'empire. Cela ne doit pas occulter les époques de guerres violentes. Mais dans tous les cas,

¹⁰⁰ https://www.persee.fr/doc/vita_0042-7306_2015_num_191_1_1811 Consulté le 09/01/2022

¹⁰¹ <https://www.google.com/search?q=objectifs+des+campagnes+militaires+de+Thoutmosis+vers+l%27Asie&oq=objectifs+des+campagnes+militaires+de+Thoutmosis+vers+l%27Asie+&aqs=chrome..69i57.45537j0j4&client=ms-android-transsion&sourceid=chrome-mobile&ie=UTF-8>

¹⁰² <https://portail-ie.fr/analysis/969/chronologie-de-la-guerre-economique-legypte-antique#:~:text=La%20guerre%20C3%A9conomique%20sous%20l,ressources%20au%20c%20C5%93ur%20>

c'est toujours dans le but de garantir l'une ou l'autre des multiples aspects que revêt la sécurité, que toute l'organisation de l'Égypte antique est mise en place.

5.2.3. La sécurité au moyen-âge européen et asiatique

La notion de sécurité, sous quelques cieux que ce soit, a été toujours intimement liée au principe du glaive et du bouclier. Et pour la sécurisation d'un espace, parfois il faut attaquer. Mais plus souvent les hommes ont préféré se protéger. Ainsi, au XI^e et au XII^e siècle, la construction des châteaux-forts vit son âge d'or en Europe. À cette époque, les dangers qui menaçaient les propriétés venaient d'horizons aussi divers que variés, autant de l'intérieur même des pays que de très loin. En plus des luttes de pouvoir entre seigneurs rivaux, les populations sont victimes des attaques des Vikings, des Hongrois et des Sarrasins, qui forcent à monter des forteresses. À la fin du XII^e siècle, les châteaux-forts prennent un profil de bâtiment militaire : créneaux, logements pour hommes d'armes, les granges, les écuries, etc (cf. figure n°16). Des villages et bourgs en quête eux-mêmes de sécurité viennent la plupart du temps s'agréger autour de ces fortifications, et s'entourent d'enceintes. Un château-fort est souvent construit en hauteur ou près d'une rivière. Son objectif c'est de protéger le seigneur, sa famille et sa cour, mais aussi les paysans du fief, il possède de ce point de vue une fonction militaire et une garnison y réside en permanence. Lieux de défense et d'attaque, le vocabulaire lié aux châteaux-forts en témoigne bien du caractère militaro-sécuritaire :

- Les archères et meurtrières : fentes prévues dans les remparts pour tirer à l'arc et à l'arbalète ; plus tard, des couleuvrines sont faites pour permettre de tirer au canon.
- Les douves : elles entourent le château et sont remplies d'eau pour rendre le franchissement difficile aux assaillants.
- Herse : il s'agit d'une lourde grille en métal ou en bois qu'on fait glisser verticalement pour bloquer le passage d'entrée du château.
- Mâchicoulis sont des trous pratiqués dans le sol et permettant le jet de projectiles divers en cas d'attaque.
- Merlons : en hauteur se trouvent les merlons en pierre derrière lesquels peuvent se protéger les soldats contre les lances et arbalètes ennemies.
- Magasin d'armes : pour stocker les lances, les épées, les flèches, arcs et arbalètes.

Figure n°16 : Vestige du château-fort de la Hunaudaye à Plédéliac (France) montrant sa fortification



Source : www.agendou.fr¹⁰³

5.2.4. La grande Muraille de Chine

La Grande Muraille de Chine est une œuvre d'architecture défensive. Conçue pour faire trois fois la taille d'un homme, la Grande Muraille de Chine représente l'une des plus imposantes constructions de la planète. Véritable fortification, sa construction a été motivée par la volonté d'assurer la protection de la frontière Nord du pays. Il s'agit donc d'un bâtiment de protection militaire, avec fortifications et tours. Son origine remonte au 4^e siècle avant JC., époque à laquelle la Chine était composée de nombreux royaumes épars entretenant des rapports conflictuels. Outre ces dissensions, il fallait aussi se protéger des raids des Barbares d'Europe du Nord. Ainsi, vers 220 avant JC, et suite à la réunification de l'empire, Qin Shin Huang fit réunir les différentes portions en une muraille unique pour sécuriser l'ensemble du pays.

Par cette œuvre architecturale majeure, la Chine a élaboré un système défensif à partir duquel des troupes surveillent la frontière. La menace des Mongols sur l'empire força les Ming (1368-1644 après JC) à réaménager et construire de nouvelles sections de murailles stratégiques et plus résistantes (cf. figure n°17). Les murs, désormais pourvus de créneaux, font 8 mètres de hauteur, et 6 à 7 mètres d'épaisseur.¹⁰⁴

¹⁰³<https://www.agendaou.fr/le-chateau-fort-de-la-hunaudaye-a-pledeliac-adr185452.html> [Consulté le 11/01/2022]

¹⁰⁴https://www.pourquoi.com/histoire_geo/pourquoi-muraille-chine-a-ete-construite.html

Figure n°17 : Quête de sécurité en Chine ancienne : Portion de l'imposante Grande Muraille



Source : Siegehublot.com¹⁰⁵

5.2.5. La question de sécurité dans l'Afrique de l'ouest précoloniale

Parce que le passé du continent africain abonde en conflits en lien direct avec la quête de sécurité. Le cas de l'empire de Mali est le plus illustratif. D'éminents historiens européens et africains à l'instar de SISSOKO (1962) décrivent l'histoire du Soudan occidental et du Mali.¹⁰⁶ L'insécurité, et donc la sécurité était inséparable des conflits qui ont marqué de leur empreinte l'histoire du Mali et du bassin du fleuve Niger en particulier. Une lecture attentive de l'évolution de l'histoire du Mali du IXe au XIXe siècle, permet de comprendre que derrière les conquêtes de pouvoir, il y avait presque toujours des questions foncières, des questions de territoire. L'économie étant basée essentiellement sur les activités agricoles, cynégétiques, et pastorales, les questions de terres sont d'une éminente préoccupation. Il en est de même pour les activités de mines, notamment le sel et l'or.

5.2.6. L'insécurité liée aux conquêtes marocaines (1591-1600)

L'Afrique Noire et l'Afrique blanche ont mené jusqu'à la fin du Moyen Âge des rapports pacifiques basés sur le commerce. Ce n'est qu'à partir du XVe siècle que les sultans marocains ont commencé véritablement par convoiter les mines de sel de l'Empire Songhaï. Ils ont mis en œuvre sans succès leur plan d'accaparement de ces richesses par les armes en 1584, sous l'Askia El Hadj. En 1592, le Sultan marocain envoya à nouveau ses soldats qui prirent l'empire Songhaï qu'ils détruisirent. Ce bouleversement concerne plus spécifiquement le Nord du Mali.

¹⁰⁵ <https://siegehublot.com/la-grande-muraille-de-chine-un-lieu-mythique/> [Consulté le 11/01/2022]

¹⁰⁶ https://www.persee.fr/doc/outre_0300-9513_1981_num_68_250_2308

Nous retenons à travers cette page de l'histoire africaine que la recherche de sécurité, quelle qu'elle soit, pousse des peuples à faire et à défaire les statu quo politiques et économiques des entités territoriales de l'époque.

5.3. Les différentes déclinaisons du concept de la sécurité

Nous nous bornerons dans cette section à présenter plus en détail quelques-unes des déclinaisons de la sécurité ; nous nous appesantirons notamment sur la sécurité collective, la sécurité humaine, la sociétale, la sécurité publique, la sécurité économique et la sécurité militaire. Ces cinq catégories de sécurité, qui se situent à un niveau macro, se retrouvent dans la classification sectorielle proposée par BUZAN. (Voir tableau 11)

5.3.1 La sécurité sociétale

Elle désigne un package de dispositifs mis en place par l'État, les collectivités, les groupes et les individus pour se mettre à l'abri de facteurs internes déstabilisant pour le groupe pour la communauté ou pour l'État. Au nombre de ces facteurs de déstabilisation, nous avons l'insécurité, les incivilités, les risques sanitaires, les accidents, les épidémies, etc.

Dans le contexte de l'après-guerre froide et de certains conflits nationalistes qui ont marqué cette période en Europe de l'Est et en Afrique, le sentiment nationaliste et l'affirmation de l'identité, pourtant centraux dans l'analyse des conflits, n'avaient pas fait l'objet d'une véritable problématisation. Et pour appréhender dans toute sa profondeur le sens du concept de sécurité sociétale au cœur de certains travaux de l'École de Copenhague¹⁰⁷, on peut la comparer avec celle de sécurité politique ; cette dernière concerne la stabilité de l'État, du système de gouvernement et des idéologies qui légitiment le pouvoir. Ainsi la sécurité sociétale est présentée par l'un des tenants de cette école comme « *la capacité d'une société à persister dans ses caractéristiques essentielles face aux conditions changeantes et face à des menaces probables ou réelles.*¹⁰⁸ », Même si les deux entités sont continuum l'une de l'autre, et qu'il

¹⁰⁷L'école de Copenhague ou interprétation de Copenhague est un courant de pensée qui présente la mécanique quantique comme un simple instrument de prédiction, et pour qui la prise en compte de ses implications comme telles n'a pas de sens. Niels Bohr, Werner Heisenberg, Pascual Jordan ont fait partie de l'école de Copenhague. On peut rapprocher cette démarche de celle à la base de la théorie de la relativité, consistant à s'abstenir d'attribuer une réalité absolue a priori à un aspect de la manière dont on aurait tendance à imaginer le monde physique, lorsque cet aspect ne correspond pas à quelque chose d'observable.

¹⁰⁸ O. WAEVER, « Societal security : the concept », in O. WAEVER, B. BUZAN, M. KELSTRUP, P. LEMAÎTRE (éd.), *Identity, Migration and the New Security Agenda in Europe*, New York, St Martin's Press, 1993.

n'existe pas une nette démarcation entre elles, la prise en compte de cette dualité ouvre une plus large perspective à leur compréhension.

Si certaines réponses peuvent être apportées par l'État pour effacer une menace à la société, par exemple en rapatriant les immigrés dans leurs pays respectifs parce que la société en question commence par s'agiter, avec le sentiment que ses emplois lui sont volés par les étrangers, il est difficile que les menaces identitaires et culturelles chères aux populations puissent être défendues de la même façon. C'est pourquoi la recherche d'une approche duale de la sécurité doit être pensée en fonction du fait qu'elle concerne la souveraineté et l'identité. Ole Waever confirme cette assertion en affirmant que « *la sécurité ne s'applique pas seulement à l'Etat mais aussi à la nation ; elle ne concerne pas uniquement la souveraineté, elle porte aussi sur l'identité...* »¹⁰⁹.

Cependant toute politique sécuritaire ayant pour objet l'identité tend à augmenter le sentiment d'insécurité et perpétue par là même la démarche sécuritaire. Pour ce faire, les préoccupations sécuritaires contemporaines devraient prendre grandement en considération les besoins de sécurité identitaire et culturelle. Selon BUZAN, pour penser la sécurité sociétale, il est utile que l'on se prête au jeu dualiste du principe État / Société, les deux étant distincts du point de vue de leur responsabilité face à la menace. Mais il établit cinq définitions sectorielles de la sécurité, présentées dans le tableau ci-après.

Tableau n°11 : Les cinq définitions sectorielles de la sécurité selon BUZAN

Secteurs de sécurité :
La sécurité militaire renvoie à la capacité des Etats de conduire des offensives armées contre d'autres Etats, à la capacité de faire face à une offensive armée provenant d'autres Etats et à la perception que les Etats ont de leurs intentions respectives.
La sécurité politique concerne la stabilité organisationnelle des Etats, des systèmes de gouvernement et des idéologies qui les légitiment.
La sécurité sociétale concerne la préservation ou le maintien de valeurs centrales - fondant le Nous, pourrait-on dire – comme la langue, la culture, la religion, l'identité nationale, les coutumes, et les traditions.

¹⁰⁹Ole WAEVER, « Insécurité, Identité. Une dialectique sans fin », in Anne-Marie le Gloannec (sous la dir. De) *Entre Union et Nations. L'Etat en Europe*, Paris, Presse de Sciences Po, 199 ; pp. 91-138

La **sécurité environnementale** renvoie, à la préservation du milieu naturel ou de l'écosystème comme élément de soutien à toute activité humaine.

La **sécurité économique** renvoie à l'accès et au contrôle de ressources matérielles, financières et commerciales nécessaires à la puissance de l'État et au maintien d'un niveau acceptable de bien-être.

Source : Théorie de la sécurité globale : rétrospective et perspectives¹¹⁰

5.3.2. La sécurité humaine

La sécurité humaine est un terme qui a été surtout employé par les instances onusiennes. En 1994, le Programme des Nations Unies pour le Développement définit pour la première fois le concept. Le PNUD considère la sécurité humaine comme :

« la protection contre les menaces chroniques, telles que la famine, la maladie et la répression et [...] la protection contre tout événement brutal susceptible de perturber la vie quotidienne ou de porter préjudice à son organisation dans les foyers, sur le lieu de travail ou au sein de la communauté. »

Ce point de vue présente une approche holistique des menaces et détermine par la même occasion les facteurs susceptibles de l'engendrer. Ce point de vue est lié à la mission et aux objectifs des Nations Unies vis-à-vis de l'humanité. Pareillement, l'Assemblée Générale des Nations Unies, dans sa résolution 66/290, a esquissé une définition de la sécurité humaine sur la base de son objet. Selon elle, « la sécurité humaine a pour objet d'aider les États Membres à cerner les problèmes communs et généralisés qui compromettent la survie, les moyens de subsistance et la dignité de leurs populations et à y remédier »¹¹¹. Cette représentation situe la sécurité humaine à un niveau plus élevé que la précédente, et la place sous la responsabilité directe des États qui en assurent la garantie. S'il est vrai que la finalité de la quête d'une telle liberté reste profitable aux communautés, il n'en demeure pas moins que les deux représentations en définissent différemment le bénéficiaire. En effet agir directement sur le site

¹¹⁰ Théorie de la sécurité globale : rétrospective et perspectives par le Commandant Eric DUFÈS, Responsable pédagogique « Gestion des risques et des crises », ENSOSP.

<http://pnrs.ensosp.fr/content/download/32491/547108/file/PNRS-Article-Th%C3%A9orie%20de%20la%20s%C3%A9curit%C3%A9%20globale%20R%C3%A9trospective%20et%20perspectives%20-%20Eric%20DUFES.pdf> [Consulté le 26 Janvier 2022]

¹¹¹ <https://www.un.org/humansecurity/fr/what-is-human-security/> [Consulté le 26 Janvier 2022]

pour combler le besoin de quiétude peut paraître plus porteur de résultats que d’agir à partir d’une structure macro, c’est-à-dire l’État.

Pour aller plus loin, dans leur ouvrage intitulé Sécurité humaine et responsabilité de protéger, l’ordre humanitaire international en question, Abdelhamid HASSAN, Michel BELANGER et Jean-Marie CROUZATIER¹¹² écrivent :

« Une généalogie de la sécurité dans le monde moderne peut procéder de deux perspectives différentes. Mais qui se recoupent, se prolongent et se complètent. Une première, proposée parmi d’autres par Anthony GIDDENS, Ulrich BECK, Robert CASTEL, lie l’avènement de la question sécuritaire au devenir de la société moderne, une société où le statut de l’individu change sensiblement ; la 2^e, développée surtout par Michel FOUCAULT et ses disciples, articule de manière critique le dispositif de sécurité aux autres dispositifs de pouvoir de la modernité : dispositif de souveraineté et dispositif de discipline. ».

Nous trouvons dans cette réflexion le caractère étatique, ou plutôt régalien de la sécurité humaine dont la garantie demeure de prime abord le devoir des gouvernants. L’UNESCO voit dans la sécurité humaine

« un paradigme en formation pour assurer, d’une part, une meilleure connaissance des risques et des menaces à grande échelle qui évoluent rapidement et qui peuvent avoir des répercussions considérables sur les individus et les populations, et, d’autre part, une mobilisation accrue de la vaste gamme d’acteurs réellement engagés dans la formulation de politiques participatives dans les divers domaines que cette sécurité englobe aujourd’hui. » (UNESCO, 2001).

Une des grandes hypothèses de base est que chacun, à partir du moment où il vit en toute tranquillité, peut devenir l’architecte de sa propre sécurité ainsi que celle de la communauté.

Quelle que soit la définition, on note que la sécurité humaine est focalisée sur l’être humain, et apporte des solutions globales et adaptées au contexte. Ses solutions sont orientées vers les objectifs de prévention et de renforcement de la protection et des capacités individuelles et collectives. Dans la pratique, la mise en œuvre de ce type de sécurité appelle à des actions globales, en s’attaquant aux causes et aux conséquences des crises graves qui éclatent dans les

¹¹²Sécurité humaine et responsabilité de protéger, l’ordre humanitaire international en question, Abdelhamid HASSAN, Michel BELANGER et Jean-Marie CROUZATIER, 2009. P. 24, éditions Les archives contemporaines, lu sur [https://books.google.bj/books?id=-VGdewBK1BQC&printsec=frontcover&dq=inauthor:%22Michel+B%C3%A9langer+\(juriste.\)%22&hl=fr&sa=X&redir_esc=y#v=onepage&q&f=false](https://books.google.bj/books?id=-VGdewBK1BQC&printsec=frontcover&dq=inauthor:%22Michel+B%C3%A9langer+(juriste.)%22&hl=fr&sa=X&redir_esc=y#v=onepage&q&f=false) [Consulté le 26 Janvier 2022]

pays. Elle appelle également à des interventions concertées de la part de groupes multi-acteurs qui doivent synchroniser leurs efforts pour assurer une réponse durable aux goulots d'étranglement qui s'opposent à l'établissement de la paix. Ainsi, des compétences et ressources d'un large panel d'intervenants sont indispensables. Ces compétences proviennent généralement du système des Nations Unies, des gouvernements, du secteur privé, de la société civile et des communautés locales. Mais au-delà de toutes les synergies engagées au profit de la sécurité humaine, la prévention reste son unique substrat. La prévention influence la résilience des sociétés, et met en branle des solutions porteuses de cohésion sociale et de respect des droits de l'homme et de la dignité.

Mais la sécurité humaine n'est pas uniquement la protection de l'homme contre des menaces anthropiques. *Lato sensu*, la sécurité humaine concerne les menaces violentes et classiques comme la guerre, dans une acception plus large, qui inspire la plupart des définitions du concept de sécurité humaine, celui-ci repose sur trois éléments fondamentaux. Selon le rapport mondial sur le développement humain 1994 du PNUD, de nouvelles dimensions de la sécurité humaine qui est considérée comme étant la :

*« première initiative importante visant à exposer le concept de sécurité humaine, celui-ci est décrit comme ayant deux aspects principaux. D'une part la protection contre les menaces chroniques, telles que la famine, la maladie et la répression et, d'autre part, la protection contre tout événement brutal susceptible de perturber la vie quotidienne »*¹¹³.

5.3.3. La Sécurité collective

Au vu des conséquences désastreuses de la première guerre mondiale, et pour éloigner à jamais le spectre d'une pareille hécatombe, les nations partis au conflit ont imaginé la mise sur pied d'une instance de prévention et de règlement des différends à l'échelle globale. C'est ainsi que voit le jour en 1920 avec la Société des Nations. Mais après que celle-ci ait échoué à préserver la paix et la sécurité internationale et que la seconde guerre mondiale ait été déclenchée malgré tout, 50 pays signent à San Francisco la Charte des Nations Unies¹¹⁴ en juin 1945. Cette charte est le texte fondateur de l'ONU.

¹¹³Programme des Nations Unies 1994, Rapport sur le développement humain

¹¹⁴ La Charte des Nations Unies, parfois appelée la Charte de San Francisco, est une convention internationale signée le 26 juin 1945 à San Francisco, à la fin de la Conférence des Nations Unies pour l'Organisation internationale, par 51 pays représentant l'ensemble des continents.

<https://www.google.com/url?sa=t&source=web&rct=j&url=https://unric.org/fr/la-charte-des-nations-unies-en-5-questions/%23:~:text=3DLa%2520Charte%2520des%2520Nations%2520Unies%2520C%2520parfois%2520app>

Cette forme de sécurité prend appui sur un principe cardinal : l'interdiction du recours à la force. Mais ce principe n'est pas complet lorsqu'on l'isole d'autres valeurs comme la solidarité entre États contre toute agression armée. Elle est sous-tendue par une garantie de nature dissuasive et défensive, et est plutôt globale, puisqu'elle concerne l'ensemble des États. La sécurité de chacun concerne tout le monde, et vice-versa.

De cet angle d'observation, la paix est perçue comme une ressource commune, comme un bien commun qui nécessite promotion et protection. La sécurité collective est un concept dynamique. Serge SUR¹¹⁵ affirme qu'« *Elle a eu une maturation historique, à la fois intellectuelle et pragmatique, qui n'est pas encore achevée. Ce qui signifie que l'on peut toujours l'améliorer.* » Mais elle ne doit être confondue avec les alliances défensives qui sont plutôt opportunes, et occasionnelles, comme c'est le cas pour le Pacte de Varsovie, pour l'OTAN, et pour le G5 Sahel pour ne citer que celles-là.

Au cours des longues années qu'a duré la guerre froide, la sécurité collective a été comme phagocytée par les systèmes de défense collective, et les défaillances du Conseil de sécurité polarisé Ouest-Est ont restreint sa visibilité.

La sécurité collective est non seulement un concept, mais elle se présente également comme une institution : le Conseil de sécurité. En tant que telle, on lui trouve trois fonctions principales à savoir la fonction dissuasive, la fonction préventive et la fonction coercitive.

- La fonction dissuasive : c'est la moins manifeste des trois rôles de la sécurité collective. Elle réside dans l'existence même du Conseil de sécurité. En effet, lorsque les sessions sont tenues régulièrement et que des résolutions sont prises pour dénoncer, désavouer ou sanctionner un pays, cela dissuade les velléités de recourir à la violence armée.
- La fonction préventive : comme celle dissuasive, la fonction préventive est pacifique et utilise des moyens diplomatiques. Elle peut user des mesures coercitives, mais sans aller jusqu'à recourir à la force militaire. C'est ici qu'interviennent les missions de bons offices, les négociations, les pressions politiques, diplomatiques et économiques.

[el%25C3%25A9e%2520la%2520Charte%2520de,repr%25C3%25A9sentant%2520l%27ensemble%2520des%2520continents.&ved=2ahUKEwi7woqZycr1AhUUa8AKHVNmCUQQFnoECAQQBQ&usg=AOvVaw3Xz067r6yVNzHuOqBAQzhi](https://www.researchgate.net/publication/32520127ensemble%2520des%2520continents.&ved=2ahUKEwi7woqZycr1AhUUa8AKHVNmCUQQFnoECAQQBQ&usg=AOvVaw3Xz067r6yVNzHuOqBAQzhi) [Consulté le 24 Janvier 2022]

¹¹⁵Serge Sur, Professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris II), Directeur du Centre Thucyclide – Analyses et recherches en relations internationales, Intervention prononcée lors du colloque du 6 juin 2005 L'ONU en 2005

- La fonction coercitive : son occurrence est symptomatique de l'échec des fonctions dissuasive et préventive. La sécurité collective dans ce cas, fait recours à la force armée contre ceux qui ont défié le système.

Mais la place et la pertinence entre l'entité qui l'incarne (l'ONU) d'une part, et l'État souverain d'autre part porte à débat. Quoi qu'il en soit, pour qu'elle marche, il suffit que le Conseil de sécurité dispose des moyens dont il a besoin pour prévenir les atteintes à la paix et pour réagir en cas de rupture.

5.3.4. La sécurité publique

Elle peut être présentée comme l'ensemble des obligations et des compétences attribuées aux autorités administratives en matière d'ordre public et de prévention de la criminalité. Il s'agit d'un droit fondamental, et un préalable à l'expression des libertés individuelles et collectives. C'est également l'ensemble des mesures instaurées par l'État dans le but de garantir l'ordre public et la sécurité.

Les forces de défense et de sécurité veillent à la sécurité des personnes et des biens en faisant appliquer la loi. Telle est l'ossature du concept de sécurité publique. Face au développement graduel des fléaux sociétaux, les politiques publiques se sont fortement transformées ces dernières années dans un souci constant d'adaptation. Les réformes légales et pragmatiques se sont succédées partout ; mais de nombreux problèmes demeurent. Chaque époque a essayé de construire des piliers de protection, de vigilance, de répression, de prévention et de pouvoir de police adaptés aux menaces. L'État a le devoir d'assurer la sécurité publique en veillant, sur l'ensemble du territoire du pays, à la défense des institutions et des intérêts nationaux, aux respects des lois, au maintien de la paix et de l'ordre public, à la protection des personnes et des biens. À cet égard, « *il est certain qu'une activité qui n'a aucun lien avec la satisfaction d'un besoin d'intérêt général ne serait jamais qualifiée d'activité de service public.*¹¹⁶ »

L'une des implications de la sécurité publique est donc que les citoyens puissent vivre en harmonie, avec la tolérance et l'effort pour respecter les droits individuels. Sous quelques cieux qu'on se retrouve, l'État reste le garant de la sécurité publique, et le grand responsable chargé d'éviter les atteintes à l'ordre social.

Au total les missions de la sécurité publique, sans être exhaustives, se résument à :

- Les interventions au service de la population en réponse aux appels Police-Secours,

¹¹⁶ Jamil SAYAH, Droit administratif, P.92

- La lutte contre la criminalité et les violences urbaines avec une part forte dévolue à l'investigation judiciaire,
- Une action préventive et répressive essentielle dans la lutte contre l'insécurité routière,
- La lutte contre la toxicomanie et les trafics de stupéfiants,
- La prévention et la dissuasion de la délinquance par une présence active et visible sur la voie publique,
- L'encadrement des manifestations, des mouvements de revendication,
- La sécurité des déplacements de personnalités,
- La protection des lieux sensibles,
- La mise en œuvre et le commandement des dispositifs d'ordre public, etc.

La sécurité publique est indispensable partout. Mais le constat est fait que les centres urbains concentrent un taux plus important de problèmes d'insécurité. Par contre, les zones rurales ont tendance à offrir de meilleures conditions de sécurité publique, même si cela n'est pas absolu. Le fort besoin de sécurité publique en ville peut être justifié par les équivalentes fortes densités populaires et la forte humanisation. Dans les villages et à la campagne, il est moins probable qu'un délinquant puisse commettre un délit à l'insu de tous et sur une longue période. Ceci nous amène à nous demander si un lien direct de causalité existe entre le taux de pauvreté et la fréquence des délits. Mais certaines études contredisent cette thèse. (LEMASSON,2020,6-7) affirme que :

« En fait, si la corrélation entre pauvreté et délinquance est faible, voire inexistante, au niveau collectif, au niveau d'une nation, d'une région, d'une ville, ou d'un groupe social, elle est forte au niveau individuel, en ce sens que le noyau dur des délinquants, les délinquants multirécidivistes et souvent violents qui sont responsables de la majeure partie des crimes et délits, sont presque toujours issus de familles « à problèmes », et ont eu un parcours scolaire et professionnel chaotique, pour dire le moins¹¹⁷. »

Par ailleurs, assurer la sécurité publique pour toutes les couches de la société devient de plus en plus compliqué en raison de nouveaux défis tels que le terrorisme, comme c'est le cas actuellement au Niger. Mais les défis se situent également au niveau des lois. Nous l'avons dit, l'édiction des lois au profit de la sécurité publique est en déphasage avec l'évolution des nouveaux défis sécuritaires. Dans la région du Sahel, il a fallu que les pays qui ont en partage la lutte contre le

¹¹⁷Laurent LEMASSON (Docteur en droit public et science politique, responsable des publications à l'Institut pour la Justice) in La pauvreté est-elle la cause de la délinquance ? Notes & Synthèses, P. 6-7. Lu sur <https://www.google.com/url?sa=t&source=web&rct=j&url=https://www.institutpourlajustice.org/content/2>

terrorisme inventent d'autres dimensions du concept de sécurité publique comme la coopération régionale entre les forces de défenses et de sécurité, l'utilisation de systèmes de vidéosurveillance, modernisation des fichiers de police, usage de la biométrie.

5.3.5. La sécurité économique

Elle peut être perçue sous trois principales perspectives : la perspective humanitaire, la perspective capitaliste et la perspective défensive.

La perspective humanitaire est mise en œuvre par les États et les organismes nationaux, régionaux et internationaux dont l'objectif est d'apporter un appui aux communautés ou aux individus au plan social et humanitaire. Le Comité international de la croix rouge définit la sécurité économique comme « *la capacité d'une personne, d'un ménage ou d'une communauté à pourvoir durablement et dignement à ses besoins essentiels.*¹¹⁸ » Mais ils ne sont pas statiques, et peuvent correspondre à l'expression de réalités diverses, par exemple les besoins et l'environnement social. Ainsi, « *la nourriture, l'abri, les vêtements et l'hygiène sont considérés comme des besoins essentiels, générant des dépenses inévitables ; les ressources indispensables pour gagner sa vie, ainsi que les coûts associés aux soins de santé et à l'éducation, font aussi partie des besoins essentiels.*¹¹⁹ »

En clair, il s'agit de la matérialisation d'une politique dont le but serait de protéger et de promouvoir les intérêts stratégiques d'une nation.

Sous cette perspective, elle est mesurée à l'aune des éléments ci-après :

- Le niveau de revenu,
- L'accès au marché du travail,
- La sécurité de l'emploi,
- L'accès à la formation et, très important,
- La représentation.

La portée des politiques gouvernementales est également un paramètre important, en l'occurrence l'existence d'institutions chargées de faire appliquer les politiques pour des résultats probants.

¹¹⁸ [https://www.icrc.org/fr/resource-centre/result?r\[0\]=document_type%3A%22D%C3%A9claration%22&sort=date+desc](https://www.icrc.org/fr/resource-centre/result?r[0]=document_type%3A%22D%C3%A9claration%22&sort=date+desc)
[Consulté le 27 Janvier 2022]

¹¹⁹ CICR, Déclaration, 18 Juin 2015 [https://www.icrc.org/fr/resource-centre/result?r\[0\]=document_type](https://www.icrc.org/fr/resource-centre/result?r[0]=document_type)
[Consulté le 27 Janvier 2022]

Avec l'évolution des technologies de l'information et de la communication et leur corollaire de digitalisation des processus, la sécurité économique glisse progressivement vers la sécurité informatique, informationnelle et l'espionnage et le contre-espionnage. L'exacerbation de la concurrence au niveau international a poussé certains États à mettre en œuvre un dispositif de sécurité économique afin de protéger leur patrimoine technologique et leur secret industriel. En outre, la sécurité économique se manifeste également par un accompagnement des sociétés dans la conquête de nouveaux débouchés et de nouvelles sources de ravitaillement en matières premières. La sécurité économique s'est surtout développée grâce aux rivalités commerciales rudement exprimées ces dernières années matérialisées par la radicalisation des pratiques concurrentielles¹²⁰. La sécurité économique a favorisé l'émergence de nouveaux paradigmes dans les relations internationales et à une réorientation de la diplomatie, où les considérations commerciales talonnent les thèmes politiques.

Selon l'approche capitaliste, dans le monde de l'entreprise, la sécurité économique est solidaire de l'intelligence économique. L'intelligence économique consiste à collecter de manière organisée des informations en vue de les traiter et de les diffuser auprès des acteurs économiques. Cette collecte et cette diffusion vont renforcer la compétitivité des entreprises. Elle ne se limite pas à de la simple accumulation d'informations, elle facilite la prise de décision au sein des entreprises pour faire face à la concurrence. La sécurité économique qui couvre l'accès à l'emploi et aux ressources, est menacée par la pauvreté. En 1964, Pierre CLAIR écrivait déjà que « *l'évidente recherche contemporaine de la sécurité est pratiquement absente des interprétations de la théorie économique*¹²¹ ». Malgré cet avertissement et bien que le Fonds Monétaire International fût créé, le concept de sécurité économique reste encore dans sa formulation, une conception non unanime. Ce concept surfe entre les ferments d'interconnexions et d'interdépendances des systèmes, de viabilité des finances publiques, de dépréciation des monnaies, de variabilité du cours des matières premières et d'un ralentissement des productions et de la consommation. C'est pourquoi, BALZACQ (2002) pose que « *la sécurité économique concerne la capacité de l'Etat à accéder aux ressources stratégiques et aux marchés nécessaires au maintien de sa puissance et de son bien-être*¹²² ». Cela concerne

¹²⁰ La guerre commerciale américano-chinoise : 2018, avec l'application de droits de douane prohibitifs sur des dizaines de milliards de dollars de produits chinois. La riposte chinoise ne s'est pas fait attendre. Le pays a alors décrété ses propres taxes sur les produits américains.

¹²¹ Pierre CLAIR Économie et sécurité, Revue Tiers Monde, 1965, pp. 793-794

¹²² Balzacq (Thierry), «Security, Identity, and Symbolic Interactionism», in International Review of Sociology, vol. 12, n° 3, 2002, p. 469-506.

l'accès aux ressources financières, aux produits de première nécessité et aux matières premières indispensables au maintien d'un pouvoir étatique stable. Désormais, l'approche capitaliste de la sécurité économique pourrait être améliorée par le biais d'un rééquilibrage de la prévention, du renforcement de la solidité des banques, de la maîtrise des sources de risques, de l'assainissement des bilans budgétaires, de l'adoption de politiques prudentielles, d'une réforme de la réglementation financière, etc.

Malgré ses insuffisances, la question de la sécurité devrait s'appréhender désormais dans une approche globale, car nous sommes en train de vivre une profonde transformation de la manière dont la sécurité est pensée, définie, conceptualisée, théorisée, appliquée et pratiquée.

Dans une perspective offensive, il s'agit notamment d'accompagner le développement à l'international des entreprises. Les mesures interventionnistes mises en œuvre par ces derniers pour permettre à des entreprises nationales de conquérir des marchés extérieurs ou celles qui visent à attirer des capitaux étrangers au détriment d'autres espaces de valorisation, entrent tout à fait dans le cadre d'une telle conception. F. COULOMB et J. FONTANEL¹²³ proposent de retenir deux grandes acceptions de la guerre économique. Au sens strict, « *on peut parler de guerre économique lorsque des États sont disposés à subir une perte de leur propre bien-être pour atteindre des objectifs politiques ou stratégiques, ou encore lorsque des mesures économiques accompagnent un conflit militaire* ». Selon cette première définition, la guerre économique n'est qu'un outil qui permet d'atteindre des objectifs qui demeurent fondamentalement d'ordre politique. Au sens large, la notion fait état d'un ensemble d'actions déployées par les États pour garantir des avantages commerciaux et industriels.

5.4. Les mécanismes de prévention et de gestion des conflits anciens en Afrique

Dans les anciennes sociétés soudanaises, et précisément dans le bassin du Niger, la recherche de la sécurité commune reposait en priorité sur le principe de la résolution pacifique des crises. Il existait deux moyens de prévention / gestion des conflits : les mécanismes sociaux de régulation, les actions diplomatiques et les relations commerciales.

¹²³ Fanny COULOMB, Jacques FONTANE, Mondialisation, guerre économique et souveraineté nationale. <https://hal.univ-grenoble-alpes.fr/hal-01934722> [Consulté le 27 Janvier 2022]

5.4.1. Les mécanismes sociaux de régulation en Afrique précoloniale

Ils font référence aux mariages entre clans, qu'ils soient rivaux ou pas. Ce système engendre des liens de sang qui atténuent sensiblement les risques de conflits ouverts. Les Kaya Maghan (empereurs du Ghana) prenaient par exemple des femmes originaires de contrées éloignées de leur vaste empire. Ces liaisons étaient un socle entre la famille impériale et les suzerains, et la progéniture de ces mariages devenaient des relais efficaces du pouvoir central et constituaient d'excellents médiateurs en cas de conflit. « *Cela établit une relation pacificatrice qui joue le rôle d'exutoire de tensions qui, autrement, dégèneraient en violence* ». Il s'agit de désamorcer la tension ou des situations difficiles, et d'asseoir une paix et une sécurité durables. Comme exemple,

*« ...nous pouvons citer les alliances entre les Kanté forgerons et les Peuls : les Diarra et les Traoré ; les Keïta et les Coulibaly ; les Camara et les Keïta-Coulibaly, etc. Le sanankouya peut avoir un caractère interethnique (Mandingue et Peul, Banmana et Peul, Songhai et Dogon, Dogon et Bozo, Minianka et Sénoufo, etc.), mais il peut également unir des groupes ethniques à des castes (Peuls et Forgerons) ou des castes entre elles (forgerons et autres castes) ou encore des contrées entre elles dans la mesure où celles-ci ont un peuplement relativement homogène. »*¹²⁴

5.4.2. La diplomatie pour la paix et la sécurité en Afrique précoloniale

La diplomatie est le second élément de pacification utilisé et répandue depuis des siècles en Afrique de l'Ouest. Ainsi dans le Ghana au Xe siècle, l'empereur avait de bons rapports basés sur le respect et la saine collaboration avec ses hôtes musulmans dont certains lui servaient de conseillers, bien qu'il fût lui-même animiste.

Les Kaya Maghan étaient conscients de l'importance des commerçants arabo-berbères dans la survie de l'économie de l'empire par ailleurs basée sur le commerce caravanier transsaharien. Ainsi suite à la victoire de Kirina en 1235¹²⁵ les hommes de Soundiata Keita ont entrepris une vaste action diplomatique dont le point culminant fut l'Assemblée de Kouroukanfouga au cours de laquelle furent établies les bases du nouvel Empire. Les ambassadeurs étaient nommés. Il

¹²⁴https://www.google.com/url?sa=t&source=web&rct=j&url=https://codesria.org/IMG/pdf/1-5_les_conflits_precoloniaux_et_coloniaux.pdf&ved=2ahUKewjIh4bPjaX1AhXo0eAKHRaiBbEQFnoECAMQAA&usg=AOvVaw3Z3hQBya-NmA3f3DYMhAyh Consulté le 09/01/2022

¹²⁵ Cette date marque le point de départ ou la naissance de l'Empire du Mali

s'agissait de personnes qui avaient une mission itinérante entre les différentes entités politiques en relation. Entre le Royaume chérifien et le Mali, la diplomatie était réputée de très bonne qualité et s'est poursuivie jusque sous le règne des Askia au XV^e siècle.

L'exemple le plus emblématique est celui du royaume du Kongo qui a véritablement développé une offensive diplomatique au service de la non belligérance à cette époque lointaine. Occupant les régions actuelles du Sud-Ouest de la République Démocratique du Congo, du Nord de l'Angola, du Sud de la République du Congo et du Sud-Est du Gabon, le royaume du Kongo était plus qu'un royaume, c'était un empire. La tradition orale est la principale source qui renseigne sur ses origines. Elle attribuerait à trois fondateurs ce royaume à la fin du XIV^e siècle : Nimi a Nzima de Mpemba Kasi et Nsaku Lau de Mbata.

Lukeni lua Nimi (vers 1380-1420), fut le premier roi kongo. Il fit de Mbanza Kongo sa capitale. Les Portugais débarquèrent sur le littoral du Kongo en 1483. En 1491, le roi Nzinga a Nkuwu (1483-1509) se convertit au catholicisme et devint João I. Il entame sans attendre l'activité diplomatique en initiant avec le roi du Portugal des correspondances écrites. Afonso I fils de ce dernier se convertit puis répand la religion chrétienne à travers le royaume. Bien lettré, il initie également des relations directes avec le Vatican. En 1513, le fils de ce dernier, Henrique devint évêque. L'intention d'Afonso I est de rendre l'Église du Kongo indépendante et autonome, à l'instar de celle du Portugal. En 1518, Henrique devient effectivement évêque. Une fois rentré au Kongo, il continue à l'instar de son père et de son grand-père de développer le christianisme dans le royaume. En 1534, l'Église du Kongo est reconnue par le pape comme celle de l'île de São Tomé, ce qui accroît la renommée du Portugal au plan politique. Au début du XVII^e siècle, les visées du Portugal sur les richesses de l'intérieur des terres se précisent, contraignant le roi Kongo Alvaro II à relancer plus intensément l'option diplomatique, par des lettres au pape et au roi d'Espagne dénonçant l'attitude hostile des gouverneurs portugais d'Angola.

Le plus grand geste diplomatique initié par le royaume est l'envoi en 1604 de Antonio MANUEL à Rome comme ambassadeur. Pour la paix et la sécurité de son royaume, et pour conjurer l'hostilité portugaise provenant d'Angola et les manipulations qui avaient cours pour étendre l'influence portugaise sur ses terres, la diplomatie africaine a permis de décrier les tensions. Il visite ensuite le Brésil pour négocier l'affranchissement d'un noble du Kongo qui était en esclavage. Une fois en Europe, sa grande culture et sa foi travaillent en sa faveur. Il y passe alors quatre années à rechercher le soutien des mécènes pour mener à bien sa mission. Il y parvient finalement et arrive au Vatican où il meurt. En 1622, sous de nouvelles menaces d'invasion, la diplomatie est à nouveau mise à contribution. Pedro II lance des correspondances vers le Pape et le roi d'Espagne, pour fustiger l'envahissement par le Portugal de ses terres, par

ailleurs terres chrétiennes. Cette diplomatie a permis à des *casus belli* de ne pas dégénérer en conflit ouvert, et permis également à plus de mille esclaves Kongo de rentrer du Brésil.

Le royaume du Kongo avait aussi tissé des relations avec les Pays-Bas, rivaux du Portugal, qui chassent les portugais d'Angola dans le cadre d'une offensive commune en 1624. Les monarques Kongo jouent sur la rivalité Hollande / Portugal pour maintenir leur souveraineté. En 1641, les hollandais occupent Luanda après en avoir délogé les Portugais. Mais à la fin de la guerre de Trente ans¹²⁶, les Portugais reviennent en force à Luanda, et y imposent leur toute domination.

5.4.3. Les relations économiques pour la paix et la sécurité en Afrique précoloniale

Outre les alliances inter claniques, et la diplomatie le développement de relations économiques stables entre les États constitue aussi un élément important dans l'établissement et la sauvegarde de la paix et de la sécurité. L'activité diplomatique énoncée ci-dessus entre les souverains maliens et ceux du Maroc avait sous-jacents comme l'on pouvait s'y attendre, aussi et surtout, des mobiles économiques. Ainsi il existait de vastes espaces commerciaux¹²⁷ sous régionaux favorables à la circulation des hommes et des biens.

5.4.4. La guerre comme moyen d'établissement de la paix

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, dans certaines sociétés soudanaises, certaines guerres visaient à rétablir la paix. La guerre, par dissuasion, par persuasion ou par contrainte est susceptible d'engendrer une espèce de statu quo exempt de tout conflit ouvert. Ainsi dans le royaume de Ségou, les griots du roi ne proclamaient « *ni kèlè ma ké sèba tē don* », ce qui signifie en langue bambara « c'est à travers la guerre qu'on peut connaître le plus fort ou le gagnant ». C'est également par la guerre que le Mandé fut détruit, c'est aussi par la guerre que le Mandé fut bâti.

¹²⁶ Série de conflits armés qui a déchiré l'Europe du 23 mai 1618 au 15 mai 1648.

¹²⁷ Les marchés, les foires, jouent un rôle essentiel dans le rapprochement des communautés. Le marché n'est pas seulement un espace d'échanges économiques, mais il est aussi un espace de convivialité où se nouent des relations interpersonnelles et intercommunautaires

5.5. Les nouvelles menaces sécuritaires

La définition de la menace sécuritaire est subjective et évolutive. Elle est aussi multiforme et asymétrique. Les nouvelles menaces à la sécurité au Niger ne sont pas que terroristes ; les armes de destruction massive, la criminalité transfrontalière, la faillite de l'État, les conflits ethniques, les flux migratoires incontrôlés, le changement climatique, la protection des ressources énergétiques, etc., mobilisent aussi les énergies. Aujourd'hui, la cybercriminalité est une forme d'insécurité dont aucun pays, qu'il soit du Nord ou du Sud, n'en peut prétendre être à l'abri. Il est communément admis que la menace de cyber attaque est une priorité difficile à cerner, et s'apprécie différemment selon les États, selon un Rapport 2016 de *Synthèse Technology Against Crime* (TAC). Les cibles potentielles d'une cyberattaque sont entre autres les actions malveillantes sur les infrastructures ou les systèmes bancaires.

À travers différentes périodes, la sécurité n'est pas perçue de la même manière et qu'elle ne concerne pas les mêmes domaines. Si définir la sécurité apparaît comme une tâche ardue, obtenir un consensus sur ce qu'est la sécurité humaine l'est tout autant, d'autant plus qu'à la base comme le suggère HUYSMANS (1998) « *dire et écrire la sécurité n'est jamais un acte innocent* ».

Notons enfin que la sécurité est un concept plutôt gradué qu'absolu. Il n'existe aucun seuil métaphysique au-delà duquel un individu peut être vu comme étant en sécurité, et en deçà duquel on peut dire qu'il est en insécurité. La sécurité comporte donc une dimension proprement subjective. Le concept de sécurité humaine prolonge le débat sur le droit ou le devoir de l'ingérence humanitaire. Cette classification établie par le PNUD fixe des limites larges, qui tranchent avec les tentatives passées de conceptualisation du concept "sécurité humaine". En effet, ce qui constitue le cœur même de l'acceptation au sens large de la sécurité humaine réside dans le primat accordé à « l'essentiel vital des personnes » ; un élément fondamental qui permet de distinguer la sécurité humaine du développement humain.

La multiplicité des facteurs de risques de conflits compromet les efforts de développement du Niger. Selon le Manuel de référence de la CDEAO (2013), le conflit désigne « un désaccord sur une question qui peut entraîner des problèmes émotionnels, psychologiques ou physiques. C'est une opposition, une contradiction, un désaccord au sujet : des idées, opinions, points de vue, croyances, intérêts, appartenances ethniques, tribales, raciales et besoins des individus ». Le conflit prend une place de plus en plus importante dans les débats aussi bien aux niveaux local, national qu'international. Il apparaît comme une problématique majeure face à laquelle les moyens déployés ne sont toujours pas proportionnels. Le défi majeur aujourd'hui, face au conflit est de trouver dans chaque société, les processus stratégiques permettant de le prévenir

et d'éviter ses effets dévastateurs. Certes, le conflit peut conduire à la destruction, mais il constitue aussi une force de « motivation puissante pour la construction de la paix » (LUC, 2000 : 20).

Le contexte sécuritaire mondial a favorisé l'émergence de nombreux groupes armés terroristes, islamistes ou identitaires sur le continent africain en général et dans la bande sahélo-saharienne en particulier. Cette situation a été aggravée par l'effondrement de la Libye en 2011 qui constitue la cause immédiate de l'occupation de la partie Nord du Mali par des mouvements indépendantistes et fondamentalistes de toute trempe. La prolifération des Groupes Armés Terroristes (GAT) a favorisé leur installation et la perpétration d'actes terroristes. Le Burkina Faso, le Mali et le Niger sont devenus l'épicentre de cette instabilité, espaces exposés et vulnérables. Quant aux causes des crises ou conflits au Niger et dans la sous-région, elles sont d'origines politiques, économiques et sécuritaires.

Les causes politiques des crises ou conflits sont le plus souvent liées à la légitimité des élections des dirigeants, à l'insuffisance de structures sociales de base, au manque de contrôle sur les activités religieuses, à l'intolérance religieuse et culturelle, à une politique inadéquate de gestion des ethnies minoritaires, à l'injustice sociale et aux problèmes de gouvernance politique. Les conséquences politiques ont donné lieu à la mauvaise compréhension de la démocratie, la décentralisation n'ayant pas atteint les résultats escomptés et la récurrence des coups d'état militaires.

Les causes économiques des crises ou conflits identifiées sont entre autres, la pauvreté, la morosité économique, la répartition inégale des richesses, le chômage des jeunes, la migration non contrôlée, etc. Plusieurs facteurs comme les changements climatiques, la sécheresse, la désertification et la croissance démographique débridée sont entre autres à l'origine de la paupérisation de la grande majorité des populations de la sous-région.

Enfin, les causes sécuritaires des crises ou conflits sont liées au défaut de couverture intégrale du territoire par l'État et ses services. Ceci est dû en partie à la faiblesse des mécanismes de coordination interministérielle, à la non-inclusion sociale des populations, à la prolifération des armes et aux conflits asymétriques. Il faut aussi noter l'insuffisance de ressources humaines, matérielles et de stratégie adéquate au sein des Forces de Défense et de Sécurité (FDS). Enfin la fragilité et la défaillance de certains États ont été un ferment pour l'éclosion et l'expansion de groupes criminels et du terrorisme.

Plusieurs réponses ont été apportées à la résorption du problème sécuritaire lié au terrorisme islamique par les gouvernements qui se sont succédé à la tête du pays. Nous citerons entre autres, le dialogue social, l'organisation de la Conférence Nationale, la promotion de la bonne

gouvernance, la création d'institutions et organismes voués à l'instauration de la paix et de la sécurité. Au plan socio-économique, dans le cadre de la mise en œuvre de son 'Programme de la Renaissance du Niger', le Président de la République de l'époque, M. ISSOUFOU MAHAMADOU a initié la « *Stratégie Nationale pour le Développement et la Sécurité dans les zones Sahélo-Sahariennes du Niger* », en vue d'impulser une dynamique plus forte au développement économique, social et culturel. Au niveau des contre-mesures sécuritaires, les autorités nigériennes se sont beaucoup investies au plan interne, sous régional et international, à travers la montée en puissance des FDS ; les actions de lutte contre les trafics, le crime organisé et le terrorisme ; et la coopération avec les Forces armées étrangères.

5.6. Notions fondamentales sur les Technologies Mobiles

L'histoire des télécommunications modernes remonte à 1972 suite à l'invention du premier télégraphe optique. Pourtant, les télécommunications résultent de besoins beaucoup plus anciens.

5.6.1. Historiques des télécommunications.

La communication est plurielle. Elle existe sous diverses formes, et utilisent des canaux aussi divers que variés. Au stade humain, nous avons souvent communiqué par la parole, par l'écoute, par le regard, par les gestes et mimiques, par le silence, etc.

5.6.1.1. La période avant les communications modernes.

Les premières traces d'un système de transmission sont relevées en Chine vers le XIII^e siècle avant notre ère. En Grèce antique, de nombreux moyens de communication ont été imaginés pour informer. À Troie, la coutume voulait que les navires partent à la bataille toutes voiles déployées, et qu'au retour on les ôte en cas de victoire¹²⁸ uniquement. En Afrique les tambours parlants étaient utilisés pour transmettre un message d'une contrée à une autre. Un mode courant de communication utilisé chez les grecs était l'estafette, qui parcourait des dizaines de kilomètres pour faire parvenir des informations cruciales à leurs destinataires¹²⁹. Toujours chez

¹²⁸ La légende raconte que, lors de la guerre de Troie, le fils du Roi Agamemnon, rentrant victorieux après avoir libéré Hélène, oublia de baisser les voiles noires. Son père à la vue de ce signal de la falaise devant son château, crut à la mort de son fils et plongea sur les rochers en contre bas.

¹²⁹ Un épisode célèbre lors duquel a été utilisé ce moyen de communication est celui de la bataille de Marathon en 490 avant J.C. Afin d'annoncer la victoire des troupes athéniennes contre l'armée des Perses, le stratège Miltiade envoya à Athènes un messenger du nom de Philippides afin d'annoncer la bonne nouvelle. Ce dernier parcourut au pas de courses les 40 kilomètres qui séparent la ville de Marathon de la cité grecque et s'effondra d'épuisement

les grecs des signaux de feux, décrits entre autres par Homère et Thucydide dans leurs récits. Un alignement de signaux de feux de l'émetteur jusqu'au récepteur permet de relayer une nouvelle.

Les romains quant à eux se sont ingénies dans la construction de réseaux de postes télégraphiques reliant des villes d'Europe et d'Asie. En 62 avant J-C, une organisation postale voit le jour. Celle-ci rétablit un réseau de voies militaires jalonnées de relais de chevaux et de magasins d'approvisionnement. Ce système appelé *cursus public* permettait au cavalier de franchir plus rapidement les distances en changeant de cheval à chaque relais.

5.6.1.2. Succession, juxtaposition et expansion des réseaux de communications : La naissance des télécommunications modernes

L'histoire des communications et particulièrement celle des télécommunications a été une longue suite d'inventions et de découvertes basées sur l'exploitation des connaissances antérieures. En effet chaque progrès enregistré dans un domaine prend appui sur la précédente réalisation dans ce domaine, procédant par la capitalisation des connaissances siècle après siècle. Bien que l'histoire des télécommunications soit étalée sur plus de six siècles, le XVe et le XXIe siècle concentrent la majorité de ces prouesses techniques et technologiques. Pour donner un aperçu chronologique du long chemin qui a abouti aux TIC d'aujourd'hui qui sont d'un degré de sophistication de plus en plus élevé, nous dressons le tableau non exhaustif ci-dessous qui est le fruit d'une collecte d'informations croisées.

Tableau N°12 : Principales inventions dans le secteur des télécommunications du XVe au XIXe siècle

1464	Création de la Poste Royale par Louis XI. ¹³⁰
1792	Début du télégraphe optique de Claude Chappe
1832	Invention du télégraphe électrique de Samuel Morse
1854	Projet de téléphone de F. Bourseul
1860	Lois de l'électromagnétisme par Maxwell

juste après avoir prononcé « Niké » qui est le nom de déesse de la victoire. En 1986 aux Jeux Olympique une course s'inspirant de cet épisode fut créé

¹³⁰1464 est une date charnière, durant laquelle un édit de Louis XI organise les relais royaux de postes.

1865	Création de l'Union internationale du télégraphe (UIT)
1876	Dépôt du brevet du téléphone par Graham Bell
1876	Premiers enregistrements sonores de Thomas Edison
1887	Ondes radioélectriques de Hertz
1892	Téléphone de d'Almon Strowger
1892	Radiodiffusion par William Crookes
1896	Première liaison de TSF par Guglielmo Marconi
1897	Émission radio au Panthéon de Paris par Eugène Ducretet
1901	Première liaison radio transatlantique
1904	La station Ouessant TSF de Camille Tissot effectue des liaisons radio sur 600 mètres avec une flotte de 80 paquebots
1906	Triode « Audion » de Lee De Fores
1914	Images mobiles de Georges Rignoux
1915	Commutateur téléphonique automatique (Rotary)
1917	Radio militaire du général Ferrié
1921	Premiers courants porteurs d'Edwin Colpitts et Otto Blackwell
1925	Première société de télévision de John Logie Baird
1926	Premier câble à grande distance amplifié
1929	Kinéscope de Vladimir Zvorykine
1931	Premiers faisceaux hertziens
1932	Création de l'Union internationale des télécommunications, UIT
1936	Premier télex Creed
1938	Principes de la numérisation par A. Reeves
1941	Calculateur électronique de G. Stilitz et de Howard Aiken
1941	Mise au point du radar
1943	Premier calculateur électronique ENIAC de J. Mauchly et J.-P. Eckert
1947	Invention du transistor par W. Shockley
1954	Premiers postes radio à transistor
1956	Câble sous-marin amplifié par des répéteurs transistorisés
1962	Première liaison télévision par satellite Amérique-France
1966	Première liaison numérique MIC
1970	En France, expérimentation du premier autocommutateur électronique temporel
1970	Fibres optiques de Corning Glass
1971	Premiers microprocesseurs
1972	La France puis les États-Unis mettent en service les premiers commutateurs électroniques commerciaux.
1976	Le CCITT adopte à l'unanimité les standard X.25 pour les réseaux de transmission de données
1977	Ouverture opérationnelle du réseau interbancaire SWIFT
1980	Ouverture des premiers réseaux de téléphonie mobile au Japon puis en Europe
1983	Officialisation de TCP-IP comme protocole de l'Internet
1987	Amplification optique par dopage à l'Erbium
1991	Le réseau interbancaire SWIFT utilise désormais le réseau mondial X.25
1993	Premier SMS envoyé en Finlande
1998	Exploitation opérationnelle de réseau DWDM. Fondation du 3GP
2002	Internet dépasse les 200 millions d'ordinateurs raccordés
2004	Introduction de Google en bourse par un système d'enchères (mai)

2004	Le réseau interbancaire SWIFT utilise Internet au lieu du réseau mondial X.25
2009	Expansion, publicité et controverses autour de Facebook : Un des premiers réseaux sociaux mondiaux.
2011	Généralisation de la Télévision numérique terrestre sur le territoire français.
2017	Orange ferme son dernier commutateur X.2

Source : Maman SILLIMANA

5.6.2. La préhistoire informatique

Les machines mécaniques à calculer sont peut-être les premiers outils et les plus importantes découvertes conduisant au développement des ordinateurs. L'homme a commencé à compter très tôt avec les doigts de la main et les orteils. Beaucoup d'instruments à compter ont existé plusieurs années avant J.C. Mais on peut aussi dire que compter est aussi ancien que l'homme sur terre. Depuis la préhistoire les moyens pour compter pouvaient être des nœuds, des traits, gravés sur du bois ou l'os. Mais les premiers instruments aidant l'homme dans les tâches répétitives de comptages sont les tablettes, les boucliers et les abaqués¹³¹. Cette machine à calculer mécanique possède un mécanisme servant de registre pour stocker les nombres ; un deuxième mécanisme pour additionner un nombre à celui stocké, et un troisième mécanisme d'addition ayant la possibilité de s'occuper des retenus. L'arithmétique binaire sur laquelle se base la numérisation n'est pas récente, puisque le concept apparaît déjà en 300 av. J.C dans le symbole de l'empereur chinois FOU-HI, l'octogone à trigramme, le Yin et Yang. De la machine à additionner de Wilhelm Schickard¹³² en passant par la Pascaline de Blaise PASCAL¹³³ et la machine à cartes perforées de Howard HEIKEN¹³⁴ et de MARK, la tendance est à la conversion d'un objet réel en une suite de nombres permettant de le représenter.

En 1943 Tommy Howard construisit le Colossus qui fut presque la première machine digitale à utiliser les tubes à grande échelle. Colossus a été uniquement programmé pour s'occuper du déchiffrement des messages. L'arrivée de la seconde guerre mondiale suscita un besoin important en calcul spécialement dans le domaine militaire.

¹³¹ Déjà 3000 ans avant J.C, ces instruments étaient utilisés par les Chinois. Mille ans après, les abaqués étaient utilisés par les Babyloniens et en 460 avant J.C les Egyptiens l'adoptèrent

¹³² ¹³² Wilhelm Schickard, Professeur d'Astronomie et mathématiques et d'hebreu à l'Université de Heilberg réalisa en 1623 une machine à calculer suite à la requête de son ami l'astronome Johannes Napier

¹³³ Balise Pascal développa à l'âge de 19 ans une machine à additionner pour aider son père qui travaillait au service des impôts de Rouen.

¹³⁴ Howard Heiken construit en collaboration avec les ingénieurs de IBM une machine à calculer automatique : le Mark 1

L'informatique est véritablement née durant la seconde guerre mondiale, guerre durant laquelle l'armée américaine avait besoin d'un nombre important de tables de tir, outils permettant de déterminer où tombaient les obus envoyés par l'ennemi. De nouvelles armes étaient fabriquées pour lesquelles il fallait des tables de tir et d'autres données essentielles. En 1942 une équipe de chercheurs américains sous la direction de l'Armée américaine créèrent l'ENIAC (Electronic Numerical Integrated And Computer), un calculateur très rapide pour résoudre les problèmes de balistique dont l'armée avait besoin. L'ENIAC était mille fois plus rapide que les calculateurs électromécaniques à relais. Elle commença à fonctionner en 1945, mais ne put être inaugurée qu'en février 1946. Cette machine considérée comme le premier ordinateur électronique à grande vitesse a été utilisée de 1945 à 1955. L'ENIAC n'a pas trop contribué à la guerre, car avant même son inauguration la guerre était terminée, mais il a permis de convaincre les militaires et les gouvernements sur l'utilisation de l'électronique pour le calcul. L'américain d'origine hongroise John Von Neumann (1903-1957) crée en 1944 la structure qui compose les ordinateurs modernes, l'architecture de Von Neumann (unité centrale, unité de contrôle, la mémoire et les dispositifs d'entrée-sortie) permet de communiquer avec le monde extérieur. L'informatique permet ainsi de garder des informations en mémoire dont la capacité ne cesse d'augmenter avec la technologie. Ce développement phénoménal a radicalement transformé la nature des calculs de telle sorte que pour beaucoup d'historiens des sciences tout ce qui existait avant 1945 n'est que préhistoire ou prologue. Après la seconde guerre mondiale, l'ordinateur a commencé à être de plus utilisé par les civils. Le passage de la logistique militaire à la logistique des entreprises a permis un transfert de méthodes de modélisation et bon nombre de technologies relevant du domaine militaire. Le transfert de technologies s'est fait de facto avec le transfert des compétences vers les industries et les entreprises de prestations de service. Aussi les constructeurs introduisent périodiquement des changements qualitatifs sur les ordinateurs et les autres technologies. La découverte des transistors et des microprocesseurs a considérablement changé l'image de l'ordinateur électronique. Le génie logiciel prit une importance capitale au milieu de la décennie 80 et la tendance pendant les années 1990 de telle sorte que l'achat d'un ordinateur ne se fait plus en fonction simplement de la puissance du matériel, mais aussi de sa possibilité de faire tourner les logiciels existants. C'est aussi l'ère du multimédia, de la réalité virtuelle et d'internet.

Aujourd'hui, internet est un outil et un moyen de communication incontournable. Comme le téléphone et la télévision, internet fait maintenant partie de la vie quotidienne pour des centaines de millions de personnes. La massification des usages d'internet, induite en grande partie par l'arrivée des outils collaboratifs du web 2.0, a largement permis la démocratisation de

l'expression publique, en donnant la possibilité à tout internaute ordinaire de se rendre visible sur la toile et d'émettre ses opinions. Pour reprendre les termes de D. Cardon, « *le Web a donné à des formes infimes, incomplètes, subjectives et murmurantes de participation l'opportunité d'émerger dans l'espace public* ».

Le mariage des Technologies de l'information et de la Communication avec la globalisation économique et culturelle a donné naissance à une autre forme de société.

L'une des premières formes de technologies mobiles modernes a été l'Apollo Guidance Computer en 1967. La technologie mobile peut être perçue comme tout dispositif électronique ou informatique autonome embarqué à qui il est assigné l'exécution d'une tâche précise. Le terme prend en compte et le matériel informatique, et le logiciel utilisé. En raison de la portabilité de ce type d'outil, ses ressources sont généralement limitées dans le temps et l'espace. L'exemple le plus courant de technologie mobile est le smartphone. Une source d'énergie incorporée, autonome et donc épuisable à court ou à moyen terme.

Don OSBORN (2011), affirme que :

« La technologie mobile qui regroupe à la fois les téléphones portables et les ordinateurs de poche constitue un ensemble de dispositifs dont l'expansion traduit les progrès incessants de la technologie grâce auxquels de petits appareils réalisent à moindre coût les fonctions qui exigeaient auparavant des dispositifs plus encombrants.¹³⁵ ».

Elles appartiennent à la famille de l'intelligence artificielle. Les plus avancées d'entre elles sont capables de communiquer et d'interagir avec l'homme. Les tâches à exécuter sont prédéfinies par le biais d'algorithmes.

Aujourd'hui un très grand nombre d'objets connectés mobiles sont utilisés dans divers domaines. Nous pouvons citer à titre illustratif : les fusées, les satellites, les sondes spatiales, les imprimante multifonctions, les photocopieurs, les drones, les radios de transmission militaire, les missiles, les radars, les consoles de jeux vidéo, l'assistant personnel, téléphonie, router Wifi, téléphone portable, etc. Les technologies mobiles sont équipées de capteurs de localisation, dont les données produites et mémorisées peuvent être communiquées à diverses applications.

Les dispositifs mobiles constituent une famille riche et hétérogène qui ont la caractéristique de pouvoir être compatibles avec les réseaux des fournisseurs de services internet tels GSM, UMTS, Wifi, etc. Bien que les dispositifs mobiles évoluent en permanence, ils possèdent des

¹³⁵Les langues africaines à l'ère du numérique : défis et opportunités de l'intelligence artificielle, 1970, pp 135-136, disponible sur <https://www.idrc.ca/fr/livres/les-langues-africaines-lere-du-numerique-defis-et-opportunités-de-linformatisation-des> [Consulté le 6 octobre 2021]

limites par rapport aux équipements fixes. Elles sont généralement de petite taille, avec un écran réduit.

Mais au-delà de toutes ces tentatives de présenter les technologies mobiles sous une conceptualisation claire, elles ne doivent pas être confondues avec les TIC. Ce qu'il faut plutôt prendre en compte au niveau des technologies mobiles pour éviter toute confusion, c'est l'utilisation d'éléments non physiques tels que les ondes radioélectriques. Ce qui est vu ici ce n'est pas tant le terminal ou l'objet connecté, mais plutôt le rayonnement électromagnétique ou le canal immatériel de transmission des données entre un modem X et auquel il est appairé pour exécuter une tâche programmée au moyen d'intelligence artificielle. En ce qui nous concerne, les caractéristiques fondamentales sur lesquelles nous sommes appuyés dans l'emploi du concept de technologies mobiles sont celles de l'amovibilité, de la mobilité, de la connectivité et de l'absence de fil. Elles font partie de la grande famille des technologies de l'information et de communication dont la définition ne fait pas l'unanimité.

5.6.3. Les TIC, une syntaxe aux contours flous

Avec des perspectives différentes, plusieurs auteurs et organismes supranationaux ont tenté de délimiter la définition des TIC sans parvenir à l'unanimité. Le terme NTIC a souvent été utilisé dans la littérature francophone au cours des années 1990 et au début des années 2000 pour caractériser certaines technologies dites nouvelles. Mais les définitions fournies sont généralement floues ou équivalentes à celles des TIC. La qualifier de nouvelle est ambiguë, car le périmètre des technologies dites nouvelles n'est pas précisé et varie d'une source à l'autre. Parfois aussi, il s'agit de caractériser les services issus de la convergence des télécommunications et des multimédias utilisant un accès à haut débit. Aussi, les TIC incluent la téléphonie mobile classique (Technologies mobiles).

- Nouvelles Technologies (NT) ;
- Nouvelles Technologies de l'information (NTI) ;
- Technologies utilisées particulièrement en éducation, en enseignements (TICE) ;
- Nouvelles technologies de la formation (NTF) ;
- Technologies numériques de l'information et de la communication (TNIC).

L'acronyme TIC semble être le plus utilisé et de plus en plus répandu dans la littérature des SIC. Les TIC ne peuvent pas se limiter à l'utilisation du matériel de réseautage. Elles évoluent chaque jour et interagissent avec tous les métiers.

5.6.4. Évolution de la terminologie

L'expression « Technologies de l'Information et de la Communication » et sa transcription anglaise « ICT » renvoient à la télématique. Elles font l'objet de différentes définitions selon les sources et l'époque, en raison du brouillage progressif des frontières et de l'évolution rapide des techniques avec la convergence du numérique. Le terme technologie qui signifie « discours sur la technique » est utilisé à la place de « technique ». Les TIC sont des outils de support au traitement de l'information et de la communication désigne les TIC comme « *un ensemble de technologies issues du multimédia et des télécommunications, qui ont permis l'émergence de moyens de communications plus efficaces, en améliorant le traitement, la mise en mémoire, la diffusion et l'échange d'information* ». Cette définition semble plus complète que la précédente, car elle tient compte de la convergence du numérique dans son ensemble. Elle reflète d'avantage les points de vue des institutions internationales qui les considèrent comme étant l'intégration de techniques de communications et l'informatique, des multi médias et de l'audiovisuel. Selon la convention de l'OCDE de 2008, les TIC englobent les secteurs producteurs des TIC (fabriquant des ordinateurs, des téléviseurs, des composants, etc.), le secteur des distributeurs et enfin le secteur des services. Par TIC, on vise donc l'utilisation des technologies dites de première génération (Téléphone fixe, radio, TV) ou celles qui sont nouvelles (Téléphone cellulaires, radio numérique, satellite, ordinateurs, etc.).

Une fois combinées, les TIC permettent non seulement le traitement de l'information, mais aussi leur transmission, NGAMO (2007). Cependant, celles des années 1970 ne recouvrent pas les mêmes réalités techniques, industrielles que celles du XXI^e siècle. CHAPUIS, (1992 ,11) parlant de « télémates » dresse une typologie en quatre familles :

- « *Les terminaux de réseaux publics (minitel, fax, réseaux télex, réseaux de transmission de données, etc.) ;*
- *Les terminaux de réseaux privés (réseaux locaux ou mini-réseaux),*
- *Les machines qui fonctionnent de façon autonome (les magnétophones, les baladeurs, électrophones),*
- *Les outils de distribution de biens et de services (caisses enregistreuses avec lecture optique). »*

L'avènement de l'internet et principalement du web comme média de masse, le succès des blogs, des réseaux sociaux, des wikis ou technologies peer to peer confèrent aux TIC une dimension sociétale. AYAHACHE (2007) parle « d'hyper information » pour souligner l'impact anthropologique des nouvelles technologies. D'autres considèrent l'internet comme une technologie de la relation (TR).

Les TIC renvoient à un ensemble de technologies fondées sur l'informatique, la microélectronique, les télécommunications (notamment les réseaux), le multimédia, l'audiovisuel, qui lorsqu'elles sont combinées et interconnectées permettent de rechercher, de stocker, de traiter et de transmettre des informations sous formes de données de divers types (textes, images, etc..) et permettent l'interactivité entre des personnes et des machines. (JOSIANE, 2005 : 6)

JOUËT constate une évolution nette dans l'usage des TIC qu'elle considère comme un ensemble vaste de systèmes de communication, de synergies et d'innovations, appelé technologie informatisée.

Après les premiers pas vers une société de l'information qu'ont été l'écriture, puis l'imprimerie, de grandes étapes ont été le télégraphe électrique, puis le téléphone et la radiotéléphonie. L'informatique a pris son essor grâce aux circuits intégrés, les constructeurs d'informatiques décentralisées innovent très rapidement et les technologies de la mobilité qui font office d'appareil photo, d'agenda numérique font leur apparition.

5.6.5. Une numérisation poussée, un nouvel espace émergent

La numérisation croissante de l'environnement de travail s'inscrit dans une logique globale d'optimisation de la gestion spatiale des ressources mobilisées pour répondre aux besoins quotidiens. Certaines entreprises à l'image de Google créent des services innovants comme Google Maps, Google Book, Google traduction, google Earth et Picasa ou Blogger, etc.

Leurs stratégies consistent dès lors à faciliter la numérisation et la mise en ligne croissante des données dont les cartes, les images satellites, les livres, les photos ou les idées que nous souhaitons partager. Ainsi à ce jour, Google a déjà numérisé plus d'une quinzaine de millions de livres en accord avec plus de 40 universités, dont Harvard, Stanford, Princeton et Columbia. Par ailleurs, Google étend de plus en plus cette activité à d'autres textes imprimés, tels que les livres récents et la presse. Ainsi les TIC ne sont pas seulement des moyens de télécommunication, mais aussi un moyen de réaménager l'espace, en créant des aires d'interaction complémentaires au sein desquels il est important de se positionner et de s'imposer. Le site de Wikipédia, par exemple, est non seulement un site pour la consultation, mais aussi un espace de discussion, de production et de pouvoir, qui a sensiblement transformé l'accès à la connaissance, sa nature et les modalités de son élaboration. En moins de trois décennies, s'est très largement diffusé, offrant des contenus et des services de qualité croissante. La matérialisation de l'information, avec l'écriture, a été porteuse de changements assurant une

meilleure transmission spatiale et temporelle de la connaissance. C'est paradoxalement avec sa dématérialisation que l'information connaît un renouveau remarquable. Comprendre la réalité et la spatialité d'internet permet de mieux appréhender ses propriétés, ses usages et les enjeux de la dématérialisation, en assumant que la connexité (réseaux) est structurellement différente de la contiguïté (territoire). Une telle démarche est un préalable indispensable à l'appréhension des potentialités futures des TIC.

5.6.6. Le consensus scientifique : une perspective pour l'évolution des TIC

L'évolution des TIC est dynamique à telle enseigne qu'il est difficile d'anticiper ce qu'elles seront, elles et leurs usages. Les propos récurrents quant à l'avenir des TIC s'articulent autour de six notions : la miniaturisation, l'individualisation, la généralisation, la simplification, la géolocalisation et l'intelligence distribuée.

Une des perspectives consensuelles est celle de la miniaturisation des objets communicants qui rendra de plus en plus inefficace la distinction entre ordinateur fixe, ordinateur mobile, téléphone fixe et téléphone portable. À cet effet, le téléphone portable s'impose comme le dispositif principal. Il ne remplace pas l'ordinateur, mais joue ses fonctions. Leur forme sera alors tributaire des usages, à l'image de leur taille qui se réduit avec plus de soucis d'esthétique et d'applications adaptées aux besoins des usagers. De ce point de vue, ce sont les interfaces qui détermineront la forme et la taille des téléphones portables. Parallèlement à la miniaturisation, l'on assiste à une généralisation de ces technologies en adéquation aux réalités socioprofessionnelles de chacun, allant de la simple géolocalisation passive à la transmission active d'informations contextuelles. Malgré cette généralisation des TIC et de la connectivité de la majeure partie du territoire, des arbitrages importants seront opérés par les individus, à l'image du mythe du réfrigérateur « intelligent » susceptible de faire des commandes en fonction de l'évolution de son contenu. Dans le domaine sanitaire, les drones s'imposent comme une alternative aux urgences humanitaires et sanitaire, comme c'est le cas lors du confinement en Chine récemment. La télécommunication généralisée aux objets tels que le compteur électrique prépayé permet une gestion rationnelle de la consommation d'énergie.

Cette miniaturisation des TIC se traduit par une simplification des services proposés à l'image des innovations réalisées dans l'intervalle de quarante ans. Les interfaces sont désormais destinées aux utilisateurs et non aux concepteurs qui étaient longtemps incapables de prendre en compte d'autres pratiques que la leur ; ce qui démultipliera les usages innovants en déplaçant la compétence technique vers la compétence créative. Malgré cette simplicité accrue, les dysfonctionnements seront mal vécus. En effet, ces technologies seront plus utilisées par les

usagers dans leurs activités, augmentant ainsi les dépendances. L'addiction à l'égard des technologies exigera une reconsidération des risques inhérents à la délégation du quotidien à des machines dont la vulnérabilité pourrait se traduire par des catastrophes d'une ampleur inédite. À l'image de la finance, secteur très vulnérable ; par exemple, c'est la sécurité et la stabilité des activités qui doivent être craintes.

5.6.7. Le réseautage ou le nouvel espace de socialisation humaine

L'individualisation croissante des dispositifs technologiques des ordinateurs par exemple sur la majeure partie des sites exige une expérience spécifique en fonction des préférences de chacun. Ce mouvement, largement engagé, devrait se banaliser avec le développement des smartphones plus « personnels » que les *personal computers* (PC). La mobilité accrue des objets télé-communicants, avec leur miniaturisation et la qualité de la couverture territoriale se traduit par une large diffusion des technologies de géolocalisation qui, après s'être imposées dans le cadre des transports automobiles, doivent s'étendre à l'ensemble des pratiques spatiales selon des modalités complexes, passives et actives, qui permettront d'avoir une connaissance beaucoup plus fine des territoires (services, données socioéconomiques, risques, événements, etc.).

Les TIC, associées à la cartographie automatique pourront diffuser des images du territoire. Une attention particulière doit être portée aux simplifications parfois nuisibles des images dont la circulation aura une incidence importante sur les représentations territoriales. Aussi, les enjeux de la visualisation se porteront sur la cartographie des usages au-delà des infrastructures afin d'identifier les espaces et les pratiques représentatives. Les modes de relation et de fréquentation particuliers de cet espace imposeront des innovations cartographiques déterminantes pour la lisibilité du monde contemporain. Cette simplification, associée à la puissance des TIC, devrait intensifier la distribution du savoir et du savoir-faire, car certains pays sont nettement plus avancés que d'autres quant à la capacité à produire et/ou profiter de ladite opportunité. L'intelligence distribuée peut être abordée selon deux logiques opposées, mais complémentaires. Des sociétés privées ayant une maîtrise avancée dans certains domaines proposent des services accessibles à un grand nombre d'individus, ce qui augmente considérablement les potentiels créatif et productif de la société d'une part, et d'autre part, les individus disposeront de moyens plus sophistiqués pour coproduire des biens et des services dont la conception exige des compétences inégalement réparties dans l'espace. La deuxième acception de l'intelligence distribuée, la plus courante, relève de ce qui est communément appelé « l'intelligence collective ». Aussi, la confusion entre les deux poses des problèmes

croissants à mesure que des sociétés privées développeront leur modèle économique sur le crowdsourcing, c'est-à-dire l'externalisation de la production à l'ensemble de la population.

5.6.8. Les TIC : Vers une globalisation de la culture

Les environnements socioéconomique, culturel, relationnel, technologique et politique contemporain subissent de profondes mutations. Les TIC sont des outils dont l'usage peut à la fois favoriser le développement ou la déstabilisation d'une société. À travers les TIC, les personnes peuvent révéler leurs potentialités. Elles favorisent l'intégration des marges à travers de valeurs communes si elles sont soumises à une unité d'action et de décision, une éthique singulière qui fait que chaque membre se reconnaît comme partie prenante de la collectivité.

5.6.9. Les TIC, discriminations et culture technologique

Madame Tendayi ACHIUME, Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur le racisme, lors de la présentation de son rapport sur les nouvelles technologies numériques et la discrimination raciale devant le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies le 15 juillet 2020 affirmait ce qui suit : « *La technologie n'est ni neutre ni objective* » Ce constat s'appuie en effet sur le fait que fondamentalement, la technologie est façonnée par les inégalités raciales, ethniques, de genre et autres qui sévissent dans nos sociétés. Suivant l'âge, les diplômes, l'expérience et les usages, les personnes ont des appropriations contrastées qui peuvent déboucher sur des marginalisations, voire des exclusions à terme ; d'où l'importance pour les organisations de sensibiliser et de former les individus à leur bonne compréhension. Les changements multifactoriels font qu'on ne peut pas isoler un facteur et en tirer pleinement des enseignements. Les conséquences des décalages laissent présager des réajustements importants avec la mobilisation des champs économique, politique et juridique qui doivent œuvrer à grande échelle dans le futur pour encadrer les usages des TIC.

Les zones d'incertitudes se situent au niveau de l'éthique des usages des TIC plus que sur les TIC elles-mêmes, du fait qu'elles se rapportent aux modes de vie, à la propriété intellectuelle, à la vie privée, à la sécurité, à la responsabilité et à la gouvernance. Aussi, les pratiques mises en œuvre depuis l'émergence d'internet posent des problèmes bien que leur identification efficace soit simple. À l'exception de la pornographie, les interfaces propices sont celles qui vendent des biens matériels ou offrent des services qui ne se copient pas (recherche, réseaux sociaux et sites de rencontre par exemple). Les principales qualités desdits sites marchands cumulatifs sont l'offre d'un service rare (Google), l'offre d'un service réseau (Facebook, Meetic) et l'offre d'un service logistique (Amazon).

Il convient de repenser des interfaces adaptées au poids croissant de la télécommunication lorsque cela implique des biens matériels dont l'acheminement jusqu'au client recompose leur circulation. Les centres de données et de distribution de biens constituent un défi territorial compte tenu de leur nombre assez limité et de leur localisation péri-urbaine.

Le développement des réseaux sociaux, de l'individualisation des services et du crowdsourcing se traduisent par une exposition croissante des individus au point de questionner profondément la notion de vie privée et les enjeux qui en découlent. Or, souvent, ces informations centralisées ne sont pas à l'abri d'échanges marchands, de failles de sécurité susceptibles de les exposer à la curiosité d'employés malveillants. Des sociétés, telles que Google, Facebook et Microsoft concentrent à elles seules une part considérable et inédite d'activités.

Les enjeux de la vie privée relatifs à la sécurité des systèmes d'information augmentent les risques à l'occasion de dysfonctionnement. La sécurité, de ce point de vue, relève tant de la fiabilité de ces dispositifs que de leur protection. La capacité de nuisance est relative à l'importance de la connectivité des réseaux avec la possibilité d'attaques ciblées de millions de machines à la fois. La perte ou le vol de données et la perturbation de services stratégiques présentent des risques dont l'intensité variable peut être considérable individuellement ou collectivement. Un temps d'adaptation est nécessaire afin d'apprendre à vivre dans un monde dont chacun doit avoir une conscience plus fine des disparités et des inégalités, lesquelles sont plus lisibles et plus partagées. L'éducation, la santé, l'environnement, l'économie, mais aussi la politique évolueront avec la reconfiguration des distances et les arbitrages individuels, selon des logiques de compétitions (tension entre coopération et compétition) entre les différents espaces de l'action. L'essentiel du changement n'est pas directement perceptible territorialement, car il s'opère dans l'espace réticulaire de la télécommunication individualisé et peu lisible. Il est rare d'identifier finement ce qui est proprement territorial et ce qui ne l'est pas, et de se donner les moyens de lire les villes ou villages invisibles. La pénétration progressive des TIC dans nos modes de vie a suggéré une nouvelle façon de conduire les approches par lesquelles elles sont définies. Pour conformer notre thèse à ce principe, nous avons articulé les éléments de définition du cadre conceptuel, précisément autour des notions de technologies mobiles et de sécurité.

Ainsi cette partie a fait état, au vu de la littérature, des thématiques de la sécurité et des technologies mobiles, avec un zoom sur la signification que prennent ces différents concepts dans notre thèse, et à la lumière des données empiriques issues de nos travaux de terrain. Au

total, l'outil d'analyse qu'est cette partie nous a offert de parcourir les antécédents conceptuels de notre thématique, d'organiser nos idées et surtout de construire les critères d'interprétation et de compréhension des rapports des technologies mobiles à la sécurité.

CHAPITRE 6 : CADRE MÉTHODOLOGIQUE

Le but principal de la recherche est de mieux comprendre l'acceptation rapide et l'impact des technologies mobiles à travers les différents types d'usages dans le contexte nigérien caractérisé par la fragilité du tissu social due à l'insécurité et à la pauvreté. Cette section expose la démarche méthodologique envisagée pour atteindre les objectifs définis. Dans les sous sections, nous décrivons les différentes phases de la méthodologie utilisée.

Mais dans un premier temps, il s'agit de justifier le choix de la méthodologie de type mixte ; de l'adéquation du choix des grappes et les sujets impliqués au type de recherche retenu ; le contexte particulier de la recherche qui définit les procédures spécifiques et leur calendrier de mise en œuvre. Nous décrivons les méthodes de collecte, notamment les instruments de mesure et les procédures afin d'envisager les plus appropriées au traitement et d'analyse des données recueillies. Enfin, deux dernières sections sont consacrées aux précautions éthiques utiles, et aux forces et limites méthodologiques de la recherche.

6.1. Socle méthodologique

Le choix d'une méthode de recherche est un exercice assez délicat. Il procède à l'élimination de certains modèles pertinents dans l'analyse d'un sujet transdisciplinaire voire transversal. Cette thèse traite principalement du rapport entre Technologies mobiles et la sécurité des personnes et des biens. Pour arriver à ce rapprochement, une démarche a été échafaudée selon des éléments historiques, théoriques et méthodologiques ; des explorations, des observations participantes, des entretiens, etc. Le triptyque Technologies mobiles - Sécurité - développement ne fait en général pas l'objet d'un cadre conceptuel précis et d'une forme unique, encore moins de recherches dans les régions du Niger. Compte tenu de ce fait, nous nous sommes appuyés sur l'intelligence informationnelle pour asseoir la méthodologie. Par conséquent, la problématisation, quoique progressive, est itérative et non strictement linéaire. Ceci s'explique d'une part par l'exploration autour d'un objet complexe, et d'autre part, par l'étude et la caractérisation du terrain, la définition des objectifs et les besoins des acteurs territoriaux.

La méthodologie s'appuie sur un certain nombre de travaux récents, notamment les recherches de Vincent MEYER (2004), Alain KIYINDOU (2015) et Annie CHÉNEAU- LOQUAY (2010). MEYER (2004), a mené des travaux sur l'émergence de formes et d'intentions spécifiques en lien avec différentes demandes sociales. S'inspirant de Meyer, nous avons opté au départ pour plusieurs approches et enjeux théoriques, problématisations, conceptualisations,

etc., avant d'établir des correspondances entre les usages des technologies mobiles et la sécurité des personnes et des biens.

Pour de multiples raisons, le choix de la démarche mixte a fortement structuré notre recherche. Elle est également en lien avec les éclairages théoriques que nous avons apportés dans la première partie, et les différentes intuitions pour éclairer les hypothèses.

Trois grandes étapes sont avancées :

- Étude des écrits et recensement théorique en se fondant sur une analyse des préceptes inhérents aux hypothèses émises ci-dessus, pour expliquer les enjeux des technologies mobiles. Cette exploration a permis de mieux apprécier les enjeux de ces instruments propres à toutes les régions ;
- Précision des relations sous-tendues par une solidarité organique, qui existent entre les différents acteurs.
- Délimitation du champ d'observation.

Aujourd'hui, les stratégies internationales sont portées par des discours mythiques. Mais en ce qui nous concerne, il s'agit de présenter un point de vue critique sur leurs enjeux multiples. Les technologies de l'information comme objet de recherche en sciences sociales reviennent à choisir une entrée pour analyser toute la complexité des transformations qui affectent le monde en général, particulièrement les pays en voie de développement dans leur diversité. L'exemple de l'Inde, pays « émergent », est illustratif. Dans ce pays, le développement peut améliorer les capacités, les conditions sociales, économiques, politiques et culturelles de l'homme en relation avec les TIC.

Le développement de modes alternatifs d'accès à l'internet ne reflète pas la situation des zones rurales, par manque d'aménagement numérique prenant en compte les besoins réels en connectique. Car au-delà des types de connexion (satellites, filaires, sans fil ou asynchrones), ce qui entrave le développement des TIC dans ces régions, c'est les difficultés des populations à accéder à l'énergie électrique. Les progrès dans les énergies renouvelables, telles que les énergies solaire et éolienne, n'ont pas résolu l'accès à l'énergie, car les prix des panneaux photovoltaïques et des groupes électrogènes ne sont pas à la portée de la majorité des populations. Le déploiement des technologies de l'information et de la communication doit prendre en compte les réalités climatiques et culturelles des régions. Cependant les solutions locales à partir de matériaux de récupération, de produits électroniques chinois communément appelés « chinoiserias », s'avèrent être une alternative adaptée aux réalités économiques locales. Il n'est pas rare d'observer au-dessus des toitures des habitations en zones rurales et péri urbaine, des antennes fabriquées à partir de fil de fer et de boîtes de conserve pour des

réseaux sans-fil ; des systèmes de stockage de l'énergie pour la recharge des batteries... Au-delà, ce type de bidouillage contribue au développement des TIC et des économies locales. CHÉNEAU-LOQUAY (2004) montre que l'explosion du marché de la téléphonie mobile en Afrique a entraîné la création d'un véritable marché parallèle, d'une économie informelle et d'emplois. En 2011, CHÉNEAU-LOQUAY s'est appuyé sur l'exemple de la ville d'Alaba au Nigéria, qui à elle seule représente plus de deux tiers du marché de l'électronique de l'Afrique de l'Ouest ; Plus de 50 000 commerçants avec plus deux milliards de dollars annuels de chiffres d'affaires. L'urbaniste KOOLHAS (2011) voit en Alaba le *paradigme* du modèle futur de la « ville monde » produite par la société de l'information ».

Les problématiques d'accès aux réseaux ne sont pas les mêmes qu'en l'Europe, en Asie ou en Amérique. La différence réside au niveau de la démographie, des inégalités géographiques. En effet les villages africains sont plus distancés et moins peuplés. À ces questions d'ordre géographique s'ajoute le problème de l'alphabétisme. En milieu rural, le problème d'infrastructure est plus criard dans le domaine des TIC. L'audio (la radio,) est plus commode pour faire face aux problèmes ci-dessus cités en Afrique. La téléphonie mobile explose, WhatsApp devient le canal de communication par excellence des non instruits.

Alain KIYINDOU a consacré l'essentiel de ses recherches aux apports Technologies de l'Information et de la Communication et Développement (2005, 2006, 2011, 2015).

La technologie, principal vecteur de la communication devient un socle pour le développement. Un objectif partagé à la fois par des individus, des institutions, des sociétés et des Nations. Pour KIYINDOU, (2015 : 4) « ...au-delà de la technologie, c'est du numérique dont il s'agit. » Ce rapport, de plus en plus questionné, a suscité des réflexions liées à des technologies traditionnelles, voire classiques.

Les recherches prennent particulièrement en compte l'impact des TIC sur le patrimoine organisationnel des pays en développement. Selon lui, « ...ce qui caractérise la société actuelle n'est pas tant la circulation des informations, mais le développement du secteur de la création qui, en s'appuyant sur le développement des technologies de l'information et de la communication, a donné lieu à une sorte de société créative, substitut de la société de l'information ou du savoir. Bien entendu, le terme « société créative » comporte les limites que nous avons, dans nos travaux antérieurs ». KIYINDOU, (2009 :2). La société créative est une société où les citoyens, à travers leur créativité et leur diversité, reprennent la main sur la technique et les industries sous diverses formes. Les produits créatifs sont devenus de véritables repères sociaux, des espaces d'échanges communautaires, des outils identitaires favorisant le

raffermissement des liens sociaux. (KIYINDOU, 2005). Les technologies de l'information et de la communication doivent être les vecteurs de toutes formes de transformations et de progrès en Afrique. À travers ces réseaux de communication, il s'agit de valoriser l'art africain afin qu'il joue pleinement son rôle dans la globalisation. La prolifération des réseaux sociaux donne par exemple plus de visibilité aux artistes africains. En effet, la démocratisation de la téléphonie mobile permet aux artistes de capturer leurs œuvres et de les diffuser sur leurs pages Facebook, YouTube, Instagram.

6.2. Le modèle de recherche

Cette première section présente le choix d'une méthodologie mixte pour notre recherche. Elle se traduit par l'utilisation conjointe de méthodes quantitatives et qualitatives. Quant à la méthode exploratoire adoptée, elle est destinée à déterminer une relation effective entre notre variable, usages des technologies mobiles et la sécurité en contexte nigérien.

Le volet exploratoire de la recherche consiste à statuer sur le type de recherche selon la classification de caractéristiques fait par Martela et al. cité par (BOUDREAULT, 2004).

Le choix de tout chercheur repose sur une réponse négative en trois points :

1. L'échantillonnage des sujets s'effectue au hasard dans les deux principales grappes dans la population cible ;
2. Seul le hasard détermine les sujets qui seront pris en compte dans l'enquête ;
3. L'équivalence entre les deux grappes principales auxquelles il faut rajouter l'existence d'un groupe constitué d'autorités civiles, militaires et coutumières.

En effet, l'étude exploratoire et le recensement théorique effectués ont permis de formuler des idées présumées avant la phase terrain (observation participante, questionnaire, entretiens, etc.). Par ailleurs, proposer des nouvelles stratégies, de nouveaux usages des technologies mobiles aux populations revient à faire le lien, au moins, entre intelligence, les acteurs, leurs représentations et l'usage des technologies mobiles comme outil d'anticipation et de veille. Il s'agit, d'un :

Processus par lequel l'acteur élabore (ou conçoit) les plans d'actions intentionnels, ou les stratégies possibles par lesquels il projette de résoudre le problème formulé dans le processus de l'intelligence décisionnelle. (MOIGNE J-L, 1990 : 132)

Compte tenu des difficultés, la première partie non linéaire est d'ordre conceptuel. Il fallait interagir, décomposer et faire des allers retours en matière de théories, de méthodes, d'entrées, d'échelles d'observation. À un certain moment, la démarche analytique ne suffit pas, il faut une démarche itérative, interactive afin de prendre en compte les nouvelles

stratégies de politique d'intégration des TIC au niveau national, régional et continental ; ce qui permet, selon (MEYER, 2004 : 15) de « cerner de nouveaux axes et opportunités de recherche et de valorisation des Sciences de l'Information et de la Communication ».

Toutes ces évolutions ont nécessité à la fois plus une formulation et une reformulation théoriques qu'un ajustement de la démarche en fonction des moyens et des objectifs de la recherche. Étant donné les propriétés théoriques et techniques, les attentes des différents acteurs et l'état du terrain, nous avons suivi un cheminement spontané conduisant à réfléchir sur le thème « Technologies mobiles et la sécurité au Niger ». C'est un nouveau cadre de conception et d'utilisation d'un dispositif qui renvoie à un ensemble de conjonctions : développement, veille stratégique, recherche-action, gouvernance participative, citoyenneté, etc. Dès lors, la précision méthodologique s'impose de nouveau et la démarche doit apporter une explication claire à notre finalité.

Dans le cadre de notre exploration, il est important de noter que plusieurs éléments liés au contexte sécuritaire restent très peu maîtrisés à cause de la situation incontrôlable des usages des Technologies de l'Information et de la Communication mobiles et la diversité des fournisseurs d'accès et de services internet. Dans ce contexte complexe et réel, il s'avère irréalisable de satisfaire aux exigences mentionnées supra.

6.2.1. L'approche mixte

Le cadre théorique retenu est l'approche socio cognitive selon la perspective du modèle attentes-valeur de PINTRICH et SCHRAUBEN (1992) pour examiner le degré de pénétration des technologies mobiles et les différents usages dans le contexte sécuritaire actuel au Niger. Aussi pour mieux cerner le changement, notre recherche a dégagé une vision globale des principaux concepts afin de créer du déterminisme entre les différentes variables identifiées, et contribuer à clarifier les questionnements soulevés au sein de nos objectifs spécifiques de recherche.

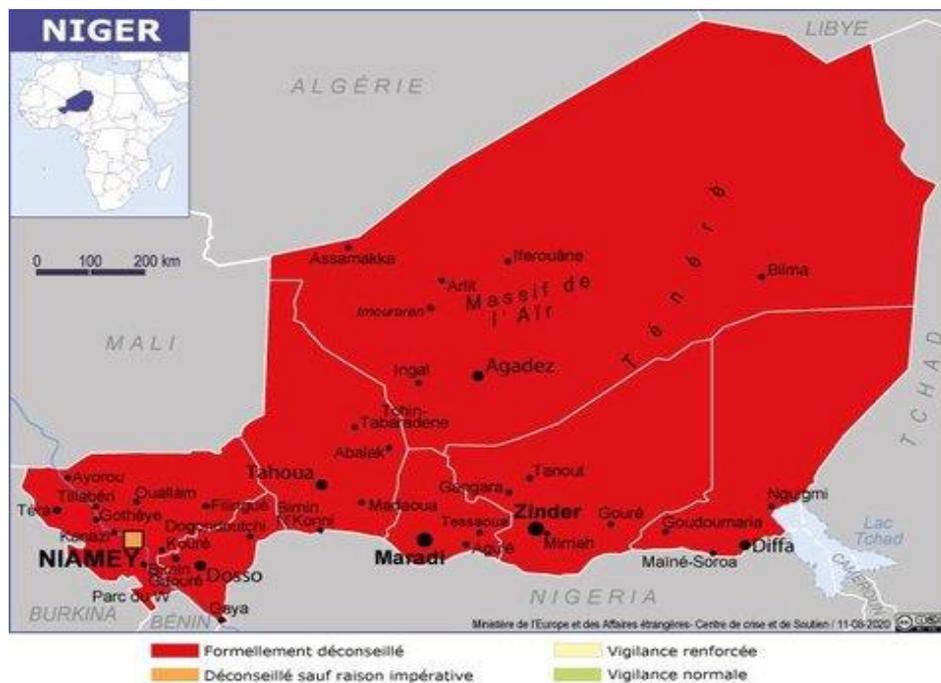
Notre compréhension de cette approche est en parfaite harmonie avec la vision schématisée selon laquelle « quantifier énumérer, compter des unités, dénombrer les objets à étudier ou à décrire, relever les fréquences d'apparition d'un phénomène », (GRAWITZ, 1986 : 378). La recherche possède un volet quantitatif dans la mesure où elle veut établir le degré de pénétration et des usages des technologies mobiles dans un pays sous - développé fragilisé par des conflits armés et sous menaces terroristes (cf. figure n°18). De manière concise, le besoin d'une mesure qui procède au classement d'éléments dans un certain ordre, par rapport à un critère croissant ou décroissant est impérieuse.

Sans doute, l'approche mixte nous met à l'abri de situations où les données provenant d'un questionnaire distribué à un grand nombre d'usagers pourraient révéler d'étranges résultats qu'il serait difficile d'expliquer sans aller interviewer certains acteurs.

En un mot, la méthode mixte est bien appropriée, car elle s'intègre harmonieusement dans une stratégie méthodologique qui offre la possibilité d'aborder notre problème de recherche avec une vision assez complète des différents types d'usages des technologies mobiles par la population civile et l'armée.

Nous détaillerons dans la sous-section suivante le modèle de notre recherche.

Figure n° 18 : Carte montrant les régions sous menaces terroristes



Source : Site internet du Quai d'Orsay

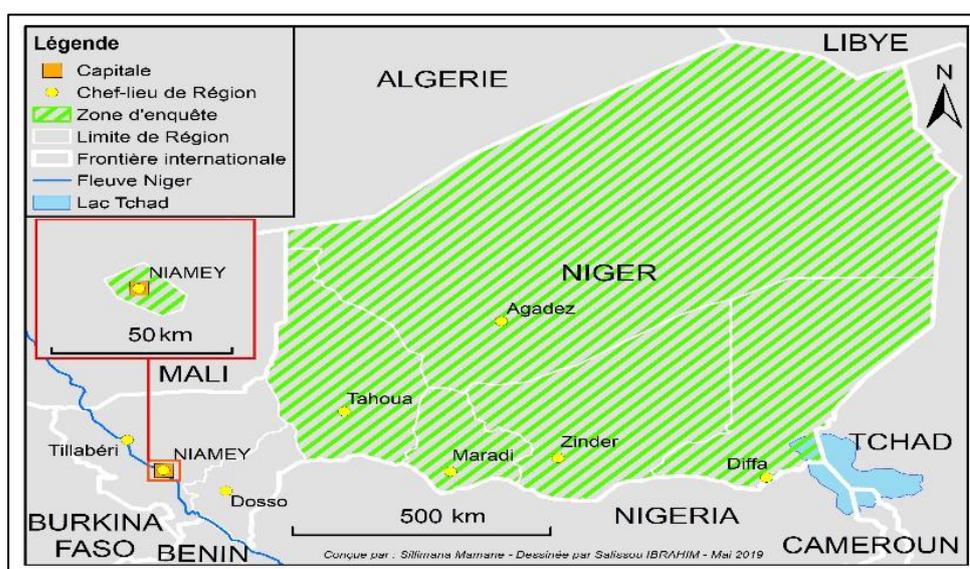
6.2.2. Les sources orales de l'enquête

La population de l'enquête concerne six régions sur les huit que compte le Niger. Les régions concernées sont : Agadez, Diffa, Tahoua, Maradi, Niamey, Zinder (cf. figure n°19). Elles ont été identifiées sur la base de leur vulnérabilité au plan sécuritaire. En effet, lorsque nous considérons Agadez par exemple, elle est la plus vaste région du pays et subit l'influence de la situation sécuritaire de la Libye et du Sud de l'Algérie avec lesquelles elle fait frontière. C'est une zone de trafic de tout genre, armes à feu, drogue, et concentre un flux migratoire intense d'africains de l'Ouest en partance pour l'Europe. C'est la région par excellence où règne une insécurité résiduelle, du fait qu'elle est le berceau de la plupart des rebellions touarègues au

Niger. Quant à la région de Diffa, elle connaît la présence marquée de Boko Haram, car jouxtant Agadez et se prolongeant jusqu'à la frontière libyenne. Maradi, Zinder, Niamey et Tahoua représentent ce qu'il convient d'appeler la bande du Sud qui, sur environ 1500 km, longe la frontière nigériane. Cette bande du Sud partage du coup les mêmes enjeux sécuritaires avec le Nord du Nigeria, en raison de la forte porosité de frontières quasiment incontrôlables où vivent des populations assimilées de part et d'autre de la ligne. Et puisqu'il s'agit aussi de zones fortement humanisées et densément peuplées, elles profitent elles-aussi des trafics qui y ont cours, et constituent de ce fait de potentiels cibles d'attaques.

Pour recueillir les informations auprès de cette population, nous avons opté pour l'échantillonnage par choix raisonné. L'avantage de ce type d'échantillonnage réside en ce qu'il n'exige pas qu'une base de sondage soit préalablement constituée, offrant ainsi une facilité de conduite de l'enquête. Il est d'une importante aide, dans le cas de notre recherche où renseigner des questionnaires à caractère sécuritaire est porteur autant d'appréhension que d'hésitation dans les régions identifiées. L'autre avantage qu'il revêt est son coût moins élevé que celui des sondages probabilistes. Malgré ces points forts, l'échantillonnage par choix raisonné recèle des inconvénients au nombre desquels l'insuffisance de son fondement théorique. En effet cette méthode n'offre pas la possibilité d'évaluer la précision des estimations obtenues à partir de l'échantillon. Le choix des individus étant laissé au pouvoir discrétionnaire des enquêteurs, il est possible de déterminer à l'avance la probabilité de chaque cible de faire partir de l'échantillon, ce qui pourrait induire un biais.

Figure n°19 : Carte des différentes zones concernées par l'étude



Source : Notre enquête 2016

La population cible de l'enquête est constituée à la fois de civils et de militaires ; soit un total 390 enquêtés répartis en 50 civils et 15 militaires par région. Il s'agit de comprendre et de déterminer les différents usages des technologies mobiles et les interactions sous-jacentes. La deuxième catégorie est sensée assurer la sécurité de la première et de la défense du territoire. La durée de la collecte des informations est de six (06) mois. Au niveau des six régions, des grappes sont composées d'autorités administratives et coutumières, des individus d'autres corporations socioprofessionnelles. Au niveau des forces de défenses et de sécurité les grappes sont constituées par les Officiers, Sous-officiers et hommes de rang. Le tableau ci-dessous fait ressortir le nombre des personnes ayant répondu aux questionnaires.

Tableau N°13 : Effectif global des enquêtés de l'étude par région

REGION	PERSONNEL CIVIL			PERSONNEL MILITAIRE			TOTAL
	Autorité Civile et Coutumière	Fonctionnaires	Autres Civiles	Officiers	Sous-Officier	Homme de rang	
Agadez	4	28	18	2	5	8	65
Diffa	6	18	26	5	4	6	65
Tahoua	7	16	27	2	6	7	65
Maradi	2	16	30	5	4	5	65
Niamey	6	30	14	5	3	7	65
Zinder	6	26	18	3	6	6	65
TOTAL	26	134	133	22	28	36	390

Source : Maman SILLIMANA

Deux principales catégories de personnes composent les échantillons d'enquêtes. D'une part nous avons les FDS au sein desquelles se retrouvent trois classes : officiers, sous-officiers et hommes de rang. D'autre part il y a les civils composés des autorités locales et coutumières, des fonctionnaires d'état (administratifs) et autres. Notons ici qu'au niveau des fonctionnaires, les questionnaires ont été administrés de manière aléatoire.

La différence entre les grappes (total de civils 300, total de militaires 90) parce que nous avons choisi de ne pas faire parts égales entre les deux catégories de populations à enquêter, par souci d'équilibre dans l'échantillonnage. En effet le nombre total de FDS au Niger tourne autour 50 000 individus, alors que la population totale nationale estimée 24,21 millions d'habitants en

2020 par la banque mondiale.¹³⁶ Mais les disparités entre les effectifs par régions s'expliquent également par le fait qu'en dehors de Niamey qui concentre une forte densité humaine, les régions d'Agadez, de Zinder, de Maradi et de Diffa sont à faible densité, réalité à laquelle s'ajoute la forte réticence des populations à accepter de répondre librement au questionnaire pour des raisons déjà évoquées ci-dessus.

6.3. Contexte de la recherche

Le contexte nigérien est caractérisé par des menaces terroristes à l'Est (Région de Diffa) et à l'Ouest (Tillabéry), au Nord (Tahoua) au Sud (Maradi) et au Centre ouest (Région de Dosso) ; une situation chaotique en Libye au Nord, et des conflits intercommunautaires.

Cette collecte des données est organisée et planifiée avec l'aide d'étudiants volontaires pour administrer les questionnaires. L'enquête est effectuée en trois étapes principales : la phase préparatoire de la collecte, la collecte proprement dite, et le traitement et analyse des données recueillies.

6.3.1. Déroulement de l'enquête

La première étape est la préparation de la collecte de données et sa planification en quatre séquences temporelles consécutives, ensuite suivent les deux phases des entretiens (Tableau N°14):

- Décembre 2015 : élaboration d'un dossier comportant un projet de recherche, un calendrier de recherche terrain, l'approbation du garant scientifique afin d'obtenir une autorisation de recherche signée par le Ministre des Enseignements Supérieur, compte tenu de la sensibilité du sujet. Cette première phase a duré deux (02) mois, compte tenue de la lourdeur administrative.
- La deuxième séquence est consacrée à la sélection des terrains de recherche compte tenu de l'immensité du territoire et aussi des réalités financières, à informer les éventuels participants aux collectes de données. Ainsi en fonction des régions nous avons eu recours à des étudiants en fin de cycle dans les régions, moyennant la prise en charge de leurs déplacements.

¹³⁶<https://www.google.com/url?sa=t&source=web&rct=j&url=https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/I>
[Consulté le 28 Janvier 2022]

- Troisième séquence : janvier et février 2016, conception et validation des outils de collecte, notamment les questionnaires et le guide d’entretien. Pour la validation, nous avons eu recours à six (6) participants dans la région de Zinder.
- Avril 2016, nous avons rencontré les cinq étudiants volontaires afin de les initier au traitement automatique des données à l’aide du logiciel Sphinx.

Les quatre phases et leur période sont consignées dans le tableau ci-dessous.

Tableau N°14 : Étapes de la préparation de la collecte des données

Phases	Activités	Périodes
1	Demande d’autorisation auprès du Ministre de l’Enseignement Supérieur de la Recherche scientifique et de l’innovation technologique	22/07/2016
2	Sélection du terrain de la recherche : Choix des Cinq régions du Niger sur les huit	12/2015
3	Conception des questionnaires et guide d’entretien	01/2016
4	Prise de Contact et formations des enquêteurs	03/2016
5	Validations des questionnaires et guide d’entretien	03/2016
6	Entretien avec des autorités civiles et militaires des régions de Diffa, Zinder et Niamey	5/2016
7	Entretien avec des autorités civiles et militaires des régions de Agadez, Tahoua, Maradi	6/2016

Source : Maman SILLIMANA

Le tableau ci-dessus détaille mieux la phase préparatoire de l’enquête. Cette étape a été une étape charnière du processus en ce sens qu’elle imprime aux travaux de terrains proprement dits tout le caractère logique et chronologique qui devait être le leur, et sert en même temps de fiche projet avec ses jalons. Nous pouvons également noter un long délai entre le début et la fin des enquêtes. Cette longueur du temps de terrain est due d’une part à l’étendue des régions à parcourir, mais aussi et surtout au manque de ressources financières pour achever à temps l’étape de terrain.

La deuxième étape de la collecte effective des données s’est déroulée en deux phases.

La première phase est une rencontre avec les autorités administratives et coutumières de la région et des communes pour leur présenter l’autorisation et leur expliquer le bien fondé de nos recherches. Au cours de ces rencontres, en plus des données recueillies au moyen de notre questionnaire, nous avons obtenu d’autres renseignements sur les données socioculturelles de la région et des repères sur les fondements historiques des régions.

Puis, nous avons administré les questionnaires de façon aléatoire dans les villages et les communes. Les activités et les périodes correspondant à cette phase sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Tableau N°15 : Étapes de la collecte des données

Phases	Activités	Périodes
1	Administration des questionnaires région de Zinder et Diffa	05/2016
2	Administration des questionnaires région de Tahoua et Agadez	06/2016
3	Administration des questionnaires communauté urbaine de Niamey	07/2016

Source : Maman SILLIMANA

L’échantillon est composé de soixante-cinq (65) usagers par région. Six (6) des huit (8) régions du Niger sont concernées (Tableau N° 16) . La taille des grappes dépend des régions. Par exemple, sur les six régions concernées. Il s’agit de faire ressortir dans les grappes l’âge, le niveau d’instruction, la fonction de l’enquêté et sa situation matrimoniale. Ces variables sont déterminantes dans le type et le degré d’usage des technologies mobiles.

Le questionnaire soumis aux enquêtés est le même pour les Forces de Défense et Sécurité que pour les civils. Il est constitué de trois grandes parties. La première est un formulaire de consentement éclairé où l'enquêté accepte de respecter la clause de confidentialité et autorise que les informations obtenues par son biais soient utilisées à des fins de recherches scientifiques. La deuxième partie est une brève description du mode de remplissage. La troisième partie renferme les besoins de renseignement, et ont en liminaire la présentation de l’enquête. Les questionnaires proprement dits abordent trois principales thématiques à savoir : la téléphonie, aspects généraux ; les technologies mobile, aspects globaux ; et les technologies mobiles, sécurité, usage et opinions. Deux guides d'entretien ont également été produits, l'un à l'intention des militaires et l'autre des civils. Celui réservé au personnel militaire prend pour base logique quatre aspects des technologies mobiles en lien avec la sécurité, aspects sur lesquels le contenu du guide devait s'appesantir. Il s’agit pour les populations civiles, de :

- Technologies mobiles et sécurité des personnes et des biens
- Technologies mobiles et les types d'usage
- Les usages des technologies mobile dans les zones de conflits
- Suggestion en vue d'assurer la paix et la cohésion sociale par l'intermédiaire des technologies mobile.

Le guide adressé au personnel militaire quant à lui est plus orienté vers la spécificité des pratiques technologiques et numériques des forces de sécurité. Il compte quatre sous-thèmes à savoir :

- Technologies mobiles et les outils mis à la disposition des militaires pour être à l'écoute de la population
- Les technologies mobiles et les types d'usage à l'intention des institutions militaires et les types d'usage avec la population civile
- Les pratiques informationnelles entre le personnel militaire et la population civile : internet et les usages des technologies mobile dans les zones de conflits
- Suggestions en vue d'assurer la paix et la cohésion sociale via les technologies mobiles

Pour pouvoir atteindre nos objectifs, nous avons opté pour le moyen de diffusion qui était le plus à notre portée en ce qui concerne le coût et la praticabilité, mais surtout compte tenu du type d'enquête que nous souhaitions mener, le type de population ciblé, et son nombre. Deux modes ont été retenus selon les exigences du terrain : le mode auto-administré pour les personnes indisponibles à l'heure du rendez-vous et qui ont souhaité que les questionnaires leur soient laissés, et le face à face pour les enquêtés disponibles.

Mais préalablement, il a fallu brièvement former les enquêteurs sur les avantages et les inconvénients des modes d'administration, ainsi que l'attitude à adopter sur le terrain pour que les informations collectées soient fiables. Ainsi, et subséquemment à la collecte, nous avons pu recueillir au niveau du personnel militaire 15 questionnaires renseignés par région, soit un total de 90 réponses. Au niveau des populations civiles, sur un total de 300 questionnaires administrés par région, 246 ont été effectivement renseignés et recueillis.

Il faut noter que le taux de 100% de questionnaires récupérés chez les FDS s'explique par l'observance de la discipline militaire, nous disposons en effet d'une autorisation de la hiérarchie. En ce qui concerne la moisson au niveau des civils, les 4 questionnaires n'ayant pu être renseignés sont dus à l'absence répétée des concernés. En ce qui concerne les entretiens réalisés, ils sont au nombre de 28, dont 8 à Niamey et 5 (cf. Tableau N° 17) dans chacune des

quatre régions restantes. Ici, nous avons enregistré à l'aide d'un dictaphone les données que nous avons ensuite transcrites.

Tableau N° 16 : Questionnaires renseignés par région

	Personnel Civil			Personnel Militaire			Total reçu	Non Parvenus
	Autorité Civile et Coutumière	Fonctionnaires	Autres Civiles	Officiers	Sous-Officier	Homme de rang		
Agadez	2	28	18	2	5	6	63	2
Diffa	1	18	26	6	5	7	64	1
Tahoua	7	16	27	3	5	7	65	-
Maradi	2	16	30	6	5	6	65	-
Niamey	6	30	14	6	3	7	65	-
Zinder	6	25	18	3	7	7	64	1
TOTAL	24	133	133	26	30	40	386	4

Source : Notre enquête

Sur les 390 personnes contactées dans le cadre de cette enquête, seules quatre n'ont pu rendre leurs formulaires. Nos tentatives pour les joindre ont été vaines. Mais cela n'entame pas la fiabilité de notre enquête. Après la présentation des démarches de terrain, nous abordons l'étape de description des méthodes et instruments déployés pour la collecte de données.

6.3.2. Méthodes de collecte de données

Le choix de l'approche mixte a permis de déterminer les outils adéquats pour effectuer la cueillette des données. Ainsi, en plus des données sur l'identification et la téléphonie, les usages et opinions dans le contexte sécuritaire actuel, des données de types quantitatif et qualitatif sont recueillies au moyen de d'entrevues et de questionnaires fermés auprès des enquêtés.

Cette méthode de collecte semble adaptée à la situation actuelle en raison de sa capacité à cerner des aspects complexes des usages. L'exploitation des données quantitatives est orientée dans une perspective de détermination du degré de pénétration et d'appropriation des technologies mobiles. Les données qualitatives permettent d'avoir une meilleure compréhension des usages,

ainsi que des stratégies et politiques à mettre en œuvre pour asseoir un climat de quiétude et de paix entre les différentes couches de la population.

6.4. Des caractéristiques des instruments

Dans cette sous-section, une attention particulière est consacrée à la détermination des caractéristiques des instruments de collecte, notamment leur fidélité et le processus utilisé pour s'assurer de leur validité.

6.4.1. De la fidélité et validité des instruments

La priorité est de faire en sorte que tous les instruments de mesure soient fidèles et valides. Aussi, une attention particulière est-elle faite à la pertinence des énoncés et à ce qu'ils caractérisent bien le concept étudié. Selon BOUCHARD (1997), la pertinence se réfère d'abord au degré d'appartenance du contenu de l'énoncé à la définition du concept. Ainsi, l'administration répétitive de l'instrument au même sujet par des observateurs différents donne les mêmes résultats. Le même auteur précise que de la notion de validité en relation avec la justesse dans la mesure, se décline une bonne validité interne et externe. Ainsi, un instrument de mesure possède une bonne validité externe « s'il est possible de l'utiliser non seulement avec d'autres populations, mais aussi dans d'autres contextes » (Idem : 171).

Pour obtenir les outils performants de collecte de données, la stratégie consiste à l'adaptation des questionnaires dont la fidélité et la validité sont éprouvées par plusieurs chercheurs bien que les contextes culturel et socioéconomique soient différents de ceux du Niger.

6.4.2. Étapes de validation des outils de collecte des données

Après avoir élaboré les questionnaires, il s'est agi de procéder au test de validation d'une version provisoire auprès de cinq individus pris au hasard dans les communautés urbaines de Niamey et Zinder avec des caractéristiques très similaires.

L'objectif visé est que tous les items des questionnaires soient parfaitement compréhensibles par les individus, quel que soit leur niveau d'instruction. Il a été demandé à ces individus d'écrire sur les questionnaires leurs commentaires sur les items pour lesquels ils rencontrent des problèmes de compréhension ou de requérir des informations complémentaires au chercheur qui prendra soin de les recenser. La même procédure a été entreprise pour valider le guide d'entretien. Dans un premier temps, il convient de mettre en confiance le répondant en lui expliquant le procédé de déroulement et l'objectif de l'enquête, avant que les entretiens soient lancés.

La deuxième étape est consacrée au déroulement de l'entretien proprement dit. Il s'agit de parcourir les différentes thématiques du guide d'entretien, à savoir, « usages des TIC », « communication avec les TIC », « opinions » avec les personnes interrogées. Il leur a été demandé par exemple si elles ont accès au TIC mobiles dans le cadre de leur travail, et de justifier leur réponse ; l'enquête voulait aussi savoir s'ils avaient une bonne prise en main et une bonne appropriation des terminaux.

Nous avons déterminé et intégré aux questionnaires et au guide d'entretien les variables cardinales dont l'observation sera déterminante non seulement pour éviter que l'on s'éloigne de nos objectifs, mais aussi pour nous permettre de vérifier nos hypothèses. Sans être exhaustif, il s'agit essentiellement de :

- L'accessibilité des enquêtés aux TIC
- La proportion des individus possédant un téléphone
- La proportion des individus possédant un ordinateur
- La proportion des individus disposant d'un accès à internet
- La fréquence d'utilisation des outils technologiques ci-dessus
- Le pourcentage des individus ayant accès au large bande (3G au moins)
- La fréquence d'utilisation des TIC
- La compétence dans l'utilisation
- Les types d'utilisation de réseaux sociaux
- Les types d'échanges entre les Forces de Défense et de Sécurité (FDS) et les populations
- Le degré de contribution des TIC à un climat de paix et de sécurité
- La pertinence de mise en place d'une plate-forme de partage et d'échange d'informations sécuritaires
- La dernière étape est la conclusion. Elle consiste à remercier l'enquêté.

Les entretiens ont été directs. Nous avons au préalable pris rendez-vous avec les autorités administratives et coutumières, mais également avec les Officiers. Le tableau ci-dessous donne les statistiques des entretiens par régions et par grappes.

Tableau N° 17 : Statistiques du nombre d'entretien par région

	Personnel Civil			Personnel Militaire			Total reçu
	Autorité Civile et Coutumière	Fonctionnaires	Autres	Officiers	Sous-Officier	Homme de rang	
			Civiles				
Agadez	1	1	1	1	1	-	5
Diffa	1	1	1	1	-	1	5
Tahoua	1	1	1	1	-	1	5
Maradi	1	1	1	1	1	-	5
Niamey	1	2	2	1	1	1	8
Zinder	1	1	1	1	-	1	5
TOTAL	6	7	7	6	3	4	33

Source : Notre enquête

Après retranscription des informations recueillies, nous nous sommes intéressés au contenu des différents messages. La technique d'analyse utilisée à cet effet est de type « analyse de contenu ». Nous avons alors procédé à l'exploitation de toutes les données issues des entretiens. Les données prises en compte dans l'analyse sont les informations non statistiques, c'est-à-dire les discours, les observations et les opinions. Par exemple, les mots et expressions pouvant signifier que les usagers utilisent ou non les TIC mobiles sont regroupés dans un ensemble que nous avons nommé : « usages des TIC » ; et ainsi de suite pour les autres thématiques citées plus haut.

Le traitement et l'analyse des données est la troisième et dernière étape. Ils ont été réalisés tout au long du processus de rédaction de la troisième partie.

6.4.3. Traitement et analyse des données

Dans cette sous-section, nous décrivons les méthodes utilisées pour le traitement et l'analyse des données quantitatives et qualitatives. Les données quantitatives utiliseront des calculs statistiques nécessaires en vue de la présentation et l'analyse de nos résultats. Le choix de la méthode qualitative est essentiellement fondé sur les recommandations de certains (GRAWITZ, 1997). La saisie, la présentation et l'analyse des données quantitatives sont faites

au moyen du logiciel Sphinx et SPSS, des logiciels de traitement des données de recherches en vue de mieux appréhender les données qualitatives et quantitatives

6.4.3.1. Des outils de collecte de données quantitatives

Pour apprécier la téléphonie, les types d'usages chez les enquêtés, nous avons fait recours à des instruments de mesure de type quantitatif faisant ressortir l'identité des enquêtés, la nature des équipements mobiles, les opérateurs de téléphonies des types d'usages. Les éléments à observer ici sont l'accessibilité internet et la possession des terminaux. La recherche de données sur ces deux variables est importante pour l'établissement de la pertinence et du bien-fondé de la première hypothèse qui postule qu'une pénétration rapide des TIC dans les régions en conflits serait favorisée par l'environnement socio-culturel et économique de ces régions.

L'échantillon est composé de soixante-cinq (65) usagers par région. Six (6) des huit (8) régions du Niger sont concernées. La taille des grappes dépend des régions.

Par exemple, sur les six régions concernées, il y a des enquêtés ruraux et urbains. Au sein de la grappe constituée par les FDS, nous avons privilégié ceux qui sont sur le terrain des opérations. Il s'agit de faire ressortir dans les grappes l'âge, le niveau d'instruction, la fonction de l'enquêté et sa situation matrimoniale. Ces variables sont déterminantes dans le type et le degré d'usage des technologies mobiles.

Dans la présente étude, nous examinons l'évolution des variables quantitatives, l'accessibilité aux TIC mobiles, les fréquences d'utilisation et les compétences afin d'évaluer leurs usages en fonction des régions. Notre méthode est basée sur la moyenne. Il en découle une analyse comparative entre les grappes, les régions et les ratios de références au niveau national.

6.4.3.2. Des outils de collecte de données qualificatives

L'approche qualitative de recherche concerne les travaux dont l'objectif est de définir les qualités essentielles de l'objet étudié. Elle se traduit donc par une stratégie de recherche, opérationnalisée par une approche construite pour le terrain.

Dans le cadre de notre démarche, l'objectif assigné aux entretiens est de faire les opinions, les types d'utilisations, usages des technologies mobiles et internet à savoir les types d'échanges entre les Forces de Défense et de Sécurité (FDS) et les populations, Le degré de contribution des TIC à un climat de paix et de sécurité et enfin La pertinence de mise en place d'une plateforme de partage et d'échange d'informations sécuritaires.

Difficultés rencontrées

Dans le processus de recherche scientifique, la collaboration entre informateurs et chercheurs n'est pas toujours simple. Cet aspect peut être considéré comme une des limites de cette étude. Les stratégies formelles ou informelles pour lever le voile sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication mobiles dans les zones de conflits n'ont pas permis d'aller au bout des objectifs fixés. Notre élan a été freiné à un premier niveau par certains facteurs. Si certains de ces facteurs sont liés au temps et aux moyens logistiques, d'autres en revanche sont d'ordres humains ou relatifs à la lourde structure hiérarchique et au caractère extrêmement sensible du domaine de recherche, où sans être forcément ouvertement évoqués, le secret défense, le secret militaire, le secret professionnel, le devoir de réserve, etc., sont constamment ressentis à travers les réticences notées à obtenir certaines réponses. À un second niveau, les contraintes sont exogènes. Les plus remarquables sont entre autres, l'absence de documentations, de données statistiques sur le Niger. À cela s'ajoute une espèce de suspicion à l'égard des chercheurs, tant le contexte sécuritaire est délétère. À un troisième échelon, l'opposition est manifeste et déclarée. En effet, pour les responsables des administrations civiles et militaires toutes les informations stratégiques relèvent du secret d'État et ne peuvent être dévoilées. L'accès à certaines zones nous est formellement interdit bien que détenteur d'une autorisation de recherche délivrée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur (Annexe 6, page 289). Les 2/3 des zones concernées par nos recherches sont en "état d'urgence", d'où une restriction de certaines libertés.

En dehors de quelques travaux de recherche, de rapports des organismes des Nations Unies, il y a un "quasi désert" bibliographique dans le domaine des TIC mobiles en lien avec la sécurité au Niger particulièrement. Les technologies numériques de l'information et de la communication et la discipline des Sciences de l'Information et de la communication ne sont d'ailleurs pas inscrites dans les curricula des universités publiques du Niger.

Enfin le manque de financement a beaucoup handicapé et retardé nos travaux de recherches. L'appui financier accordé (Annexe 4, page 287) par le Ministère de l'Enseignement supérieur a été gelé par la Direction Nationale du Budget. Toutes les dépenses relatives aux déplacements à l'interne comme à l'externe, les enquêtes de terrain et la reproduction de certains rapports sont financés sur fonds propres. Les données de cette étude proviennent des huit grandes régions du Niger. Plusieurs techniques et outils ont été utilisés dans le but de réaliser une collecte assez fructueuse d'informations. Ces données recueillies ont été exploitées et analysées en profondeur. Sans sortir du contexte sécuritaire, la méthodologie de recherche mise en œuvre a permis de revisiter au fil du processus, toutes les étapes de réalisation de la thèse. La

République du Niger évolue dans un environnement global empreint de crises et de statu quo d'origines diverses, lointaines et immédiatement structurelles, qu'il convient de présenter pour pouvoir mieux appréhender le contexte sécuritaire qui est le sien. En effet, étudier les rapports de causalité qui existent ou qui peuvent exister les technologies mobiles et la sécurité ne pourrait être possible en élaguant la thématique de son substratum socio politique.

Une recherche, quelque originale qu'elle soit, ne peut s'affranchir d'un contexte empirique, c'est-à-dire d'un environnement factuel significatif. Le cadre théorique donne donc de faire un bilan contextuel des connaissances dans le domaine d'étude choisi. Ainsi, après les questions de recherche que nous avons émises, cette partie nous a permis de formuler et d'évaluer des hypothèses que nous testerons à l'aune des résultats des recherches de terrain. Monique FORMARIER et Geneviève POIRIER-COUTANSAIS¹³⁷, affirmaient que « *L'élaboration du cadre théorique suit d'abord la formulation de la question ou des objectifs qui sont exposés dans la problématique du projet de recherche ; cette question et ces objectifs peuvent être revus et spécifiés à la fin du cadre théorique, à la lumière de l'analyse du corpus qui y est faite.* » Ainsi, en revêtant nos travaux d'un caractère logique, la démarche de recherche et la méthodologie adoptée nous offrent une perspective de mise en exergue du processus, avec toutes les étapes nécessaires à sa réalisation. Le cadre théorique a également été le cadre de référence par lequel nous nous sommes appropriés les outils et informations pertinentes pour la construction de la cohérence dans la démarche. Par les données recueillies, nous avons pu établir une cartographie des usages des technologies mobiles et de l'internet dans les zones où sévit le terrorisme islamique au Niger. Cependant, et comme tous travaux scientifiques, l'étude comporte des limites au plan méthodologique. Mais elle regorge aussi de forces, notamment dans sa contribution à la science, par la compréhension qu'elle donne du déterminisme entre les technologies de l'information et de la communication et la sécurité dans le Sahel en général et au Niger en particulier.

137 Recherches en soins infirmiers. N° 4, 1986/02, pages 71-78

Conclusion deuxième partie

La recension des écrits a permis de circonscrire et de clarifier les concepts de technologie mobile et de sécurité. En effet nous avons pu relever dans cette partie que de nombreux auteurs ont investi les notions de technologie mobile et de sécurité. Il en ressort que les technologies mobiles ont été dynamiques et évolutives, depuis la Pascaline jusqu'au drone. Les auteurs comme OSBORN, CASTELLS, GUILLEBAUD, etc., ont mené de nombreux travaux sur sa conceptualisation. Nous avons également dans cette partie présenté le concept de sécurité, ses valeurs et ses différentes déclinaisons. Ici aussi différents courants de pensées existent, parmi lesquels figure en tête de proue l'école de Copenhague qui est pratiquement la seule, à travers BUZAN, à avoir travaillé en profondeur sur la sécurité sociétale. Cependant, il n'est pas possible d'opposer une typologie de la sécurité à l'autre malgré leur diversité. A contrario, ces modèles sont complémentaires et tendent tous au même but : faire des sociétés humaines des espaces de quiétude et de concorde.

En outre, il a été mis en évidence quelques principes directeurs qui serviraient de balises pour l'observation et l'analyse des usages des technologies mobiles dans les zones de conflits. Des techniques et outils différents de collectes de données ont permis de recueillir une quantité impressionnante d'informations auprès des enquêtés. Ces diverses données ont été exploitées et analysées en profondeur. Les données quantitatives collectées dans le cadre de cette étude complètent et renforcent celles de nature qualitative, puisqu'elles offrent de mieux comprendre les usages des technologies mobiles dans les régions, et leur orientation dans la prévention des conflits et la culture de la paix.

**TROISIÈME PARTIE : TECHNOLOGIES MOBILES,
APPROPRIATION ET USAGES POUR LA SÉCURITÉ AU
NIGER**

Introduction

Le Niger est au cœur de l'espace sahélo-saharien globalement menacé par de forts mouvements subversifs. Plusieurs études et analyses mettent en avant l'importance de dynamiques transrégionales de l'insécurité dans un environnement géopolitique trouble et les discours alarmants annonciateurs d'un engrenage de la violence. Cependant l'importance de la prise en compte des dimensions locales et la recherche des équilibres politiques locaux est capitale.

Dans cette partie, il s'agit de soulever des questionnements pratiques autour des concepts de technologies mobiles, collectivités territoriales, paix et sécurité au Niger dans un premier temps, et ensuite de d'établir à l'aune des données qualitatives et quantitatives recueillies du terrain, les liens de causalité entre ces données et nos deux hypothèses, afin d'en déduire l'influence spécifique que pourraient avoir les variables prises en compte sur la sécurité au Niger.

Dans le premier chapitre de cette troisième partie, à partir des données prises dans les six régions du Niger, il est établi la cartographie des TIC en termes d'intégration et d'usage des technologies mobiles dans le domaine sécuritaire. Le dernier chapitre est quant à lui une rétrospective des réponses aux résolutions des conflits au Niger. Il ressort que certaines d'entre elles reposent sur des piliers traditionnels et culturels tandis que d'autres nécessitent une coopération régionale et internationale, et une plus forte implémentation des technologies mobiles.

CHAPITRE 7 : CARTOGRAPHIE ET USAGES DES TECHNOLOGIES MOBILES

Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) connaissent de nos jours un développement rapide. Elles sont devenues l'outil par excellence de facilitation des conditions de travail et modes de vie des personnes. Conscient de cette réalité, le Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI) a mis en avant la nécessité d'utiliser des TIC pour servir le développement. Le SMSI a en outre souligné l'importance de suivre les progrès réalisés sur la voie de l'édification de la société de l'information en utilisant des indicateurs statistiques comparables à l'échelle internationale.

7.1. Aperçu sommaire sur la notion de cartographie

Les hommes ont utilisé des cartes depuis l'Antiquité. Le fait de traduire graphiquement la perception du monde est reconnue comme étant le précurseur de toutes les autres formes de communication. Selon (CARRADEC, 2002 :2), « *La cartographie réunit l'ensemble des études et des techniques qui permettent à l'homme de se représenter l'espace sur lequel il exerce une activité politique, économique ou scientifique*¹³⁸. » La cartographie est une photographie de données cadastrales obtenue par représentation systématique à partir d'un plan initial de terrain. Par conséquent, elle est composite selon la discipline qui l'emploie et multidimensionnelle.

Cette représentation peut présenter une physionomie qui offre des détails si le but de sa réalisation est d'afficher pour analyse et interprétation les caractéristiques physiques du phénomène à étudier. Le niveau choisi dépend des questions posées sur le niveau de confiance global de l'organisme à l'égard des membres de son écosystème, et à l'égard des systèmes concernés en cas de publication d'une nouvelle vulnérabilité sur un logiciel du marché.

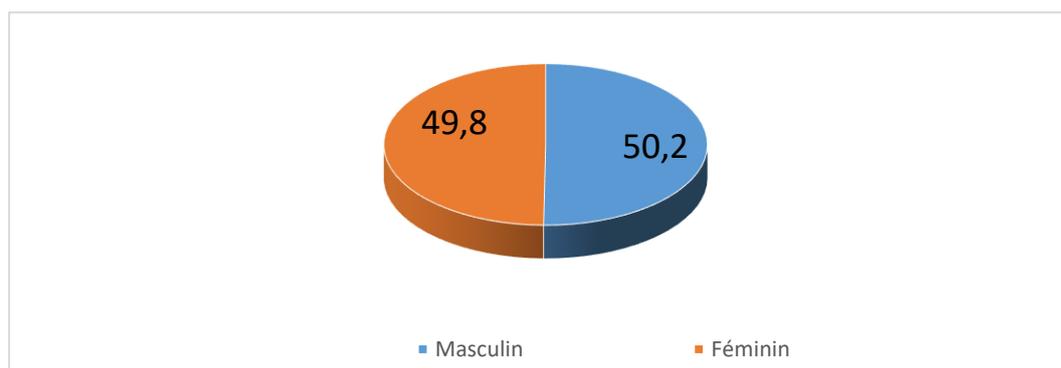
Enfin la cartographie des médias sociaux se focalise sur deux axes qui sont le genre de participation et la visibilité. Elle permet de mettre en évidence l'hétérogénéité des médias sociaux, les spécificités des plateformes, et de mieux envisager les pratiques marketings adaptées aux configurations sociotechniques identifiées.

¹³⁸ www.gpmse.com/.../guide-cartographie...entaires_v.0.5.pdf

7.2. Caractéristiques sociodémographiques et économiques des enquêtés

La compréhension des différentes thématiques abordées dans cette étude nécessite au préalable la connaissance du cadre de vie de la population cible. Il est donc présenté dans cette section les caractéristiques sociodémographiques et économiques de la population cible. Ainsi, l'analyse des données de l'enquête selon le sexe, fait ressortir une répartition presque égalitaire entre hommes et femmes selon les données (cf. Figure n°20).

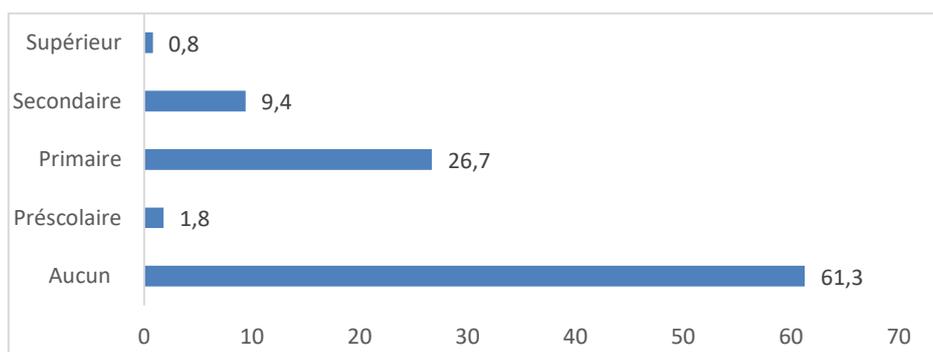
Figure 20 : Répartition par sexe de la population ayant répondu aux questionnaires



Source : Notre enquête

Moins de 1% des personnes interrogées à un niveau d'étude supérieur. Quant à ceux ayant fait des études secondaires, ils s'établissent à 9,4%. 26,7% des enquêtés ont déclaré avoir au moins le niveau primaire, et 1,8% ont été en maternelle. La plus importante part des personnes n'a aucun niveau d'instruction (cf. Figure n°21). Ce constat, même s'il n'est pas délibéré témoigne bien du taux de scolarité global du pays. Il n'entame par ailleurs pas la fiabilité des travaux parce qu'au Niger, il existe des intellectuels communautaires qui en savent beaucoup sur les tenants et aboutissants des conflits et du contexte sécuritaire pour opiner sur l'impact qu'y pourrait avoir l'introduction des technologies mobiles.

Figure n°21 : Répartition de la population enquêtée par niveau d'instruction



Source : Notre enquête

On remarque que plus de 20% d'utilisateurs sont sans occupation. Les activités porteuses telles que le commerce, l'artisanat et les services (public ou privé) occupent respectivement 4,2%, 1% et 1% (cf. Tableau n°18).

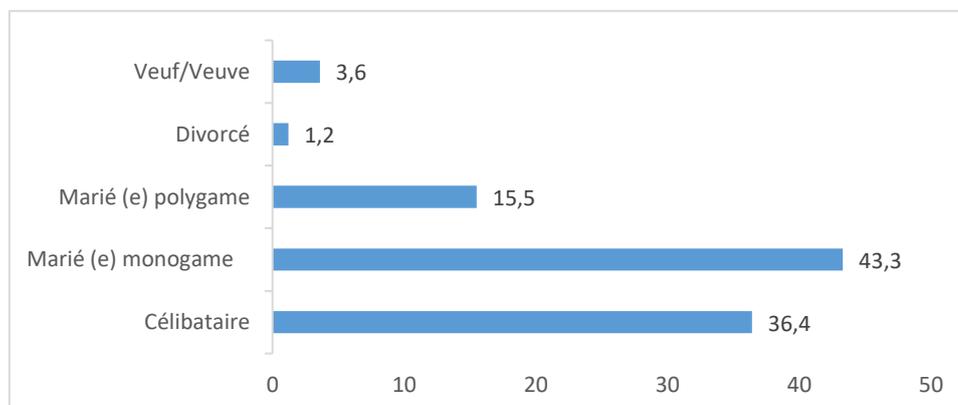
Tableau N° 18 : Répartition de la population selon la principale occupation

Occupation principale	Proportion (%)
Agriculture	25,3
Commerce	4,2
Artisanat	1,0
Travaux ménagers et domestiques	10,5
Elève/Étudiant	21,8
Service public/privé	1,0
Ouvriers/travail journalier	2,2
Forces de Défense et de Sécurité	23,0
Sans occupation	13,5
Autres	0,6
Total	100

Source : Notre enquête

En ce qui concerne la situation matrimoniale, on note une proportion plus élevée des mariés monogames (43,3%). Les divorcés et veufs(es) représentent moins de 5%.

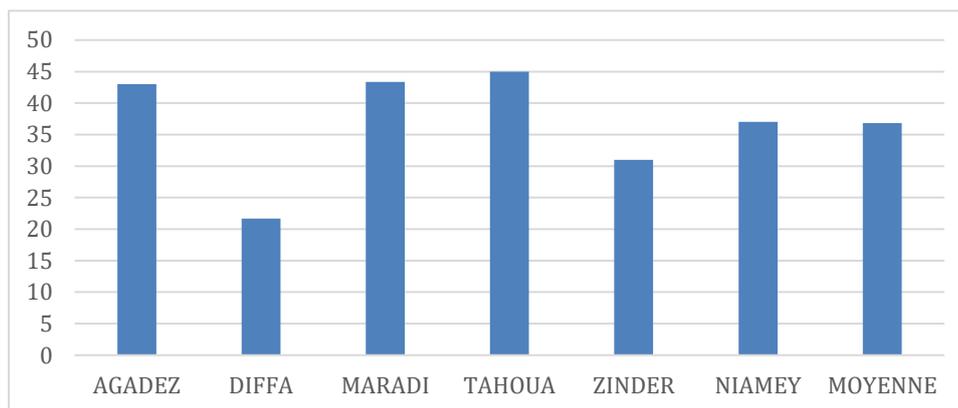
Figure n° 22 : Répartition de la population selon la situation matrimoniale (%)



Source : Notre enquête

Des enquêtés, le plus fort taux est représenté par les mariés monogames, 43,3%. Quant aux polygames, ils représentent 15,5%, ce qui traduit selon notre analyse la jeunesse relative des personnes trouvées (cf. Figure n°22). En effet la moyenne d'âge de 37% trouvée pour l'ensemble des enquêtés n'est pas encore assez forte pour qu'un nigérien moyen ait déjà épousé plus d'une femme (cf. Figure n°23). C'est avec l'âge que les hommes prennent leur deuxième ou troisième épouse dans notre société.

Figure n°23 : Répartition par moyenne d'âge par région de la population



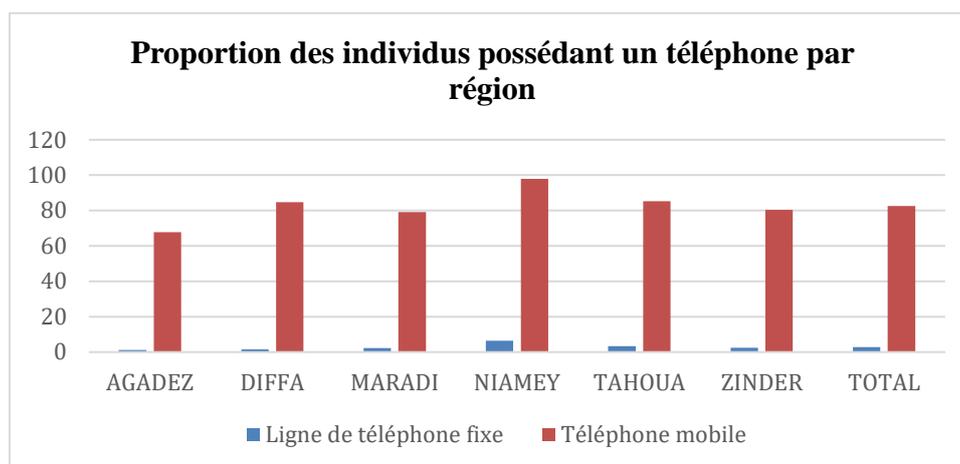
Source : Notre enquête

L'âge des enquêtés varie selon les régions. Cette disparité est absolument aléatoire, car nous n'avons pas interrogé un groupe sur la base de son âge moyen. Les Populations enquêtées doivent toutes être en mesure de répondre aux questionnaires dans la région qui est la leur, en se basant sur le vécu quotidien et l'expérience qu'elle ont de la sécurité et des attaques terroristes, en relation avec l'apport de technologies mobiles à la résolution des crises. Cependant, et malgré le caractère aléatoire de cette distribution, les moyennes d'âges obtenues ne donnent aucune crainte quant au jeune âge des enquêtés. La moyenne est de 22 ans pour la région qui comporte plus de jeunes, 43 ans pour la plus forte moyenne, et 37 ans pour la moyenne d'âge de l'ensemble des personnes.

7.3. Accessibilité aux TIC

L'accessibilité à un outil technologique mobile de communication est déterminante pour apprécier l'usage qui en résulte. Le constat général est la forte prépondérance de l'utilisation du smartphone et du téléphone mobile basique sur le téléphone fixe qui reste d'un usage plutôt administratif.

Figure n°24 : Proportion des individus possédant un téléphone par région



:

Source : Notre enquête

L'analyse du tableau ci-dessus montre que 2,83% de la population enquêtée possèdent une ligne téléphonique fixe contre 82,52% pour le téléphone mobile. Il faut noter que la possession de ligne fixe est disparate à l'intérieur des régions. Par exemple, 6,4% à Niamey et presque 1,2% à Agadez.

La démocratisation du téléphone mobile en Afrique, qui se traduit par sa grande accessibilité et son appropriation plutôt aisée est incontestablement une grande réussite sociale, confirme (LOUKOU, 2012). L'intérêt et l'utilité du téléphone mobile sont clairement démontrés par la pratique et ce pour tous les usagers à quelque niveau social qu'ils se situent. C'est un outil adapté pour un continent où la communication, essentiellement de tradition orale s'incruste parfaitement à la configuration des services vocaux offerts par les terminaux et les applications par ailleurs libres de téléchargement. La disponibilité d'internet 3G, 4G, 4,5G vendu par les fournisseurs d'accès Internet vient renforcer la présence en ligne des nigériens. Le téléphone se substitue à l'ordinateur, il porte la carte bancaire, l'album photo, le livre, la télévision, la radio, le lecteur de musique, le journal intime, etc. La tendance du taux des individus ayant un téléphone fixe (2.83%) et un téléphone portable (82.52%) est proche de la moyenne de référence nationale.

Mais, sa possession du téléphone mobile est peu variable au Niger, sauf à Agadez où la proportion est relativement faible (67,7%). Cette acceptation des technologies mobiles, plus précisément du smartphone diffère selon le sexe. Cette disparité peut s'expliquer entre autres par le fait que la pauvreté a un visage féminin en plus d'être liée à l'analphabétisme au Niger. Les femmes ont, c'est pareil pour la plupart des pays pauvres, une plus grande difficulté à accéder aux finances, et donc à en disposer pour communiquer autant que les hommes.

Toutefois, l'utilisation du téléphone ventilée par sexe montre que même si d'une manière générale les hommes sont les plus grands utilisateurs, les femmes sont néanmoins relativement plus nombreuses à avoir recours aux services de la téléphonie. Le sexe n'est pas un facteur déterminant pour expliquer le faible ou le fort taux d'utilisation des technologies mobiles au sein de la population.

Le téléphone mobile comble les carences du fixe en permettant l'accès à la quasi-totalité des zones, pourvu qu'elles soient couvertes par les réseaux GSM. Cependant la téléphonie mobile est aussi vectrice d'activités informelles, (CHÉNEAU-LOQUA, 2010 :15)

Tableau N°19 : Proportion des individus ayant un ordinateur par région

Régions	Proportion
AGADEZ	15,4
DIFFA	5,9
MARADI	7,9
NIAMEY	43,1
TAHOUA	15,0
ZINDER	4,2
TOTAL	19,38

Source : Notre enquête

Il ressort des résultats de cette enquête que seuls 19,38% des personnes possèdent un ordinateur. Cependant, on constate quelques disparités au niveau régional. La plus grande proportion est enregistrée à Niamey (43,1%) et la plus faible proportion est observée à Zinder (4,2%) (cf. Tableau n°19).

Tableau N° 20 : Proportion des individus disposant d'un accès à l'internet par région (%)

Régions	Proportion
AGADEZ	61,6
DIFFA	58,2
MARADI	52,8
NIAMEY	82,5
TAHOUA	54,1
ZINDER	51,4
TOTAL	60.1

Source : Notre enquête

Le tableau ci-dessus indique que 60.1% des usagers ont un accès à l'internet dont la majorité via leur téléphone mobile. La plus forte proportion est observée dans la région de Niamey (82,5%) et la plus faible proportion dans la région de Zinder (51,4%).

Tableau N° 21 : Proportion des personnes ayant accès au réseau fixe à bande étroite avec un débit de téléchargement déclaré inférieur à 256 kbit/s par région (%)

Régions	Proportion
AGADEZ	51,2
DIFFA	54,2
MARADI	48,4
NIAMEY	74,5
TAHOUA	41,2
ZINDER	68,5
TOTAL	56,33

Source : Notre enquête

Les résultats résumés dans le tableau N°21 ci-dessus montrent que seulement 56,33% des enquêtés possèdent un réseau fixe à bande étroite avec un débit de téléchargement déclaré inférieur à 256 kbit/s. La plus faible proportion dans la région de Tahoua (41,2%).

Tableau N° 22 : Pourcentage des individus ayant accès au réseau large bande mobile (au moins 3G) via une carte par région (%)

Régions	Proportion
AGADEZ	65,5
DIFFA	82,8
MARADI	65,2
NIAMEY	92,4
TAHOUA	78,2
ZINDER	82,1
TOTAL	77,7

Source : Notre enquête

S'agissant de l'accessibilité au réseau large bande mobile (au moins 3G, par exemple UMTS) via une carte, l'analyse des réponses résumée dans le tableau N° 22 révèle que plus de 77,7% de la population y ont accès. On enregistre, une forte proportion dans la région de Diffa et la plus basse proportion dans la région de Maradi

7.4. Fréquence d'utilisation des TIC

Les TIC sont de outils, des ressources porteuses d'enjeux, de modalités d'organisation, de représentations, de modèles culturels et de savoirs. Elles sont un secteur majeur de la croissance récente d'une nouvelle économie informelle dans les villes africaines. CHÉNEAU-LOQUAY Anne (2008).

L'utilisation des technologies de l'information et de la communication est au centre des investigations auprès des personnes enquêtées. Cette section traite des opinions des répondants par rapport à l'utilisation des TIC tels que le téléphone, la radio, la télévision, l'internet, etc. En ce qui concerne l'utilisation des téléphones mobiles au Niger, il ressort des données résumées dans le tableau ci-dessous qu'environ huit (8) personnes sur dix (10) utilisent le smartphone. Cette proportion varie selon les régions (Tableau N° 23). Elle est d'environ 92,4% à Niamey contre près de 71,3% pour la région d'Agadez.

Tableau N° 23 : Proportion des individus ayant utilisé un téléphone mobile au cours des 3 derniers mois par région (%)

Régions	Proportion (%)
AGADEZ	71,3
DIFFA	90,6
MARADI	89,5
NIAMEY	92,4
TAHOUA	80,6
ZINDER	86,4
TOTAL	85,4

Source : Notre enquête

Les résultats font ressortir une faible utilisation d'ordinateur au Niger (cf. Tableau N° 24). En effet, seulement 35,92% de la population l'utilise. Cette proportion varie peu suivant les régions à l'exception de Niamey qui enregistre une proportion d'environ 58,2% d'utilisateurs.

Tableau N° 24 : Proportion des individus ayant utilisé un ordinateur au cours des 3 derniers mois par région (%)

Régions	Proportion
AGADEZ	24,2
DIFFA	9,1
MARADI	34,5
NIAMEY	58,2
TAHOUA	37,5
ZINDER	40,1
TOTAL	35,92

Source : Notre enquête

Cette faible utilisation des technologies de l'information et de la communication ne laisse pas en marge l'internet comme le montrent les données du tableau N°25 ci-dessous. En effet, seulement six personnes sur dix au Niger utilisent l'internet (63,03%). Cette propension est beaucoup plus élevée à Niamey (92,5% environ), comparativement à Zinder, Diffa et Maradi avec des proportions respectives de 48,7%, 89,5% et 48,1%.

Tableau N°25 : Proportion des individus ayant utilisé l'internet au cours des 3 dernier mois par région (%)

Régions	Proportion
AGADEZ	50,2
DIFFA	89,5
MARADI	48,1
NIAMEY	92,5
TAHOUA	49,2
ZINDER	48,7
TOTAL	63,03

Source : Notre enquête

Les lieux d'utilisation de l'internet au Niger sont très diversifiés. Ainsi, on remarque que le domicile, est le lieu où internet est le plus utilisé (83,98%) contre environ 22% pour les lieux d'éducation (cf. Figure n°26). Les mesures d'urgences misent place ont diversifié les lieux d'utilisation des technologies mobiles. Les usages sont plus élevés à domicile à cause de l'insécurité. Les mouvements des personnes et des biens sont entièrement restreints.

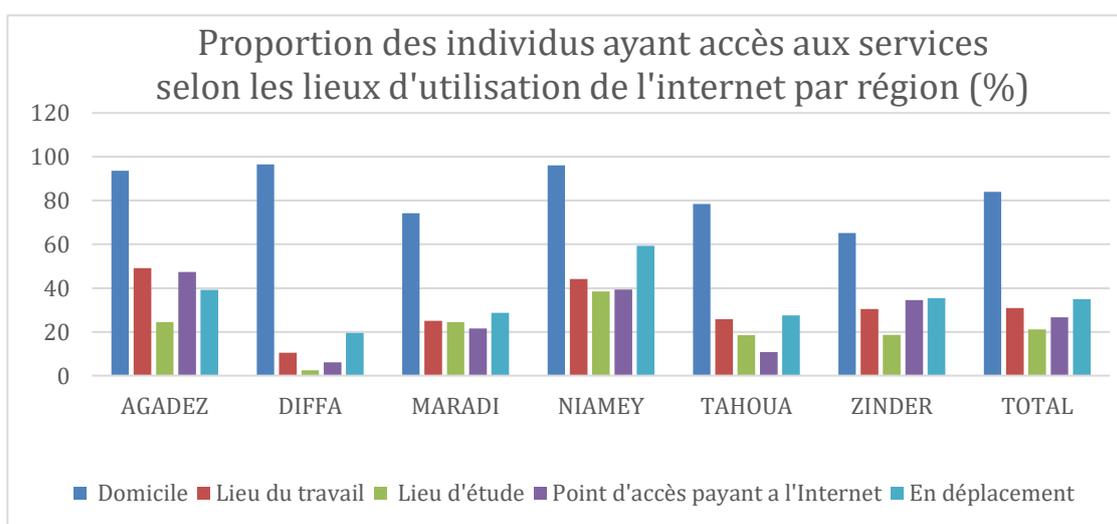
Les menaces et les risques d'attentats contraignent la population à parfaire certaines transactions via les technologies mobiles. Au-delà de ces aspects des liens de fraternités se lient entre des individus ne partageant pas le même territoire et des expériences et connaissances sont partagées en temps réel.

Tableau N° 26 : Proportion des individus ayant accès aux services selon les lieux d'utilisation de l'internet par région (%)

Régions	Domicile	Lieu du travail	Lieu d'étude	Point d'accès payant	En déplacement
AGADEZ	93,6	49,1	24,5	47,3	39,2
DIFFA	96,5	10,5	2,4	6,1	19,5
MARADI	74,2	25,1	24,5	21,5	28,7
NIAMEY	96,1	44,2	38,4	39,4	59,4
TAHOUA	78,4	25,8	18,5	10,8	27,5
ZINDER	65,1	30,4	18,7	34,16	35,5
TOTAL	83,98	30,85	21,17	26,62	34,95

Source : Notre enquête

Figure n° 25 : Accès selon le lieu d'utilisation



Source : Notre enquête

7.5. Compétences dans l'utilisation des TIC

Les technologies de l'information et de la communication sont utilisées pour diverses activités. Des questions ont été posées aux enquêtés afin de mieux cerner les différentes orientations de ces technologies. Cette section présente les résultats de l'analyse des réponses exprimées par la population cibles. Si l'accessibilité aux TIC connaît une progression remarquable au Niger, la compétence dans l'utilisation de ces TIC mérite d'être améliorée. En effet, moins de cinq (5) personnes sur dix (10) savent copier ou déplacer un fichier sur un ordinateur. L'utilisation des formules arithmétiques de base dans un tableur ne concerne que 10,90 % de la population cible. L'utilisation de la messagerie (Savoir envoyer des messages électroniques avec pièces jointes par exemple) concerne environ 70 % des répondants à Niamey contre 54,1% pour la région de Diffa (cf. Tableau N° 27). Le constat semble être le même suivant tous les modes d'utilisation de l'ordinateur au Niger.

Tableau N° 27 : Compétences dans l'utilisation des ordinateurs

Régions	Copier/déplacer un fichier ou dossier	Utilisation des outils de type copier/coller	Envoi des messages électroniques avec pièces jointes	Utiliser des formules arithmétiques de base dans un tableur	Connecter et installer de nouveaux périphériques	Trouver, télécharger, installer et configurer un logiciel
AGADEZ	50,2	48,1	46,1	10,4	30,1	18,1
DIFFA	61,2	58,2	54,1	9,2	8,3	8,3
MARADI	45,2	44,8	41,2	8,1	6,5	6,5
NIAMEY	72,1	64,8	68,9	19,5	20,2	20,2
TAHOUA	37,5	37,1	38,7	7,9	4,3	4,3
ZINDER	45,4	43,1	43,2	10,5	10,3	10,3
TOTAL	51,93	49,35	47,37	10,90	13,07	11,28

Source : Notre enquête

S'agissant des compétences de la population, il ressort à l'analyse des résultats que la population du Niger semble avoir assez peu de compétences quant à l'utilisation de

L'ordinateur. Seuls 50,13% de la population cible a déclaré savoir se connecter à l'internet pour envoyer ou recevoir des courriers électroniques. La connexion à l'internet pour utiliser les réseaux sociaux n'a été déclarée que par 85,78% de la population (cf. Tableau N° 28). Il importe de noter une faible variation de ces résultats selon les régions. Le degré de compétence dans l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au sein des communautés est faible, et pourrait expliquer le faible niveau de communication entre elles et les autorités. Aucune de nos hypothèses : 1) l'environnement socio culturel et économique dans les zones de conflits favorise une pénétration rapide des Technologies de l'information et de la communication à travers des nouveaux usages, et 2) la paix entre les différentes couches de la population est consolidée, la sécurité de la population est assurée grâce à un dispositif numérique d'alerte, de veille sécuritaire et concertation entre la population et les autorités coutumières et administratives, ne sont ici réconfortées. Aussi, l'usage de l'internet est plus orienté vers les réseaux sociaux qui offrent un éventail d'information, une mise en relation directe avec des images et vidéo à l'appui.

Tableau N° 28 : Compétences dans l'utilisation de l'internet au Niger

Régions	Envoi/ Réception de courriers	Téléphonie /VoIP	Réseaux sociaux	Accéder à des sites de dialogue, blogs, d'actualité	Achete r des biens	Suivre un cours en ligne	Lire/télec harger des journaux ou livres électroniq ues
AGADEZ	38,2	36,4	87,5	78,5	5,1	3,2	21,5
DIFFA	68,5	47,9	94,5	89,8	4,7	13,4	34,2
MARADI	21,4	19,5	74,2	84,6	1,5	4,5	11,3
NIAMEY	78,9	51,4	96,7	93,7	9,4	35,8	62,5
TAHOUA	46,8	29,6	86,9	85,7	4,8	3,4	12,9
ZINDER	44,3	34,6	90,7	82,4	4,1	4,7	12,7
TOTAL	50,13	36,57	88,42	85,78	4,93	10,83	25,87

Source : Notre enquête

7.6. Technologies Mobiles et internet : Usages, Opinions

Les formes d'utilisation du réseau social diffèrent selon les régions. Les réseaux sociaux sont des outils de communication permettant de dialoguer en temps réel. Ils apparaissent comme lieu d'échanges amicaux entre des individus, et jouent un rôle de premier rang dans la recherche et la consolidation des partenariats économiques, politiques, culturels et associatifs. Le réseau social s'appréhende donc comme un cadre où se créent des liens entre les personnes ou les organisations au travers des interactions sociales.

Au Niger, les associations régionales, corporatistes ou familiales existent et elles permettent à leurs membres de garder les liens fraternels, de penser au développement de leurs entités. Selon COLLÉ, (2009 :12) un réseau social est :

“ Un ensemble d'entités sociales telles que des individus ou organisations sociales reliés entre elles par des liens créés lors de leur interaction mutuelle. Ces réseaux sociaux peuvent être créés stratégiquement pour agrandir ou rendre plus efficaces son propre réseau social. ”

Des millions d'internautes nigériens s'expriment sur le web à travers les réseaux sociaux échanger, s'évader, s'occuper... et une panoplie de services. On y trouve des outils de publicité, de publication, de commerce, de santé, et surtout des outils de discussion. Ils permettent la mise en relation de ses membres. Selon BIDART, (2008 :34), c'est par la fréquentation et l'entretien de relation avec les autres que l'individu "travaille" son inscription sociale, s'affilie à des milieux sociaux, choisit ses partenaires et ses activités, construit des accords avec ses semblables, oriente et affirme ses références culturelles. Autant, la mondialisation se construit autour des flux mondiaux d'informations, autant les réseaux sociaux sont devenus des sources alternatives d'information. Lors des élections législatives et présidentielles de 2016 au Niger, les réseaux sociaux ont joué un rôle déterminant dans la mesure où ils ont permis une remontée et une diffusion des résultats en temps réel. De par les informations et images qu'elles véhiculent les réseaux sociaux sensibilisent, orientent les usagers sur les risques dans les zones à risque. L'on constate en analysant le Tableau que les Nigériens sont passionnés de tchat et de partage d'informations. Cependant 76,47% des personnes utilisent les réseaux sociaux pour leurs activités professionnelles. Plus de 90% des individus utilisent les réseaux sociaux soit pour s'informer, soit pour entretenir des liens (cf. Tableau N° 29). Ces usages sont différents selon les régions. Les chiffres sont élevés dans les zones de conflits et les régions éloignées.

Tableau N° 29 : Type d'utilisation des réseaux sociaux (Facebook, Tweeter, WhatsApp, Viber, etc.) via les Technologies Mobiles

Régions	Pour votre activité professionnelle	Partager des photos ou des vidéos avec vos proches	Pour vous informer	Entretenir des liens avec vos proches	Pour faire de nouvelles rencontres	Pour vous divertir,
AGADEZ	51,8	48,1	94,2	91,4	30,1	18,1
DIFFA	76,2	91,4	97,5	98,1	41,2	65,1
MARADI	81,4	84,6	93,1	94,4	30,4	42,1
NIAMEY	93,8	95,1	96,8	97,8	64,2	64,5
TAHOUA	76,1	75,2	94,5	95,2	45,1	46,4
ZINDER	79,5	69,4	94,5	94,7	47,1	48,9
TOTAL	76,47	77,30	95,20	95,25	43,02	47,52

Source : Notre enquête

Le tableau ci-dessous fait ressortir les types d'échanges de collaboration entre les Forces de Défense et de Sécurité et la population. L'histoire politique du Niger est jalonnée d'actions militaires contre les gouvernements civils.

De nombreuses politiques sont mises en œuvre pour réduire le fossé qui s'est créé les cinquante dernières années entre les forces publiques et les citoyens. Ces politiques émanent le plus souvent de la société civile, mais quelques fois aussi des autorités décentralisées. Nonobstant cet effort, il subsiste toujours de la méfiance entre les deux entités, car certaines populations civiles continuent de voir en les FDS seulement des forces de répression. Cependant, des échanges d'informations sont notés. En effet des civils font plus ou moins régulièrement recours aux FDS pour :

- Signaler des cas de vol ou des rôdeurs
- Se plaindre
- Déclarer un incendie
- Dénoncer des mouvements suspects
- Donner certains renseignements

L'outil utilisé le plus souvent au cours de ces échanges est le téléphone portable qui offre l'anonymat à l'utilisateur et le met à l'abri d'éventuelles représailles.

Pour accélérer et intensifier cette interaction, un travail plus profond de « réconciliation » doit être mené. C'est à cette tâche que s'attellent les forces de sécurité en apprenant à être une institution au service de l'État et de tous les Nigériens, ce à travers des renforcements de

capacité. Selon un officier, « *l'insécurité est un problème global auquel chacun doit apporter sa pierre à l'édifice pour sa résolution, c'est à cet instant que nous serons en mesure d'affronter nos adversaires multiples* ». Cette collaboration prend un sens avec la participation de la population qui détient souvent des informations utiles aux renseignements, et constituent une sentinelle lanceuse d'alerte. Aussi l'on remarque que 34,80% des usagers donnent des renseignements aux autorités militaires et que moins 30 % déposent des plaintes ; le pourcentage des usagers qui alertent les autorités est de 51,8% (cf. Tableau N° 30). De l'avis d'un Officier de la Région de Zinder ayant requis l'anonymat, « Les FDS adoptent des postures qui les éloignent des populations et sont, de ce fait, considérés comme des occupants ou des envahisseurs ». Il en résulte une mauvaise perception de leur rôle par les populations. La peur et la méfiance face à l'uniforme considéré à tort ou à raison comme un avatar de la colonisation, est une tendance lourde non favorable à la fluidité de la communication entre les deux entités.

Tableau N° 30 : Types d'échanges entre les FDS et la population via les TIC mobiles

Régions	Renseigner	Déposer une plainte	Alerter en cas de catastrophes	Dénoncer un délinquant
AGADECZ	45,2	9,2	51,3	49,5
DIFFA	18,2	18,2	67,6	48,8
MARADI	15,4	15,4	42,1	40,4
NIAMEY	65,1	65,1	91,5	90,4
TAHOUA	17,2	17,2	27,5	37,8
ZINDER	10,3	10,3	26,5	14,1
TOTAL	34,80	22,57	51,08	46,83

Source : Notre enquête

La contribution des nouvelles technologies de l'information et de la communication au processus de développement et à la dynamique territoriale est aujourd'hui au centre de nombreux débats, tant aux regards de la maîtrise de l'information que la réduction des distances spéciales qu'elles autoriseraient.

Le concept « les TIC au service du développement » fait référence à l'utilisation des TIC à des fins de développement socio-économique (LOUKOU, 2011). Dans cette perspective, il s'agit d'encourager l'intégration de ces outils dans les différentes activités humaines, qu'il s'agisse de l'introduction de l'informatique dans les entreprises, dans les secteurs de l'éducation, de la

santé ou qu'il s'agisse des grands projets innovants de développement tels que l'administration électronique, l'aménagement numérique du territoire et l'utilisation de l'intelligence artificielle pour la lutte contre le terrorisme.

La valeur et l'impact des TIC, en tant que technologies universelles, découlent principalement de leur exploitation dans d'autres secteurs économiques et sociaux. Trois caractéristiques des TIC sont particulièrement importantes pour le développement économique et social, à savoir leur capacité : accroître l'efficacité des processus économiques et sociaux ; augmenter l'efficacité de la coopération entre différentes parties prenantes et enfin accroître le volume et l'éventail de l'information accessible aux individus, aux entreprises et aux gouvernements (Rapport CESUN, 2014, P 4). L'édification d'une société de l'information dépend autant du développement humain que du développement technologique, selon le Rapport du Secrétaire général du Conseil économique et social des Nations Unies, 27 février 2014. Les TIC se caractérisent par leur aspect générique. Elles s'appliquent à l'ensemble des secteurs, en permettant d'élargir le champ des possibles. Elles permettent à tous les secteurs de bénéficier des rendements qu'elles obtiennent par des effets de réseau. Elles sont au service du développement. Il ne peut y avoir de développement sans sécurité, de sécurité sans développement, sans une culture de la paix.

Ces interactions entre les différents usagers à travers des dispositifs précis font naître un sentiment d'estime, conforte la collaboration, la cohésion entre les différentes couches sociales. En analysant le Tableau N° 31, pour 83,35% des enquêtés, les TIC peuvent permettre d'asseoir un climat de paix. Cette affirmation est nuancée selon les régions (97,1% pour Diffa et 78,5% pour Zinder). Presque 80% des usagers pensent que les Technologies mobiles peuvent contribuer à une distribution équitable des ressources au Niger. Cependant 84,37% voient une influence positive de l'internet sur la paix, la quiétude et la sécurité de la population. Dans les domaines professionnels, on remarque une rétention de l'information vers les bénéficiaires (44,6%). La diffusion de l'information est faible ou moyenne selon les régions. À titre exploratoire, un certain nombre de variables peuvent se révéler pertinentes dans l'identification des groupes socioéconomiques qui voient l'apport positif des TIC dans la consolidation de la paix et la cohésion sociale. En effet, sur la base des résultats de l'étude basée sur la perception des utilisateurs, les effets positifs sont plus ressentis chez les plus âgés, les fonctionnaires, les personnes de sexe féminin, les professions libérales comme les commerçants et les notaires.

Tableau N° 31 : Contribution Positive des Technologies mobiles à un climat de paix et de sécurité

Régions	Les Technologies mobiles peuvent contribuer à assoir un climat de paix et de sécurité et à améliorer la relation FDS	Les Technologies mobiles peuvent contribuer à une distribution équitable des ressources au Niger	Les influences positives de l'internet sur la paix, la quiétude et la sécurité de la population ?	Perception bonne de la relation Population/FDS dans le domaine de la sécurité	Disposez-vous régulièrement d'une information sur les décisions prises et les interventions en rapport avec vos activités
AGADEZ	94,5	64,5	78,1	90,4	30,4
DIFFA	97,1	78,5	90,4	92,7	54,4
MARADI	64,8	94,1	88,4	89,4	40,5
NIAMEY	79,8	92,2	94,5	95,1	52,8
TAHOUA	89,4	79,9	79,4	89,5	39,7
ZINDER	78,5	69,4	75,4	79,4	49,8
TOTAL	83,35	79,95	84,37	89,42	44,6

Source : Notre enquête

Les technologies de l'information et de la communication affectent l'ensemble des activités économiques et sociales, en redéfinissant les notions d'espace et de temps et en tendant à transformer les manières de produire, d'échanger, de communiquer et d'apprendre. Elles sont à l'origine d'une nouvelle création de valeur dans des structures éclatées et en réseau, des structures flexibles et réactives. Pour Saint Etienne (2002), les TIC sont à l'origine d'une révolution économique ou informationnelle. Une information n'a de valeur stratégique que si elle est communiquée, validée et transformée en connaissance opérationnelle. Le réseautage de l'information vers une seule plateforme numérique permettra des prises de décision pertinentes dans des domaines aussi sensibles que la sécurité. 81,2% des usagers trouvent décisive la mise en place d'une plateforme numérique (cf. Tableau N° 32).

Tableau N° 32 : Tableau faisant ressortir la pertinence de la mise en place d'un Observatoire numérique de partage et d'échange d'information

Régions	Nécessité de mise en place observatoire
AGADEZ	90,4
DIFFA	94,5
MARADI	64,1
NIAMEY	90,2
TAHOUA	69,4
ZINDER	79,4
TOTAL	81,3

Source : Notre enquête

Eu égard à ce qui précède, l'utilisation des technologies mobiles est l'apanage de toutes les couches socio-économiques du pays, dans les centres urbains et ruraux, au niveau des deux sexes, et quel que soit l'âge. Le taux d'utilisation dépend d'un certain nombre de facteurs comme le milieu d'appartenance, le sexe, la catégorie professionnelle, le niveau de vie ou la tranche d'âge de l'utilisateur. Ainsi si le taux de possession du portable par la population est une chose qui mérite d'être appréciée, le taux d'utilisation en est une autre, puisqu'il est fortement influencé par les conditions de vie des individus. Même si les pauvres utilisent le mobile au Niger, ils ne le font pas de la même façon que les moins pauvres. Les inactifs, sans emploi et les travailleurs du secteur rural n'utilisent pas le téléphone portable selon la même intensité que les travailleurs du secteur public et privé urbains ; tout comme les hommes, les plus âgés, les ruraux et les peu instruits utilisent le mobile respectivement moins que les femmes, les plus jeunes, les urbains et les fortement instruits.

La pénétration de l'internet mobile et du téléphone mobile a transformé les usages. La fracture dans les usages, le genre et les régions demeure assez forte. Les technologies numériques de la communication constituent à n'en point douter une aubaine pour un pays vaste et enclavé comme Niger. Le déploiement rapide et rationnelles des TNIC absorbera les problèmes d'accès aux services publics auxquels sont confrontés les territoires ruraux et périurbains peut être contenu grâce aux solutions numériques. Le Niger, il faut le rappeler est l'un des maillons faibles du sahel et malheureusement situé dans un espace affecté par de forte turbulence. Malgré l'instabilité qui caractérise son environnement géopolitique, et malgré les discours souvent catastrophiques, le Niger n'a pas sombré dans la violence. Une grande majorité des incursions

ayant engendrés des pertes en vies humaines proviennent acteurs de ses pays voisins. Les dispositifs d'alerte doivent, bien qu'au stade non formel doivent être réseautés vers une plateforme numérique, un observatoire d'alerte.

Les différents dispositifs d'alerte, dans le domaine de la sécurité alimentaire, des catastrophes naturelles doivent fédérer vers un dispositif numérique de prévention de conflit favorisant la veille sécuritaire. Les répliques nigériennes, objet du chapitre suivant reposent sur une urbanisation des usages des technologies mobiles dans les zones de conflits.

CHAPITRE 8 : LES RÉPLIQUES NIGÉRIENNES FACE AUX RISQUES SÉCURITAIRES

L'adoption rapide et forte des technologies numériques de l'information et de la communication par la population dans la vie quotidienne accompagne et accélère une transformation des modes de vie, des formes de sociabilités, de travail et de la consommation, ainsi que nos pratiques culturelles. Cette appropriation est inégale et différenciée. Les modes d'accès à certains services numériques présentent des disparités : attentes et inquiétudes, volonté d'appropriation et réticence, etc., autant de symptômes qui justifient la nécessité d'une urbanisation des usages des technologies mobiles vers des objectifs communs de bonnes pratiques culturelles et de meilleures représentations collectives. Ce chapitre fait ressortir les usages responsables des technologies mobiles et de la nécessité d'urbanisation de certains usages des technologies de l'information et de la communication.

8.1. Aperçu sur la notion d'urbanisation

L'évolution des Systèmes d'information repose sur la généralisation des modèles d'architectures multi niveaux. Cette évolution se manifeste par l'introduction des notions Interface Homme Machine (IHM) couplés à un langage de haut niveau de formats universels XML provoquant de ce fait une importante évolution ergonomique et apportant de nouveaux concepts tels que la navigation et le multi média. L'avènement du web 2.0 a modifié considérablement la vision des organisations. De plus l'évolution du web influe sur la tendance générale de l'organisation et constitue l'essor des technologies collaboratives ou le besoin de l'utilisateur est central. Ce concept représente l'évolution du mouvement d'externalisation dans le nouveau monde des réseaux sociaux. Il a connu un succès fulgurant dans la blogosphère et les communautés du Web2.0.

Les organisations ont besoin d'une démarche de restructuration et de réorganisation de ces différentes interactions qu'elles entretiennent avec l'environnement. Le Système d'Information joue un rôle central dans cette restructuration. En conséquence, le besoin de la réactivité et de la flexibilité devient une urgence. Une solution s'offre à travers l'urbanisation du SI et change la vue et la capacité de l'organisation. Dès lors, l'urbanisation permet de rendre le SI capable de gérer toute la variabilité entre le nouveau et l'ancien, le standard et le sur-mesure. (LEVASSEUR, 2002 :9) évoque que :

« L'urbanisation des SI répond aux enjeux des stratèges de l'organisation, qui accompagne l'organisation dans l'exécution de ses objectifs, est une évolution indispensable dans la vision que nous devons avoir de notre travail aujourd'hui. »

À cet effet, l'urbanisation permet de mettre de l'ordre en gérant la diversité des technologies et des processus. Le concept de l'urbanisation emprunté au vocabulaire de l'aménagement des territoires établit l'analogie entre l'urbanisation de ville et l'urbanisation du SI dans les organisations, et l'urbanisation des usages. Les technologies mobiles sont une composante importante du SI. L'urbanisation des Système d'Information est vue comme étant une démarche stratégique qui facilitera sa compréhension. Elle donnera un aperçu général pour les acteurs des organisations responsables de son évolution ce qui permettra de maîtriser sa cohérence globale. Cette cohérence est régie par des règles d'intégration des différentes composantes du système d'information afin de le rendre homogène et performant. Pour autant, elle est considérée comme une démarche technique qui répond aux principes de l'urbanisation tels que la flexibilité, la mutualisation et la traçabilité.

L'objectif de l'urbanisation est de maîtriser la volatilité de l'environnement en se basant sur un modèle de référence du SI. Elle constitue une démarche fonctionnelle basée sur les invariants du SI pour d'apparaître comme des composants fonctionnels stables et pérennes dans le temps, couvrant l'ensemble des branches d'activités et en communication avec le patrimoine applicatif. Notons que les ressources technologiques, les ressources humaines et les logiciels constituent les composantes principales d'un SI. La performance d'un SI et l'atteinte des objectifs qui lui sont assignés sont fonction des usages et du degré d'appropriation de ces technologies par les acteurs. À ce sujet, selon (CHAMBAT, 1994 :270) :

« la théorie des usages s'articule autour de trois points majeurs : la technique, les objets et le quotidien. Les modalités de leurs agencements dégagent trois approches sociologiques que sont la diffusion, l'innovation et l'appropriation ».

L'approche innovationniste elle s'intéresse à l'étude des processus d'innovation technique, c'est-à-dire au moment particulier de la conception des innovations qui implique des prises de décision et des choix d'ordre technique, social, économique, et politique. Et, enfin l'approche de l'appropriation situe ses analyses sur le plan de la mise en œuvre ou « mise en usage » des objets techniques dans la vie sociale. Cette approche s'intéresse à la manière par laquelle un individu acquiert, maîtrise et transforme un outil technique pour son propre usage. C'est aussi ce que JOUËT (opit-cit, 2000 :17) explique en disant que l'usage social des moyens de communication (médias de masse, nouvelles technologies) repose toujours sur une forme d'appropriation. L'utilisateur construit ses usages selon ses sources d'intérêts. La polyvalence des Technologies de l'Information et de la Communication se prête à des applications multiformes (ludiques, professionnelles, fonctionnelles). SILVERSTONE (1992) fait une analyse des

usages des TIC au sein de la vie quotidienne en quatre phases : l'appropriation, l'objectification, l'incorporation et la conversion. Avec l'appropriation, la technique quitte le monde de la marchandise et l'individu ou le foyer la fait sienne. Il doit acquérir un certain nombre de savoirs et de savoir-faire pour maîtriser l'objet. La nouvelle technique trouve avec l'objectification un emplacement matériel dans l'environnement familial qui lui permet d'être utilisée. Souvent une différenciation spatiale apparaît entre ce qui est individuel ou partagé, adulte ou adolescent, masculin ou féminin. Durant la troisième phase, l'objet technique est utilisé et incorporé dans les routines de la vie quotidienne. Ce processus s'accompagne d'un travail constant de différenciation des autres objets techniques et de particularisation. Enfin, la phase de conversion correspond au processus au cours duquel les TIC en usage établissent des relations nouvelles entre le foyer et le monde extérieur. Les travaux de SILVERSTONE indiquent encore la nécessité pour l'utilisateur, de faire corps avec l'objet pour mieux s'en servir.

À partir de ces théories, on constate comment les usages des TIC exigent des efforts d'appropriation qui peuvent aboutir à la conversion des comportements vers un objectif de développement bien précis. Une seconde analogie est possible en passant de l'urbanisation de système d'information à l'urbanisation des pratiques et usages des technologies mobiles. L'urbanisation des usages se présente comme étant une solution visant à améliorer la communication entre ses usagers, tout en assurant une transformation progressive et continue du patrimoine organisationnel des acteurs en leur permettant de devenir réactif et anticipatif.

8.2. Classification des usages des Technologies mobiles dans les zones de conflits

Des approches visibles sur les blogs spécialisés et autres sites web s'inscrivent soit dans une logique fonctionnaliste reposant sur les caractéristiques premières des sites web (sites de partages, de discussions, etc.), soit dans une logique d'usage unique ignorant la multiplicité des finalités et des activités sur les plateformes. L'histoire de TIC a largement mis en évidence que l'appropriation par les utilisateurs est déterminante et peut même parfois conduire à un détournement de l'usage. Prioriser les fonctionnalités sociales ne permet pas de rendre compte fidèlement des configurations sociales émergentes des plateformes. Cette lecture fonctionnaliste est à éviter pour celui qui s'intéresse aux comportements, aux pratiques et usages des dispositifs. Certains dispositifs sont dédiés à des usages génériques (exemple : Communication) ; d'autres à des usages superposés (communications et socialisation). Pourtant ces mêmes dispositifs hébergent des usages beaucoup plus précis comme les expressions narcissiques de soi, regroupements affinitaires (entre amis, famille, corps de métiers, ou amateurs d'un sujet bien

précis, promotion, etc.). Le genre de participation diffère selon les groupes sociaux. Le concept de genre de participation insiste sur l'activité (*versus* la passivité) des utilisateurs, leur engagement, les formes d'apprentissage et les contextes. Mizuko ITO, (2000 : 5) explique que

La participation axée sur l'amitié correspond à ce que la plupart des jeunes font en ligne Ils passent du temps avec leurs amis, s'amuser, flirter et se comparer par l'intermédiaire des sites sociaux comme MySpace ou Facebook. La participation axée sur les centres d'intérêt, elle, renvoie à des pratiques plus créatives ou plus technophiles, où les jeunes se connectent en ligne avec d'autres autour de passions ou d'intérêts partagés tels que les jeux ou la production créative (Ito & al., 2008 cités par STNGER & COUTANT, 2013 : 111)¹³⁹

Ces types d'usages en adéquations avec les pratiques culturelles sont les plus prononcées au Niger. Aussi 95,20% des usagers détenant un Téléphone mobile au Niger utilisent cet artefact pour soit pour communiquer ou partager des informations et images avec des proches. Les plateformes les plus utilisés sont WhatsApp et Facebook, de par leur fonctionnalité assez simpliste. Être présent sur l'une des plateformes du réseau social est une auto présentation, une affirmation de soi. Au-delà de la dimension sociale, la visibilité et la diversité culturelle se rejoignent. La rapide pénétration du téléphone mobile au Niger couplée avec cette facilité d'utilisation, a phagocyté beaucoup de plateformes de rencontre dans tous les domaines. Pour illustration, la plus grande majorité des détenteurs de Smartphone sont membres de plusieurs sites de partages dédiés à leur promotion, leur famille, leur région, etc. Le téléphone mobile a aussi une grande particularité dans les régions instables du Niger. Même si la connexion à l'internet est moyenne dans ces zones, ces dispositifs sont utilisés soit pour avertir les forces de sécurité d'activités suspectes, soit pour partager entre proches des informations sensibles et difficilement exposables au grand public. De nos fiches d'enquêtes, nous avons pu extraire plusieurs types de messages entre les populations et les FDS. D'autres portails plus larges sont répertoriés sur Facebook, le portail le plus utilisé est dénommé « *Les nigériens sont des cousins* » et quelques sites d'information. Le premier portail est un lieu de partage d'anecdotes et de blagues entre les différentes ethnies du Niger. Il illustre des anecdotes, des blagues appuyées par des images du lien de fraternité entre les différentes ethnies du Niger. D'autres portails dans plusieurs domaines notamment l'éducation, l'art, le tourisme, mais aussi le commerce se retrouvent sur les plateformes. Entretenir des liens avec les proches, envoyer des

¹³⁹ https://impec.sciencesconf.org/conference/impec/pages/Impec2014_Domenget.pdf

photos et vidéos, tels sont les usages les plus répandus via les smartphones dans les zones de conflits.

8.3. Usages responsables de TIC et de l'internet via les technologies mobiles

Depuis leur avènement, les TIC n'ont cessé de nous émerveiller par l'ingéniosité des innovations qui sont plus sophistiquées les unes que les autres. Elles croissent à un rythme très élevé, réduisant la pauvreté et améliorant la productivité et la qualité de gestion des administrations.

8.3.1. Un usage intensif des TIC centré sur la communication

La forte intensité d'utilisation des technologies de l'information et de la communication est due à une continuité du réseau. En effet plus des 4/5 des communes du Niger sont couvertes. L'accès au réseau est facilité par la présence de plusieurs opérateurs de téléphonie et fournisseurs d'accès internet. La fiabilité du réseau est plus prononcée dans les zones urbaines. Au moins 90% de la population urbaine y ont accès à domicile. 26,62% passe par des points d'accès payant. La communication est au cœur d'une diversité croissante de pratiques. Ainsi la communication interpersonnelle demeure le moteur de l'appropriation des TIC. Les Technologies mobiles sont d'abord investies dans ce but et donnent naissance à des nouvelles formes de communications qui tendent à s'ajouter ou à éclipser les pratiques classiques ou coutumières. Au courriel, qui demeure le premier mode de communication de l'internet, s'est ajouté la messagerie instantanée sous différentes formes, (Facebook, WhatsApp, etc..). En plus, aux usages vocaux du téléphone s'est ajouté le SMS tandis que les autres usages multimédias sont très rarement utilisés.

La communication interpersonnelle à une place de choix dans les usages du numérique. Le choix d'utilisation du mode de communication écrit ou vocal, immédiat ou différé, formel ou informel dépend de la proximité relationnelle et physique avec le répondant, de la nature de l'échange ou du message. Au Niger ; le téléphone portable est utilisé pour deux raisons fondamentales : les raisons sociales et les raisons économiques. Pour les raisons sociales, il permet de mieux coordonner les cérémonies (baptême, mariage, décès) en facilitant l'accès à l'information, en réduisant les déplacements et les dépenses d'énergie, en permettant de garder les contacts entre les membres d'une famille ou avec l'entourage. L'utilisation du téléphone portable réduit les coûts de déplacement dans le cadre du travail ou dans la vie quotidienne. Il permet d'intervenir sur un lieu sans y être, d'augmenter la rentabilité financière au niveau des marchés de bétail et de céréales. La continuité du flux du message maintient le lieu et la fluidité

des relations malgré l'éloignement. « *Là où des restrictions de liberté sont imposées, là où le manque de moyen financier empêche aux familles de se rencontrer, la seule alternative qui s'offre à nous est l'usage du mobile* » affirme un enseignant d'une commune rurale (TESKER) située à environ 1500 km de Niamey.

La diversité des usages tend à s'accroître laissant ainsi apparaître une dominante ; les usages de communication au sens large (messagerie, téléphonie, publication, etc.). La convergence du numérique a beaucoup contribué à la multiplication des usages, car elle augmente la sensibilité des services voix pour téléphoner depuis son ordinateur, des offres de services Télévision, Téléphone fixe ou mobile. Cette convergence s'accompagne de nouveaux modes d'accès aux contenus culturels. Les diffusions groupées des messages en temps réel ont diminué les audiences ou du moins le nombre des avis et communiqués au niveau des stations radios publiques et privées. Aussi, on assiste à une transposition de certaines pratiques ancestrales et coutumières au profit de nouveaux modes de diffusion de l'information. Les usages du mobile impactent aussi sur les rites traditionnels. Cet état de fait est illustré par un griot de la Cour du Sultan de Zinder qui se plaint de l'utilisation des technologies mobiles pour une large diffusion des avis de mariage ou baptême, rôle qui leur est dévolu selon la tradition. Ce type d'usage réduit leur champ de compétence, éclipse de facto leur métier. L'appropriation massive des TIC modifie aussi les modes de vie et les pratiques culturelles. La mobilité entre les hommes est pratiquement réduite. Ainsi, la manière dont les habitants se saisissent des technologies, les consomment, les utilisent, les détournent, délimitent la place qu'elles prennent dans leur vie, voire les repoussent, fait partie des facteurs d'évolution ou des pratiques culturelles et, par conséquent, des conditions d'exercice des professions culturelles et des politiques en matière de culture.

Ainsi, le degré d'utilisation dépend d'un certain nombre de facteurs à l'instar du milieu d'appartenance, du sexe, de la catégorie professionnelle, du niveau de vie ou de la tranche d'âge de l'utilisateur. La réalité est que même si les pauvres utilisent le mobile au Niger, ils ne le font pas de la même façon que les plus riches. Aussi, les inactifs et sans emploi, et les travailleurs du secteur rural n'utilisent pas le téléphone portable selon la même intensité que les travailleurs du secteur public et privé ; tout comme les hommes, les plus âgés, les ruraux et les peu instruits utilisent le mobile respectivement moins que les femmes, les plus jeunes (15-29 ans), les urbains et les fortement instruits.

Les technologies mobiles et leurs effets sur le bien-être des individus sont perceptibles, tant il est vrai que la population y a recours pour des raisons économiques ou sociales. En effet, quelles que soient les conditions de vie de l'individu, il tire une certaine satisfaction de son téléphone

portable tout veillant à mettre en œuvre des stratégies personnelles susceptibles de l'aider à pallier les effets pervers d'une aggravation de ses dépenses sur son modèle de consommation et son bien-être. L'idée étant d'améliorer ses conditions de vie en ayant recours aux technologies mobiles tout en prenant des dispositions pour contenir la hausse des dépenses de consommation.

Aussi, les stratégies adoptées par les populations pauvres, pour faire face aux dépenses liées à la téléphonie mobile font apparaître une certaine propension à renoncer à certaines dépenses d'habillement, d'alimentation ou de loisir. Dans d'autres cas, l'utilisateur a plutôt recours à l'endettement à défaut de bénéficier d'une assistance de la part d'une tierce personne. Toujours est-il que la plupart des utilisateurs ne font pas de réaménagements au niveau de certains postes de dépenses cruciaux comme la santé et l'éducation qui sont des domaines très sensibles. Cela indique une certaine pression sur une catégorie de dépenses indispensable, mais qu'on ne pourrait qualifier de vitales (habillement, loisir), si ce n'est les dépenses d'alimentation dont la contraction, pourrait avoir un impact négatif sur la nutrition et la santé de l'utilisateur et par voie de conséquence, de sa famille. Les TIC ont fait que le paysan nigérien est passé d'une culture de capitalisation de ses ressources en société de consommation.

Toutefois, malgré la forte pression financière liée à l'usage des technologies mobiles, sur les revenus des individus, il n'en demeure pas moins que les effets positifs sont réels dans la mesure où le modèle d'analyse des effets a abouti à des résultats probants, tant en ce qui concerne l'impact positif sur le social, que les effets positifs induits dans le cadre de la réalisation des activités économiques, la quête du travail ou les démarches professionnelles.

8.3.2. Les usages innovants et urbanisés de l'internet et les technologies mobiles en zone de conflits

La probabilité d'être internaute croît régulièrement avec le niveau de participation aux pratiques culturelles traditionnelles. Les facteurs sociaux (âge, revenu, éducation...) n'expliquent pas tout : des individus, par ailleurs très semblables, seront d'autant plus internautes que leurs pratiques culturelles seront développées. L'usage de l'Internet peut être la conséquence d'un intérêt préalable pour la culture tout en étant à l'origine de son renforcement. En général, les usages de l'Internet ne s'opposent d'ailleurs pas les uns aux autres, mais ont tendance à se cumuler. Plus on utilise l'Internet, plus on en diversifie les usages ; à l'inverse, les faibles utilisateurs font moins de tout.

Dans les régions du Nord et Sud-Est, malgré l'état d'urgence, les Forces de Défense et de Sécurité font l'objet d'attaques incessantes menées par des groupes armés en provenance du Nord Mali, mais aussi du côté de Diffa avec la réorganisation des éléments de Boko Haram qui agissent par des attaques kamikazes, des assauts répétés sur des installations militaires, des embuscades et des enlèvements de paisibles citoyens. La migration irrégulière, le blanchiment d'argent, le trafic d'armes et de stupéfiants, mais aussi la cybercriminalité sont malheureusement des problèmes auxquels est confronté le Niger sur l'ensemble du territoire national. Cette insécurité a permis la formalisation d'une autre alternative pour la communication dans ces zones par l'usage du téléphone portable : le m-security (mobile security). La prise en charge et l'évacuation des malades vers les Centres de santé intégré ou l'Hôpital Régional de Diffa se fait suivant un protocole bien défini. Dans la commune de Toumour située aux encablures du lac Tchad, de l'avis du l'Infirmier Major, Chef de Service Centre Intégré de Santé :

« La prise en charge des urgences relève, la nuit tombée, d'un protocole bien strict que les patients doivent respecter à la lettre. Quelle que soit l'urgence, le malade doit d'abord téléphoner au Chef de village ou un membre du comité de gestion ou se présente à eux. « Le chef de village m'informe par téléphone ou m'envoie un vocal WhatsApp. Quand ce relais arrive à mon logement de fonction et qu'il s'annonce, je m'assure que c'est bien la voix que je connais. Alors seulement je conduis le malade au CSI. Dans aucun cas, il est hors de question que j'ouvre ma porte ». (SILLIMANA, 2018, P :16)

En présence de cas d'évacuation sur l'hôpital Régional de Diffa, l'infirmier prévient d'abord par WhatsApp le Commandement Opérationnel de sécurité de la nécessité d'autoriser l'évacuation. Il faut noter qu'uniquement l'appel WhatsApp du Major est pris en compte pour le protocole d'évacuation.

À Tahoua, La technologie mobile a été mise au service de la prise en charge des maladies endémiques au niveau communautaire. Ainsi, le 26 mars 2019, le Ministère de la Santé Publique, avec le soutien de l'UNICEF, a officiellement lancé l'initiative « mHealth » dans la région de Tahoua. MHealth est un dispositif innovant qui intègre la téléphonie mobile pour accélérer les efforts dans le cadre de la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant au niveau communautaire. 142 intervenants dans le secteur de la santé et au niveau communautaire ont ainsi été formés sur l'utilisation de cette technologie, dont une centaine de relais communautaires, 17 chefs de Centres de santé intégrés (CSI) formateurs et superviseurs des relais communautaires et 5 membres de l'équipe cadre du district d'Illéla. « *mHealth permettra*

aux relais communautaires de collecter et de transmettre les données en temps réel aux chefs de CSI à travers le téléphone portable, et de lancer des alertes-SMS aux chefs de CSI sur l'état des stocks de médicaments, pour éviter les ruptures », a déclaré Dr. Félicité TCHIBINDAT, Représentante de l'UNICEF au Niger. Cette phase pilote d'introduction de l'initiative mHealth couvrira environ 165 villages - situés au-delà de cinq kilomètres des formations sanitaires dans la région de Tahoua, au niveau des trois communes du district sanitaire d'Illéla (Badaguichiri, Tajae, Illéla). Plus, de 80000 enfants de moins de cinq ans sont ainsi couverts par cette initiative. Des pays comme l'Ouganda, le Malawi, la Zambie, le Rwanda ou encore le Burkina Faso ont déjà expérimenté le système *m-Health* avec des résultats encourageants en termes de disponibilité des stocks, de transmission, de collecte et d'analyse des données - quelques semaines après le démarrage des activités.

Les bénéfices de l'utilisation d'un téléphone mobile comme mode de paiement sont multiples. Gain de temps, mobilité réduite, l'utilisateur peut gérer ses détentions indépendamment du temps et du lieu. Le succès de cette introduction résulte de la conjonction de plusieurs facteurs : les transferts sont presque instantanés, mais ils sont également simples et suffisamment sûrs par rapport aux autres possibilités. Les techniques de m-paiement sont également faciles à appréhender et à appliquer, même dans un contexte d'analphabétisme.

La sous bancarisation explique ainsi le succès des services de paiement mobile dans les pays en voie de développement. Les banques commerciales, les institutions de micro finances sont inaccessibles à une grande partie de la population. La gestion de l'épargne est utilisée par une partie minoritaire de la population. L'épargne est souvent gérée par des moyens individualisés et traditionnels. Pour (SILLIMANA, 2018 :16) :

« C'est donc grâce à l'imagination populaire que naissent des organisations comme les mutuelles d'entraide et diverses associations civiques. Chacune de ces créations sociales prend la relève d'une institution étatique en panne ».

Des individus géographiquement dispersés sur le territoire se regroupent sur un compte via WhatsApp et instaurent un mécanisme d'épargne soit mensuel ou hebdomadaire. Les cotisations financières fixes sont envoyées par Orange money ou Airtel money au Collecteur. Ce dernier, à échéances transfère la somme au bénéficiaire selon la liste préétablie. Dans cette dynamique, tout le processus se fait via le téléphone mobile. Ces techniques d'épargne sont faciles à appréhender et à appliquer dans un contexte d'analphabétisme. Cette simplicité s'oppose aux procédures lourdes et contraignantes associées à l'ouverture d'un compte bancaires. Ce type d'épargne mobile engendre des coûts de transaction inférieurs à ceux que

nécessite la gestion d'un compte bancaire. L'utilisateur peut en disposer de ces fonds épargnés à tout moment.

Les technologies mobiles créent aussi d'autres types d'usage dans les universités. En absence d'une plateforme numérique dédiée à l'enseignement, les étudiants enregistrent ou "flashent" les cours avec leurs artefacts mobiles et se partagent les données à l'insu de l'enseignant. À ce titre ils formalisent une base de données virtuelle qu'ils transmettent à leurs cadets.

8.4. Le numérique au service de la paix Niger

Dans les sociétés africaines minées par des insurrections et rébellions, il s'impose de poser les jalons d'un vivre ensemble malgré nos différences. (MEITE, 2020). Il affirme que la Culture de la paix se fonde sur trois sources essentielles, fondamentales pour recueillir l'histoire des hommes, à savoir l'archéologie, les sources écrites et les sources orales¹⁴⁰. Il affirme aussi que :

« La culture de la paix doit être arrosée, développée afin d'aller vers une société où existe une harmonie entre les composantes sociales que les voies insondables du destin, du hasard ont réuni. La culture de la paix doit se construire autour d'une citoyenneté qui englobe tout autant la sphère de la vie civile qui touche la majorité des gens que les organismes, les associations et établissements qui servent le public de diverses façons et ne sont administrés que par l'Etat »¹⁴¹.

Le concept de « Culture de la paix » est né en Afrique. Il a été élaboré pour la première fois à une échelle planétaire par l'UNESCO lors du Congrès international sur « La paix dans l'esprit des hommes », organisé à Yamoussoukro en Côte d'Ivoire en 1989.

Les évolutions récentes de la crise sécuritaire à moyen et long terme au Niger et dans la bande sahélienne sont encore plus préoccupantes que les questions sécuritaires actuelles. On ne peut se contenter de se désoler du terrorisme, des trafics, ou encore de la mal gouvernance. Les manifestations de la violence s'éternisent et s'inscrivent dans des évolutions sociétales au long terme. *« L'espace sahélien, avec des variantes notables entre les cinq pays, vit un bouleversement démographique inédit. Sa population qui était 14.64 millions en 1950 passera à 198,282 millions en 2050, soit une multiplication par 13,54 depuis 1950, la plus rapide*

¹⁴⁰La Charte de Kurukan Fugan. Ce texte législateur régit l'espace mandingue après la victoire de Soundjata Kéita et de ses alliés sur Soumaoro Kanté, en 1236. La Charte de Kurukan Fugan est un ensemble de principes, d'énoncés structurant les mandéka en vue de fonder « une paix durable

¹⁴¹<https://www.univ-fhb.edu.ci/index.php/2020/12/23/2eme-edition-des-ambassadeurs-de-la-culture-de-la-paix-le-prof-meke-meite-situe-les-enjeux/>

croissance démographique dans le monde »¹⁴². On soulignera la spécificité du Niger dont la démographie galopante comptera pour près de 40% du croît global des cinq pays dans le même intervalle d'années. Cette croissance démographique est un défi. L'espace nigérien est multi conflictuel. Le Salafisme se développe à la frontière malienne, s'enchâsse ainsi dans une pluralité de dynamique. Ils rejoignent les groupes terroristes pour gagner leur vie, protéger leur communauté, participer à l'établissement d'un autre type de gouvernance parce qu'ils ont le sentiment d'être des citoyens de seconde zone. Le changement climatique et la pression démographique constituent le terreau de la violence au Niger. La carte de l'insécurité et celle de la faim se sont superposées.

Les multiples réponses sécuritaires au Niger et dans l'espace sahélo saharien ont démontré leurs limites, en partie parce qu'elles traitent les symptômes plutôt que les causes endogènes, transnationales ou exogènes qui génèrent et nourrissent la violence. Dans l'ombre des attaques de Boko Haram, des incidents meurtriers opposent des éléments issus des communautés peules et des Arabes Mohamid à des Boudouma dans la région de Diffa. Rien n'est plus grave que la stigmatisation de communautés entières. Les populations mises à l'index de collusion avec les djihadistes, cherchent auprès des insurgés une forme de protection. Dans un article paru dans le journal *Le Monde Afrique* en date du 16 juin 2016, Vincent FOUCHER et Jean HERVÉ soulignent :

*Les militants djihadistes comprennent probablement l'usage qu'ils peuvent faire des multiples conflits locaux pour s'enraciner durablement. La volonté d'anéantir un adversaire encore trop souvent réduit à une figure de barbarie incompréhensible empêche parfois de saisir l'importance de ces dynamiques. L'option militaire a ses raisons, mais elle ne doit pas empêcher d'adopter une stratégie constructive visant à prévenir les dynamiques qui poussent une partie des populations à rejoindre ou soutenir le mouvement insurrectionnel*¹⁴³.

Lors de la conférence pour la paix tenue à Dakar, Jean Yves LEDRIAN, a précisé que « *Le caractère hybride des menaces et, par conséquent, celui des champs d'action des diverses forces de sécurité, appellent là encore des réponses innovantes* ». Gagner la guerre contre le terrorisme est difficile ; car endiguer des actions terroristes ne signifie pas éradiquer le terrorisme. Actuellement, seules des batailles ont été gagnées, mais pas la guerre en tant que telle, en raison des trois facteurs : l'absence d'une utilisation ratio-sécuritaire des TIC par les

¹⁴² <https://medium.com/@IFRI /g5-sahel-combien-de-divisions-2a507549a941>

¹⁴³ https://www.lemonde.fr/afrique/article/2016/06/16/le-niger-et-ses-allies-face-a-boko-haram_4951731_3212.html

personnes vivant dans les zones chaudes du Niger, le faible niveau d'utilisation des technologies avancées par les FDS, et la superficialité des échanges et partages d'informations entre populations et forces de sécurité.

8.5. La culture de la paix sous l'arbre à palabres numérique

L'Assemblée générale des Nations Unies considère qu'une culture de la paix consiste :

« En des valeurs, des attitudes et des comportements qui reflètent et favorisent la convivialité et le partage fondés sur les principes de liberté, de justice et de démocratie, tous les droits de l'homme, la tolérance et la solidarité, qui rejettent la violence et inclinent à prévenir les conflits en s'attaquant à leurs causes profondes et à résoudre les problèmes par la voie du dialogue et de la négociation et qui garantissent à tous la pleine jouissance de tous les droits et les moyens de participer pleinement au processus de développement de leur société ». (Assemblée Générale ONU, RÉSOLUTION 52/13, 1998)

La culture de la paix est un impératif pour le développement économique et une exigence pour la cohésion sociale. Les technologies, internet, les téléphones mobiles et tous les autres outils servant à recueillir, stocker, analyser et partager des informations sous une forme numérique se sont répandus très rapidement, et il continue de connaître un développement accéléré. Actuellement, l'attention se porte sur l'influence des médias sociaux qui permettent la création et l'échange de contenus produits par les utilisateurs, d'offrir une structure au moyen de laquelle on peut se regrouper, échanger et collaborer. Ils contribuent à l'émergence de sociabilité singulière et du sentiment d'inclusion, ainsi qu'au renforcement d'une conscience partagée.

L'espace public numérique nigérien s'est enrichi avec la mise en ligne de plusieurs journaux, de contenus dans des domaines variés et aussi l'adoption de plusieurs textes de loi. Nombre de ces contenus sont dédiés à la culture de la paix, à la promotion de la bonne gouvernance, l'art, etc. L'appropriation des réseaux numériques rendue possible grâce au développement de l'internet et de la téléphonie mobile contribue à la mise en visibilité de formes d'expression citoyenne. *« Ces technologies d'expression individuelles et de communication sociale confèrent une capacité d'agir, donnant un certain pouvoir et qu'en cela, elles répondent à un besoin profond : celui de s'exprimer, dire ce qu'on l'on pense comme manifestation authentique de ce que l'on imagine ou désire être »* souligne Laurence ALLARD (2003). La parole citoyenne refoulée s'exprime librement en induisant un ensemble d'action. Moussa Tchangari, responsable de l'ONG « Alternative Espace Citoyen » réitère aussi que *« Là où par nudité ou humilité "TOUT" se dit bas, le numérique dévoile ce "TOUT" en plein Public »*. Aussi les

productions citoyennes relèvent-ils d'un double objectif qui relève à la fois d'un sens de la réalité de l'intérêt public, et d'un processus identitaire de soi. Les téléphones intelligents faciles d'appropriation permettent à la manière de ce que font les journalistes reporters d'image, à un individu seul d'assurer production et diffusion du contenu dans des délais extrêmement court, voire instantanément (Facebook, WhatsApp, etc..).

Les individus deviennent des médiateurs et entrent dans le système de relations complexes avec les professionnels de l'information. Le recours aux réseaux sociaux fait aujourd'hui partie du « répertoire d'action collectives » que peuvent s'approprier la population pour rendre publique leurs contestations au niveau des espaces de discussions ouvertes, le service de messagerie instantané, les outils de partages et les "like" du site Facebook. Les réseaux sociaux ont favorisé en outre l'émergence d'un véritable espace de débat démocratique et de contestation citoyenne, et les campagnes militantes pour un libre accès à internet font partie des enjeux politiques les plus visibles actuellement. Des profils Facebook transposent des réalités socio culturelles et politique entre les différentes composantes ethniques. Les liens ethniques se revitalisent. L'exemple du site « Les nigériens sont des cousins » est édifiant (cf. figure n°26).

Figure n° 26 : Groupe Facebook "les Nigériens sont des cousins"



Association "Les Nigériens sont des cousins." >

🔒 Groupe Privé · 131 940 membres

Source : Groupe Facebook "Les nigériens sont des cousins"

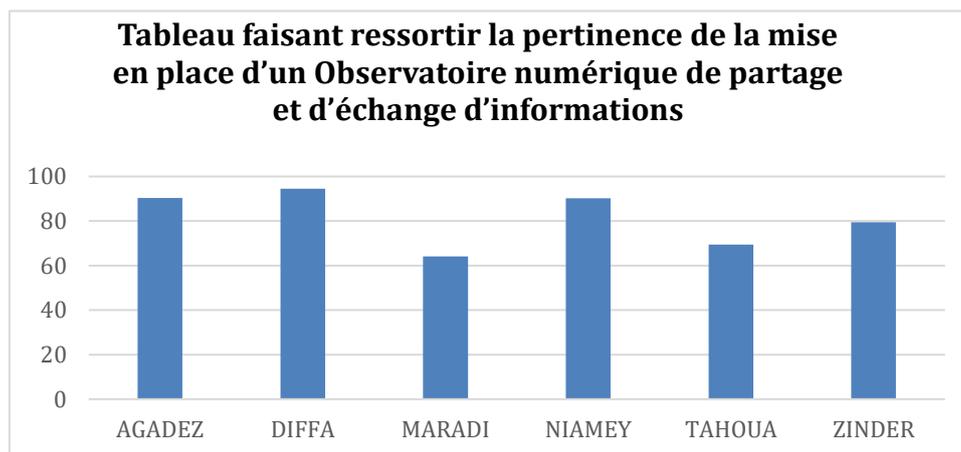
Les réseaux sociaux sont des vases communicants entre la population et les autorités administratives et coutumières. Un événement, majeur ou superflu, se produisant sur le territoire est systématiquement immortalisé et relayé d'un ami à l'autre, ou d'un groupe à l'autre.

Cette information à caractère informelle et anodine est partagée instantanément à des milliers d'individus appartenant à des configurations socio professionnelles différentes. Ainsi, à travers les différents partages, l'autorité administrative et les professionnels de l'information s'en saisissent à leur tour. Les événements sont aussi pluriels. Des prêches des chefs religieux et les discours des hommes politiques sur la cohésion sociale sont partagées en temps réels ; de l'attaque d'une position de la gendarmerie dans la région de Dosso, etc., sont instantanément partagés via les téléphones mobiles. Ce relais instantané a permis d'avoir des indices et d'intercepter aussi des auteurs d'actes répréhensibles, des complices des terroristes. Ces productions mettent en avant l'engagement citoyen et aussi la production de soi dans une perspective socio discursive. La question des pratiques expressives est intimement liée à celle de l'identité et de la reconnaissance. Les caractéristiques des dispositifs socio numériques sont des leviers propices à l'exercice d'une autre citoyenneté à travers une urbanisation des pratiques et usages du numérique. Dans cette perspective, il s'agit de définir un citoyen modèle à travers un usage responsable du numérique. Un citoyen soucieux de la préservation des valeurs morales, culturelles, de l'environnement ; un citoyen imbu du respect des textes et des lois de la communauté, de la distribution équitable des ressources. C'est l'aspiration de 79,85% des individus qui pensent que les Technologies mobiles et l'internet faciliteront une distribution équitable des ressources au Niger (cf. figure n°27). L'urbanisation des pratiques et des usages de l'internet mobile façonnera certainement le citoyen modèle. La citoyenneté est à l'évidence une notion polymorphe et délicate d'autant que sa définition a oscillé au cours de temps et au gré de l'évolution des sociétés. Elle est censée décrire à la fois une communauté d'individus rassemblés par leurs intérêts pour la vie de la cité et l'intérêt général, mais tenant également aux conventions, droits et obligations, aux valeurs ou encore aux actes de ces personnes faisant communauté. La citoyenneté renforce le sentiment d'appartenance au groupe et facilite l'adhésion aux valeurs de paix. Elle est une composante du lien social. L'urbanisation des pratiques repose sur harmonisation des usages du numérique vers un objet commun : celui de la culture de la paix, de la cohésion sociale et d'un développement durable. La création ou la mise en place d'observatoire numérique sur les pratiques et usages du numérique est un prolongement de l'urbanisation. L'observatoire numérique centralise et synthétise toutes les informations et bonnes pratiques au profit de la population. Ce dispositif s'assimile à un "arbre à palabres" virtuel où l'on entame des discussions longues et houleuses, mais aussi pour conter, pour organiser la cité, ou encore parler de choses plus légères. C'est le lieu du discours et du logos, de la parole et de l'écoute. La vie de la collectivité ou du village est régie sous l'arbre à palabre (mariage, conflit foncier, bon ou mauvais comportement de tel ou tel jeune homme, de

telle ou telle jeune fille, bonne ou mauvaise récolte, nouvelle des parents des villages voisins, protection du village ou de la collectivité, etc.)

La cohésion de la collectivité est ainsi assurée tout comme sont assurés la paix et l'entente entre les habitants de la même collectivité ou des collectivités voisines¹⁴⁴.

Figure n°27 : Nécessité de la mise en place d'un observatoire numérique sur la paix et la cohésion sociale



Source : Notre enquête

En somme, l'arbre à palabres numérique constitue un mécanisme de maintien, de consolidation de la paix, de l'ordre social et de la cohésion sociale (instrument de gestion des crises et conflits au sein de la communauté). Elle est un système de contrôle social au sein des communautés et participe à l'atténuation des effets suivants : drogue, tabagisme, migrations, dépravations des mœurs, etc. L'arbre à palabre numérique a pour fondement philosophique la coexistence pacifique et l'auto contrôle des collectivités. Ce dispositif se fonde sur une gestion collective et démocratique de la collectivité pour créer et garder la fraîcheur et l'ombrage, ainsi que l'humanité, qui font parfois défaut dans nos déserts urbains.

8.6. Un Contrôle des espaces numériques s'impose.

Les institutions chargées de la sécurité des citoyens sont plus que jamais sous pression permanente à travers l'utilisation des réseaux sociaux qui perturbent leur mode fonctionnement traditionnel (les rumeurs, les *fakes news*, *deep fakes* etc..). L'utilisation du numérique fait des dégâts sur le terrain en matière d'insécurité. Il est l'outil de propagande le mieux utilisé par les

¹⁴⁴ <http://imaginationforpeople.org/fr/project/larbre-a-palabre-et-lien-social/>

terroristes. De nos jours, les réseaux sociaux et les médias mettent à jour leurs inefficacités. Avec l'émergence des big data et de l'intelligence artificielle, l'adoption, si elle ne l'est pas déjà, deviendra un impératif. La précision chirurgicale avec laquelle les terroristes de Boko Haram et ceux de la frontière malienne détruisent des installations de Postes de combats des armées au Sahel dénote d'une maîtrise de certains outils comme des drones de reconnaissances et d'applications Google. Une analyse des combats ayant opposé les terroristes et l'armée nigérienne à Inates, Chinagoder dans la zone de Tillabéry ou de Kramga à Diffa conclut à un usage par les insurgés de technologies basées sur l'intelligence artificielle. Un contrôle des usages du numérique s'impose. Les usages diversifiés du numérique au Niger sont en constante augmentation. L'accès facilité aux Smartphones, souvent de seconde main, le développement fulgurant de la couverture des zones urbaines et rurales en haut débit mobile (3G+ et 4G), et la fibre optique attirent et fidélisent les jeunes technophiles. Il faut craindre un usage détourné du numérique par la jeunesse. Les avantages et les dangers liés à la création d'une « Afrique digitale » sont considérables. Le numérique constitue, au Niger comme ailleurs, un nouveau territoire, qu'il s'agit d'appréhender, mais également de réguler et de maîtriser. Ce « nouveau territoire » n'est pas exempt de nouvelles formes de criminalité. L'espace numérique est encore très peu maîtrisé ; les réseaux informatiques et intranet peu sécurisés. En lien avec l'extrémisme violent, Internet et les réseaux sociaux sont devenus un vecteur de propagande et de recrutement. Boko Haram est, par exemple, très visible sur le web grâce à des vidéos de revendications. Cette visibilité participe à son ancrage médiatique, ce qui constitue un facteur d'attraction. Ainsi, Internet est un terrain fertile pour la radicalisation puisque les images, les messages et les symboles y sont diffusés de la manière la plus ordinaire qui soit. Face à un public non prévenu et non sensibilisé aux risques d'endoctrinement, les campagnes de prévention étant encore trop rares, l'impact de ces canaux de communication sera d'autant plus perceptible. L'absence ou les failles dans la législation concernant les espaces numériques, et la protection des données personnelles en premier lieu, favorisent leurs usages abusifs et criminels. Ainsi, la maîtrise de l'espace numérique constitue un véritable enjeu de sécurité dans les efforts pour enrayer la cyber criminalité, mais surtout pour stopper les processus de recrutement de jeunes, notamment à destination des groupes extrémistes.

8.7. Usage des réseaux sociaux et propagande djihadiste

L'internet constitue la machine médiatique de la terreur lorsqu'il est pris opportunément par des hors-la-loi. Les vidéos de propagande terroristes constituent par exemple un outil déterminant dans la stratégie de recrutement principalement des jeunes. Les groupes terroristes utilisent les

réseaux sociaux, particulièrement YouTube, Facebook, WhatsApp, pour diffuser leurs vidéos de qui tendent de plus en plus vers un professionnalisme plus ou moins avéré. Ces vidéos diffusent des scènes d'assassinat, de sermons appelant au djihad violent contre toute forme d'altérité, mais aussi des images du califat et de la sacralisation de ses composantes (gouvernance « islamique », soldats de Dieu, etc.) Pour Abdoullah CISSÉ ; Professeur et avocat au Cabinet Carapace – Sénégal :

« Face à la rareté des campagnes de prévention, le terrorisme trouve dans l'internet et dans les réseaux sociaux un terreau fertile à la propagande du radicalisme religieux, diffusant de la façon la plus chaotique, messages, images et symboles. »

La propagande djihadiste sur Internet n'est pas seulement fonction du taux de connectivité à Internet. Les effets dépassent largement l'usage du web et les contenus sont partagés souvent à travers d'autres supports. Au Niger, il n'y a pas de connectivité internet sans téléphonie cellulaire. Le téléphone est non seulement le facteur de la connectivité, mais également le principal support de communication et de sociabilité. Pour illustration, concernant la propagande de Daesh, il existe des vidéothèques qui circulent d'un Smartphone à l'autre. Ainsi, malgré un accès à internet encore limité, le Niger est tout aussi exposé que d'autres pays. Parmi les différents groupes terroristes présents au Niger, l'usage des réseaux sociaux à des fins d'embrigadement est plus restreint que celui que fit Daesh au Moyen-Orient récemment. Néanmoins, on sait qu'AQMI utilise les réseaux pour recruter des individus en Afrique du Nord. AQMI est également très actif sur Twitter et sur les différents sites de distribution de vidéos. Depuis son allégeance à l'État Islamique, Boko Haram a accru sa présence sur les réseaux sociaux par la diffusion de vidéos de propagande plus sophistiquées. Avec le récent schisme et l'apparition de la branche qui se fait appeler *Islamic State West Africa Province*, il est certain que ce groupe acquière une expertise plus avancée en matière de propagande numérique. Les cellules terroristes utilisent l'internet à des fins multiples comme rapporté ici :

« Le recrutement, le financement, la propagande, l'entraînement, l'incitation à commettre des actes terroristes, la collecte et la diffusion d'informations. Internet présente évidemment de nombreux avantages, mais peut être utilisé pour faciliter la communication au sein d'organisations terroristes, pour transmettre des informations sur des actes de terrorisme planifiés et pour apporter un soutien matériel à ces actes. » (Rapport ONUDC, 2014, Utilisation de l'Internet à des fins terroristes, New York)

Par ailleurs, il faut s'intéresser non seulement aux contenus des messages de propagande qui circulent dans les espaces virtuels, mais également à leurs formes. L'utilisation des langues nationales est une carte aux mains des groupes terroristes, car ils prennent appui sur des ressorts

émotionnels puissants. Dans le même registre, les groupes terroristes capitalisent sur des injustices et des traumatismes historiques concrets, tels que la colonisation, l'exploitation continue des ressources naturelles par l'occident et la traite des noirs.

8.8. Les défis techniques, juridiques et politiques du numérique

Les défis du numérique qui se posent à l'échelle globale se trouvent amplifiés à l'échelle du continent africain où la majorité des pays n'est pas en mesure de surveiller les sites internet et les réseaux sociaux. Le Niger ne dispose pas du matériel et des compétences nécessaires pour contrôler les activités sur le " *dark net* " et pour pouvoir ensuite définir des stratégies de prévention de l'usage de l'internet à des fins terroristes.

Trois ordres de défis majeurs en matière de maîtrise des espaces numériques méritent d'être énoncés : technologique, juridique et politique. Les défis technologiques et juridiques concernent essentiellement le cryptage ou chiffrement. Même si les États arrivent à légiférer en ce qui concerne des sociétés dont le siège social est physiquement localisable, il existe des centaines de solutions de chiffrement en ligne, en logiciel open source. En outre, des applications comme " *Telegram* ", dont les auteurs refusent de coopérer avec les autorités, n'ont pas de siège social à proprement parler, et donc pas d'adresse fixe. D'autres programmes, tels que " *Signal* " sont tels que la compagnie ne détient aucune information ou métadonnée sur les clients, ce qui empêche l'identification des usagers et de leurs contacts. Le défi juridique repose également sur la nécessité d'harmonisation de la législation. L'adoption des textes de loi réglementant la communication électronique et aussi la refonte du Code pénal et du code de procédure pénale en incluant les nouvelles infractions liées à l'usage de technologies numériques rationalisent et réglementent aussi les usages.

8.9. Investir le champ du numérique

Pour réussir à éliminer les rhétoriques djihadistes, il faut avant tout mobiliser les outils numériques susceptibles d'accompagner la transition. L'université Al AZHAR au Caire a, dans cette perspective, lancé un observatoire de lutte contre les discours des groupes terroristes et a initié une campagne de prévention de la radicalisation, sur Facebook et en plusieurs langues. Google et Facebook ont également annoncé récemment le lancement de campagnes anti radicalisation qui seront menées avec des organisations de la société civile. Un autre exemple, parmi ces initiatives, est celui de l'ONG Moonshot CVE, basée en Irlande, qui s'est lancée dans une expérience inédite de dialogue en ligne, où le personnel s'engage dans des discussions personnalisées avec des individus en voie de radicalisation. Simultanément, il y a un réel travail de *media literacy* à entreprendre : il faut apprendre à lire et comprendre une vidéo, et à faire la

différence entre de vraies et de fausses informations. En 2018 SwissPeace a cofondé l'initiative CyberMédiation avec le Département des Affaires politiques et de la promotion de la paix des Nations Unies avec l'appui de la DiploFondation et du Centre de Dialogue humanitaire. La Cyber Médiation Network vise à mieux comprendre la relation entre les technologies numériques et la médiation dans ses différentes applications et dimensions. Une initiative ambitieuse et mieux établie pour améliorer la pratique de la médiation et la prévention des conflits. Ces initiatives doivent trouver un écho au Sahel. La censure de certaines vidéos et images liées à la propagande djihadiste est à envisager. Certaines de ces supports sont insupportables et peuvent être assimilées à de l'incitation à la haine. Actuellement, on constate un manque critique de matériels de prévention de la radicalisation, que ce soit des manuels scolaires, ou des applications numériques. La plupart de ceux qui se sont auto-proclamés experts de l'extrémisme violent ne disposent pas de compétences numériques et une maîtrise du terrain pour percer les sous-entendus des discours. Au Niger, il n'est pas rare de rencontrer des chercheurs qui occupent l'espace médiatique et les fora, et qui n'ont jamais posé les pieds à Diffa ou dans la zone des trois frontières. Ils énoncent plus d'opinions que de faits, ce qui enduit les autorités en erreur dans les prises de décision.

À terme, seules des initiatives de la société civile dans la sphère numérique pourront véritablement rivaliser avec la présence de groupes djihadistes dans ce domaine.

8.10. Vers une culture de la paix via le numérique

La pérennisation des outils technologiques au service de la paix se fera de façon progressive. Une mauvaise utilisation des technologies numériques en contexte de conflit s'est avérée plus dangereuses que les avantages qu'elles peuvent offrir (Fondation SwissPeace, Technologies numériques : levier pour la paix, 2020). L'intégration de ces solutions technologiques se heurte toujours à un certain scepticisme¹⁴⁵. Les réseaux sociaux font restreindre la confidentialité des pourparlers de paix et abaissent le seuil à partir duquel les informations doivent être partagées. Certaines applications ou solutions basées sur l'intelligence artificielle sont pertinentes pour la médiation. Elles soulèvent cependant des questions d'éthiques sur les contours et les limites de l'IA dans la culture de la paix. Face aux possibilités offertes par le numérique, qui est un tout nouvel espace social, l'institution d'une culture de la sécurité est impérieuse. La particularité d'une telle culture sécuritaire est semblable à la particularité du numérique : elle est évolutive. Il faut s'adapter en permanence aux avancées technologiques. L'identification des numéros de

¹⁴⁵<https://www.swisspeace.ch/apropos/les-technologies-numeriques-alimentent-les-conflits-mais-catalysent-la-paix/?lang=fr>

téléphone est obligatoire. Si l'usurpation d'un numéro de téléphone demandait hier un certain savoir-faire, aujourd'hui on trouve des applications gratuites qui permettent de mettre en œuvre ce type de fraude sans aucune connaissance technique. Cette culture du numérique ne peut être acquise sans une compréhension partagée des enjeux propres au domaine. L'utilisateur du numérique ne doit pas être un utilisateur passif, il doit être une force de proposition continue. Plus nous aurons une connaissance approfondie de l'outil numérique, plus nous pourrons en faire un élément de création.

8.11. Construire la paix et la sécurité, vers des stratégies préventives

L'insécurité et la faiblesse des infrastructures limitent les échanges et la libre circulation des biens et des personnes. Dans un contexte de forte insécurité, il est impératif d'œuvrer à la pacification et à la stabilisation des divers contextes sociaux afin de favoriser l'activité économique, moteur de l'émergence. Il importe donc de rechercher « *l'apaisement durable* » en faisant disparaître les conflits liés à la gestion des ressources naturelles et les conflits communautaires et inter-ethniques. La sécurisation et la stabilisation du pays sont l'apanage de l'État. Toutefois, le secteur privé peut accompagner les pouvoirs publics en leur indiquant les bonnes méthodes de développement des entreprises. Le secteur privé peut également participer à la prévention des crises sur le continent en soutenant la formation universitaire et technique du personnel, en adéquation avec les besoins des employeurs. L'objectif est de satisfaire les besoins humains et techniques des entreprises et des administrations. La création d'un vivier nigérien et d'emplois permettra de stimuler la croissance économique durable et de réduire la pauvreté. Un autre type d'action préventive peut s'effectuer à travers deux objectifs : la promotion et l'inclusion. La promotion peut s'effectuer par le soutien tant des grandes et petites entreprises nigériennes. La croissance économique et le développement social égalitaire sont deux facteurs primordiaux et pérennes de la pacification et de la stabilisation du pays.

Les études récentes soulignent une forte augmentation du nombre des utilisateurs des téléphones mobiles connectés à l'Internet pendant cette décennie. Les technologies mobiles et internet à travers une urbanisation des usages responsables peuvent consolider la paix, asseoir la quiétude sociale.

Une nouvelle dimension de l'extrémisme violent doit également être prise en considération si nous voulons construire une analyse à la fois intrinsèque et holistique du phénomène. Il s'agit de s'attaquer plutôt aux causes structurelles de la radicalisation et des frustrations, qu'à ses seules causes conjoncturelles ; et prendre également en compte les régions dans leurs particularités sociologiques. En clair, c'est d'agir sur le sentiment des populations vivant dans

les zones frontalières d'appartenir à la nation nigérienne dont les intérêts doivent prévaloir sur toutes considérations partisans ou régionalistes. Il faut également travailler à investir massivement dans les infrastructures pour assurer la présence de l'État et assurer le désenclavement de ces régions. Cette dimension développementaliste nous paraît bien plus productive et plus constructive que l'envoi des forces de coercition pour y assurer la sécurité, car la force militaire est pour les populations concernées, la représentation de l'État répressif. La mission des FDS nécessite donc qu'une base de confiance réciproque soit établie entre les deux pour gagner la bataille des renseignements humains, à travers une démarche inclusive.

Aujourd'hui, la volonté des gouvernants d'Afrique de l'Ouest de lutter contre l'extrémisme violent est avérée malgré les différences dans le vécu de la menace et dans son évaluation. Ce qu'il faut ici, c'est d'une part, de la documentation sur les causes structurelles de l'extrémisme par des enquêtes de perceptions, pour combler le gap existant en la matière. D'autre part, les stratégies et politiques existantes et axées sur la prévention doivent être actualisées pour les conformer à l'évolution de la menace, aussi bien dans les anciens que dans les nouveaux pays touchés par le phénomène, comme le Bénin.

Ainsi, c'est dans l'équilibre entre l'approche anticipative par le renseignement que les pays pourront résorber la menace djihadiste. Il s'agit donc d'agir en amont. C'est en effet en amont que la lutte contre l'extrémisme violent sera plus efficace. Et l'amont, c'est l'intelligence artificielle. Les algorithmes d'IA avancés embarqués dans les drones, les avions, les véhicules militaires, et déployés dans les centres décisionnels permettent de déceler les mouvements d'ensemble, de traiter une grande masse de données, et de déterminer les renseignements qui semblent importants à la décision. L'intelligence artificielle propose des rapprochements, repère des concordances entre des détails imperceptibles à l'œil et au cerveau humain. Par sa capacité d'analyse prédictive, elle ouvre de grandes possibilités sur la proactivité, par l'élimination des goulots d'étranglement qui pourraient impacter négativement les performances pour la prise de décisions. Les armées des pays sahéliens ont impérativement besoin d'inclure à ce degré le numérique dans leurs systèmes sécuritaires globaux.

Le syndrome sahélien qui a consisté à mettre en œuvre des solutions contre-productives a abouti à un désaveu des politiques sécuritaires des États et de leurs partenaires étrangers. Cela appelle à une nouvelle gouvernance sécuritaire basée sur des productions de contenus en ligne à même d'influencer les acteurs ou médias faisant l'apologie du terrorisme.

Conclusion troisième partie

Une intégration des technologies mobiles dans le système de sécurité au niveau des frontières et dans les zones endémiques d'attaques terroristes au Niger est une expérience bénéfique, au vu des avantages déjà tirés malgré le faible niveau d'implémentation auquel il se trouve aujourd'hui. Les progrès des TIC pour la sécurité dans d'autres pays du monde sont de bon augure et sont gages de ce que le Niger peut, s'il veut aller plus loin plus efficacement, se doter à titre onéreux et personnels de ses propres technologies. En effet, la plupart des outils numériques militaires de pointe utilisées au Niger sont apportées par les puissances présentes au Sahel dans le cadre la coopération. Nous soulevons par ailleurs qu'une attention particulière devra cependant être portée sur l'apport des populations dans cette lutte, par le biais d'une utilisation plus pensée de leurs smartphones dans le dispositif global d'alerte. Malgré notre volonté d'avoir un plus grand échantillon, nous avons été en butte à la réticence des enquêtés à libérer l'information, soit en raison du secret défense au niveau de l'armée, soit en raison des risques de représailles au niveau des civils enclins à la suspicion de livrer des informations sur les djihadistes qui bénéficient parfois d'une certaine complicité au sein même des communautés. Mais seulement quatre n'ont pas pu répondre sur 390. Cette troisième partie de la thèse a enfin le mérite de nous permettre de passer en revue les deux hypothèses émises au départ.

Ainsi, la forte possession des technologies mobiles (notamment les smartphones) par les enquêtés des régions de notre étude et la confiance progressive qui s'installe entre les FDS et les populations donnent l'espoir d'un avenir sécuritaire moins horrible pour le Niger si les efforts se poursuivent. L'usage des dispositifs sociotechniques d'information et de la communication a fortement transformé le patrimoine organisationnel de ces régions. L'utilisation des ondes hertziennes pour communiquer a fait de la radio un canal de grande audience. Bouclier FM, la radio militaire de Diffa a réussi à travers conseils, orientation, et échange, à éloigner, du moins plus que par le passé, le sentiment de défiance des communautés qui considéraient les Forces de défense et de sécurité comme éloignées de leurs besoins et de leurs préoccupations.

Un réseau d'information, de renseignement et de sensibilisation dont le téléphone est le principal vecteur de transmission des données est né de la nécessité d'anticiper les incursions des assaillants dans les villages. Il s'agit d'une plate-forme constituée de plusieurs niveaux : le niveau familial, celui de quartier, le niveau du village, le niveau des communautés, avec la mise en place d'un système d'information automatique. Avec cette implication de la radio et du

téléphone, les populations vivant dans les zones à risque donnent instantanément l’alerte aux autorités dont ils relèvent pour une intervention rapide des Forces de Défenses et de Sécurité. D’un autre côté, l’arsenal martial de l’armée s’améliore malgré le gap, comparé avec d’autres pays technologiquement plus avancés. Les drones Reaper, les dirigeables de surveillance et d’observation, les bases logistiques, les avions de transport de troupes et de matériels, etc., dont dispose les partenaires du Niger, sont autant de moyens qui ont permis au pays non seulement d’espacer les attaques terroristes, mais surtout de les anticiper ou de riposter plus efficacement. Les activités des groupes armés qui écument le Sahel du côté nigérien des frontières ont régressé de façon notable à cause de la destruction de leurs plots logistiques.

Le contexte sécuritaire actuel se résume par des incursions pratiquement contenues de groupes non étatiques ayant leurs sanctuaires au Mali, au Nigéria, au Burkina Faso et aussi de l’insécurité résiduelle dans certaines régions du pays.

Notre deuxième hypothèse, la paix entre les différentes couches de la population est consolidée, la sécurité de la population est assurée grâce à un dispositif numérique d’alerte, de veille sécuritaire et de concertation entre la population et les autorités coutumières et administratives, trouve toute sa pertinence au regard de nos résultats de recherche et de l’actualité sécuritaire actuelle du Niger.

Conclusion Générale

L'objectif principal de ce travail est de comprendre dans le contexte sécuritaire nigérien, les usages et pratiques des technologies mobiles sensées favoriser la consolidation de la paix et la sécurité des personnes gages du développement socioculturels et économique du Niger. Au préalable, il a fallu faire une cartographie des technologies mobiles, de leurs usages, et d'identifier les usages responsables à prioriser.

La réalisation de ces objectifs s'est faite à partir d'une démarche à deux étapes représentant les deux parties de notre thèse. La première partie est consacrée aux approches théoriques et conceptuelles sur les TIC, la sécurité et enfin l'état des lieux des TIC au Niger en générale. Un état des lieux des TIC au Niger en termes de connectivité, de couverture territoriale et de production de contenu fait ressortir qu'à l'image des autres pays d'Afrique, l'on remarque une pénétration exceptionnelle des technologies mobiles et de l'internet, aussi bien dans les zones rurales qu'urbaines.

Cependant le degré de pénétration diffère selon les zones et les genres. Cette fracture digitale existe, mais tend à être résorbée grâce à un accès facile des populations à ces technologies. Les usages aussi sont diverses et épousent les réalités socioculturelles des populations.

Grâce aux technologies mobiles, l'accès à la société numérique devient chaque jour plus ubiquitaire. Les Smartphones et les tablettes qui conjuguent fonctionnalités et commodité deviennent rapidement les principaux dispositifs d'accès mobile, un véritable atout dans la mesure où ils ont permis au réseau internet de s'ancrer dans les zones les plus reculées où il n'y a toujours pas d'infrastructure large bande filaire.

Les usages militaires renvoient au Niger à la notion de la sécurité où l'ordre des priorités a considérablement changé. Ces menaces transcendent les frontières, revêtent un caractère multidimensionnel et sont plus souvent dirigées contre l'État.

L'effet le plus visible de l'avènement de la société de l'information est certainement le développement exponentiel qu'a connu l'internet les dix dernières années. Né de l'improbable et fructueuse conjonction de la recherche militaire et l'esprit universitaire, le réseau des réseaux est de nos jours déployé à travers toute la planète. Un fossé numérique sépare le Nord et le Sud. Le fonctionnement et les usages TNIC et l'internet régissent une part importante des activités socioéconomiques. La sécurité des personnes et des biens est l'essence du développement socio culturel et économique des régions. Là où il y a la paix, le développement s'accélère.

La sécurité humaine met l'accent sur la protection de la personne. Les objectifs sont la paix, la stabilité régionale, internationale et la protection des individus et des communautés.

Le lien entre les technologies numériques de la communication et la sécurité est irréfutable.

La troisième partie de notre travail a été un *quid* du Niger dans lequel nous avons d'abord présenté le terreau du terrorisme, de la criminalité transfrontalière et des tensions intercommunautaires. Il ressort que les attaques terroristes suivies d'enlèvements et d'assassinats sont les quotidiens des populations militaires et civiles.

Une cartographie des usages des technologies mobiles et de l'internet mobile fait ressortir la catégorisation socioprofessionnelle, les types d'usages, leurs perceptions de la sécurité, les stratégies à mettre en place pour une bonne appropriation.

L'analyse a permis de déterminer les usages responsables à promouvoir au Niger pour une culture de la paix. La cartographie des TIC et l'urbanisation des usages dans les zones de conflits ont permis de valider nos hypothèses à savoir l'environnement socioculturel et économique dans les zones de conflits qui favorisent une pénétration rapide des Technologies mobiles de l'information et de la communication à travers des nouveaux usages et la paix entre les différentes couches de la population est consolidée, un dispositif global de sécurité existe au Niger pour protéger la population. Mais il est difficile malgré tout de prévoir quand et où une attaque peut avoir lieu, même si les aires de raids djihadistes sont connues. Une innovation numérique dans le dispositif d'alerte et de veille s'avère dès lors indispensable.

Loin d'être exhaustif, notre travail peut être considéré comme une base d'approfondissement des questions relatives à notre thématique, telles que la mise en place d'observatoire numérique de veille pour la culture de la paix, la cohésion sociale et le développement durable.

Depuis l'avènement de la téléphonie mobile et de l'Internet mobile, le téléphone mobile rend la communication aisée et peu onéreuse, en minimisant l'investissement en infrastructures et en diffusant services et informations dans de nombreux endroits où le téléphone et la connexion internet n'ont aucune chance de s'imposer.

Il ressort aussi que l'impact des TIC est désormais positif pour les économies en développement. La pénétration des technologies numériques de l'information et de la communication est incontestable au Niger et a entraîné un changement profond dans les pratiques socioculturelles et économiques dans les zones de conflits. Les usages sont aussi divers que variés, et différents selon les régions. On distingue les usages dans les secteurs du commerce, de l'éducation, de l'agriculture, de la santé et de la politique.

En outre, le contexte sécuritaire fait naître d'autres types d'usage. C'est l'une des particularités de l'Afrique en matière d'intégration des TIC (Annie CHÉNEAU-LOQUAY, 2001 : 10). Le mobile comble les carences du fixe en permettant des accès dans des zones enclavées étant donné sa couverture cellulaire. La téléphonie et l'Internet mobiles ont eu le mérite dans un pays sous-développé comme le Niger de booster des activités informelles qui ont fait des paysans

sans terre des milliardaires ; ont renforcé l'auto-résilience des nomades ayant perdu leur bétail en devenant des revendeurs de téléphones portables contre façonnées.

Elles mettent à portée de tous de puissants outils d'expression, d'influence, de propagande et de renseignement, d'immenses volumes de données, mais aussi de redoutables vecteurs d'attaque et de nuisances ayant pour conséquence la naissance de guerres asymétriques.

L'influence potentielle que pourraient avoir les TIC sur la circulation de l'information dans les localités en alerte rouge est fortement ressentie au cours de nos enquêtes. Il est donc justifié que l'apport des TIC en général et de l'internet en particulier sur les systèmes de renseignements des États face à la montée de l'insécurité, soit considéré à sa juste valeur. L'un offre aux populations de pouvoir s'informer et d'alerter les pouvoirs publics sur les mouvements suspects dans leurs régions, et l'autre est capital pour la transmission des ordres et du positionnement tactique. Dans tous les cas, qu'il s'agisse des médias traditionnels, des médias sociaux, de l'internet ou des objets plus avancés comme les smartphones et les drones, le numérique est perçu comme un remarquable moyen de mobilisation et de diffusion de l'information. Le pouvoir de contrôle de la circulation et de la diffusion de l'information donne a priori l'avantage à celui qui en détient l'usage. Malgré le caractère improbable de cette rivalité asymétrique dans la course à la technologie entre l'armée et les djihadistes, la force de nuisance de ces derniers au Niger reste en partie liée à leur capacité à maîtriser l'information sur les positions des FDS. Les insurgés ambitionnent en effet de disposer des mêmes pouvoirs de surveillance, de riposte et d'espionnage que les forces armées, induisant du coup une pénétration plus rapide des TIC dans la communauté. D'un autre côté, le désir de s'informer par le biais des comités d'autodéfense qui ont essaimé ici et là dans les zones à risque, représente aussi un facteur de pénétration. La possession de terminaux et l'accès à l'internet leur permet de lancer l'alerte à l'endroit des forces armées sur l'imminence d'une attaque, mais aussi de lancer des alertes communautaires avant l'arrivée des assaillants dans les villages.

Le pays recèle par ailleurs de ressources humaines, matérielles et immatérielles pour un bon usage des TIC. Il revient à la volonté politique de s'engager pour une réelle transformation digitale des systèmes nationaux de sécurité, en mettant en exergue la coopération entre les populations et les institutions en charge de la sécurité, avec une priorité d'utilisation des outils numériques. L'atteinte des objectifs de paix et de sécurité et le développement durable au Niger sont à ce prix.

Apport à la communauté scientifique

La transformation numérique en cours au Niger a commencé par impacter de plus en plus profondément les modes de pensée et d'existence, ainsi que les modes de production et de fonctionnement des entreprises. En rendant plus fluide et plus léger la plupart des processus, les technologies de l'information et de la communication ont aussi été des facteurs d'insécurité, et devaient être retournées à l'avantage des personnes par un usage plus rationnel, surtout dans le contexte sécuritaire d'un pays pauvre comme le Niger.

Notre thèse crée donc les conditions préalables à une collaboration entre les concepteurs d'outils connectés, les décideurs et les utilisateurs. Réagir, résister aux attaques, les anticiper, créer un bouclier communautaire suffisamment efficace, rester en veille, etc., sont autant d'habiletés que les experts pourront transmettre aux populations à travers des formations et renforcement de capacité, toute chose qui concourt à installer progressivement la paix dans le pays, avec la forte implication de toutes les parties prenantes.

Au plan théorique, cette thèse postule que, 1.) l'usage accru des technologies de l'information et de la communication peut être mu par les conditions socio-culturel et économique des personnes, car répondant presque toujours à un besoin spécifique de ces dernières à une période donnée ; 2.) que l'efficacité de la lutte contre le terrorisme réside dans la pro-action et dans la neutralisation de la menace de manière anticipatoire, à travers des dispositifs d'alerte basés les TIC.

Par ailleurs, les résultats auxquels nous sommes aboutis ainsi que leurs implications au plan du déterminisme existant entre les technologies numériques et la lutte contre l'insécurité et le terrorisme induisent de nombreuses perspectives de recherche. Nous pourrions par exemple évoquer de futures investigations sur l'aspect purement objets connectés volant et sécurité ou identification des personnes. Nous estimons en effet que ces deux thématiques sont aussi porteuses d'intérêt pour la sécurité, pour peu que leur mise en œuvre ne porte pas entorse aux droits des citoyens, ou ne violent pas les données à caractère personnel.

Références Bibliographiques

Nous commençons par présenter ici la liste des références que nous avons consultées pour la rédaction de cette thèse. Ces références sont regroupées par sections et listées suivant leur ordre d'apparition dans le texte de la thèse. Nous tenons à rappeler que la quasi-totalité de cette bibliographie est spécialisée. Elle regroupe les ouvrages, les thèses et mémoires, les articles et rapports consultés, la webographie, ainsi que d'autres sources spécialisées (cours et entretiens).

OUVRAGES :

- ABBA Hachimi, (2007), *L'esprit 4C dans l'entreprise : pour une coopération créative axée sur la communication et la confiance*, Thèse, Université Valenciennes,
- ABBA Seidik, Jafar DICKO, (2017), *Le nouveau visage du djihadisme au Burkina Faso*. Article,
- ABOUBACAR Yenikoye Ismaël et ADAMOU Bouba, (2018), *Tic et performance des élèves maitres des écoles normales d'instituteurs au Niger*,
- ADLER Emmanuel. (2013), *Constructivism in international relations : sources, contributions and debates*, Manuel de relations internationales 2, in CARLSNAES Walter.
- ALZOUMA Gado, *Changement technologique et sociabilité : les trois âges des communautés virtuelles africaines*, p. 273-302
- ALZOUMA, Gado (2008), « Téléphone mobile, Internet et développement : l'Afrique dans la société de l'information ? » *tic&société*, 2(2). P. 19-46
- ANDRE JEAN-TUDESQ, (1992), *L'Afrique Noire et ses Télévisions*, Anthropos/INA,
- BACOT-DÉCRICHAUD Michèle, JOUBERT Jean-Paul, PLANTAIN Marie-Claude, (éds.), (2002), *La sécurité d'un siècle à l'autre*, Paris, L'Harmattan, coll. « Raoul DANDURANT.
- BADIE B., (1995), *La fin des territoires. Essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect*, Paris, Fayard
- BADIE Bertrand., SMOUTS Marie-Claude, (1992), *Le retournement du monde. Sociologie de la scène internationale*, Paris, Presses de la FNSP.
- BALDWIN David A., (1997), «The Concept of Security, in Review of International Studies», vol. 23, n° 1, 1997, p. 5-26.
- BALIMA, Dimitri RÉGIS (2015), *La prolifération des téléphones portables dans les milieux scolaires au Burkina Faso : objets de pédagogie ou de frime ? dans*

KIYINDOU Alain., ANATÉ K., et CAPO-CHICHI A. (dir.), *Quand l'Afrique réinvente la téléphonie mobile*, Paris, L'Harmattan, p. 131-145.

- BALZACQ Thierry, (février 2003), « Security as a Gestalt Structure: A Skeptical View of the Speech Act Model », *International Studies Association*,
- BALZACQ Thierry, (2002), « Security, Identity, and Symbolic Interactionism », *in International Review of Sociology*, vol. 12, n° 3, p. 469-506.
- BARATS, Christine (dir.) (2017), *Manuel d'analyse du web*, MALAKOFF, Armand Colin.
- BECK, Ulrich, *Risikogesellschaft. Suhrkamp Verlag, Frankfurt am Main*. Traduction française par BERNADI, L. (2008)., *La société du risque : Sur la voie d'une autre modernité*. Paris : Editions Flammarion. 521 p.
- BENKLER Yochai, (2006), *The Wealth of Networks: how social production transforms markets and freedom*, Yale University Press,
- BERNARD, Éric, (2005), « Internet et ses frontières en Afrique de l'Ouest, *Annales de géographie* », 645(5) : 550-563. DOI : 10.3406/geo.2005.21246.
- BERTACCHINI Yan., DOU, H, (2001), « The Territorial competitive intelligence : a network concept », *Actes du Colloque VSST'*, Presses de l'Université Paul SABATIER, p. 101, École Polytechnique de Catalogne, Barcelone, 15-19 octobre 2001.
- BERTACCHINI Yan, (2004), « Le territoire, une entreprise d'intelligence collective à organiser vers la formation du capital formel », p.35, *Revue Communication & Organisation* n°25, *Les vallées : sens, territoires & signes*, GREC/O, ISIC, Université de Bordeaux 3, 1^{er} semestre 2004.
- BIAREZ Sylvie, (1996), « Pouvoirs et organisations locales : vers un nouveau paradigme politique », *in Sciences de la société* n° 38, Presses Universitaires du Mirail.
- BIDART Claire, (2008), « Étudier les réseaux. Apports et perspectives pour les sciences sociales », *Informations sociales*, (n° 147), p. 34-45. DOI : 10.3917/inso.147.0034. URL : <https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2008-3-page-34.htm>
- BIGO Didier, (2001), *Migration and Security*, in GIRAUDON Virginie, JOPPK Christian (eds.), *Controlling a New Migration World*, Londres, Routledge, p1,
- BIGOT, RÉGIS (2002), *Le Fossé numérique en France : des inégalités qui tendent à se réduire, mais qui restent encore très élevées*, Cahier de recherche, 177. [En ligne]. <http://www.credoc.fr/pdf/Rech/C177.pdf>. Page consultée le 21 décembre 2017.
- BLACK Max, (1962), *The Importance of Language*, Englewood CLIFFS, Prentice HALL, 1962.

- BOLTER, Jay DAVID et Richard GRUSIN (2000), *Remediation. Understanding New Media*, Cambridge, MIT Press.
- BONACCORSI, Julia et Émilie FLON (2014), « La “variation” médiatique : d’un fondamental sémiotique à un enjeu d’innovation industrielle », *Les Enjeux de l’information et de la communication*, 15/2(2) : 3-10.
- BONENFANT, MAUDE (2014), *Le même numérique : étude sémiotique des réseaux à partir des concepts de trace et d’indice*, RISCP, 12.
- BONJAWO, Jacques (2002), *Internet : une chance pour l’Afrique*, Paris, Karthala.
- BONNET M., DESJEUX D., (sous la direction de), (2000), *Les territoires de la mobilité*, *Sciences sociales & sociétés*, PUF.
- BOUDREAULT, P. *La recherche quantitative*. In KARSENTI T. & SL. AVOIE-ZAJC (Eds), *La recherche en éducation : étapes et approches* (Chap. 7, pp. 151-180). Éditions du CRP, Faculté d’éducation de l’Université de Sherbrooke
- BOURGOU Taoufik et RAMEL Frédéric, « Les perceptions de la menace en Méditerranée dans l’après-guerre froide : regards croisés », in BACOT-DÉCRIAUD Michèle, JOUBERT Jean-Paul, PLANTIN Marie-Claude (éds.), (2002), *La sécurité d’un siècle à l’autre*, Paris, L’Harmattan.
- BRECHET Michael, (1987), *Système et crise en politique internationale*, in KORANY Bahgat, *Analyse des relations internationales*. Approches, concepts, donnés, Montréal, Gaétan MORNIN, 2è éd...
- BRETON, Philippe (2000), *Le culte de l’Internet : une menace pour le lien social ?* Paris, La Découverte.
- BRUNDTLAND Gro Harlem, (1993), *The Environment Security and Development*, SIPRI Yearbook, Oxford, Oxford University Press.
- BRUNDTLAND Commission (World Commission on Environment and Development) (1987): *Our Common Future*, Oxford, Oxford University Press.
- BRUNET R., FERRAS R., THERY H., (1992), *les mots de la géographie*, reclus, La Documentation Française.
- BULL Hedley et WATSO Adam, (1984), *The Expansion of International Society*, Oxford, Oxford University Press.
- BURGER, Marcel, Joanna THORNBORROW et Richard FITZGERALD (2017), *Discours des réseaux sociaux : enjeux publics, politiques et médiatiques*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur.

- BUZAN Barry et WÆVER Ole, *Regions of Powers: The Structure of International Relations Theory*, Cambridge, Cambridge University Press.
- BUZAN Barry, JONES Charles, Little Richard, (1993), *The Logic of Anarchy: Neorealism to Structural Realism*, New York, Columbia University Press.
- BUZAN Barry, KELSTRUP Morten, LEMAITRE Pierre, TROMER Elzbieta, WÆVER Ole, (1990), *The European Security Order Recast: Scenarios for the Post-Cold War Era*, Londres, Pinter.
- BUZAN Barry, WÆVER Ole et de WILDE Jaap, (1998), *Security: A New Framework for Analysis*, BOULDER, L. RIENNER Publishers.
- BUZAN Barry, (1991), *People, States and Fear: An Agenda for International Security Studies in the Post-Cold War Era*, Londres, Longman, 2è éd.
- CACHARYA Amitav, (2001), *Human Security: East versus West*, in *International Journal*, vol. 56, n° 3.
- CALVINO I., (1996), *Les Villes invisibles*, Le Seuil
- CANTORI Louis J. et SPIEGEL Steven L., (1973), *The International Relations of Regions*, in FALK Richard A. et MENDLOVITZ Saul H. (eds.), *Regional Politics and World Order*, San Francisco, W. H. FREEMAN.
- CARDON, Dominique (2011), « Réseaux sociaux de l'Internet, Communications », 88(1) : 141-148. [En ligne]. <https://www.cairn.info/revue-communications-2011-1-page-141.htm>. Page consultée le 4 novembre 2018. DOI : 10.3917/commu.088.0141
- CASEAU, Y., *Urbanisation et BPM : Le Point de Vue d'un DSI*. Paris : Dunod
- CASTAGNINO, J.C. *Sécurité & prise de risque en EPS*. 12 p. Disponible sur : <http://eduka.free.fr/eps/capeps/ecrit2/Risqetsecu.pdf> [consulté le 10 avril 2011].
- CASTELLS M., (2003), *The Internet Galaxy: reflections on the Internet, business, and society*, Oxford University Press.
- CASTELLS, M. (1998), *La société en réseaux : l'ère de l'information*, traduit de l'anglais par Philippe DELMARE, Paris, Fayard.
- CASTELLS, M. (2000), *The Information Age: Economy, Society and Culture. 1. The Rise of the Network Society*, 2e édition, Cambridge, MA, Oxford UK, Blackwell.
- CEYLAN Ayse (2008), *Analyser la sécurité* : DILLON, CAMPBELL et les autres, in *Cultures et Conflits*, 31-32, Automne 1998,
- CHA Victor D, (2008), *Globalization and the Study of International Security*, in *Journal of Peace Research*, vol. 37, n° 3,

- CHAIX Laetitia et TORRE Dominique, (2015), *le double rôle du paiement mobile dans les pays en voie de développement*, Presses de Sciences Po « Revue économique » 2015/4 Vol. 66 pages 703 à 727
- CHENEAU-LOQUAY A, (2010), « La révolution des TIC : du téléphone à Internet Bulletin de l'Association de géographes français », *Association des Géographes Français*,
- CHENEAU-LOQUAY, A. (2004), « Formes et dynamiques de l'accès public à Internet en Afrique de l'Ouest : vers une mondialisation paradoxale ? *Vecam*.
- CHENEAU-LOQUAY, A. (2010), *L'Afrique au seuil de la révolution des télécommunications. Les grandes tendances de la diffusion des TIC, Afrique contemporaine*, 2 (234): 93-112.
- COLLÉE L. (2009), *Sécurité et vie privée sur les réseaux sociaux*, Mémoire Pour l'obtention du diplôme de Master en Gestion de la sécurité des systèmes d'information, Université de Luxembourg, Faculté de Droit, d'Economie et de Finance.
- COULIBALY Modibo, (2013), *Impact des TIC sur le sentiment d'auto-efficacité des enseignants du secondaire dans le contexte nigérien*, P. 236-252
- COX Robert et Sinclair T. J.), (1996), *Approaches to World Politics*, Cambridge, Cambridge University Press,
- CRAWFORD Beverly, (1995), *Hawks, Doves, but not Owls: International Economic Interdependence and the Construction of the New Security Dilemma*, in LIPSCHUTZ Ronnie D. (ed.), *On Security*, New York, Columbia University Press,
- DACHEUX, E. et ROUQUETTE S. (2013), *Internet est-il un espace public ?* dans VACHER B., LE MOËNNE C. et KIYINDOU A. (dir.), *Communication et débat public : les réseaux numériques au service de la démocratie ?* Paris, L'Harmattan
- DAKHLIA, Jamil (2017), *Comptes personnels et enjeux publics : la communication de responsables politiques sur Twitter*, dans BURGER M. THORNBORROW J. et FITZGERALD Richard. (dir.), *Discours des réseaux sociaux : enjeux publics, politiques et médiatiques*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, p. 111-135.
- DAMOME, Étienne (2018), « *Journalisme radiophonique à l'heure du téléphone mobile : usages et pratiques en Afrique subsaharienne* », *RadioMorphoses*. [En ligne]. <https://calenda.org/279284?lang=pt>. Page consultée le 7 novembre 2018.
- DAVID Charles-Philippe et ROCHE Jean-Jacques, (2002), *Théories de la Sécurité*, Paris, Montchrestien.

- DAVID Charles-Philippe, (2000), *Paix et guerre. Approches contemporaines de la sécurité et de la stratégie*, Paris, Presses de Sciences Po
- DAVID Charles-Philippe, (2002), *Repenser la sécurité. Nouvelles menaces, nouvelles politiques*, Montréal, Fidès.
- DAVID Dominique, (2000), *Sécurité*, in de MONTBRIAL Thierry, Klein Jean (éds.), *Dictionnaire de stratégie*, Paris, PUF.
- DAVID Dominique, (2002), *Sécurité : l'après New York*, Paris, Presses de Sciences Po,
- DE MONTBRIAL, T., *Sécurité et libertés : sont-elles finalement conciliables ?* In ARPAGIAN N. (dir.). *Liberté, Egalité... Sécurité*. Paris : Editions Dalloz. pp. 173-193.
- DELUMEAU Jean, (1989), *Rassurer et protéger. Le sentiment de sécurité dans l'Occident d'autrefois*, Paris, Fayard.
- DENOÛËL, Julie (2014), *Expression citoyenne et expression de soi*, dans Julie DENOÛËL, Julie, GRANJON N. et AUBERT A. (dir.), *Média numérique et participation : entre engagement citoyen et production de soi*, Paris, Éditions mare & martin.
- DEUDNEY Daniel, (1990), *The Case Against Linking Environmental Degradation and National Security*, in *Millennium*, vol. 19, n° 3, 1990, p. 461-476.
- DUFAU-ROSSI, Hélène (1998), « *Les NTIC et l'Afrique : communication et utopie, Communication et organisation*, » P 14.
- DUPUY Gabriel., *Internet : géographie d'un réseau*, Ellipses.
- DURKHEIM Emile, (1933-1895), *The Rules of Sociological Methods, Les règles de la méthode sociologique*, New York, Free Press.
- EGLY Max, (1986), « *L'utilisation de la télévision scolaire au Niger, en Côte d'Ivoire et au Sénégal* », *Revue Internationale de l'éducation*, vol. 32, n ° 3, pp. 338-346
- ERTZSCHEID, Olivier, Gabriel GALLEZOT et Brigitte SIMONOT (2017/2013), *À la recherche de la "mémoire" du web : sédiments, traces et temporalités des documents en ligne*, dans Christine BARATS (dir.), *Manuel d'analyse du web*, Paris, Armand Colin, p. 60-80.
- FAWCETT Louise, et HURRELL Andrew, (eds.), (1995), *Regionalism in World Politics: Regional Organization and International Order*, Oxford, Oxford University Press.
- FORSÉ Michel. « *Définir et analyser les réseaux sociaux, Les enjeux de l'analyse structurale* ». *Informations sociales*, CNAF, 2008, 147, pp.10--19.

- FRANÇOIS, Aurore et Anne ROEKENS (2018), *Pourquoi archiver les médias sociaux ?* dans Aurore FRANÇOIS et al. (Dir.), *Pérenniser l'éphémère. Archivage et médias sociaux*, Louvain-la-Neuve, Académia, P. 11-21.
- FRIEDBERG E., *Le pouvoir et la règle*, Coll. Sociologie, Ed. Seuil, 387 p.
- GALY KADIR A, (2010,) *l'esclavage au Niger, Aspects historique et juridiques*, Paris Kartala.
- GALLIE Walter B., (1956), *Essentially Contested Concepts, in Proceedings of the Aristotelian Society, New Series.*
- GAMBLE Andrew et PAYNE Anthony, (1996); (eds.), *Regionalism and World Order*, Basingstoke, Macmillan.
- GANASCIA J., (2009), *Voir et pouvoir : qui nous surveille ?* Le Pommier.
- GARBA Mahamadou Halilou et GOZA, « L'utilisation pédagogique des tablettes numériques au CM2 à Niamey (Niger) : Réussite scolaire des élèves et avantages pédagogiques », DOI :[10.51186/journals/ed.2020.10-2.e351](https://doi.org/10.51186/journals/ed.2020.10-2.e351)
- GAUDIN (J-P.), (2002), *Pourquoi la gouvernance ?* Ed. Sciences Po, Paris, 1993,
- GEORGES, Fanny (2009), *Représentation de soi et identité numérique. Une approche sémiotique et quantitative de l'emprise culturelle du web 2.0*, Réseaux, 2 (154) : 165-193.
- GERSTLÉ, Jacques (2012), *La communication politique*, Paris, Armand Colin.
- GIDDENS Anthony, (1979), *Central Problems in Social and Political Theory*, Berkeley, University of California Press.
- GIDDENS Anthony, (1990), *The Consequences of Modernity*, Cambridge, Polity Press.
- GIDDENS, Anthony (1994), *Les conséquences de la modernité*, Paris, L'Harmattan.
- GIOVACCHINI, L. *La sécurité globale : une utilisation encore fragmentaire ?* In LEMAIRE J. et LACLÉMENCE P. (éd.). *Imaginer la sécurité globale. Bruxelles* : Editions Espace de Libertés. pp. 107-114.
- GODÉ-SANCHEZ Cécile, (Jun 2007), *TIC et évolution des mécanismes de coordination dans les organisations : une analyse du cas des Armées américaines à partir de l'approche structurationniste AIMS*. XVIe Conférence Internationale de Management Stratégique, Montréal, Canada.
- GRANJON, Fabien (2014), *Mobilisations informationnelles et expressions citoyennes autonomes à l'ère du "participatif"*, dans Julie DENOÛËL, Fabien GRANJON et AUBERT Aurelie. (dir.), *Média numérique et participation : entre engagement citoyen et production de soi*, Paris, Éditions mare & martin, p. 23-6.

- GRAWITZ Madelaine., *Méthodes en sciences sociales*. Paris : Dalloz (7e édition).
- GRAY (John N.), (1977), *On the Contestability of Social and Political Concepts*, in *Political Theory*, 5.
- GREENFIELD Adams, (2006), *Everyware: The dawning age of ubiquitous computing*, New Riders
- GREFFET, Fabienne, WOJCIK Stéphanie et DE BLANCHARD G. (2014), *S'engager dans la campagne présidentielle. Les formes multiples de la participation politique en ligne*, *Politiques de communication*, 2(3) : 25-58.
- GUZZINI Stefan), (2000), « A Reconstruction of Constructivism in International Relations », in *European Journal of International Relations*, vol. 6, n° 2,
- HAFTENDORN Helga, (1991), *The Security Puzzle: Theory-Building and Discipline-Building in International Security*, in *International Studies Quarterly*, vol. 35.
- HARTLAND-THUNBERG Penelope, *National Economic Security: Interdependence and Vulnerability*, in Altling VON GEUSAU Frans A. M., PELKMANS Jacques (eds.), *National Economic Security*, Tilburg, John F. KENNEDY Institute, 1982.
- HEIDERICH, D. (2009), *L'incertaine équation médiatique en situation de crise*, In *Cahiers de la sécurité n°10 : Les crises collectives au XXIe siècle : Quel constat ? Quelles réponses ?* Paris : INHES. pp. 117-123
- HEMPEL Carl G. (1952), *Fundamentals of Concepts Formation in Empirical Science*, Chicago, Chicago University Press.
- HENRY Jean-Robert, (1994), *L'Europe du Sud et le Maghreb : le rêve andalou à l'épreuve*, in FLORY Maurice (éd.), *La Méditerranée, espace de coopération ?* Paris, Economica..
- HERTZ John, (1950), *Idealist International and Security Dilemma*, in *World Politics*, vol. 2, n° 2.
- HINGRAY, M.-C. (Octobre 2003), *Sécurité extérieure / Sécurité intérieure : convergences et différences : Quels objectifs et quelle politique pour la France ?* In *La lettre de géostratégie n°60*, Disponible sur : <http://geostrategies2000.pagesperso-orange.fr/603.htm> [consulté le 16 novembre 2009]
- HOBBS Thomas, (1909), *The Leviathan*, Oxford, Clarendon Press.
- HOMER-DIXON Thomas, (1994), *Environment, Scarcities and Violent Conflict: Evidence from Cases*, in *International Security*, vol. 19, n° 1, 1994, p. 5-40.
- HOMER-DIXON Thomas, (1991), *On the Threshold: Environmental Changes as Causes of Acute Conflict*, in *International Security*, vol. 16, n° 2.

- HONG, Eliane (2014), *La fiabilité des informations sur les réseaux sociaux, toujours remise en question*, L'Atelier BNP Paribas. [En ligne]. <https://atelier.bnpparibas/smart-city/article/fiabilite-informations-reseaux-sociaux-remise-question>. Page consultée le 8 janvier 2018.
- HONNETH, Axel (2000), *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, Cerf.
- HUYSMANS Jef, *Migrants as a Security Problem: Dangers of 'Securitizing' Societal Issues*, in MILES Robert, THRÄNHARDT Dietrich (eds.), (1995), *Migration and European Integration: The Dynamics of Inclusion and Exclusion*, Londres, Pinter.
- HUYSMANS Jef, (1998), *Revisiting Copenhagen: Or, On the Creative Development of a Security Studies Agenda in Europe*, in *European Journal of International Relations*, vol. 4, n° 4.
- IDÉ Hamani et EQUOY HUTIN Séverine, (2016), « Dynamiques (inter)médiatiques et Technologies Numériques de l'Information et de la Communication dans les démocraties africaines ; Traces et degrés de mobilisation sur les réseaux sociaux numériques au Niger en période électorale ». *vol. 35/2 / 2018*, <https://journals.openedition.org/communication/8765>
- JACKSON Patrick T. et NEXON Daniel, (1999), « Relations Before States: Substance, Process and the Study of World Politics », in *European Journal of International Relations*, vol. 5, n° 3.
- JAHN (Egbert), LEMAITRE Pierre et WÆVER Ole, (1987), «European Security, Problems of Research on Non-military Aspects, Centre for Peace and Conflict Research», *Copenhagen papper 1*.
- JAURÉGUIBERRY, Francis et Serge PROULX (2011), *Usages et enjeux des technologies de communication*, Toulouse, ERES.DOI : 10.3917/eres.jaure.2011.01
- Jean Chrétien EKAMBO, KIYINDOU Alain, Ludovic Robert MIYOUNA, (2009), *Communication et dynamique de Globalisation Culturelle*, Edition l'Harmattan
- JERVIS Robert, (1978), *Cooperation Under the Security Dilemma*, in *World Politics*, vol. 30, n° 2.
- JERVIS Robert, (1976), *Perception and Misperception in International Relations*, Princeton, Princeton University Press,
- JONAS Hans, (1997), *Le principe responsabilité. Une éthique pour la civilisation technologique*, trad. GREISCH Jean, Paris.
- JONES Clive, KENNEDY -PIPE (2000), Caroline, *International Security in a Global Age: Securing the Twenty-First Century*, Londres, Franck Cass.

- JONE M. L. MILLER Steven E. (eds.), (1995), *Global Dangers: Changing Dimensions of International Security*, Cambridge Mass., MIT Press.
- JOUËT Josiane. (1997), *Pratiques de communication et figures de la médiation*, *Sociologie de la communication*, Reader Réseaux-CNET, 291-312
- JOUËT Josiane. (1994), « Technologies de communication et d'information au sud : la mondialisation forcée (sous la direction d'Yvonne MIGNOT-LEFEVRE) ». In : *Réseaux*, volume 12, n°67.
- KAASE Max (2009), *Perspectives on political participation*, dans Russel J. DALTON et Hans-Dieter KLINGEMANN (dir.), *The Oxford Handbook of Political Behavior*, Oxford, Oxford University Press, p. 784-796.
- KAPLAN D., et MARCOU T. (2009), *La Ville 2.0, plateforme d'innovation ouverte*, FYP Éditions.
- KATZ, WEDELL, PITSWORTHET, SHNIER, (1978), *Broadcasting in the world, promise and performance*, Londres,
- KELLERMAN Aharon., (2002) *The Internet on Earth: a geography of information*, John WISLEY and SONS,
- KITCHIN Rob., (1998), *Cyberspace: the world in the wires*, John Wiley & Sons.
- KIYINDOU Alain., (2015), *Quand l'Afrique réinvente la téléphonie mobile*, L'Harmattan.
- KIYINDOU Alain., (2009), *Communication et dynamiques de globalisations culturelles* L'Harmattan,.
- KIYINDOU Alain., (2015), *De bonnes perspectives numériques*, Géopolitique africaine, n°55, 2015.
- KIYINDOU Alain., (2009), *Fractures, fragmentations et mutation : de la diversité des cultures numériques*, Hermes LAVOISIER,
- KIYINDOU Alain. (1999), *Information et milieu rural au Congo, le cas des régions du Pool et des Plateaux*, Septentrion Presses Universitaires, Lille.
- KIYINDOU Alain. (2007), *La liberté d'expression face à l'évolution économique libérale*, en codirection avec Michel MATHIEN, BRUYLANT.
- KIYINDOU Alain. (2009) *La société de l'information face aux pays en développement*, L'Harmattan.
- KIYINDOU Alain., (2015-2016), *L'Afrique branchée*, Ouest France Hors-série "Où va le monde ?", 2015-2016.

- KIYINDOU Alain, (2010), *Le partage des savoirs, numéro thématique de la revue Distance et savoirs*, Hermes Lavoisier
- KIYINDOU Alain. (2015), *L'éducation aux médias à l'ère des réseaux*, L'Harmattan.
- KIYINDOU Alain. (2009), *Les cahiers du numérique (coordination du numéro thématique « Fracture numérique et justice sociale*, Hermes Lavoisier
- KIYINDOU Alain. (2010), *Technologies de l'information et de la communication. Enjeux et usages pour le développement*, Hermes LAVOISIER.
- KIYINDOU Alain. (2016), *Les sciences de l'information et de la communication. Par-delà les frontières* », Collection Communication et Civilisations, L'Harmattan
- KIYINDOU Alain. (2015), *Bataille pour l'économie numérique*, Le Monde diplomatique n°143.
- KIYINDOU Alain. (2010), *Les médias africains à l'heure du numérique*, Annie LENOBLE-BART et Annie CHÉNEAU-LOQUAY (dir.) Communication et organisation, 37 : 183-184.
- KIYINDOU, Alain, (2016), *Les sciences de l'information et de la communication par-delà les frontières*, Paris, L'Harmattan.
- KIYINDOU Alain, Kouméalo ANATÉ et Alain CAPO-CHICHI (dir.) (2015), *Quand l'Afrique réinvente la téléphonie mobile*, Paris, L'Harmattan.
- KOLODZIEJ Edward A, (Avril 1992) *What Is Security and Security Studies ? Arms Control*.
- KOUAWO Achile et ASSAGAYE Agaisa, (2014), « Les technologies de l'information et de la communication dans la formation continue des enseignants d'un lycée au Niger », DOI : <https://www.researchgate.net/publication/291352742> P. 8-21
- KRATOCHWIL Friedrich, *Rules, (1989) Norms, and Decisions: On the Conditions of Practical and Legal Reasoning in International Relations and Domestic Affairs*, Cambridge, Cambridge University Press.
- KRAUSE Keith, (1998), «Critical Theory and Security Studies: The Research program of 'Critical Security Studies'», in *Cooperation and Conflict*, vol. 33, n° 3,
- KRAUSE Keith, WILLIAMS Michael (1997), (eds.), *Critical Security Studies: Concepts and Cases*, Minneapolis, University of Minnesota Press.
- LAHIRE, B., *Monde pluriel : penser l'unité des sciences sociales*, Paris : Editions du Seuil. 396 p
- LAÏDI Zaki, (1996), *Un monde privé de sens*, Paris, Fayard.

- LAJARGE Romain., (2000), *Patrimoine et légitimité des territoires. De la construction d'un autre espace et d'un autre temps commun*, in « *Utopies pour le territoire : cohérence ou complexité ?* », Editions de l'Aube, pp. 79-100.
- LATZKO-TOTH, Guillaume et Serge PROULX (2017), *Enjeux éthiques de la recherche sur le web*, dans Christine BARATS (dir.), *Manuel d'analyse du web*, Paris, Armand COLIN.
- LAUDAN Larry, Beyond (1996), *Positivism and Relativism: Theory, Method, and Evidence*, BOULDER, Westview Press.
- LE BERRE Marivone, (1992), *Territoires*, in « *Encyclopédie de Géographie* », *Economica*, pp. 620-621.
- LECOCQ B. et HAHONOU É. K.B. Lecocq et É. K. Hahonou, « Introduction. Exploring Post-Slavery in Contemporary Africa », *International Journal of African Historical Studies*, vol. 48, n° 2, 2015, p. 184., « Introduction. Exploring Post-Slavery in Contemporary Africa », *International Journal of African Historical Studies*, vol. 48, n° 2, 2015, p. 184.
- LE QUENTREC Erwan, BARON Georges-Louis, Soléne ZABLOT, COMBEMOREL-PAUTY Christelle, (2007), « *Bilan et perspectives de l'expérience "tablettes" au Niger* ». *HAL Open Science*, P. 9-28
- LERESCHE Jean-Philip, SAEZ Guy., (1997), « *Identités territoriales et régimes politiques de la frontière* », *Montpellier, Pôle Sud*, n°7, novembre, pp. 27-47.
- LESSIG Lawrence. (1999), *Code and Other Laws of Cyberspace*, Basic Books,
- LEVY Jacques, (1991), « A-t-on encore (vraiment) besoin du territoire ? » in « *Espaces Temps* » 51- 52, pp. 102-142.
- LEVY Jacques, (2000), *Le tournant géographique : penser l'espace pour lire le monde*, Coll.Mappemonde, Ed. Belin.
- LÉVY Jacques, (1994), *L'Espace légitime : sur la dimension géographique de la fonction politique*, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.
- LEVY Marc A. (1995), « Is Environment a National Security Issue? », in *International Security*, vol. 20, n° 2.
- LÉVY Pierre., (1997), *L'Intelligence collective : pour une anthropologie du cyberspace*, La Découverte,
- LEZAUN Javier, (2002), « Limiting the Social: Constructivism and Social Knowledge in International Relations », in *International Studies Review*, vol. 4, n° 3.

- LIH Andrew, (2009), *The Wikipedia Revolution: How a Bunch of Nobodies Created the World's Greatest Encyclopedia*, Aurum Press, Limited.
- LIPPMANN Walter, (1943), *U.S. Foreign Policy: Shield of the Republic*, Boston, Little.
- LITTLE Richard, (1981), *Ideology and Change*, in BUZAN Barry, Jones Barry (eds), *Change and The Study of International Relations*, Londres, Pinter, 1981, p. 30-45.
- LIVINGSTONE, Sonia et LUNT P. (1994), « Se faire entendre dans l'espace public. Les femmes, la télévision et le citoyen-télespectateur », *Réseaux*, 12 (63) :59-74.
- LOCHARD, Guy (1994), *Les imaginaires de la parole télévisuelle. Permanences, glissements et conflits*, *Réseaux*, 63(12) : 13-38 DOI/ 10.3406/reso.1994.2433.
- LODOMBÉ Mbiok Olga MARILYSE, *Conditions Stratégiques d'appropriation des usages des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) pour l'accès à la société de l'information. Cas de l'Afrique francophone : Cameroun – Gabon – Sénégal*, HAL Open Sciences
- LONGHI, Julien (2017), *Le corpus polititweets : enjeux institutionnels, juridiques, techniques et philologiques*, dans CIARA R. WIGHAM et Gudrun LEDEGEN (dir.), *Corpus de communication médiée par les réseaux : construction, structuration et analyse*, Paris, L'Harmattan,
- LOUKOU Alain François, (2011), « Les TIC au service du développement en Afrique », *tic&société* [En ligne], Vol. 5, n°2-3 | 2^e sem. 2011 / 1^{er} sem. 2012, mis en ligne le 20 avril 2019, consulté le 06 juin 2021. URL : <http://journals.openedition.org/ticetsociete/1047>
- LUCIANI Giacomo, (1989), «The Economic Content of Security », in *Journal of Public Policy*, vol. 8, n° 2.
- LUSSAULT Michel, (2002), « Logiques de l'espace, esprit des lieux », pp. 11-36, sous la direction de J. LÉVY et M. LUSSAULT, Ed. Belin, 351 p.
- MACINTYRE Alasdair, (1973), «The Essential Contestability of Some Social Concepts», in *ethics*, 84
- MAHAM Alio, (2017), « Les défis et enjeux sécuritaires dans l'espace sahélo-saharien : la perspective au Niger », *Dialogues sécuritaire dans l'espace Ouest Africain*,
- MAIGROT Jean-Louis., (1999), « Les dix postures du géographe agraire », *Quatrièmes rencontres de Théo QUANT, 11-12 février 1999, Besançon, pp. 41-49.*

- MANNING Charles A. W., (1962), *The Nature of International Society*, Londres, G. BELL & Sons.
- MAO P., DUPUY N, (2000), « Vers un diagnostic des territoires de pratiques sportives de pleine nature », in *Montagnes méditerranéennes*, n° 11, Grenoble, pp. 17-26.
- MARION Philippe (1997), « Narratologie médiatique et médiagenie des récits », *Recherches en communication*, 7 : 61-88.
- MAY Ernest, (1992) *National Security in American History*, in ALLISON G., TREVERTON G. T. (eds.), *Rethinking America's Security: Beyond Cold War to New World Order*, New York, W. W. Norton.
- MCDONALD Matt, (2000), « Human Security and the Construction of Security, in Global Society », *ResearchGate vol. 16, n° 3 DOI:10.1080/09537320220148076*,
- MCSWEENEY Bill, (1999), *Security, Identity and Interests: A Sociology of International Relations*, Cambridge, Cambridge University Press.
- MÉCHOULAN Éric (2017a), « Transmission Revue », *Les Cahiers de la SFSIC*, 14 : 21-27.
- MÉCHOULAN, Éric (2017b), « Intermédialité, ou comment penser les transmissions », *Fabula/Les colloques, Création, intermédialité, dispositif*,
- MÈLÈSE Jacques., « Approches Systémiques des Organisations - Vers l'Entreprise à Complexité Humaine, Hommes et Techniques », *sociologie du travail, Edition du seuil pp. 157*.
- MERRA, Lucile (2013), *Pour une sociologie des médias sociaux. Internet et la révolution médiatique : nouveaux médias et interactions*. Paris Descartes, [En ligne]. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01143685/document>. Page consultée le 26 juillet 2018.
- MERZEAU, Louise (2009), *Du signe à la trace : l'information sur mesure*, Hermès, 53(1) : 21-29. [En ligne]. <https://www.cairn.info/revue-hermes-la-revue-2009-1-page-21.htm>. Page consultée le 26 juillet 2018.
- MEYER Michel, (1983), *Découverte et justification en science. Kantisme, néo-positivisme et problématique* [cocompte-rend] sem-linkRobert JEAN-DOMINIQUE in *Revue Philosophique de Louvain*
- MICOUD André, (2000), « Patrimoine et légitimité des territoires. De la construction d'un autre espace et d'un autre temps commun », in « *Utopies pour le territoire : cohérence ou complexité ?* », *Editions de l'Aube*, pp. 53-78.

- MINTZBERG Henri., (1982), *Structure et dynamique des organisations*, Paris, Ed. Organisation, 434
- MISSE Misse. (2009), « *La communication stratégique : de l'appui au "développement" à la promotion du "changement social". Une communication de connivence ?* », dans KIYINDOU Alain et MISSE Misse. (dir.), (2009), « *Communication et changement social en Afrique et dans les Caraïbes* », Université de Grenoble, les enjeux, p. 14-35. [En ligne]. <https://lesenjeux.univ-grenoble-alpes.fr/2009-supplement/pdf/Actes%20de%20Douala.pdf>. Page consultée le 19 janvier 2018.
- MITCHELL William. J., (1996), *City of Bits: space, place, and the infobahn*, MIT Press,
- MOHAMED Haddad, (2009), *Intelligence territoriale et observatoires socio-économique et environnementaux : un processus d'intelligence territoriale adapté à l'observatoire de Menzel Habib au Sud de la Tunisie*, HAL Id : tel-00411282. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00411282> Submitted on 27 Aug 2009
- MORGENTHAU Hans J., (1967), «Politics Among Nations: The Struggle for Power and Peace», *New York, Alfred A. KNOPF*.
- MÜLLER Jürgen Ernst (2000), « L'intermédialité, une nouvelle approche interdisciplinaire : perspectives théoriques et pratiques à l'exemple de la vision de la télévision, Cinémas », *Revue d'études cinématographiques*, 10(2-3): 105-134. DOI : 10.7202/024818ar
- MUSSO P. (et al.), (2008), *Territoires et cyberspace en 2030*, La Documentation Française, 2008.
- NEUFELD Mark, (1996), «Reflexivity and International relations Theory», in *SJOLANDER Claire T., COX Robert (eds.), Beyond Positivism: Critical Reflections on International Relations*, BOULDER Ulder, L. RIENNER Publishers.
- NEUMANN Iver B., (1996), « Self and Other in International Relations », in *European Journal of International Relations*, vol. 2, n° 2, p. 139-174.
- NOVA N., (2009), *Les Médias géolocalisés : Comprendre les nouveaux espaces numériques*, FYP Éditions.
- NOVAK Michel, (1987), *Une éthique économique : Les valeurs de l'économie de marché*, trad. DICK Bernard avec la collaboration de BRUN Marcelline, Paris, Cerf,
- ONUF Nicholas G., (1989), *World of Our Making: Rules and Rule in Social Theory and International Relations*, Columbia, University of South Carolina Press.

- OPPENHEIM Felix E., (1981), *Political Concepts: A Reconstruction*, Chicago, Chicago University Press, 1981.
- OUSMANE Tessa, *Impacts des TIC sur la motivation des étudiants à l'apprentissage des mathématiques à l'Université Abdou MOUMOUNI au Niger*, Université de Montréal, disponible sur <http://creativecommons.org/licenses/by/3.0/>
- PAVEAU, Marie-Anne (2017/2006), *Les prédiscours : sens, mémoire, cognition*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle.
- PERAYA Daniel, (1998), *Les théories de la communication et technologies de l'information et de la communication : Un apport réciproque*. Revue européenne des sciences sociales, Tome XXXVI,
- POUDAT, CÉLINE et al. (2017), *Wikiconflits : un corpus de discussions éditoriales conflictuelles du Wikipédia francophone*, dans CIARA R. WIGHAM et Gudrun LEDEGEN (dir.), *Corpus de communication médiée par les réseaux : construction, structuration et analyse*, Paris, L'Harmattan, p. 19-35.
- PROULX Serge, (2008), *Modèles d'analyse des usages des TIC*, Upfing 2008, Aix-en-Provence, 05 juin 2008,
- QUARLES, Enchir, IV, LXIII, 1654, cité dans The Oxford English Dictionary (OED), Oxford, Clarendon Press, 2e ed., 1989.
- RASKIN Marcus G., (1979), *The Politics of National Security*, New Brunswick, Transaction.
- RHEINGOLD Howard, (1991), *Virtual Reality*, Touchstone
- RIOUX Jean-François (éd.), (2001), *La sécurité humaine : une nouvelle conception des relations internationales*, Paris, Harmattan, 2001.
- RITTENHOUSE Jonathan et Courtice G. Rose, (2002), (eds.), *Regionalism and Theory*, Lewigton, Edwin Mellon Press.
- ROCHE Jean Jacque, (2002), *Théories de la sécurité*, Paris, Montchrestien.
- ROCHE Jean Jacques. « Sécurité globale et relations internationales : Réflexions de l'Association des formations universitaires de défense, de relations internationales et de sécurité », *In Cahiers de la sécurité n°2 : Sécurité globale et relations internationales. Paris : INHES. pp. 1-7*
- ROCHE Jean Jacques, *Sécurité et défense globale. In Cahiers de la sécurité n°14 : Une revue scientifique pour penser la sécurité globale*, Paris : INHESJ. pp. 16-19.
- RODRIGUEZ, Sandra (2016), "J'aimerais être une antenne". *Pratiques et sens de l'engagement à l'ère des cultures en réseaux*, Agora débats/jeunesses, 73 (2) : 61-76.

- ROGER Bote, (2003), « le droit contre l'esclavage au Niger », *Politique africaine*, P 127- 143
- ROSEN, Jay (2008), *A most useful definition of citizen journalism*, Pressthink. [En ligne]. http://archive.pressthink.org/2008/07/14/a_most_useful_d.html. Page consultée le 4 novembre 2018.
- ROSENAU James N., (1990), *Turbulence in World Politics: A Theory of Change and Continuity*, Princeton, Princeton University Press, 1990.
- ROTHSCCHILD Emma, (1995), «What is Security? » in *Daedalus*, vol. 124, n° 3, p. 53-98.
- ROUCAUTE Yves. « Avant-propos : Une revue scientifique pour penser la sécurité globale », In *Cahiers de la sécurité n°14 : Sécurité globale*. Paris : INHESJ. pp. 7-15.
- ROUCAUTE Yves, « Le bouleversement inachevé européen ». In *Cahiers de la sécurité n°14 : Sécurité globale*. Paris : INHESJ. pp. 31-44
- ROUSSEAU Jean-Jacques, (1964), *Du contrat social*, in *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard
- RUGGIE John G., (1998), *Constructing World Polity: Essays on International Institutionalization*, Londres, Routledge, 1998.
- SAKHO Jimbira, CISSÉ Mohamed Hadj Bangali (2018), « L'usage d'Internet dans les classes populaires sénégalaises. Le cas de marabouts, marchands ambulants et femmes de ménage », *Réseaux*, 208-209(2) : 173-193.
- SALIFOU André, (1977), *Colonisation et sociétés indigènes au Niger, de la fin du dix-neuvième siècle au début de la deuxième guerre mondiale*, Université de Toulouse le Mirail, 2t
- SALIFOU André, (1981), *La chefferie du Niger revue et corrigée par le colonisateur*, Afrique-Histoire 1,, pp. 30-34.
- SALIFOU André, (1971), *Le Damagaram ou sultanat du Zinder au XIXe siècle*, Etudes nigériennes, n° 27.
- SANÉ Pierre. *Avant-propos*. In *La Sécurité Humaine : Approches et Défis*. Paris, UNESCO. pp. XIII-XV
- SCHÖN D.-A. et SANYA B., et Mitchell W. J., High, (1999), *Technology and Low-Income Communities*, MIT Press.
- SHIRKY Clay, (2008), *Here Comes Everybody: the power of organizing without organizations*, Penguin Press.
- SIMON Herber., *Administrative Behavior*. New York Free Press.

- SMITH Adam, (1976), *An Inquiry into the Nature and Cause of the Wealth of Nations*, Oxford, Clarendon Press.
- SORENSEN Theodore C. (1990), *Rethinking National Security*, in *Foreign Affairs*, vol. 69, n° 3, p. 1-18.
- STENGER Thomas et Alexandre COUTANT (2011), *Ces réseaux numériques dits sociaux*, Hermès, 59(1) : 9-17.
- STENGER Thomas et Alexandre COUTANT (2015), *L'appropriation des réseaux socio numériques et les arts de l'encadrer : pour une prise en compte des rapports de force entre utilisateurs et dispositifs*, *Systèmes d'information & management*, 20(2) : 89-122.
- SWANTON Christine, (1985), *On the 'Essential Contestedness' of Political Concepts*, in *Ethics*, 95,
- TERRIFF Terry, CROFT Stuart, JAMES Lucy, MORGAN Patrick M., (1999), *Security Studies Today*, Cambridge, Polity Press.
- THOMPSON Williams R., (1973), «The Regional Subsystem: A Conceptual Explication and A Propositional Inventory», in *International Studies Quarterly*, vol. 17, n° 1, p. 89-117.
- THUAL François, (1995), *Les conflits identitaires*, Paris, Ellipses.
- TILLY Charles (1986), *La France contestée de 1600 à nos jours*, Paris, Fayard.
- TOUATI, Kamel (2008), « Les technologies de l'information et de la communication (TIC) : une chance pour le développement du monde arabe, Géographie, économie, société », *revue CAIRN*, 10(2) : 263-284. DOI : 10.3166/ges.10.263-284
- TOURAINÉ Alain, (2001), *La fin des sociétés*, Paris : Editions du Seuil. 665p. UNESCO Recommendations finales. In *What Agenda for Human Security in the Twenty-First Century?* Paris, UNESCO, 2e éd., 2005. pp. 225-229.
- TRAGER Franck N. et Simonie (F. N.), (1973) *An Introduction to the Study of National Security*, in TRAGER (Franck N.) et KRONENBERG (P. S.) (eds.), *National Security and American Society*, Lawrence, University Press of Kansas, p. 35-51.
- TUDESQ André-Jean (1994), *Les technologies de l'information, facteur d'inégalité en Afrique subsaharienne*, *Tiers-Monde*, 138 : 391-409.
- TUDESQ André-Jean (2002), *L'Afrique parle, l'Afrique écoute*, Paris, Karthala.
- TURCOTTE Sylvain F (2002), *La sécurité économique à l'ère de l'hégémonie américaine*, in David Charles-Philippe (éd.), *Repenser la sécurité. Nouvelles menaces, nouvelles politiques*, Québec, Fides.

- LUSSAULT Michel. (déc. 2013), « Un nouveau monde à penser ». In *Les Grands Dossiers des Sciences Humaines* », n°33, pp. 37-39
- VAYRYNEN Raimo, (2005), «Regional Conflict Formation: An Intractable Problem of International Relations », in *Journal of Peace Research*, vol. 21, n° 4, 1984, p. 337-359.
- VON HIPPEL E., *Democratizing Innovation*, MIT Press.
- WÆVER Ole, BUZAN Barry, KELSTRUP Morten, LEMAITRE Pierre, (1993) *Identity, Migration and the New Security Agenda in Europe*, Londres, Pinter,
- WÆVER Ole, (1998), *Insécurité, identité, une dialectique sans fin*, in LE GLOANEC Anne-Marie (éd.), *Entre nation et integration*, Paris, Presses de Sciences Po.
- WÆVER Ole, LEMAITRE Pierre, TROMER Elzbieta (1989) (eds.), *European Polyphony : Perspective Beyond East-West Confrontation*, Londres, Macmillan,
- WÆVER Ole (1995), *Securitization and Desecuritization*, in LIPSCHUTZ Ronnie D. (ed.), *On Security*, New York, Columbia University Press.
- WENDT Alexander, «Anarchy is What States Make of It : The Social Construction of Power Politics», in *International Organization*, vol. 46, n° 2, 1992, p. 391-425.
- WENDT Alexander, (Juin 1994), «Collective Identity Formation and the International State», in *American Political Science Review*, vol. 88, n° 2, p. 384-398.
- WENDT Alexander, (1987), «Constructing International Politics», in *International Security*, vol. 20, n° 1, p. 71-81.
- WENDT Alexander, (1987), «The Agent-Structure Problem in International Relations Theory», in *International Organization*, vol. 41, n° 3 p. 336-370.
- WENDT Alexander, «Anarchy is What States Make of It : The Social Construction of Power Politics». In *International Organization*, vol. 46, n°2. pp. 391-425
- WOLFERS Arnold, (1961), *Discord and Collaboration: Essays on International Politics*, Baltimore, Johns HOPKINS University Press,
- WYN JONES Richard, (2000), (eds.), *Critical Theory and World Politics*, BOULDER, L. RIENNER Publishers.
- WYN JONES Richard, (1999), *Security, Strategy, and Critical Theory*, BOULDER, L. RIENNER Publishers.
- ZALEWSKI Marysia, ENLOE Cynthia, (1995), «Questions About Identity in International Relations», in Booth (Ken), Smith (Steve) (eds.), *International Relations Theory Today*, Cambridge, Polity Press,

- ZEHFUSS Maja, (2002), *Constructivism in International Politics*, Cambridge, Cambridge University Press.

THÈSES CONSULTÉES :

- DANDA Mahamadou. « *Politique de décentralisation, développement régional et identités locales au Niger : le cas du Damagaram* ». Political science. Université Montesquieu – Bordeaux IV ; Institut d'études politiques de Bordeaux, 2004.
- DEYCARD Frederic. « *Les rébellions touarègues du Niger : combattants, mobilisations et culture politique* ». Doctorat en sciences politiques Universités de Bordeaux, 2011. Disponible sur https://www.google.com/url?sa=t&source=web&rct=j&url=https://www.theses.fr/2012REIMD001.pdf&ved=2ahUKEwiLxZ3-tf_yAhWkVTABHTVxAG4QFnoECAQQAQ&usg=AOvVaw063CdTtXWYDs_XbN UqFkuV, consulté le 14 sept 2021
- GASTAMBIDE Jerome, « *Les politiques d'aménagement du territoire : les technologies de l'information et de la communication. Evolution de la place et des rôles des techniques de communication dans l'aménagement du territoire. 1947-2005* » Political science. Université Panthéon-Sorbonne – Paris I, 2008. French. <Tel-00363936>
- **Bechir Abba GONI** : « *Vers une caractérisation du processus d'appropriation des systèmes d'informations mobiles (SIM) en Afrique francophone : approche empirique des usages et usagers au Burkina Faso, au Niger et au Tchad* ». Ouagadougou, 2015
- GUIDERDONI-JOURDAIN Karine, « *L'appropriation d'une Technologie de l'Information et de la Communication en entreprise à partir des relations entre Vision-Conception- Usage : Le cas d'un Intranet RH, d'un concepteur RH et de l'utilisateur Management Intermédiaire* », Université de la Méditerranée – Aix-Marseille II, 2009. Disponible sur <https://tel.archives-ouvertes.fr>, consulté le 14 sept 2021
- KOMBO Brice Anicet, « *Coopération décentralisation et objectifs du millénaire pour le développement ; Enjeux et perspectives dans l'espace francophone subsaharien* », thèse vue de l'obtention du grade de Docteur en droit, juin 2012 , université de Reims Champagne-Ardenne , disponible sur <https://www.google.com/url?sa=t&source=web&rct=j&url=https://www.theses.fr/201>

2REIMD001.pdf&ved=2ahUKEwiLxZ3-
tf_yAhWkVTABHTVxAG4QFnoECAQQAQ&usg=AOvVaw063CdTtXWYDs_XbN
UqFkuV, consulté le 14 sept 2021

- LODOMBE MBIOCK Olga Marlyse « *Conditions stratégiques d'appropriation des usages des Technologies de l'Information et de la Communication pour l'accès à la société de l'information. Cas de l'Afrique francophone : Cameroun, Gabon et Sénégal* », décembre 2008
- MAKANGA BALA Martial Pépin, « *Le Gabon et la question de la société de l'information. Approche spatiale des réseaux et des enjeux géopolitiques des technologies de la communication* » février 2010
- MOHAMED Haddad, « *Intelligence territoriale et observatoires socio-économique et environnementaux : un processus d'intelligence territoriale adapté à l'observatoire de Menzel Habib au Sud de la Tunisie* » HAL Id : tel-00411282. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00411282> Submitted on 27 Aug 2009
- NEYKOVA-ATANASOVA Niya, « *Nouvelles formes de communication ; nouvelles formes de communauté (les téléphones cellulaires et les cultures contemporaines des jeunes en Bulgarie)*, Juillet 2014
- TCHAMENI NGAMO Salomon, « *Stratégies organisationnelles d'intégration des TIC dans l'enseignement secondaire au Cameroun : Étude d'écoles pionnières* » Université de Montréal, mai 2007.

Rapports :

- International Crisis Group, « *Le Niger : un autre maillon faible dans le sahel* », Rapport Afrique N°208 | 19 septembre 2013
- Niger ; Rapport UNDAF, 2014
- Rapport UIT « *Mesurer la société de l'information* » 2014
- Rapport de BRUNDTLAND, 1987
- RAPPORT FINAL « *Analyse des facteurs de conflits au Niger* » BNH , Novembre 2014
- Rapport Forum International de Dakar sur la Paix et la Sécurité en Afrique Troisième édition, Dakar, 5-6 décembre 2016. Disponible sur <https://www.dakarforum.org/wp-content/uploads/dl/Rapport-du-Forum-International-de-Dakar-Edition-2016-FR.pdf>

- Rapport International Peace Institute, « Investir dans la paix et la prévention de la violence au Sahel-Sahara : Troisièmes Conversations régionales » Septembre 2018. Disponible sur https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/1809_Algers-Meeting-Note-French.pdf
- Rapport ONAPAD, « Impact de la téléphonie mobile sur les conditions de vie des utilisateurs et des intervenants du marché » INS, mai 2009
- RAPPORT PNUD, (2014), Analyse des facteurs de conflit au Niger, BE Niger Horizon (PNUD-NE, 2014)
- RAPPORT-ENISED (2016), Étude nationale d'évaluation d'indicateurs socio-économiques et démographiques, Niamey, Institut national de la statistique (INS : 125-138).
- Rapport CESUN, « Les technologies de l'information et de la communication pour un développement économique et social équitable » CSTD, 2014. URL : https://unctad.org/system/files/official-document/ecn162014d3_fr.pdf
- Rapport The Armed Conflict Location & Event Data Project : « Sahel : ce qui doit changer pour une nouvelle approche centrée sur les besoins des populations » ONG Acted, 2021
- Rapport INS, « Tableau de Bord Social (TBS) », Ministère du Plan & INS, Edition 2020

Sites web :

- <http://imaginationforpeople.org/fr/project/larbre-a-palabre-et-lien-social> Page consultée le 18 janvier 2018
- <http://journals.openedition.org/ticetsociete/488?gathStatIcon=true&lang=es>. Page consultée le 18 janvier 2018
- <http://www.iris-france.org/wp-content/uploads/2016/04/TAC-Report-2016-FR.pdf> Page consultée le 10/04/2017
- <http://www.laviedesidees.fr/vertus-democratiques-de-internet.html> Page consultée le 20/08/2016
- <http://www.rfi.fr/afrique/20190327-niger-douze-civils-tues-boko-haram-une-double-attaque>
- <https://journals.openedition.org/communiquer/1512> Page consultée le 20/04/2017

- <https://unstats.un.org/unsd/publications/pocketbook/files/FR-world-stats-pocketbook-2018.pdf>. Page consultée le 20/02/2018
- <https://unstats.un.org/unsd/publications/pocketbook/files/FR-world-stats-pocketbook-2018.pdf> Page consultée le 20/04/2018
- <https://www.facebook.com/groups/1227486323974445/> Page consultée le 20/04/2018
- https://www.facebook.com/groups/1473231522922547/?epa=SEARCH_BOX Page consultée le 20/04/2018
- <https://www.facebook.com/groups/642705025833640/> Page consultée le 20/04/2018
- https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/02/05/au-niger-les-etats-unis-offrent-une-base-de-communication-pour-la-lutte-antidjihadiste_5419379_3212.html Page consultée le 20/04/2019
- https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/04/11/au-niger-nouvelle-attaque-meurtriere-de-boko-haram-contre-la-ville-de-diffa_5448755_3212.htm Page consultée le 20/04/2019
- https://www.liberation.fr/planete/2018/05/23/niger-niamey-capitale-cernee-par-les-crisis_1652220
- <https://www.undp.org/content/dam/niger/docs/Operations/UNDP-NE-BCP-gouv.pdf>
- www.la-croix.com/Culture/Actualite/Jean-Claude-Guillebaud-Comprendre-l-enormite-de-ce-qui-nous-arrive-2014-03-17-1121687 Page consultée le 10/04/2016
- https://www.irenees.net/.../bdf_fiche-analyse-539_fr.html Page consultée le 07/06/2021
- https://www.gpmse.com/.../guide-cartographie...entaires_v.0.5.pdf Page consultée le 07/06/2021
- <https://www.unodc.org/documents/terrorism/Publication> Page consultée le 07/06/2021
- <https://www.courrierinternational.com/article/2009/01/22/le-telephone-mobile-plus-juteux-que-le-petrole>
- <https://www.agenceecofin.com/mobile/0106-11368-le-telephone-mobile-emploie-plus-de-5-millions-de-personnes-en-afrique> Page consultée le 07 /01/ 2022
- <https://www.avionslegendaires.net/2021/12/actu/les-etats-unis-offrent-un-c-130h-hercules-au-niger/> Page consultée le 07 /01 /2022
- <https://www.google.com/search?q=Hercule+C130+H+Niger&oq=Hercule+C130+H+Niger+&aqs=chrome..69i57j33i22i29i30.15778j0j4&client=ms-android-transsion&sourceid=chrome-mobile&ie=UTF-8> Page consultée le 07 /01 /2022

- <https://napoleoncat.com/stats/facebook-users-in-niger/2018/10/> Page consultée le 07 /01 /2022
- <https://apps-drones.com/article/delair-livre-des-drones-au-niger-691> Page consultée le 07 /01 /2022
- <https://aviationsmilitaires.net/v3/kb/airforce/show/135/armee-de-lair-nigerienne#tab:tab-appareils>
<https://aviationsmilitaires.net/v3/kb/airforce/show/135/armee-de-lair-nigerienne#tab:tab-appareils> Page consultée le 07 /01 /2022
- <https://www.diasporaction.fr/pourquoi-le-niger-a-t-il-achete-un-drone-de-renseignement-a-10-millions-deuros/> Page consultée le 07 /01 /2022
- <https://www.actuniger.com/technologie/5871-facebook-6-millions-dutilisateurs-affectes-par-une-panne.html> Page consultée le 08/01/2022 consulté le 08/01/2022
- https://www.google.com/url?sa=t&source=web&rct=j&url=https://codesria.org/IMG/pdf/1-5_les_conflits_precoloniaux_et_coloniaux.pdf&ved=2ahUKEwjIh4bPjaX1AhXo0eAKHRaiBbEQFnoECAMQAQ&usg=AOvVaw3Z3hQBya-NmA3f3DYMhAyh
 Consulté le 09/02/2022
- https://www.persee.fr/doc/vita_0042-7306_2015_num_191_1_1811 Consulté le 09/01/2022
- https://books.google.bj/books?id=6dNIYgEACAAJ&dq=La+Fabuleuse+Histoire+de+1%27Empire+du+Ghana&hl=fr&sa=X&redir_esc=y [Consulté le 09/01/2022]
- <https://www.cairn.info/revue-francaise-de-science-politique-2017-2-page-291.htm> [Consulté le 11/01/2022]
- Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 | Conseil constitutionnel.
<https://www.conseil-constitutionnel.fr> > ... [Consulté le 11/01/2022]
- <https://siegehublot.com/la-grande-muraille-de-chine-un-lieu-mythique/> [Consulté le 11/01/2022]
- <https://www.leparisien.fr/international/inondations-au-niger-45-morts-et-plus-de-200-000-sinistres-> [Consulté le 06 Février 2022]

ANNEXES

ANNEXES	280
ANNEXE N° 1 : QUESTIONNAIRES ADRESSES A LA POPULATION CIVILE.....	281
ANNEXE N° 2 : QUESTIONNAIRE ADRESSE AUX MILITAIRES DES FORCES DE DEFENSES ET DE SECURITE.....	288
ANNEXE 3 : GUIDES D'ENTRETIENS	295
ANNEXE N° 4 : LETTRE DE DEMANDE DE FINANCEMENT	299
ANNEXE N° 5 : TEXTES DE LOIS	300
ANNEXE 6: AUTORISATION DE RECHERCHE	301
ANNEXE N°7 : STATISTIQUES DES ATTAQUES TERRORISTES EN 2020 AU NIGER (SOURCES : CELLULE ANTITERRORISTE DU NIGER)	302

Annexe N° 1 : Questionnaires adressés à la population civile



EA 4426- Médiations-Information –Communication- Arts

10, Esplanade des Antilles 33607 Pessac

Université Bordeaux Montaigne

Bordeaux

France.

Technologies de l'information et de la communication et sécurité au Niger

QUESTIONNAIRE

Mars – Avril 2016

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ

J'accepte librement à prendre part à cette recherche visant à mieux comprendre les usages et pratiques des technologies de l'information et de la communication dans le domaine sécuritaire par la population.

Il est entendu que toutes les informations que je fournirai resteront anonymes et strictement confidentielles et qu'en aucun cas, mon identité ne sera recherchée sur la base des données particulière (lieu de naissance, etc.)

Je sais que je peux me retirer en tout temps sans aucun préjudice, sans aucune notification à l'équipe des chercheurs et sans devoir justifier ma décision.

Je consens à ce que les données anonymes recueillies dans le cadre de cette recherche soient utilisées pour des projets de recherche subséquents de même nature.

Signature :

Date :

Comment remplir le questionnaire ?

- Cochez, sur le questionnaire, la case qui correspond le mieux à décrire votre situation
- Répondez soigneusement et spontanément à chaque question
- Cochez une case ou plusieurs par énoncé ou complétez l'information demandée...
- Notez votre véritable comportement et non celui qui conviendrait dans une situation donnée. Il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses.
- Il se peut que vous ayez l'impression de répondre plusieurs fois à une même question. N'y prêtez pas attention, car les énoncés peuvent se rapporter à différents aspects d'un même concept.

MERCI DE VOTRE COLLABORATION

Questionnaire adressé à la POPULATION CIVILE

Nous menons une enquête dans le cadre d'une étude sur la contribution des Technologies mobiles à la sécurité au Niger.

A cet effet, nous vous saurions gré de la contribution que vous voudriez bien nous apporter dans cette étude en répondant en toute objectivité à nos questions. Vos réponses seront gardées anonymes.

Date d'enquête : / ___ / ___ / _____ **Région (1 à 8) :** / ___ / _____

1= Agadez ; 2 = Dosso, 3 = Diffa ; 4 = Maradi, 5= Tahaoua, 6 = Tillabéry, 7 = Zinder, 8= Niamey

A. Identification

A1. Nom et prénom : _____

A2. Age :

A3. Sexe : Masculin Féminin :

A5. Niveau d'instruction : (0=Aucun, 1=Primaire, 2=Secondaire, 3=Supérieur, 4=Coranique, 5=Alphabétisé, 9=Autres à préciser)

A6. Situation matrimoniale (1= Célibataire, 2=Marié, 3=Marié Polygame, 4=Divorcé (e), 5= Veuf

A7. Nombre de personnes à charge :

A8. Profession : (0=Aucun, 1=Fonctionnaire, 2=Agriculteur, 3=Commerçant, 4=Eleveur, 5= Retraité, 6= Etudiants, 7 = Chômeurs, 8=Autres à préciser)

B. Téléphonie

B1. Disposez-vous, à votre domicile d'au moins une ligne de téléphonie fixe ?

1=Oui, 2=Non, 3=Ne sais pas

B2. Disposez-vous, personnellement d'un téléphone mobile?

1=Oui, 2=Non, 3=Ne sais pas

B3. Quel est votre opérateur de téléphonie mobile :

1=Aucun, 2=Orange, 3=Airtel, 4=Moov 5=SahelCom,
 6= Sonitel 9=Autres à préciser

B4. Disposez-vous personnellement des équipements suivants?

1=Aucun, 6= Clé 3G/3G+ permettant d'accéder à ,
 2= Smartphone (Iphone, IPad Galaxy, etc..), 7=Tablette tactile,
 3=Ordinateur portable, 8=Agenda numérique,
 5= autres à préciser)

B5. Que pensez-vous du nombre d'opérateur de Téléphonies mobiles dans votre entourage par rapport aux prestations pour les utilisateurs potentiels ?

/...../ Peu satisfaisant ;

/...../ satisfaisant ;

/...../Très satisfaisant

B6. Environ combien de SMS envoyez-vous par semaine?

Nombre

B7. Il est aujourd'hui possible de localiser en temps réel toute personne équipée d'un téléphone mobile, et de connaître ses trajets.

Souhaitez-vous avoir la possibilité d'interdire la transmission de votre localisation?

1=Oui, 3=Ne sais pas

2=Non,

B8. Pensez-vous que certains logiciels installés sur les équipements mobiles peuvent transmettre des informations (carnet d'adresse, localisation, appels entrants ou sortants...) à tout moment, sans que l'utilisateur en soit averti?

- 1=Oui, c'est sûr 4=Non ce n'est pas possible
 2=Oui, c'est probable 5 Ne sait pas
 3=Non, c'est peu probable

C. Technologies mobiles

C1. Quel est votre degré de maîtrise des Technologies mobiles :

- /...../ Niveau 0 : non initié
- /...../ Niveau 1 : initié aux logiciels de base (Windows, Word, Excel et)
- /...../ Niveau 2 : Niveau intermédiaire en informatique (traitement de textes, gestion de base de données, transferts des données, échanges d'expériences et participation aux forums de discussion
- /...../ Niveau 3 : Niveau très avancé (Cours à distance, participation à des vidéoconférences...)

C2. Quelle place occupent les Technologies mobiles dans votre vie active, dans votre rapport avec les Forces de Défense et de Sécurité

- /...../ Place marginale
- /...../ Je consulte de temps à autres l' pour m'informer
- /...../ Je me réfère toujours à l' pour actualiser mes connaissances
- /...../ Je consulte de temps à autres l' pour enrichir ma perception de la sécurité
- /...../ J'ai accès à des sites
- /...../ J'ai accès bibliothèques virtuelles
- /...../ Je donne des renseignements

C3. Avez-vous accès à internet ?

- 1=Oui, 2= non 3=Ne connaît pas,
 4=Pas besoin du service 5= coût élevé,

Si C3 = 1 alors C4- C5 – C6

C4. Etes-vous abonné chez le même opérateur pour les services de téléphone mobile et pour l'accès à internet ?

- 1=Oui, 2=Non 3=Ne sais pas

C5. Quels sont les lieux d'utilisation ? :

- 1=domicile, 5= Centre publique d'accès gratuit,
 2=Lieu de travail, 6=Cyber café,
 3= Etablissement d'enseignement, 7= centre public gratuit,
 4=Domicile d'un particulier, 8=Autres à préciser

C6 .Quels est la fréquence d'utilisation au des 12 derniers mois ? :

- 1=au moins une fois, 2=Au moins une fois par semaine,

3=au moins une fois par mois, 4=En moyenne moins d'une fois par mois

D. Technologies Mobiles et Sécurité : Usages, Opinions

D1. Dans quels buts utilisés vous ses technologies mobiles :

- 1= Obtenir des informations sur les biens et service 5=services bancaires,
2= Obtenir des informations sur la santé et les services de santé, 6= Téléchargement
3=Navigations générale sur le Webb 7= enseignement à distance,
4=Pour communiquer (oralement) 8= Services récréatifs 9=Autres à préciser

D2. Parmi les utilisations suivantes, désignez celles que vous avez pratiquées, au cours des derniers mois, sur ?

- 0=Aucun, 6= Regarder la télévision
1=Rechercher des offres d'emploi, 7= Participer à des sites de réseaux sociaux
2= Jouer à des jeux en réseau sur , comme Facebook, Viber, WhatsApp, IMO etc.
3= suivre l'actualité en ligne, 8=Ecouter la musique
4=Effectuer des démarches administratives, 9= Autres à préciser,
5=Télécharger des films

D3. Avec quelle application installée sur votre mobile téléphonez-vous?

- 1= Skype 2=MSN, 3= WhatsApp, 4= IMO 5= Messenger
6= Facebook 7= Viber 8= Tweeter 9= Autres à préciser,

D4. Quels types d'informations échangez- vous? :

- 1=Aucun, 2=Professionnel, 3=familiale 4= Education,
5= Politique, 6= Santé, 7=Autres à préciser

D5. De quelle manière vous échangez des informations? :

- 1=Appel Simple, 2= Appel différé, 3=SMS 4= Appel vidéo.,
5=Autres à préciser

D6.Utilisez-vous les réseaux sociaux sur (de type Facebook, Tweeter, WhatsApp, Viber, etc..) pour les activités suivantes :

- 1= Pour votre activité professionnelle 2= Pour partager des photos/ vidéo avec vos proches
3= Pour vous informer 4=Pour entretenir des liens avec vos proches
5=Pour vous divertir, 6=Pour faire de nouvelles rencontres

D7. Avez-vous l'habitude d'appeler l'administration militaire?

- 1=Oui, 2=Non, 3=Je n'ai pas leur Numéro

Si D7 = 1 alors D8 – D 9

D8 ; Dans quel but ?

- 1= Renseigner 2= Obtenir des informations 3=Dénoncer un délinquant
4= alerter en cas de catastrophes 5=Autres à préciser

D9. Ont-ils réagit suite à votre appel :

- 1= Automatiquement, 2= en retard, 3= Pas de réponse,
4= Peur de les appeler 5=Autres à préciser

D10. Vous sentez-vous en sécurité dans votre commune ?

- 1=Oui, 2=Non, 3= Ne sais pas

D11. Avez-vous confiance aux Forces de défense et de sécurité ?

- 1=Oui, 2=Non 3= Ne sais pas

D12. Pensez-vous que les Technologies mobiles peuvent contribuer à la prévention des conflits ?

Oui/...../ ; Non/...../

D13. Pensez- vous que les Technologies mobiles peuvent contribuer à une distribution équitable des ressources au Niger ?

Oui/...../ ; Non/...../

D14. Avez-vous remarqué des influences de l' sur la paix, la quiétude et la sécurité de la population?

Oui/...../ ; Non/...../

D15. Dans le cadre de la protection de la population et la sécurisation, chacun est utilisateur et fournisseur d'informations, au sens large.

Dans votre cadre du travail cette condition est-elle suffisamment assurée ?

- Si oui, quels sont les avantages?

.....
.....
.....

- Sinon, pourquoi ?

.....
.....
.....

D16.Quels sont les domaines dans lesquels vous êtes bien informé?

.....
.....
.....

D17. Disposez-vous régulièrement d'une information sur les décisions prises et les interventions en rapport avec vos activités?

- Oui/...../ - Non/...../

Si oui, par quel(s) moyen(s) ?

.....
.....
.....

D18. Une information n'a de valeur stratégique que si elle est communiquée, validée et transformée en connaissance opérationnelle.

À quoi peut conduire réellement une stratégie de renforcement de la communication par rapport à une région, une commune ?.....

Cette stratégie de communication pourrait-elle être assurée par un observatoire ?

-Oui /...../ Non/...../

- Pouvez-vous expliquer ?

.....
.....
.....

Désiriez-vous recevoir un résumé des résultats de cette enquête ?

– Oui /...../ – Non/...../

Nom et prénom (facultatif) :

Mail :.....

Courriel :.....

Merci de votre participation et soyez assuré de notre grande reconnaissance.



Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine (MSHA)
EA 4426- Médiations-Information –Communication- Arts
10, Esplanade des Antilles 33607 Pessac
Bordeaux
France.

Technologies de l'information et de la communication et sécurité au Niger

QUESTIONNAIRE

Mars – Avril 2016

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ

J'accepte librement à prendre part à cette recherche visant à mieux comprendre les usages et pratiques des technologies de l'information et de la communication dans le domaine sécuritaire.

Il est entendu que toutes les informations que je fournirai resteront anonymes et strictement confidentielles et qu'en aucun cas, mon identité ne sera recherchée sur la base des données particulière (lieu de naissance, etc.)

Je sais que je peux me retirer en tout temps sans aucun préjudice, sans aucune notification à l'équipe des chercheurs et sans devoir justifier ma décision.

Je consens à ce que les données anonymes recueillies dans le cadre de cette recherche soient utilisées pour des projets de recherche subséquents de même nature.

Signature :

Date :

Comment remplir le questionnaire ?

- Cochez, sur le questionnaire, la case qui correspond le mieux à décrire votre situation
- Répondez soigneusement et spontanément à chaque question
- Cochez une case ou plusieurs par énoncé ou complétez l'information demandée...
- Notez votre véritable comportement et non celui qui conviendrait dans une situation donnée. Il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses.
- Il se peut que vous ayez l'impression de répondre plusieurs fois à une même question. N'y prêtez pas attention, car les énoncés peuvent se rapporter à différents aspects d'un même concept.

MERCI DE VOTRE COLLABORATION

Questionnaire adressé au PERSONNEL MILITAIRE

Date d'enquête : /___/___/_____ Région (1 à 8) : /___/_____

1= Agadez, 2 = Dosso, 3 = Diffa, 4 = Maradi, 5= Tahoua, 6 = Tillabéry, 7 = Zinder, 8= Niamey

A. Identification

A1. Nom et prénom : _____

A2. Age : □□□

A3. Sexe : Masculin Féminin :

A3. Niveau d'instruction : (0=Aucun, 1=Primaire, 2=Secondaire, 3=Supérieur, 4=Coranique, 5=Alphabétisé, 9=Autres à préciser)

A4. Situation matrimoniale (1= Célibataire, 2=Marié, 3=Marié Polygame, 4=Divorcé (e), 5= Veuf (ve)

A5. Grade : (1=Officier, 2= Sous-Officier, 3=Homme de rang)

B. Téléphonie

B1. Disposez-vous d'une ligne professionnelle d'appel d'urgence ?

1=Oui, 2=Non, 3=Ne sais pas

B2. Disposez-vous personnellement d'un téléphone portable ?

1=Oui, 2=Non, 3=Ne sais pas

B3. Quel est votre opérateur de téléphonie mobile :

1=Aucun, 2 =SahelCom, 3=Airtel, 5 =Moov 6=Orange,
 7= Sonitel 8 =Autres à préciser

B4. Disposez-vous personnellement des équipements suivants?

1=Aucun, 3= Clé 3G/3G+ permettant d'accéder à ,
 2= Smartphone (IPhone, IPad Galaxy, etc.), 4=Tablette tactile,
 5=Ordinateur portable, 6=Agenda numérique, 7= autres à préciser)

B5. Que pensez-vous du nombre du nombre d'opérateur de Téléphonies mobiles au Niger et leurs prestations pour les utilisateurs potentiels ?

/.../ Peu satisfaisant ; /.../ satisfaisant ; /.../Très satisfaisant

B6. Environ combien de SMS envoyez-vous par semaine ?

Nombre /...../

B7. Il est aujourd'hui possible de localiser en temps réel toute personne équipée d'un téléphone mobile et de connaître ses trajets.

Souhaitez-vous avoir la possibilité d'interdire la transmission de votre localisation ?

1=Oui, 2=Non 3=Ne sais pas

B8. Pensez-vous que certains logiciels installés sur les équipements mobiles peuvent transmettre des informations (carnet d'adresse, localisation, appels entrants ou sortants...) à tout moment, sans que l'utilisateur en soit averti ?

- 1=Oui, c'est sûr 2=Oui, c'est probable 3=Non, c'est peu probable
 4=Non ce n'est pas possible 5 Ne sait pas

C. Technologies mobiles

C1. Quel est votre degré de maîtrise des Technologies mobiles :

- /...../ Niveau 0 : non initié
- /...../ Niveau 1 : initié aux logiciels de base (Windows, Word, Excel et)
- /...../ Niveau 2 : Niveau intermédiaire en informatique (traitement de textes, gestion de base de données, transferts des données, échanges d'expériences et participation aux forums de discussion
- /...../ Niveau 3 : Niveau très avancé (Cours à distance, participation à des vidéoconférences...)

C2. Quelle place occupent les Technologies Mobiles dans votre vie active, dans votre rapport avec les Forces de Défense et de Sécurité

- /...../ Place marginale
- /...../ Je consulte de temps à autres l' pour m'informer
- /...../ Je me réfère toujours à l' pour actualiser mes connaissances
- /...../ Je consulte de temps à autres l' pour enrichir ma perception de la sécurité
- /...../ J'ai accès à des sites
- /...../ J'ai accès aux bibliothèques virtuelles
- /...../ Je donne des renseignements

Si B4 > 1

C3. Avez-vous accès à l'internet ?

- 1=Oui, 2=Ne connaît pas, 3=coût élevé, 4= non 5=Pas besoin du service

Si C3 = 1

C4. Etes-vous abonné chez le même opérateur pour les services de téléphone mobile et pour l'accès à l'internet ?

- 1=Oui, 2=Non 3=Ne sais pas

C5. Quels sont les lieux d'utilisation ? :

- 1=domicile, 2=Lieu de travail, 3= Centre public d'accès gratuit, 4=Cyber café
 5= Etablissement d'enseignement, 6= centre public gratuit,
 8=Autres à préciser

C6. Quelle est la fréquence d'utilisation pendant les 12 derniers mois ? :

- 1=au moins une fois, 3=au moins une fois par mois,

2=Au moins une fois par semaine,

4=En moyenne moins d'une fois par mois

D. Technologies Mobiles et : Usages, Opinions

D1. Disposez-vous d'un portail professionnel ?

1=Oui,

2=Non

3=Ne sais pas

D2. Dans quels buts utilisés vous ses technologies mobiles :

1= Obtenir des informations sur les biens et service

5=services bancaires,

2= Obtenir des informations sur la santé et les services de santé,

6= Téléchargement

3=Navigations générale sur le Webb

7= enseignement à distance,

4=Pour communiquer

8= Services récréatifs

9=Autres à préciser

D3. Parmi les utilisations suivantes, désignez celles que vous avez pratiquées au cours des derniers mois ?

1=Aucun,

7= Regarder la télévision

2=Rechercher des offres d'emploi,

8= Participer à des sites de réseaux sociaux

3= Jouer à des jeux en réseau comme Facebook, Viber, WhatsApp, IMO, etc.

4= suivre l'actualité en ligne,

9=Ecouter la musique

5=Effectuer des démarches administratives,

10= Autres à préciser,

6=Télécharger des films

D4. Téléphonez-vous grâce à l'aide de vos équipements mobiles en utilisant :

1= Skype

4= IMO

7= Facebook

2=MSN,

5= Tweeter

8= Viber

3= WhatsApp,

6= Messenger

9= Autres à préciser,

D5. Quels types d'informations échangez- vous ? :

1=Aucun

2=Professionnelle

3=familiale

4= Education

5= Politique

6= Santé

7= Autres à préciser

D6. De quelle manière vous échangez des informations ? :

1=Appel Simple, 2= Appel différé, 3=SMS 4= Appel vidéo, 5=Autres à préciser

D7. Utilisez-vous les réseaux sociaux sur (de type Facebook, Tweeter, WhatsApp, Viber, etc..) pour les activités suivantes :

1= Pour votre activité professionnelle 5=Pour vous divertir,

2= Pour partager des photos ou des vidéos avec vos proches

3= Pour vous informer

6=Pour entretenir des liens avec vos proches

4=Pour faire de nouvelles rencontres

D8. Avez-vous l'habitude de recevoir des appels "professionnels" de la population ?

1= Oui, 2= Non

3= il se présente en personne

Si D8 = 1 alors D9

D9 ; Dans quel but ?

- 1= Renseigner 2= déposer une plainte 3=Dénoncer un délinquant
- 4= alerter en cas de catastrophes 5= Autres à préciser

D10. La population vous renseigne-t-elle suite à une catastrophe, un conflit, etc. ?

- 1= Automatiquement, 2= en retard, 3= Pas de réponse,
- 4= Peur d'appeler 5=Autres à préciser

D11 Pensez-vous que les Technologies mobiles peuvent contribuer à asseoir un climat de paix et de sécurité et à améliorer la relation FDS/Population ?

Oui/.../ ; Non/.../

Justifiez la réponse :

.....

.....

.....

D12. Quelle est votre perception de la relation Population/FDS dans le domaine de la sécurité ?

.....

.....

.....

D13. Quels sont les avantages et les inconvénients de cette nouvelle forme relation ?

.....

.....

.....

.....

.....

D14. Quelle place occupent les Technologies mobiles dans vos activités ?

/.../ Place marginale ;

/.../ un instrument parmi d'autres

/.../Composante principale

D15. La mobilisation des données et des informations détenues par la population est une opération délicate dans un processus continu d'observation et dans le contexte sécuritaire actuel.

Avez-vous des problèmes de coopération avec la population ?

– Oui /.../ –Non/.../

D16. Dans le cadre de la protection de la population et la sécurisation du territoire, chacun est utilisateur et fournisseur d'informations, au sens large.

Dans votre cadre du travail, cette condition est-elle suffisamment assurée ?

- Si oui, quels sont les avantages ?

.....

.....

.....

- Sinon, pourquoi ?

.....

.....

D17. Une information n'a de valeur stratégique que si elle est communiquée, validée et transformée en connaissance opérationnelle.

Cette stratégie de communication pourrait-elle être assurée par un observatoire ?

- Oui/...../ -Non/...../

D18. Pensez-vous que l'usage des TECHNOLOGIES MOBILES est un apport considérable dans la compréhension de certaines missions de vos missions ?

Oui/...../ ; Non/...../

D19. Désiriez-vous recevoir un résumé des résultats de cette enquête ?

- Oui/...../ -Non/...../

Nom et prénom (facultatif) :

Mail :.....

Courriel :.....

Merci de votre participation et soyez assuré de notre grande reconnaissance.

Annexe 3 : Guides d'entretiens

GUIDE D'ENTRETIEN

Adressé à la population civile sur le thème : Technologies Mobiles et Sécurité au Niger

Thème 1 : La Téléphonie et la sécurité des personnes et des biens

1. Disposez-vous, à votre domicile d'au moins une ligne de téléphonie fixe ?
2. Disposez-vous, personnellement d'un téléphone mobile?
3. Quel est votre opérateur de téléphonie mobile?
4. Personnellement, quels sont les équipements de communications que vous disposez?
5. Que pensez-vous du nombre de nombre d'opérateur de Téléphonies mobiles dans votre entourage par rapport aux prestations pour les utilisateurs potentiels
6. Environ combien de SMS envoyez-vous par semaine?
7. Souhaitez-vous avoir la possibilité d'interdire la transmission de votre localisation?
8. Pensez-vous que certains logiciels installés sur les équipements mobiles peuvent transmettre des informations (carnet d'adresse, localisation, appels entrants ou sortants...) à tout moment, sans que l'utilisateur en soit averti?

Thème 2 : Les technologies mobiles et les types d'usages

1. Quel est votre degré de maîtrise des Technologies mobiles?
2. Quelle place occupent les Technologies mobiles dans votre vie active, dans votre rapport avec les Forces de Défense et de Sécurité
3. Êtes-vous abonné chez le même opérateur pour les services de téléphone mobile et pour l'accès à l'internet?
4. Quels sont les lieux et la fréquence d'utilisation de l'internet ?

Thème 3 : Les usages des technologies dans les zones de conflits

1. Dans quels buts utilisés vous ses technologies mobiles
2. Parmi les utilisations suivantes, désignez celles que vous avez pratiquées, au cours des derniers mois, sur internet?
3. Avec quelle application installée sur votre mobile téléphonez-vous?
4. Quels types d'informations échangez- vous?
5. Pouf quels types d'activités utilisez-vous les réseaux sociaux?
6. Avez-vous l'habitude d'appeler l'administration militaire?
7. Ont-ils réagit suite à votre appel
8. Vous sentez-vous en sécurité dans votre commune ?
9. Avez-vous confiance aux Forces de défense et de sécurité ?

10. Pensez-vous que les Technologies mobiles peuvent contribuer à la prévention des conflits ?
11. Pensez- vous que les Technologies mobiles peuvent contribuer à une distribution équitable des ressources au Niger ?
12. Avez-vous remarqué des influences de l'internet sur la paix, la quiétude et la sécurité de la population?
13. Dans le cadre de la protection de la population et la sécurisation, chacun est utilisateur et fournisseur d'informations, au sens large. Dans votre cadre du travail cette condition est-elle suffisamment assurée ?
14. Quels sont les domaines dans lesquels vous êtes bien informé? Quels sont les domaines dans lesquels vous êtes bien informé?
15. Disposez-vous régulièrement d'une information sur les décisions prises et les interventions en rapport avec vos activités?

Thème 4 : Suggestions en vue d'assurer la paix et la cohésion sociale par l'intermédiaire des technologies mobiles

1. Une information n'a de valeur stratégique que si elle est communiquée, validée et transformée en connaissance opérationnelle. À quoi peut conduire réellement une stratégie de renforcement de la communication par rapport à une région, une commune ?
2. Cette stratégie de communication pourrait-elle être assurée par un observatoire ?

GUIDE D'ENTRETIEN

Adressé au personnel militaire des Forces de défenses et de sécurité sur le thème : Technologies Mobiles et Sécurité au Niger

Thème 1 : La Téléphonie et les outils mis à la disposition des militaires pour être à l'écoute de la population

1. Disposez-vous d'une ligne professionnelle d'appel d'urgence ?
2. Disposez-vous personnellement d'un téléphone portable ?
3. Quel est votre opérateur de téléphonie mobile
4. Personnellement, quels sont vos équipements de communication ?
5. Que pensez-vous du nombre d'opérateur de Téléphonies mobiles au Niger et leurs prestations pour les utilisateurs potentiels
6. Il est aujourd'hui possible de localiser en temps réel toute personne équipée d'un téléphone mobile et de connaître ses trajets. Souhaitez-vous avoir la possibilité d'interdire la transmission de votre localisation ?
7. Pensez-vous que certains logiciels installés sur les équipements mobiles peuvent transmettre des informations (carnet d'adresse, localisation, appels entrants ou sortants...) à tout moment, sans que l'utilisateur en soit averti ?

Thème 2 : Les technologies mobiles et les types usages à l'internet des institutions militaires et les types d'usages avec la population civile.

1. Quel est votre degré de maîtrise des Technologies mobiles?
2. Quelle place occupent les Technologies Mobiles dans votre vie active, dans votre rapport avec les Forces de Défense et de Sécurité
3. Avez-vous accès à l'internet ?
4. Quels sont les lieux et la fréquence d'utilisation de l'Internet?

Thème 3 : Les pratiques informationnelles entre le personnel militaire et la population Civile : Internet et les usages des technologies dans les zones de conflits

1. Disposez-vous d'un portail professionnel ?
2. Dans quels buts utilisés vous ses technologies mobiles
3. Quelles sont les applications que vous utilisez le plus au cours des derniers mois
4. Téléphonnez-vous grâce à l'aide de vos équipements mobiles en utilisant internet?
5. Quels types d'informations échangez- vous ? :

6. De quelle manière vous échangez des informations ?
7. Utilisez-vous les réseaux sociaux sur (de type Facebook, Tweeter, WhatsApp, Viber, etc..) pour vos différentes activités?
8. Avez-vous l'habitude de recevoir des appels "professionnels" de la population ?
9. Dans quel but ?

Thème 4 : Suggestions en vue d'assurer la paix et la cohésion sociale via les technologies mobiles

1. Pensez-vous que les Technologies mobiles peuvent contribuer à assoir un climat de paix et de sécurité et à améliorer la relation FDS/Population ?
2. Quelle est votre perception de la relation Population/FDS dans le domaine de la sécurité ?
3. Quels sont les avantages et les inconvénients de cette nouvelle forme relation ?
4. La mobilisation des données et des informations détenues par la population est une opération délicate dans un processus continu d'observation et dans le contexte sécuritaire actuel. Avez-vous des problèmes de coopération avec la population ?
5. Dans le cadre de la protection de la population et la sécurisation du territoire, chacun est utilisateur et fournisseur d'informations, au sens large. Dans votre cadre du travail, cette condition est-elle suffisamment assurée?
6. Une information n'a de valeur stratégique que si elle est communiquée, validée et transformée en connaissance opérationnelle. Cette stratégie de communication pourrait-elle être assurée par un observatoire ?
7. Pensez-vous que l'usage des TECHNOLOGIES MOBILES est un apport considérable dans la compréhension de certaines missions de vos missions ?

Annexe N° 4 : Lettre de demande de Financement

RÉPUBLIQUE DU NIGER
Fraternité Travail Progrès

Niamey, le 23 SEP 2016



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

BP: 628 Niamey-Niger

Tell: (227) 20 75 31 08

LE MINISTRE,

A

M. SILLIMANA Maman

UNIVERSITÉ DE ZINDER

N° 0654 / MERS//SG / DGR/I

Objet : Notification de résultat

Réf.B.O N° 02446 du 10 /08/2015/DGRI

Thème : Technologies mobiles et sécurité au Niger

Suite à votre requête de financement dans le cadre du projet "Technologies mobiles et sécurité au Niger", je vous informe que vous bénéficiez de l'appui d'un montant de 7 126 000 F sur le Fonds d'Appui à la Recherche Scientifique et à l'Innovation Technologique (F.A.R.S.I.T.) pour les rubriques ci dessous :

Description	quantité	PU	Montant
Conception du système	1	1006000	1 006 000
Développement applications android	3	1500000	4 500 000
Développement système backend	1	620000	620 000
Installation, configuration et sécurité serveur hôte	1	1000000	1 000 000
Total			7 126 000

Je vous informe aussi que les dépenses effectuées dans le cadre du présent appui, seront soumises à la vérification de la Direction Générale de la Recherche et de l'Innovation sur la base des pièces comptables.

MOHAMED BEN OMAR



Annexe N° 5 : Textes de lois

- Loi n°2018-45 du 12 juillet 2018 portant réglementation des communications électroniques au Niger. Disponible sur <https://www.arcep.ne/textes-de-l-arcep-lois-et-ordonnances.php?sid=99>
- Loi N° 2018-47 du 12 Juillet 2018 Portant création, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste (ARCEP). Disponible sur <https://www.arcep.ne/textes-de-l-arcep-lois-et-ordonnances.php?sid=99>
- La Loi N° 2008-42 du 31 juillet 2008 détermine le cadre général d'organisation et d'administration des collectivités territoriales
- Ordonnance 93-015 du 02 mars 1993, fixant les principes d'orientation du code rural et les textes modificatifs subséquents

Annexe n° 6: Autorisation de recherche

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE LA
RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

DIRECTION DE LA RECHERCHE

BP : 628 / NIAMEY NIGER
TEL : 20753110
N° 0701 / MES/RI/ 62 / DGRI/ DR

LE MINISTRE
A
M. SILLIMAMA MAMANE

OBJET : Autorisation administrative de recherche sur le thème « Technologies mobiles et sécurité au Niger » dans toutes les régions du Niger.

REF : V/ D N° 02302 du 22/07/2015

En réponse à votre correspondance citée en référence, j'ai l'honneur de vous faire connaître que votre requête rencontre mon agrément. Toutefois, vous devrez vous conformer aux dispositions ci-après :

1. Cette autorisation est valable un (1) an renouvelable à compter de la date de sa signature et ne peut être utilisée pour une recherche quelconque de financement. Par ailleurs, cette autorisation ne couvre que les recherches sur le terrain cité en objet. Tout autre programme de recherche au delà de ce qui a été retenu doit faire l'objet d'un accord préalable avec mon département ministériel.
2. Cette autorisation de recherche sur le terrain est accompagnée lors de chaque visite de terrain par une feuille de déplacement sur le terrain fourni par la Direction de la Recherche Scientifique.
3. Vous devez préalablement à vos investigations prendre contact avec les autorités coutumières et administratives locales (Gouverneurs, Préfets, Maires, Chefs de Poste Administratif) des zones concernées et leur présenter votre autorisation. Ces autorités doivent être informées et consultées sur vos opérations scientifiques et vous êtes tenu de respecter les coutumes des populations.
4. À la fin de vos recherches, il vous est requis de déposer à la Direction de la Recherche Scientifique :
 - un rapport de mission ;
 - une copie de tout document sonore ou audiovisuel que vous avez réalisé ;
5. Toujours à la fin de vos recherches, il vous est requis de déposer tout matériel paléontologique et/ou archéologique à l'IRSH.
6. Vous devez enfin envoyer, toujours à la Direction de la Recherche Scientifique, deux (2) exemplaires de toutes les publications issues de vos recherches et ceci dans un délai d'un (1) mois à partir de sa date de parution.

En tout état de cause, le non respect des dispositions ci-dessus constitue une violation de la réglementation en vigueur au Niger qui entraîne par conséquent le non Renouvellement de l'autorisation de recherche et vous expose à des sanctions prévues par la loi.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes encouragements.

ASMANE ABDOU

Stamp: MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
DIRECTION DE LA RECHERCHE
N° 0701 / MES/RI/ 62 / DGRI/ DR
H407883

Annexe N°7 : Statistiques des attaques terroristes en 2020 au Niger (Sources : Cellule antiterroriste du Niger)

STATISTIQUES ATTAQUES TERRORISTES AU NIGER EN 2020

I. Attaques terroristes BH CLAN BAKOURA/WAO-EI (ou Iswap)

Nbr Att	Dates	Localités	Région	Evénements	Groupe	Bilan									
						Tués			Blessés			Disp	Enlevés		
						Milit	Civils	Terro	Milit	Civils	Terro	Milit	H	F	
1	03/01/2020	Boulaharde	Diffa	Incursion	Bakoura									2	1
2	09/01/2020	Garin wanzam	Diffa	Incursion	Bakoura									3	
3	18/01/2020	Boulaboul	Diffa	Incursion	Bakoura									1	
4	19/01/2020	Gagamari	Diffa	Incursion	Iswap									1	1
5	20/01/2020	Meleram	Diffa	Incursion	Bakoura									4	1
6	23/01/2020	Maloumdi	Diffa	Incursion	Iswap										2
7	28/01/2020	Wadabe	Diffa	Incursion	Iswap									1	4
8	03/02/2020	Bagué et Maidari	Diffa	Incursion	Bakoura	1								5	
9	07/02/2020	Gogne	Diffa	Incursion	Bakoura	6									
10	12/02/2020	Wor	Diffa	Incursion	Bakoura	6									
11	19/02/2020	Gueskerou	Diffa	Explosion	Bakoura	2									
12	25/02/2020	Toumour	Diffa	Explosion	Bakoura				3						
13	26/02/2020	Rimi	Diffa	Incursion	Bakoura									10	4

72	12/09/2020	Arlit	Agadez	Attaque		2									
73	08/10/2020	Bourkou-bourkou	Gothéye	Attaque				1							
74	12/10/2020	Tidiguarlene/Ayorou	Tillabéri	Enlevement										1	
75	03/11/2020	kokoloko/torodi	Tillabéri	Enlevement										1	
76	05/11/2020	kolmane/bankilaré	Tillabéri	Incursion			1								
77	09/11/2020	toubia/ Abala	Tillabéri	enlevement										1	
78	10/11/2020	Gorou/tamatchi	Tillabéri	Assassinat			1								
79	11/11/2020	fegané-kabé/banibangou	Tillabéri	Assassinat			1								
80	12/11/2020	farié-gothéyé	Tillabéri	Explosion d'une mine	EIGS	1			2						
81	12/11/2020	Tidiguarlene/Ayorou	Tillabéri	enlevement										1	
82	16/11/2020	fondou keyna/tondikiwindi	Tillabéri	enlevement										1	
83	24/11/2020	chatoumane/tera	Tillabéri	incursion										1	
84	27/11/2020	tizgorou/banibangou	Tillabéri	enlevement										1	
85	28/11/2020	garbey/banibangou	Tillabéri	Assassinat			1								
86	04/12/2020	Tapoa	Tillabéri	attaque	EIGS	2			3						
87	07/12/2020	tamatchi	Tillabéri	affrontement						1					
88	13/01/2020	chawagui/tibiri	Maradi	enlevement										1	
89	14/12/2020	taroum/ouallam	Tillabéri	Assassinat	EIGS		8								

50	17/08/2020	Diffa	Diffa	Incursion	Bakoura	1													
51	19/08/2020	Gagamari	Diffa	Incursion	Israp	1			1										1
52	22/08/2020	N'guelkollo	Diffa	C	Bakoura	1			1										
53	23/08/2020	Waragou	Diffa	Incursion	Bakoura													8	
54	24/08/2020	Mainé Soroa	Diffa	Incursion	Bakoura	1													
55	30/08/2020	Madouri	Diffa	Incursion	Bakoura	2													
56	03/09/2020	N'guigmi	Diffa	Incursion	Bakoura	1													
57	14/09/2020	Adjiri	Diffa	Incursion	Bakoura													1	1
58	15/09/2020	Fiégo	Diffa	Incursion	Bakoura	1													
59	17/09/2020	N'guigmi	Diffa	Incursion	Bakoura				2	1									
60	20/09/2020	Waragou	Diffa	Incursion	Bakoura													3	1
61	21/09/2020	Bilabrim	Diffa	Incursion	Bakoura													3	
62	1 ^{er} /10/2020	Koublé	Diffa	Incursion	Bakoura													5	
63	02/10/2020	Wor	Diffa	Incursion	Bakoura	1			1										
64	06/10/2020	Djalori	Diffa	Incursion	Bakoura	2													
65	10/10/2020	N'guigmi	Diffa	incursion	Bakoura	1													
66	13/10/2020	N'guigmi	Diffa	interception	Bakoura				2									1	
67	13/10/2020	Bosso	Diffa	Explosion	Bakoura	1			5										

32	18/05/2020	Boulabrin	Diffa	Attaque	Bakoura	12			10										
33	01/06/2020	Kolo Manga	Diffa	Incursion	Bakoura													1	
34	04/06/2020	Toumour	Diffa	Incursion	Israp													1	
35	22/06/2020	Makintari	Diffa	Incursion	Bakoura													1	2
36	20/06/2020	Malam Dalari	Diffa	Incursion	Bakoura														13
37	26/06/2020	Chetima	Diffa	Incursion	Bakoura				2										
38	01/07/2020	N'garwa Gana	Diffa	Incursion	Bakoura	4			2										
39	04/07/2020	Dia/Toumour	Diffa	Incursion	Bakoura	4												6	
40	09/07/2020	Boulayi	Diffa	Incursion	Bakoura													1	
41	12/07/2020	N'galori	Diffa	Incursion	Bakoura													1	3
42	15/07/2020	Blangouri/Diffa	Diffa	Incursion	Bakoura	5													
43	26/07/2020	poste de police diffa	Diffa	Attaque	Israp	1			1										
44	03/08/2020	Garin wanzam	Diffa	Incursion	Bakoura														17
45	06/08/2020	Kablewa	Diffa	Incursion	Bakoura													10	
46	08/08/2020	Kolo Manga	Diffa	Incursion	Bakoura														5
47	08/08/2020	Djakimé	Diffa	Incursion	Bakoura													11	
48	15/08/2020	Kaourey	Diffa	Incursion	Bakoura													13	8
49	15/08/2020	woulwa	Diffa	Incursion	Bakoura													3	

15	03/02/2020	Ayorou	Tillaberi	Incursion	EIGS		1												
16	06/02/2020	Molia/sara koira	Tillaberi	Attaque	EIGS		5				1								
17	06/02/2020	Tem/Ayorou	Tillaberi	Attaque	EIGS		1												
18	06/02/2020	Tigurgalan/Ayorou	Tillaberi	Attaque	EIGS		1												
19	07/02/2020	Dessa/Tillaberi	Tillaberi	Attaque	EIGS						1								
20	11/02/2020	Ayorou	Tillaberi	Attaque	EIGS	2					2								
21	17/02/2020	Tagantassou/Tillaberi	Tillaberi	Attaque	EIGS						1								
22	17/02/2020	Ayorou	Tillaberi	Attaque	EIGS	1													
23	27/02/2020	Qaurtier Bassora	Niamey	Attaque	EIGS		1												
24	01/03/2020	Amatalal	Agadez	Attaque	EIGS		1												
25	08/03/2020	Konni	Tahoua	Attaque	EIGS		1				7								
26	08/03/2020	Tondia/Dargol	Tillaberi	Execution	EIGS		1												
27	09/03/2020	Kandadji	Tillaberi	Attaque	EIGS		2				2								
28	09/03/2020	dingazi-Banda	Tillaberi	Attaque	EIGS		1												
29	07/03/2020	gorou-hinka	Tillaberi	Attaque	EIGS					2									
30	11/03/2020	Madaoua	Tahoua	incursion	EIGS						1							1	
31	12/03/2020	Ayorou	Tillaberi	Attaque	EIGS	9					3								
32	11/03/2020	Tapoa	Tillaberi	Attaque														3	
33	12/03/2020	Tamalaoulaou	Tillaberi	Incursion	EIGS		1												

34	14/03/2020	Inabagargar/Takanamatt	Tahoua	Attaque	EIGS		1												
35	14/03/2020	Intakana/Ezza/Abala	Tahoua	Attaque	EIGS		1												
36	15/03/2020	Lero/Torodi	Tillaberi	enlevement	EIGS													1	
37	02/04/2020	Tamalaoulaou/Abala	Tillaberi	Accrochage	EIGS	5					15								
38	02/04/2020	Tarbiat/ Abala	Tillaberi	Neutralisation						3									
39	05/04/2020	Banibangou	Tillaberi	Attaque	EIGS	2			2	2									
40	11/04/2020	Wiyen	Tillaberi	Execution	EIGS		1												
41	20/04/2020	Bloundjouna/ Torodi	Tillaberi	Incursion	EIGS		1												
42	05/05/2020	Bossey Bangou/Torodi	Tillaberi	Explosion	EIGS	1				2									
43	05/05/2020	Gaigou/ Famalé	Tillaberi	Incursion	EIGS		2												
44	09/05/2020	Gadabo/Ayorou	Tillaberi	Attaque	EIGS		7				3								
45	09/05/2020	Ziban koiratqui	Tillaberi	Attaque	EIGS		3												
46	09/05/2020	Ziban koira zeno	Tillaberi	Attaque	EIGS		10				2								
47	08/05/2020	Zaroumdarey	Tillaberi	Incursion	EIGS		1												
48	11/05/2020	Assagagay	Tillaberi	Neutralisation						2									
49	15/05/2020	Marke	Tillaberi	Neutralisation						8		2						6	
50	18/05/2020	Tanimoune/sanam	Tillaberi	Incursion															
51	19/05/2020	Agagaye	Tillaberi	Incursion			1												
52	20/05/2020	Mangaizé	Tillaberi	Enlevement	EIGS													2	

Table des matières

DEDICACE.....	2
REMERCIEMENTS.....	3
SOMMAIRE.....	4
LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	5
LISTE DES TABLEAUX.....	7
LISTE DES FIGURES.....	9
RÉSUMÉ.....	11
INTRODUCTION GENERALE.....	13
FIGURE 1 : LE ROBOT MILITAIRE MAARS DEVELOPPE PAR L'ENTREPRISE AMERICAINE QINETIQ .	19
PREMIÈRE PARTIE : CONTEXTE DE L'ÉTUDE.....	23
INTRODUCTION	24
CHAPITRE 1 : APERÇU DE LA GÉOGRAPHIE DU NIGER ET CONTEXTE GLOBAL DE L'ÉTUDE	25
1.1. LE NIGER : APERÇU GEOGRAPHIQUE	25
FIGURE 2 : CARTE DU NIGER PRESENTANT LES DIFFERENTES REGIONS.....	26
1.2. CONTEXTE GLOBAL DE L'ETUDE	26
1.2.1. <i>Radiographie des TIC et contexte sécuritaire du Niger.....</i>	<i>27</i>
1.2.2. <i>Les TIC dans les Armées au Niger : une intégration timide de dispositifs basés sur l'intelligence artificielle</i>	
1.2.3. <i>L'internet, un autre usage au Niger.....</i>	<i>38</i>
1.3. LA SOCIETE DE L'INFORMATION	42
1.4. DES USAGES A L'APPROPRIATION.....	44
1.5. ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE, CULTUREL ET POLITIQUE NATIONAL.....	47
1.5.1. <i>Une détresse socio-économique, une insuffisante consolidation des acquis démocratiques</i>	<i>47</i>
1.5.2. <i>Une précarité sociale endémique</i>	<i>48</i>
1.5.3. <i>Une faible perspective de développement</i>	<i>50</i>
1.5.4. <i>Les défis géopolitiques</i>	<i>52</i>
1.5.5. <i>Une instabilité politique et institutionnelle récurrente</i>	<i>53</i>
1.5.6. <i>Une insécurité ambiante entretenue</i>	<i>54</i>
1.6. L'ENVIRONNEMENT REGIONAL ET INTERNATIONAL	59
1.6.1. <i>La situation sous régionale</i>	<i>59</i>
1.6.2. <i>Le contexte international</i>	<i>60</i>

CHAPITRE 2 : REGARDS CROISÉS SUR LES CONFLITS AU NIGER : SOURCES, TYPOLOGIE ET FACTEURS D'ATTENUATION	61
2.1. LES DIFFERENTES SOURCES DES CONFLITS	61
2.1.1. <i>Conflits liés à l'accès aux ressources et à la gouvernance inclusive</i>	62
2.1.2. <i>Dividendes des industries extractives, les nouvelles sources de conflits.....</i>	67
2.1.3. <i>Les problèmes liés à la migration</i>	68
2.1.4. <i>Les défis liés aux épidémies</i>	68
2.2. TYPOLOGIE DES CONFLITS.....	69
2.2.1. <i>Conflits et croissance démographique</i>	69
2.2.2. <i>Conflits et conquête du pouvoir d'Etat, une mauvaise compréhension de la démocratie.....</i>	71
2.2.3. <i>Conflits et pouvoirs coutumiers</i>	72
2.2.4. <i>Les Conflits transfrontaliers : l'influence religieuse des pays frontaliers, l'exemple du Nigéria.</i>	74
2.2.5. <i>Conflits identitaires, rébellions armées ou la présence d'une main invisible.....</i>	76
2.3. LES FACTEURS DE GESTATION DES CONFLITS	77
2.3.1. <i>Les facteurs structurels</i>	77
2.3.2. <i>Facteurs conjoncturels d'aggravation.....</i>	83
2.3.3. <i>Les Facteurs déclencheurs des tensions intercommunautaires.....</i>	86
2.3.4. <i>Les facteurs atténuants les conflits intercommunautaires.....</i>	95
2.4. LES CONSEQUENCES SECURITAIRES	105
CHAPITRE 3 : L'ENVIRONNEMENT TECHNOLOGIQUE AU NIGER.....	107
3.1. LES DEBUTS DE LA TELEPHONIE AU NIGER	107
3.2. OBJETS MOBILES DE L'ECOSYSTEME TECHNOLOGIQUE DU NIGER	109
3.2.1. <i>Les drones civils au Niger.....</i>	109
3.2.2. <i>La flotte aérienne militaire.....</i>	110
3.3. L'APPORT DE LA COMMUNAUTE UNIVERSITAIRE AU DEVELOPPEMENT DES TIC.....	114
3.4. LES REFORMES DU SECTEUR DES TELECOMMUNICATIONS.....	118
3.5. ÉVOLUTION DU SECTEUR DES TELECOMMUNICATIONS DE 2016 A 2020.....	121
3.6. DES REALISATIONS, UNE LENTEUR DANS LA MISE EN ŒUVRE DES REFORMES.....	124
3.7. LE DESEQUILIBRE DES DEPENSES PUBLIQUES ENTRE LES ZONES URBAINES ET RURALES	126
3.8. LES ARMEES ET LES TIC : UNE « REVOLUTION INFORMATIONNELLE ».....	127
3.9. LES NON-DITS DES TIC OU LE TRIOMPHE DES LOGIQUES IMPLICITES	128
CONCLUSION PREMIERE PARTIE.....	136
DEUXIÈME PARTIE : APPROCHE THEORIQUE CONCEPTUELLE, ET MÉTHODOLOGIQUE DE L'ÉTUDE	137
.....	137
INTRODUCTION	138

CHAPITRE 4 : APPROCHE THÉORIQUE, PROBLÉMATIQUE ET HYPOTHÈSES DE RECHERCHE	139
4.1. ORIGINE, JUSTIFICATION DU CHOIX DU DOMAINE ET DU CHAMP DE L'ETUDE.....	139
4.2. FONDEMENTS THEORIQUES DE LA RECHERCHE.....	140
4.3. PROBLEMATIQUE.....	142
4.4. OBJECTIFS DE LA RECHERCHE	145
4.5. LES QUESTIONS DE RECHERCHE.....	146
4.6. HYPOTHESES DE RECHERCHE.....	147
CHAPITRE 5 : SÉCURITÉ ET TECHNOLOGIES MOBILES : DEFINITIONS ET APPROCHE CONCEPTUELLE	149
.....	
5.1. LES CONCEPT DE LA SECURITE.....	149
5.1.1. <i>Définitions</i>	<i>149</i>
5.1.2. <i>Indication juridique</i>	<i>149</i>
5.1.3. <i>Approche historique des théories de la sécurité</i>	<i>150</i>
5.1.4. <i>Approche objective et positiviste</i>	<i>151</i>
5.1.5. <i>Un concept plurivoque</i>	<i>152</i>
5.2. LA SECURITE A TRAVERS LES ERES ET LES AIRES	153
5.2.1. <i>La notion de sécurité dans la Grèce antique</i>	<i>153</i>
5.2.2. <i>Dans l'Égypte antique.....</i>	<i>154</i>
5.2.3. <i>La sécurité au moyen-âge européen et asiatique</i>	<i>155</i>
5.2.4. <i>La grande Muraille de Chine.....</i>	<i>156</i>
5.2.5. <i>La question de sécurité dans l'Afrique précoloniale.....</i>	<i>157</i>
5.2.6. <i>L'insécurité liée aux conquêtes marocaines (1591-1600).....</i>	<i>157</i>
5.3. <i>Les différentes déclinaisons du concept de la sécurité.....</i>	<i>158</i>
5.3.2. <i>La sécurité humaine.....</i>	<i>160</i>
5.3.3. <i>La Sécurité collective.....</i>	<i>162</i>
5.3.4. <i>La sécurité publique.....</i>	<i>164</i>
5.3.5. <i>La sécurité économique</i>	<i>166</i>
1.4. LES MECANISMES DE PREVENTION ET DE GESTION DES CONFLITS ANCIENS EN AFRIQUE	168
5.4.1. <i>Les mécanismes sociaux de régulation en Afrique précoloniale.....</i>	<i>169</i>
5.4.2. <i>La diplomatie pour la paix et la sécurité en Afrique précoloniale.....</i>	<i>169</i>
5.4.3. <i>Les relations économiques pour la paix et la sécurité en Afrique précoloniale</i>	<i>171</i>
5.4.4. <i>La guerre comme moyen d'établissement de la paix.....</i>	<i>171</i>
5.5. LES NOUVELLES MENACES SECURITAIRES.....	172
5.6. NOTIONS FONDAMENTALES SUR LES TECHNOLOGIES MOBILES	174
5.6.1. <i>Historiques des télécommunications.</i>	<i>174</i>
5.6.2. <i>La préhistoire informatique</i>	<i>177</i>
5.6.3. <i>Les TIC, une syntaxe aux contours flous.....</i>	<i>180</i>
5.6.4. <i>Évolution de la terminologie.....</i>	<i>181</i>

5.6.5.	<i>Une numérisation poussée, un nouvel espace émergent.....</i>	182
5.6.6.	<i>Le consensus scientifique : une perspective pour l'évolution des TIC.....</i>	183
5.6.7.	<i>Le réseautage ou le nouvel espace de socialisation humaine.....</i>	184
5.6.8.	<i>Les TIC : Vers une globalisation de la culture</i>	185
5.6.9.	<i>Les TIC, discriminations et culture technologique.....</i>	185
CHAPITRE 6 : CADRE MÉTHODOLOGIQUE		188
6.1. SOCLE METHODOLOGIQUE		188
6.2. LE MODELE DE RECHERCHE		191
6.2.1.	<i>L'approche mixte</i>	192
6.2.2.	<i>Les sources orales de l'enquête</i>	193
6.3. CONTEXTE DE LA RECHERCHE		196
6.3.1.	<i>Déroulement de l'enquête.....</i>	196
6.3.2.	<i>Méthodes de collecte de données</i>	200
6.4. DES CARACTERISTIQUES DES INSTRUMENTS		201
6.4.1.	<i>De la fidélité et validité des instruments</i>	201
6.4.2.	<i>Étapes de validation des outils de collecte des données</i>	201
6.4.3.	<i>Traitement et analyse des données</i>	203
6.4.3.1.	<i>Des outils de collecte de données quantitatives</i>	204
6.4.3.2.	<i>Des outils de collecte de données qualificatives</i>	204
	<i>Difficultés rencontrées.....</i>	205
CONCLUSION DEUXIEME PARTIE		207
TROISIÈME PARTIE : TECHNOLOGIES MOBILES, APPROPRIATION ET USAGES POUR LA SÉCURITÉ		
AU NIGER.....		208
INTRODUCTION		209
CHAPITRE 7 : CARTOGRAPHIE ET USAGES DES TECHNOLOGIES MOBILES		210
7.1.	APERÇU SOMMAIRE SUR LA NOTION DE CARTOGRAPHIE.....	210
7.2.	CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES ET ECONOMIQUES DES ENQUETES	211
7.3.	ACCESSIBILITE AUX TIC	213
7.4.	FREQUENCE D'UTILISATION DES TIC.....	217
7.5.	COMPETENCES DANS L'UTILISATION DES TIC.....	220
7.6.	TECHNOLOGIES MOBILES ET INTERNET : USAGES, OPINIONS	222
CHAPITRE 8 : LES RÉPLIQUES NIGÉRIENNES FACE AUX RISQUES SÉCURITAIRES		229
8.1.	APERÇU SUR LA NOTION D'URBANISATION	229
8.2.	CLASSIFICATION DES USAGES DES TECHNOLOGIES MOBILES DANS LES ZONES DE	
	CONFLITS	231

8.3. USAGES RESPONSABLES DE TIC ET DE L’INTERNET VIA LES TECHNOLOGIES MOBILES	233
8.3.1. <i>Un usage intensif des TIC centré sur la communication</i>	233
8.3.2. LES USAGES INNOVANTS ET URBANISES DE L’INTERNET ET LES TECHNOLOGIES MOBILES EN ZONE DE CONFLITS	235
8.4. LE NUMERIQUE AU SERVICE DE LA PAIX NIGER	238
8.5. LA CULTURE DE LA PAIX SOUS L’ARBRE A PALABRES NUMERIQUE	240
8.6. UN CONTROLE DES ESPACES NUMERIQUES S’IMPOSE	243
8.7. USAGE DES RESEAUX SOCIAUX ET PROPAGANDE DJIHADISTE	244
8.8. LES DEFIS TECHNIQUES, JURIDIQUES ET POLITIQUES DU NUMERIQUE	246
8.9. INVESTIR LE CHAMP DU NUMERIQUE	246
8.10. VERS UNE CULTURE DE LA PAIX VIA LE NUMERIQUE	247
8.11. CONSTRUIRE LA PAIX ET LA SECURITE, VERS DES STRATEGIES PREVENTIVES	248
CONCLUSION TROISIEME PARTIE	250
CONCLUSION GENERALE	252
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	256
ANNEXES	280
ANNEXE N° 1 : QUESTIONNAIRES ADRESSES A LA POPULATION CIVILE	281
ANNEXE N° 2 : QUESTIONNAIRE ADRESSE AUX MILITAIRES DES FORCES DE DEFENSES ET DE SECURITE	288
ANNEXE 3 : GUIDES D’ENTRETIENS	295
ANNEXE N° 4 : LETTRE DE DEMANDE DE FINANCEMENT	299
ANNEXE N° 5 : TEXTES DE LOIS	300
ANNEXE 6: AUTORISATION DE RECHERCHE	301
ANNEXE N°7 : STATISTIQUES DES ATTAQUES TERRORISTES EN 2020 AU NIGER (SOURCES : CELLULE ANTITERRORISTE DU NIGER)	302
TABLE DES MATIERES	307